





REVUE DE PHILOGIE

FRANÇAISE ET PROVENÇALE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE

1. — Remplacer par *s* l'*r* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieux.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deuxième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assie^s*, *il s'assie^t*; *je cou^s*, *il cou^t*; *je pren^s*, *il pren^t*; *je pers*, *il pert*; *je concain^s*, *il concain^t*; *je permè^s*, *je combas*, *j'interron^s*.

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré, et de même, quand un participe est suivi d'un infinitif sans préposition, ne pas s'inquiéter si le pronom qui précède est sujet logique ou régime de l'infinitif.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aux fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monsieur, etc.

Nous recommandons particulièrement aux directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *æ* presque toute *s* qui suit un *u*.... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *æ* barbare. »

REVUE DE PHILOLOGIE
FRANÇAISE
ET *de l'Occident*
PROVENÇALE
—
(Ancienne REVUE DES PATOIS)

RECUEIL TRIMESTRIEL
CONSACRÉ A L'ÉTUDE DES LANGUES,
DIALECTES ET PATOIS DE FRANCE

PUBLIÉ PAR
LÉON CLÉDAT
PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

Tome VII. — 1893



34262
3/7/90

PARIS
ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

(Tous droits réservés)

100
100
100
100

SUR LA VERSIFICATION DE MAROT

La versification de Marot marque le point culminant de tout un système. De très bonne heure les poètes français ont cessé de se contenter des procédés assez simples qu'on avait mis tout d'abord en usage. La nature même de leur langue, moins sonore et moins fortement accentuée que les dialectes plus méridionaux, issus de la même source, les amenait à remplacer l'assonance par la rime. Mais une fois leur attention portée sur ce point, une fois l'oreille accoutumée à être charmée par ce retour régulier des mêmes sons, les rimeurs se sont vite lancés dans cette voie au delà des bornes que devait plus tard imposer un plus juste sentiment de l'art. Négligeant de plus en plus le rythme, qui est pourtant peut-être l'élément le plus essentiel d'une belle versification, ils se sont plu d'une part à multiplier ces rapprochements de sons, soit à la fin, soit à l'intérieur du vers, et de l'autre à les rendre de plus en plus sensibles. Dès le xiii^e siècle, cette tendance est déjà fort marquée chez des écrivains comme Rutebeuf. Mais il est encore fort modéré, si on le compare à certains poètes des âges suivants. Au xvi^e siècle, cette recherche poussée à l'excès est devenue la règle. Mais nul n'y a apporté une virtuosité égale à celle de Marot, qui met quelque art dans le mauvais goût et ne sacrifie pas trop souvent la pensée à ces ornements multipliés du vers.

Les consonances ou rapprochements de sons dont nous voulons parler appartiennent à deux classes : l'allitération ou la rime.

I

Il ne serait peut-être pas hors de propos de définir l'allitération. C'est une consonance, un rapprochement de *consonnes*, *sensible*. Il faut donc deux conditions pour qu'il y ait une allitération, pour que deux mots allitèrent entre eux. Tout d'abord il faut que la même consonne se trouve dans les deux mots qui allitèrent, il faut en second lieu que la présence de cette consonne soit bien sentie par l'oreille. Dans les langues germaniques, l'allitération n'est sensible que lorsqu'elle porte sur les consonnes initiales de la syllabe accentuée. En latin et dans les langues romanes elle est sensible surtout dans les consonnes initiales du mot. *Sens* et *savoir* forment une allitération en français, mais n'en seraient pas une en allemand. En revanche, *sens* et *raison* formeraient une allitération parfaite en allemand et n'en sont pas une en français, du moins elle n'est pas généralement considérée comme telle. Il est évident que cette allitération est moins sensible que celle de *sens* et *savoir* ; mais ne l'est-elle point du tout ? Les poètes du moyen âge, qui aimaient tant à rapprocher ces deux mots *sens* et *raison*, n'y sentaient-ils pas la présence des deux mêmes consonnes s ?

En tous cas il est incontestable que l'allitération peut se produire, en français comme en latin ¹, en dehors de la première syllabe, lorsque un ou plusieurs des mots qui doivent allitérer, commencent par un préfixe. L'allitération est parfaitement sensible, par exemple, dans ce vers du roman de Troie.

Leissiez nos ont et reLinqui (v. 25017).

1. Voir Wölfflin, « Die allitterierenden Verbindungen der lateinischen Sprache.

L'allitération peut avoir lieu enfin non seulement entre deux consonnes, mais encore entre deux voyelles. Dans les langues germaniques, elle a lieu entre n'importe quelle voyelle. *Ort und Ende*, par exemple, forment une allitération parfaite. Elle ne serait pas sensible en français. Dans notre langue l'allitération ne peut se produire qu'entre deux voyelles semblables, semblables pour l'*oreille*.

Il est enfin une dernière espèce d'allitération qui est très fréquente dans notre poésie. C'est celle qui a lieu entre deux préfixes. Le préfixe qui commence le mot joue alors le rôle d'une simple consonne. Tel ce vers de Marot :

Autre raison qui m'induit et inspire. 1, 119¹

Marot prend grand plaisir à l'allitération. Des passages comme le suivant (1, 121) le démontrent amplement :

Triste, Transy, Tout Terni, Tout Tremblant,
Sombre, Songeant, Sans Seure Soustenance,
Dur D'esperit, Desnué D'espérance,
Melancolic, Morne, Marry, Musant,
Pasle, Perplex, Paoureux, Pensif, Pensant,
Foible, Faily, Foulé, Fasché, Forclus,
Confus, Courecé ; Croire Crainte Concluz...

Il ne saurait l'accumuler toujours ainsi ; mais elle est, sous une forme plus modérée, si fréquente dans ses vers, qu'on peut affirmer qu'il l'a recherchée et cultivée tant qu'il a pu, et en a fait un des ornements les plus fréquents de sa versification.

La forme sous laquelle nous rencontrons le plus souvent l'allitération dans Marot est celle qu'ont cultivée tous nos vieux poètes et qui abonde dans la prose

1. Je cite d'après l'édition Garnier, Paris, 1879.

de Rabelais et de Montaigne. Nos anciens écrivains, en effet, aimaient à joindre entre eus deus termes synonymes. Cette répétition est la figure de rhétorique la plus souvent employée par eus ; quelques-uns n'en connaissent guère d'autres. L'allitération donnait plus de force et d'harmonie à ce rapprochement ; elle servait aussi à réunir dans une idée commune deus mots qui forment antithèse, par exemple : *cœur* et *corps*, pour dire l'être entier ; *chauves* et *chevelus* pour signifier tout le monde. Le plus souvent ces expressions sont de véritables formules ; elles se retrouvent à chaque instant dans les écrits les plus divers ; on les rencontre aussi chez Marot, mais il s'est complu tout particulièrement à cette consonance et l'a employée, en dehors de ces formules, dans une foule d'expressions semblables, qui n'étaient point usitées avant lui.

Ainsi il réunit par l'allitération :

a) Deus substantifs :

Alloient semens Roses et Romarins. 1, 10
 Suyvans jardins, boys, Fleuves et Fontaines. 1, 11¹
 Mais à grand peine eus-je veu à travers,
 Que hors de moi cheurent PLaintes et PLeurs².
 Comme en yver seiches Feuilles et Fleurs. 1, 21³
 Car ce sont crys, PLeurs et comPLAINctes. 1, 16
 Adoneques l'herbe en Forme et Force croist. 1, 38
 Vivre deux jours en Paix et Patience. 1, 45
 Me demandant ma Naissance et mon Nom. 1, 51
 Aucuns propos, ou Moyens, ou Manieres 1, 55⁴
 ...Les brebis ne craindront
 Lyon ne Loup. 1, 58

1. Cp. Tant par les mers que les fleuves et fontaines. (*Conflict de Caresme et charnaige*, Montaignon, x, 117.)

2. Fréquent, Montaignon, v, 239 ; viii, 97.

3. Gaydon, 9498 : Par icel Deu qui fait et foille et flor.

4. Le bon moyen et manière de vivre. (Fr. Girault, *Le Moyen de soy enrichir*, Montaignon, x, 86.)

Reçois deja et l'Homage et l'Honneur
 Du bien futur. 1, 59
 Viens voir ce monde, et les Peuples et Princes
 Régnaans sur luy. 1, 61
 Visiteront leurs Pays et Provinces. 1, 73
 Au bruit duquel Nayades et Naphées
 Delaisseront leurs sources estouppées. 1, 93
 Pour mieulx congnoistre et Beutez et Bontez. 1, 103
 Telz Apparens et autres Accidens. 1, 104
 Pleine de Pleurs et de Paroles dures. 1, 105
 Elle, prenant à desHonneur et Honte. 1, 109
 Si ruay sus enere, Papier et Plume. 1, 121
 Ou qu'à présent à ton vouloir tu tinses
 Par le licol, par Queue ou par Collet
 Le bon cheval du gentil Pacollet. 1, 131
 Car Apollo, ne Clyo ne Mercure
 Ne m'ont donné Secours, ne Soing ne cure. 1, 149
 Au fons d'Enfer, plein de Peines et Pleurs. 1, 155¹
 La Foy loyalle et tes Façons pudiques. 1, 163
 Et moy, chétif; qui ne suis Roy ne Rien. 1, 173
 Qu'il n'y perdra que l'Argent et l'Attente. 1, 177
 Adieu ses FLèches et FLambeaux. 1, 205
 Mais il convient garder Rithme et Raison;
 Rithme et Raison. ainsi comme il me semble
 Doivent tousjours estre logez ensemble. 1, 222
 Ce fut par Pierres et Plastras
 Qu'eust espoir d'avoir recompense. 1, 248
 Aller dieter les Plaisirs ou les Pleurs
 Que l'on reçoit de sa dame chérie. 1, 260
 N'ayez donc peur, Deffiance ne Doubte. 1, 264
 S'il ne me vient de ta GRace et bon GRé. 1, 268²
 Trouvons moyen, trouvons Lieu et Loysir
 De mettre à fin le tien et mien desir. 1, 268
 Etc., etc., etc.

1. Ainsi ay despendu mes jours; — N'en retien que peines et pleurs. *La Complainte de l'ame damnée*. (Montaignon, viii, 99.)

2. Je ne t'en sai ne gré ne grace. *Rutebeuf* (Jubinal, ii, 249, 355.)
 En tel maniere qu'il face — Chose dont il ait gré et grace. *Rutebeuf*
 (Montaignon, iv, 120.)

b) Deux adjectifs ; le plus souvent deux épithètes :

Dont cognoissant ma cruelle maîtresse
 Estre trop Forte et Fièrre Forteresse. I, 9¹
 Croy moy que de tenir les choses
 D'amours si Couvertes et si Closes. I, 23
 Vien Sain et Sauf. I, 61²
 La muse Héroyque et Hardie. I, 40
 Et qui au Fort et au Foible est commune. I, 80³
 C'est une Lourde et Longue maladie. I, 174
 Mes damoysselles
 Bonnes et Belles. I, 187²
 Tant Bonne, tant sage et Bénigne. I, 219
 C'est un meschant Fol et Flatteur. I, 243
 Fors seulement d'un Seul et Simple point. I, 266
 Il deviendra Fertile et Fleurissant. II, 5

c) Deux verbes ; c'est ici qu'on rencontre le plus souvent l'allitération des préfixes :

Et qu'à son veuil il se Tourne et Tempeste. I, 85
 L'un, que tourment Poursuit et imPortune. I, 88
 Dont ma douleur Renforcee et Renouvelle. I, 116
 Autre raison qui m'INduit et m'INspire. I, 119
 A tous humains bien DEMontre et DESigne. I, 313
 Et pour son bien *combatent* et *conseillent*. I, 213

d) L'énumération enfin appelée volontiers chez Marot l'allitération, qui s'étend alors souvent sur un grand nombre de mots et sur plusieurs vers :

L'été lui donnait des raisins
 Des Pommes, des Prunes, des Poires,
 Des Pois vertz, des cerises noires,

1. Déjà dans la « Chanson de Roland » (1879, 2125, 3393) et depuis un peut partout; se trouve encore ailleurs chez Marot.

2. Ces formules allitérantes nous sont restées, comme « gros et gras, » que Marot emploie également.

3. Une des formules qui signifient tout le monde. Se trouve partout au moyen âge et semble avoir été particulièrement affectonnée par Rutebeuf.

Du Pain besnit, du Pain d'espice. 1, 31
 Ce sont serpents Enflez, Envenimez,
 Mordans, Maudietz, Ardans et Animez. 1, 47
 De GRos, de GRans, de moyens et de GResles. 1, 47
 Comme Mollars, Merles, Maulvis, Mesanges,
 Pinsons, Pivers, Passes et Passerons. 1, 260

Mais notre poète est loin de se borner à cette forme de l'allitération. Il réunit autant qu'il le peut par cette consonance tous les mots que le sens unit déjà, tous ceus, pour parler le langage de la grammaire, qui se rapportent l'un à l'autre. Ainsi il fait allitérer :

a) Le substantif avec son épithète ou son attribut :

Portant un Fer Forgé par Desplaisance
 Au feu ardent de Rigoureux Refus. 1, 8
 Les Passans Pèlerins. 1, 10
 Don il estoit Premier Portier. 1, 12
 Rendans un Son si très-Solacieux. 1, 15
 ...Si one en ces bas estres,
 Daignas ouir CHANsonnettes CHAMpestres. 1, 35
 Quand elle veoit les Satyres Suyvants. 1, 52
 De la Malice aujourd'huy Manifeste. 1, 58
 Je dy que tel par sa Foy peu Féconde
 En Jesus Christ a très Petite Part. 1, 82
 Et faux Pasteurs Parjures et meschans. 1, 88
 De qui jamais Vice ne fut Vainqueur. 1, 122
 Parquoy, amy, si tes Dietz sont Decens. 1, 122
 Et de bon Vin Versé en maint flascon. 1, 135
 ...Fais toi, Lyon Lié. 1, 138.
 De pardonner à leur Folle Fureur. 1, 170
 Que Male Mort les deux jambes lui casse! 1, 170
 Tes poinets sont grans, tes Metres Mesurez,
 Tes Dietz tous D'or, tes termes azurés. 1, 178
 Que tu congnois que le souverain bien
 De l'amytié ne gist en Longues Lettres,
 En mots exquis, en grand nombre de metres,
 En Riche Rithme ou belle invention. 1, 179

b) Le substantif avec son régime :

- Trois potz a pisser pour le moins. 1, 38
 Car bien nourris sont du lait de la lysse
 Qui nommée est du monde la malice. 1, 49
 Plus coile au vent ne fera la gallée. 1, 58
 En regardant de leur Mal la Moytié. 1, 88
 Le bon vicillard, vray Confort des Craintifz. 1, 123
 Princee de Prix. 1, 179

c) Le verbe et son régime, ce qui est une forme qu'il semble affectionner tout particulièrement :

- Pretz de chanter chansonnettes divines. 1, 14
 Elle vous avoit un corset
 D'un fin bleu, Lassé d'un Lacet
 Jaulne, qu'elle avoit faiet exprès. 1, 25
 Sans eulx (mon livre) en mes vers pourras prendre
 Vie après moi 1, 1
 Il daigna bien luy mesme peine prendre. 1, 37
 ...Où pour prendre pasture. 1, 37
 ...Pour frommages formier. 1, 38
 Estre repeu de l'humaine pasture. 1, 66
 ...Car Saint-Paul testifie
 Que Jésus-Christ nos membres mortifie. 1, 80
 ...Et Sonner ne S'amuse
 Sinon tes loz, ma tendre cornemuse ? 1, 94
 Semblablement la Fable Faut ouyr. 1, 106
 S'en va dehors, et Liberté nous Laisse. 1, 107
 Dont (par malheur) se trouva Pris au Piege. 1, 138
 Vous me Tenez Termes plus rigoureux
 Que le Drappier au berger Dououreux. 1, 142
 Si tu Vas Veoir la Ville désirée. 1, 161
 Si en cest art veulx ta Pointe Poursuivre. 1, 178
 Pour le Bon Bruict d'autruy Briser. 1, 214. Etc., etc.

d) Le verbe et son sujet :

- Ilz ont laissé le Pain qui ne Perist. 1, 75.
 Mais si Quele'un a cecy Contrarie. 1, 80
 Où nostre bien et vray Plaisir est Pris. 1, 85

Et (qui plus est) gras Bœufz en Brameront,
 Et par plaisir Brobis en Besleront. 1, 93
 Encore ay paour que Dieu ne soit Desdit. 1, 169
 Ne Papillon pas ne le Point
 Ne Thenot ne le Tenne point. 1, 214
 Leur Pied même s'est venu Prendre. 1, 215

Dans tous les exemples qui précèdent, nous voyons Marot par l'allitération donner plus de force à des rapprochements de signification, et pour ainsi dire, resserrer le lien grammatical et logique. Mais dans une foule de vers l'allitération se manifeste franchement comme un pur ornement de la versification. Le plus souvent un mot du premier hémistiche allitère avec un mot du second :

Soit le dernier mot de l'hémistiche avec le dernier mot du vers :

Mais faulx Danger gardoit sur le Derriere
 Un portail. 1, 13
 Par ceste Foy, nul n'aura Fantaisie. 1, 72
 Ains vraye Amour à l'aimer nous Attire. 1, 83
 Si Mercey ay Cupido par Mérites. 1, 21
 Où les plus GRans logeront en GREniers
 De toutes Pars Parez comme Paniers. 1, 159
 En leur Seant sur le pré S'amassèrent. 1, 160
 N'est point Prisé au temps Présent. 1, 166
 Si officiers en l'Estat seurement
 Sont tous Couchez fors le povre Clement,
 Qui comme un arbre est Debout Demeuré. 1, 167
 Et me Desplaît qu'il faut que je le Die. 1, 169
 Quand je n'ay Seu moy mesmes Secourir? 1, 170
 Il ne Parloit tout que de Playderie. 1, 170
 M'y Reverront si on ne m'y Rameine. 1, 171
 Je ne suis Point vers vous allé Parler. 1, 171
 Quand je me Vey sans honneste Vesture. 1, 74
 Quand tout est Dict, les louenges Données. 1, 178
 Qui un Resvant en fievre Reprendra. 1, 178
 Parmi les Pieds je puisse être Pendu. 1, 308

Soit le dernier mot du premier hémistiche avec le premier de l'hémistiche suivant, du moins avec le premier mot accentué :

- Fors qu'en mes Pleurs Plaisir luy donneraye. 1, 294
 Lors à ce Bruict, là-Bas n'y a povre âme
 Qui ne FRémisse et de FRayeur ne tremble. 1, 49
 Que le Seigneur pour Siemie a esleue. 1, 81
 Puisqu'au Partir de Paris ce grand lieu. 1, 141
 Me voyant Loing de L'estat jà fermé,
 Jusques au Jour qu'il sera deffermé. 1, 167
 Ce temps Pendant, à Pasturer m'ordonne. 1, 167
 Le bon Loysir et L'entière santé. 1, 179
 Toutes par Moy, le Moindre du troupeau. 1, 180
 Que vostre Dire est un Divin oracle. 1, 181
 Qu'un de mes Serfs pour Sauver sa jeunesse. 1, 296

Soit le premier mot de chaque hémistiche :

- Cierges, rameaux, et Sieges la verdure. 1, 19
 Lascher faulçons, Levriers courir au boys. 1, 19

Soit, mais plus rarement, deus mots qui se trouvent dans des positions autres que celles-là :

- Ausquels Douleur fait toujours Dure presse. 1, 79
 Souvent se Fault tenir Ferme debout. 1, 172

Enfin l'allitération se rencontre aussi, en dehors des cas déjà énoncés, soit dans l'intérieur du même hémistiche, soit dans des vers sans césure :

- Ausquelz il a ses secrets revelez
 Qu'il a cachés aux Sages, et Celez. 1, 76
 Puis meet à terre un Genouil Gentement. 1, 138
 Toustefoys tu cuydes avoir
 Chanté en Rossignol Ramage. 1, 157
 Dedans Paris et Tousjours bien Traictez. 1, 159
 Si me vient il Tousjours en cueur ou Teste. 1, 159
 Près du ruisseau Caballin Composée. 1, 163
 En ce palais, me Dire en Desarroy. 1, 169
 Non, pour certain; Motif en est Mereure. 1, 172

Est-il besoin de dire que Marot est heureux quand il peut multiplier ces consonances qui lui font un tel plaisir et qu'il ne recule pas devant une allitération portant sur trois, voire sur quatre mots ?

- Vindrent Voler sur ces Vertes courtines. 1, 14
 Vien Sain et Sauf : tu peulx estre aSSeuré
 Que . . . 1, 61
 Mal ni ennuy dont Maint Mortel s'estonne. 1, 81
 Sont Dons de Dieu très-Doux et savoureux. 1, 83
 C'est luy qui est Vérité, Vie et Voye. 1, 66
 Et ne Poindra Par moy non Plus qu'il Poinet. 1, 141
 J'ay le Papier, l'encre et la Plume Prinse. 1, 156
 Prendre la Plume, et faire en Prose ou metre
 Quelque réponse à ma grossière lettre. 1, 161
 Et tant de Veaux qui Vont par Ville. 1, 165
 Puissant Prelat, je me Plains grandement. 1, 169
 Et Pars demain, des Princes l'outréPasse. 1, 179
 Puis l'œil Terni, Triste, vers moy Tourna ;
 Sa seche Main dedans la Mienne a Mise. 1, 237
 Sans vous Toucher, Tenir, Taster, Tenter. II, 3

Nous trouvons même des vers ornés d'une double allitération :

- Des Dietz Dorez et de Rithmez Rommants. 1, 172
 Venez, Venez, Sotz, Sages, Folz et Folles. 1, 307

L'allitération s'étend assez souvent à deux, même à trois vers, soit qu'un mot d'un vers allitère avec un ou plusieurs du vers suivant, ou réciproquement, comme :

- Ce que voyant le bon Janot mon père
 Voulut gaiger à Jacquet son compère. 1, 36
 Si je vous Dy. qu'au monde vicieux
 N'est rien si Doux, qui ne soit très-amer. 1, 83
 Là en public on Manifeste et dit
 La Mauvaisetié de ce Monde Maudiet. 1, 45
 Dieu tout Puissant, qui tant est débonnaire,

Qu'à ses enfants la Pierre pour du Pain
 Ne donne Poinet. 1, 79
 Jettans un feu qu'à Peine on Peult esteindre,
 Et en Piquant dangereux à l'atteindre. 1, 47
 Que nonobstant que nostre amitié Ferme
 Tousjours Fleurisse en sa verdeur Frequente. 1, 163
 La dure Mort de la Mere du Roy,
 Mon Meeenas. 1, 178
 Car quelque Don que D'elle soit Donné,
 (Tant soit-il Doulx. 1, 295

Soit que dans le second vers se reproduise une allitération qui forme déjà l'ornement du premier :

Que toy, qui es des Pastoureaux le PRince,
 PRinsses Plaisir à mon chant escouter. 1, 39
 Car le Plaisir que je Prends à vous veoir
 Passe tous ceulx que je Pourroye avoir. 1, 159
 Propos qui fust si fort Plaisant au maistre
 Que mal Plaisant ne Peust à la dame estre. 1, 162
 Ce Monsieur là (Syre) c'estoit Moy Mesme,
 Qui, sans Mentir, fuz au Matin bien blesme. 1, 174
 Pinseur Pinsant, entre autres Poinetz
 Je l'ay Pinsé de ce mot : Pinse ;
 Les bons n'y sont Pinsez ni Poinetz,
 Mais les meschans, dont tu es Prince. 1, 177
 O Nuiet heureuse, o douce Noire Nuiet,
 Ta Noireté aux amants point ne Nuyt. 1, 274
 Et les Marys, c'est force qu'ilz deMeurent
 (Bons ou Maulvais) jusques à ce qu'ils Meurent, 1, 293
 Mon lot qui eut l'acCol de chevalier,
 Est acCollé de trop mortel Collier. 1, 297

Chez Marot, l'allitération, est aussi riche que la rime ; c'est-à-dire qu'il ne se contente pas de la similitude d'une, voire de deux consonnes. Aussi souvent qu'il le peut, la voyelle qui suit ces consonnes est la même dans les deux mots ; ainsi qu'on a pu le remarquer dans les exemples qui précèdent : Roses, romarins ; hommage

et honneur : pasteurs, parjures, etc. La similitude s'étend même à la première syllabe tout entière, et nous avons ainsi de véritables rimes riches initiales : forme et force, chansons champestres :

Et me *sourient* que bien *sourent* aux festes. 1, 36
Vendent leur *chair cher* comme *eresme*. 1, 199

Mais il va plus loin encore, et de même qu'à la rime il n'hésite pas à répéter le même mot, ainsi dans l'intérieur du vers il joue avec les formes diverses d'un même vocable, rapproche les dérivés d'une même racine. Nous sommes loin, il est vrai, de l'allitération proprement dite ; nous touchons au jeu de mots. Mais c'est toujours la conséquence du même principe, de ce plaisir que prend Marot à multiplier ces rapprochements de consonances :

Là biens sans *cause* en *causes* se despendent ;
Là les *causeurs* les *causes* s'entrevendent. 1, 45
Ou autrement les *bons bontés* fuyroient. 1, 46
O Roy heureux sous lequel sont entrez
(Presque peris) les *lettres* et *lettrez*. 1, 53
Qu'à ta *naissance* avecque toi *naistra*. 1, 61
Sinon qu'il est plus *rain* que *ranité*,
Et plus *léger* que la *légèreté*. 1, 78
T'ont faict jecter *maintefoys maintes* larmes. 1, 114
Donne response à mon present affaire,
Docte Docteur. 1, 136
Je ne t'escry d'*abus* trop *abusant*. 1, 137
Mais despita *chatsz, chutes* et *chatons*,
Et prisa fort *ratz, rates* et *ratons*. 1, 138
Tu n'as cousteau, *serpe* ne *serpillon*
Qui sceut coupper *corde* ne *cordillon*. 1, 138
Si n'est-il *loup, louce*, ne *loueton*. 1, 142
Car le cheval que je pourmaine et *meine*
Est malheureux, et brunche en *pleine plaine*. 1, 153
Je ne veut point de *mule* ne *mulet*. 1, 154
Sans les susdictz *blasonneurs blasonner*. 1, 188

II

Théoriquement l'allitération et la rime sont deux choses différentes. Elles sont cependant l'une et l'autre les résultantes d'un même phénomène : le charme que notre oreille trouve à la répétition des mêmes sons ; l'une est un écho qui répète la fin des mots, et l'autre en répercute le commencement. L'une et l'autre peuvent d'ailleurs se mêler et se produire en même temps sur le même son, la même syllabe. Dans laquelle des deux catégories doit-on ranger, par exemple, les consonances qu'offrent des vers comme les suivants ?

Raison me dit qu'il me faut reti*Rer*. 1, 277

Donc, puis qu'en vous joye et soulas re*Donne*. 1, 318

Car on t'at*Tend* : puis quand seras en *Tente*. II, 6. Etc.

Marot avait un nom pour la « rithme », il n'en avait pas pour l'allitération, qui venait à peine d'être baptisée¹. Il avait pour la première des règles et des théories, ainsi que le prouve un passage, qu'on a souvent cité, de l'épître LII (1. 214). Il ne semble pas avoir employé la seconde d'après des principes aussi conscients. Mais peu importe ; pour l'une et pour l'autre, pour la rime et pour l'allitération, il obéit aux mêmes habitudes d'une oreille particulièrement raffinée et exercée, à la même loi plus instinctive encore que consciente : appuyer le rythme du vers par le plus grand nombre possible de consonances, et rendre ces consonances, ou rapprochements de sons, aussi sensibles, aussi frappants que possible. Il étend la similitude des sons initiaux au plus grand nombre de lettres et de

1. Par J. Jov. Pontanus, dans son dialogue intitulé « Actius. »

syllabes qu'il peut, ainsi que nous l'avons vu dans ce qui précède ; il procède absolument de même pour les sons finaux.

Marot devait donc nécessairement cultiver la rime riche. J'estime à peu près à deux pour cent la proportion des rimes qui, chez notre poète, ne sont pas riches, — j'entends au sens technique du mot, car des rimes comme *peine, pleine*¹ — *andoilles, gargoilles* — *couche, bouche* — *estre, prestre*, etc., ne sont pas des rimes pauvres.

La rime riche, à le bien prendre, est une rime plus une allitération, puisque, outre la similitude de la fin du mot à partir de la voyelle de la syllabe accentuée, — ce qui est l'essence de la rime, — elle nous offre encore la similitude des consonnes qui précèdent cette voyelle — dites consonnes d'appui — ce qui est l'allitération. Cela est si vrai, que les peuples chez lesquels l'allitération a été la base de la versification et dont les poètes l'emploient encore, non plus comme un élément essentiel, mais comme un ornement du vers, ont horreur de la rime riche. Ils n'aiment pas à accumuler en un seul endroit, sur une seule syllabe, des similitudes de consonances que leur oreille est habituée à trouver distribuées en des places différentes du vers. Mais ce n'est pas à Marot qu'il faut demander de pratiquer en ces matières le *quid nimis*. Il ne se contente même pas des rimes riches que la langue fournit tout naturellement, de celles qui sont produites par les syllabes finales de deux mots. Il fait naître souvent cette allitération des consonnes d'appui, là où elle ne se présente pas d'elle-même. Des deux mots qui se trouvent à la rime, l'un commence-t-il par une voyelle ? De gré ou de force — à tort ou à droit, comme on disait encore de son temps,

1. Remarquez que cette rime, sans être une rime riche au sens propre, nous offre une rime plus une allitération ; il y en a un certain nombre de ce genre dans Marot.

— Marot rapprochera de cette voyelle une consonne, qu'il demandera presque toujours à la finale du mot précédent et qui lui fournira l'allitération cherchée :

Tel est son nom, qui est de mort un ombre.
Regarde un peu, en voyla un grand nombre. I, 47

En m'écoutant jectèrent larmes d'yeux ;
Si feirent bien les plus souverains Dieux. I, 39

Et au matin que la clère aurora
En ce bas monde esclerey le jour a. I, 117

Reçoy moi done, et ton estomac ouvre,
A cette fin que dedans toy recouvre. I, 266

Ainsi devant moy plus vite s'enfuyra
Que devant luy ne vont fuyant les Muses,
Quand il verra que de faveur tu m'uses. I, 41. Etc.

Il étent la rime, quand il le peut, à deus syllabes :

Car, bien nourris sont du lait de la lysse
Qui nommée est du monde la malice. I, 49

Qui le sera peult estre si bon heur
Que le prouffit sera joinct à l'honneur. I, 182

Et la fait riche par les mêmes procédés qu'il emploie pour la rime d'une syllabe :

Qu'impossible est qu'en armes ne l'imites
Et que (partant) passeras ses limites? I, 63

Il a des rimes de trois syllâbes :
Par à peu près :

Et le labeur qu'après moi il mit tant
Certes, c'estoit affin qu'en l'imitant. I, 37

Pauvres : — le terme est ici singulier :

Long temps y a si grand bien n'acquist l'on
Que de vous veoir : venez-vous d'Acquillon? 1, 101

Riches :

Mais qu'est-il ce gentil salueur
Qui ose approcher sa lueur
Du cler soleil? 1, 171

Enfin il est allé jusqu'à employer des rimes — des rimes riches ! — de quatre syllabes :

Toujours les a la louve entretenus
Et près du cuer de son ventre tenus. 1, 49

Il n'est pas allé plus loin ; mais qu'on le croie bien, ce n'est pas qu'il ne l'ait voulu et qu'il ait été arrêté par des scrupules de goût. C'est que, malgré toute sa virtuosité, il ne l'a pu.

On pourra facilement multiplier ces exemples en parcourant les œuvres de Marot ; mais il faut se garder de faire entrer en ligne de compte des pièces comme l'épître vi (1, 132), la fin de l'épître xxv (1, 167) ou la première épigramme, où Marot s'amuse à accumuler les rimes les plus étranges en y mêlant le jeu de mots. Nous n'avons voulu parler dans tout ce qui précède que des procédés *ordinaires* de la versification de notre poète, de ceux qu'on rencontre chez lui à chaque pas dans tous les genres et sans recherche d'un effet comique ou burlesque.

Pour donner une idée complète de cette versification, à la recherche de toutes les consonances, il faudrait signaler encore l'emploi de toutes les espèces de rimes intérieures, telles que celles qu'offrent ces vers :

Point il n'habite en temples faitz de mains,
Et reveré n'est par *mains* des humains. 1, 71

Bigotz, cagotz, godz et magodz,
Fagotz, escargotz et margotz. 1, 251

Dieu gard en fin toute la fleur de lys,
Lime et rabot des hommes mal pollys. 1, 213

Combien que Gemmes dans sa coste
Costoye un périlleux fatras. 1, 248. Etc.

Mais ce sont là des ornements et des jeux qu'on rencontre plus rarement et dont on ne peut pas dire qu'ils fassent, comme l'allitération et la rime ultra-riche, partie essentielle d'un système de versification.

J. FIRMERY.

DICTIONNAIRE DU PATOIS DU BAS-GATINAIS

PAR C. PUICHAUD

A

Abaculer, verbe actif. Abaculer une charrette, la mettre les brancards en l'air.

Abécher, v. act. Donner la becquée. La mère abèche ses petits.

Abourde, nom commun féminin. Béquille. Boiteus, prends tes abourdes. Cf. le *bourdon* de pèlerin.

Abourder, v. act. Étayer. Abourdons la maison.

Abramer, v. pas. et neut. Se plaindre de. Être abramé de faim.

Abre, n. c. m. Arbre.

Abrévier, v. act. Abréger. Employé par Rabelais.

Abrevou, n. c. m. Abreuvoir.

Abrever, v. act. Abreuver.

Abrie, n. c. m. Abri.

Abrier, v. act. Couvrir de quelque chose. Il faut abrier de paille ses récoltes. Voir abrie.

Abuc, n. c. m. Arc-boutant.

Aburer, v. act. Enlever le trop plein de. Aburer un vase.

Abusion, n. c. m. Erreur. Quelle abusion de croire cela !

Abuter, v. act. Soutenir, appuyer. Abuter un mur.

Aeacher, v. neut. Appuyer fortement sur une chose. Dans Taillevent et Villon on trouve escacher.

Acassau, n. c. m. Acacia.

Acotigner, v. act. Faire contracter des habitudes. Acotigner un chien.

Acotigner (s'), v. pr. S'attacher trop. S'acoquiner. Voir acotigner.

Accailler, v. n. Se coaguler. Le lait accaille vite en été.

Accaser, v. n. Se rasseoir, en parlant des liqueurs.

Acclocher, v. unipers. Se dit de la cloche qui ne sonne plus que par coups à la fin d'une sonnerie. Pressons-nous d'aller à la messe, il accloche.

Accertener, v. act., se trouve dans Marot, assurer quelqu'un d'une chose. Je puis vous accertener qu'il fera beau demain.

Accoubler, v. act. Accoupler.

Accoubler (s'), v. pr. S'accoupler. Voir le verbe précédent.

Accouser, v. unip. Devenir lourd. Le pain accouse. Le mot se prononce par s très bref.

Accumer, v. act. Accumuler.

Achaler, v. act. Donner de la chaleur. Échauffer.

Achaler (s'), v. pr. S'échauffer. On s'achale vite en hiver quand on travaille de force.

Achayer, v. act. Se dit d'un oiseau qui abandonne son nid. Je permès de ramasser les œufs quand l'oiseau a achayé son nid.

Achée, n. c. f. Lombric, ver de terre.

Acremer, v. act. Recommander dans le sens de répéter. J'ai acremé mon frère de bien soigner ses bœufs.

Acrenailler, v. act. rendre chétif. Malheureux que je suis! la misère m'a tout acrenaillé.

Acreur, n. c. f. Acreté.

Aeucher, v. act. Égoutter un vase. Aeucher un pot.

Adoubage, n. c. m. Assaisonnement.

Adouber, v. act. Assaisonner.

Adoubou, n. c. m. Empirique. Rhabilleur.

Adressée, n. c. f. Droit chemin.

Adret, -ète, adj. Adroit.

Adrètement, adv. Adroitement.

Affenage, n. c. m. Ration de foin. Mettre un cheval à l'affenage.

Affener, v. act. Fournir de foin à discrétion. J'affène mes chevaux.

Affiage, n. c. m. Plantation.

Affier, v. act. Planter. Affier des choux.

Affier (s'), v. pr. Se planter. Nous ne sommes plus dans l'âge d'or où les champs s'affiaient tout seuls. Par extension s'affier signifie se pourvoir de. Affions-nous de bétail en ce moment.

Affilée (d'), loc. adv. 1° Sans interruption. 2° Avec abondance. 1° Faire dis lieues d'affilée. 2° Notre vache allaite d'affilée.

Affiler, v. n. Donner du lait avec abondance. Les vaches commencent à affiler.

Affranchir, v. act. Castrer.

Agât, n. e. m. Dégât.

Agâter, v. act. Endommager.

Agauler, v. act. Égauler.

Ageasse, n. e. f. Pie.

Aglion, n. e. m. Aiguillon.

Agnelle, n. e. f. Brebis.

Agroler, v. n. Parler agréablement. Ce jeune homme agrole.

Agueille, n. e. f. Aiguille.

Aguser, v. act. Aiguiser.

Aggraver, v. act. et neutre. Éprouver des blessures aux pieds. La marche m'aggrave vite. J'aggrave.

Aggraver (s'), v. pr. Se blesser les pieds en marchant. Mes bœufs se sont aggravés hier.

Aggrouer, v. act. Abriter des poussins en parlant de la poule. La poule aggroue bien ses petits.

Aggrouer (s'), v. pr. S'acroupir.

Agissances, n. e. f. pl. Façon d'agir, pris en mauvaise part. Je n'aime pas tes agissances.

Agrenor, v. act. Fournir de grain. Agrène les volailles.

Aguigner, v. act. Exciter à se battre. Je n'aime pas aguigner les gens.

Ahonter, v. act. Faire avoir honte à quelqu'un. Ahonter son voisin.

Aiguail, n. e. m. Rosée.

Aiguailer, v. unip. Y avoir de la rosée. Il aiguaille fort ce matin.

Aiguailer (s'), v. pr. Se tremper de rosée. On s'aiguaille vite le matin dans l'herbe.

Aiguer, v. act. et n. Opérer le chargement d'une charrette en se tenant dessus. Il est peu de gens qui sachent aiguer.

Aigueur, n. e. m. Celui qui aigue.

Airaut, n. e. m. Sorte de charrue.

Airaus, n. e. m. pl. Aires ou cours de fermes.

- Airée, n. c. f. Contenu d'une aire.
- Airer, v. act. Aérer.
- Aizie, n. c. m. Aise.
- Aive, n. c. f. Eau.
- Aivée, n. c. f. Giboulée. Il est tombé une forte aivée.
- Aiver (faire), v. act. et n. Faire abreuver (les champs).
Bouchez les rigoles, les prés ont assez aivé.
- Aiveus, -euse, adj. Imbibé d'eau, plein d'eau. Champs aiveus, fruits aiveus.
- Ajoncer, v. act. Balayer. Ajoneer la place.
- Ale, n. c. f. Aile.
- Alier, n. c. m. Alisier.
- Alle, pr. pers. Elle.
- Alliate, adj. des deux genres. Tenace, compact.
- Amatonner, v. act. et n. Former des caillots, des nœuds.
La bouillie amatonne facilement.
- Amatonner (s'), v. pr. Se dit des caillots, des nœuds, des duretés qui se forment dans une substance.
- Amblet, n. c. m. Anneau de cuir, de bois tordu ou de fer qui sert à atteler les bœufs.
- Amoustillé, -ée, adj. Émoustillé.
- Anderce, n. c. f. Darter laiteuse des gens.
- Annet, adv. Aujourd'hui.
- Apparager, v. act. Assortir, apparier. Apparager des laines, apparager des animaux.
- Appâturer, v. act. Entretenir de pâture. Appâturer des animaux.
- Applaner, v. act. Aplanir.
- Appouer, v. act. et n. Appuyer. Appouer une pelle contre un arbre. Appoue-toi sur moi.
- Apprentif, n. c. m. Apprenti.
- Apprentive, n. c. f. Apprentie.
- Apprifer, v. act. Apprivoiser.
- Approprier, v. act. approprier.
- Aqueder, v. n. Rester tranquille, calme. Aquéderas-tu?
- Arain, n. c. m. Airain.
- Arantèle, n. c. f. Toile d'araignée.
- Aranteler, v. act. et n. Eulever d'un lieu les toiles d'araignées.

Arauder, v. n. Chanter en conduisant les bœufs pour les exciter.

Arcan (à l'), loc. adv. A l'abandon.

A rive, loc. adv. De retour. Ton père est-il à rive ?

Aronnelle, n. c. f. Hirondelle. Rale.

Argua, n. c. m. Sorte de mélange destiné à comburer les barriques.

Arre (en), loc. adv. Par-derrrière.

Arroler, v. act. Bercer.

Arroler (s'), v. pr. Se bercer.

Arrosser, v. act. Tondre en broutant. Un bœuf arrosse un champ. Même signification que rosser.

Arroué, n. c. m. Réservoir.

Arrouer, v. act. Mettre en forme de roue des substances telles que du foin, de la paille.

Ars, arse, adj. Brûlant, desséchant. Temps ars. Se prononce par *a* long.

Arson, n. c. m. Sorte de démangeaison qu'ont les animaux. Un bœuf a souvent de l'arson au printemps.

Arteil, n. c. m. Orteil.

Assavanter, v. act. Informer. Assavanter quelqu'un de quelque chose.

Assavanter (s'), v. pr. S'informer. S'assavanter d'un fait.

Assai, n. c. m. Essai.

Assayer, v. act. Essayer.

Assègrer, v. n. Déposer, en parlant d'un liquide qui se sépare de la lie. Un mélange assègre. S'emploie le plus souvent avec faire. Faire assègrer du vin.

Assent (d'), loc. adv. D'accord.

Assérer, v. act. Affermir. Assérons le cœur des malheureux.

Assiment, n. c. m. Épices, condiment.

1. Assimenter, v. act. Épicer. Voir assiment.

2. Assimenter, v. act. Fermer, boucher avec du ciment.

Atorné, -ée, adj. Paré, parée, couvert d'atours.

Attelles, n. c. f. pl. Le joug et les courroies qui servent à atteler les bœufs.

Aumailles, n. c. f. pl. Bêtes à cornes.

Auré, -ée, adj. Doré, ée. Se trouve dans Rabelais.

Auteur, n. c. m. Cause, motif. Quel est l'auteur de ta conduite ?

Avâcrer, v. neut. Effondrer. La charpente avâcrera si vous la chargez trop. S'emploie aussi avec faire : faire avâcrer un mur.

Avaler, v. act. Descendre. Même signification que dévaler.

Avaluer, v. act. Évaluer.

Avange, n. c. f. Avance.

Avanger, v. n. et act. Avancer. Avanger son travail, s. act. L'ouvrage avange, s. neut.

Aveigle, n. et adj. Aveugle.

Aveillon, n. c. m. Petit tas de foin.

Avenage, n. c. m. Ration d'avoine.

Avène, n. c. f. Avoine.

Avener, v. act. Bourrer d'avoine. Avener des chevaux.

Avenir, v. n. Convenir, aller bien. Cette robe lui avient.

Avenu, -e, adj. Devenu grand, grande. Enfants avenus.

Avirer, v. act. Écarter, éloigner de. Avirez les méchants.

Avouiller, v. n. Afluer. L'eau avouille. A quelquefois un sens actif, et équivalait alors à inonder : L'eau nous avouille.

Avoure (d'), adverbe. D'où.

B

Babouineries, n. c. f. pl. Singeries, grimaces. Se trouve dans Rabelais. Finis donc tes babouineries.

Badigouler, v. n. Bavarder.

Bagnole, n. c. f. Mauvaise voiture.

Bagoulier, n. c. m. Gosier.

Baile, n. c. f. Endroit bas et marécageux d'un champ.

Baillotte, n. c. f. Bois creusé où l'on dépose les enfants au maillot.

Balot, n. c. m. Grosse lèvre. Je ne voudrais pas avoir un balot comme tu en as un.

1. Baller, v. n. Danser. Ballez, enfants, vous ne ballerez jamais plus jeunes.

2. Baller, v. n. Flotter, surnager. Le liège balle sur l'eau.

- Ballet, n. e. m. Hangar où l'on met la paille.
- Ballière, n. e. f. Paillasse faite de balle.
- Ballotte, n. e. f. Balle à jouer.
- Baraudage, n. e. m. Discours, paroles sans raison. Votre conversation n'est qu'un baraudage.
- Barauder, v. n. Dérisonner. Vous baraudez, mon ami.
- Bardeau, n. e. m. Petite écluse qui barre un cours d'eau.
- Français batardeau.
- Bardou, n. e. m. Âne (animal).
- Barge, n. e. f. Tas de foin, de paille, bois, genêt, etc. Barge de foin.
- Barrèmes, n. e. m. pl. Contes en l'air.
- Basse heure (de), loc. adv. Sur le tard. Ne pas rentrer de basse heure.
- Batail, n. e. m. Battant de cloche.
- Battou, n. e. m. Battoir. Une bonne lavense frappe des coups de battou nombreux dans un jour.
- Bauje, n. e. f. Jauge. Dans un coup incertain, quand on joue aux boules on a l'habitude de passer la bauje.
- Baujer, v. act. Jauger. Je crois avoir gagné et je veux baujer.
- Baulement, n. e. m. Hurlement. Bergers, veillez aux troupeaus. Je viens d'entendre le baulement des loups.
- Bayer ou beyer, v. n. Se dit du poisson qui paraît sur l'eau en ouvrant la bouche.
- Bé ou ben, adv. Bien.
- Beacop, adv. Beaucoup.
- Beeaud, n. e. m. Chevreau.
- Béchée, n. e. f. Bouchée. Béchée de pain.
- Becher, v. act. Percer avec le bec, se dit quand le petit oiseau entr'ouvre la coquille qui l'enveloppe en la perçant avec le bec.
- Beeclau, n. e. m. Rut, ne s'applique qu'à la chèvre.
- Beeotter, v. n. Mettre bas en parlant de la chèvre.
- Bedat, n. e. m. Verrat. Par extension homme gros et gras.
- Bégasser, v. n. Bégayer.
- Bégassons, -onse, n. e. Bègue.
- Bejou, n. e. m. Amande qui se trouve dans le noyau d'un fruit.

Belin, n. e. m. Béliet (animal). Je te vens un belin.

Belinage, n. e. m. Accouplement du béliet.

Bergeon et Brejon, n. e. m. Sillon qui ne traverse pas entièrement un champ. Dans le milieu de mon champ il y a un bouquet d'arbres qui me force à faire des bergeons.

1. Berne, n. e. f. Cardamine (plante).

2. Berne, n. e. f. Bâche en toile.

Besson, n. e. m. Jumeau. Ces deus enfants sont bessons.

Biele, n. et adj. des deus genres. Bigle, louche.

Bicler, v. n. Bigler, loucher. Vous aurez beau me regarder en biclant, vous ne me ferez pas peur.

1. Bidet, -tte, n. e. Petit cheval. Mon bidet. Ma bidette.

2. Bidet, n. e. m. Un (nombre). J'ai amené le numéro bidet au tirage au sort.

Bidrouillet, n. e. m. Mauvais vin. Dans les auberges on est sujet à boire du bidrouillet.

Bigailler, v. act. Troquer. Bigailler un cheval pour un autre. Le vieus français avait le mot *biguer*, même sens que bigailler.

Biguenailler, v. n. S'amuser à des riens, baguenauder. On ne s'enrichit point en biguenaillant.

Biger (ou biser), v. act. Embrasser. Biger sa mère.

Bilau, n. e. m. Chat à longs poils.

Bine, n. e. f. Race, pris en mauvaise part. Un tel est parti avec toute sa bine.

Bioter, v. n. Boire au biberon. Mon chevreau biote tous les jours, car sa mère est morte. Bioter se prent aussi dans un sens actif, faire bioter un animal.

Bireuil, n. e. m. Louche. Homme bireuil, femme bireuille.

Birot, ote, adj. et n. Niais, niaise.

Biroter, v. n. Regarder niaisement.

Bisaguë, n. e. f. Outil de charpentier à deus branches aiguës. Fr. bisaiguë.

Bisquer, v. n. Être contrarié. Je bisque.

Blanchet, n. e. m. Gilet de laine blanche.

Boirie, n. e. f. Action de boire. Je n'aime pas les geus adonnés à la boirie.

Boitouser, v. n. Boiter. Une longue marche fait boitouser.

Borde, n. e. f. Arête de poisson. Défiez-vous des bordes en mangeant du poisson.

Borderie, n. e. f. Petit domaine. Dans la coutume du Poitou, Jean Ledet, qui la commente, fait observer qu'en Gastine gagnerie de deus bœufs est prise pour borderie. En un mot, borderie comprend une quantité de terre que deus bœufs peuvent labourer pendant un an.

Bordier, ière, n. e. Cultivateur d'une borderie.

Bosser, v. n. Se dit d'un légume dont la racine prend en terre la forme arrondie.

Bot, n. e. m. Sabot.

Boube, adj. des deus genres. Enflé, -ée.

Boubelin, -ine, adj. Diminutif de boube.

Boude, n. e. f. Génisse qui tête.

Boudet, n. e. m. Veau de lait.

Boudin, n. e. m. État du foin placé en forme de boudin pour le faire sécher. Ramenons pour la nuit notre foin en boudin.

Boudiner, v. act. Mettre du foin en boudin. Qui boudine son foin ne pert pas son temps.

Boudingue, n. e. f. Vessie.

Bouffer, v. n. Bâfrer. C'est en bouffant qu'il mange ce qu'il a.

1. Bouillard, n. e. m. Pluie abondante et soudaine, giboulée. Il est tombé un bouillard.

2. Bouillard, n. e. m. *a.* Fois. Il y a des bouillards où l'on est malheureux. *b.* Réprimande. Administrer un bouillard.

Bouine, adj. fém. Qui s'attache aus bœufs. Mouche bouine.

Boune, adj. f. Bonne.

Boula, n. e. m. Bouleau.

Boulassier, n. e. m. Celui qui récolte les branches du bouleau pour en faire des balais.

Bouler, v. act. Troubler (un liquide). Bouler l'eau.

Bouleter, v. n. Se dit des plantes dont les racines prennent en terre la forme de boulettes.

Boulite, n. e. f. Petite ouverture, œil-de-bœuf. Passer sa tête dans la boulite.

Bouliteau, n. e. m. Diminutif de boulite.

Bouliter, v. n. Regarder curieusement, regarder par la boulite.

Bouloir, n. e. m. Rabot, sorte de perche employée à troubler l'eau pour la pêche.

Boulot, -otte, n. e. Personne grasse. Cet homme est un vrai boulot.

Boulotter, v. n. Rouler. Boulotter de haut en bas.

Boulotter (se), v. pr. Se rouler. Se boulotter par terre.

Boulotter, v. act. Manger. Boulotter un morceau de pain.

Bourder, v. n. Se reposer. Le meilleur ouvrier ne peut se dispenser de bourder quelquefois.

Bourdouneau, n. e. m. Extrémités du montant de la porte, qui servent de pivot.

Bouret, -ette, adj. Froid, humide. Gelée bourette.

Bourgne, n. e. f. Engin de pêche en clayonnage.

Bournais, Bournier, n. e. m. Ruche. Les abeilles ne sortent pas encore du bournais, du bournier.

Bourner, v. act. Sonner, résonner. Le canon bourne. Par extension, bourner signifie frapper de façon qu'il en sonne. Si tu n'aquedes pas, je m'en vais te bourner.

Bourniger, v. n. Fureter. Les enfants bournigent partout.

Bourolle, n. e. f. Nasse.

Bouroller, v. n. Pêcher à la bourolle. Le meilleur temps pour bouroller est l'été.

Bourollet, n. e. m. Petite bourolle.

Bourrée, n. e. f. Litière de foin, paille, etc., que l'on met dans ses sabots.

Bourrelot, n. e. m. Bourrelet.

Bourret, -ette, adj. A longs poils. Chien bourret, vache bourrette.

Bourrier, n. e. m. Les balayures. Enlever le bourrier.

Bourrin, n. e. m. Anon.

Boursiller, v. n. Payer de sa bourse. Quand on fait des achats, on doit boursiller.

Bouter, v. act. Mettre, serrer, vieux mot. Bouter l'arbre dans son creus. V. n. Soulever avec la tête le museau. La taupe boute.

Boutée, n. e. f. 1° Secousse, poussée. Tirer par boutées.
2° Effort. Allons, les enfants, encore une boutée, nous nous reposerons après.

Boutole, n. e. f. Réservoir qui se trouve à la sortie des étangs. Nous avons pris tout le poisson dans la boutole.

Brailler, v. n., Il mouillées. Pleurer.

Bramer, v. n. Se plaindre. erier. Bramer de faim. Ce verbe a un sens plus large que le verbe français bramer qui ne s'applique qu'au cri du cerf.

Brancaal, n. e. m. Brancard.

Brèche, n. e. m. Rayon de miel. J'ai acheté une brèche de miel.

Bredasse, n. e. f. Femme bavarde.

Bredasser, v. n. Bavarder. Tu bredasses trop.

Bredasseries, n. e. f. pl. Bavardage. Finis tes bredasseries.

Bredassou, n. e. m. Bavard.

Brehaigne, adj. fém. Stérile. Femme brehaigne, vache brehaigne, vieux mot.

Brelaud, n. e. m. Ver. Fruit plein de brelauds.

Brelaudé, -ée, adj. Véreux, -euse. Fruit brelaudé.

Brelière, n. e. f. Anse. Brelière de seau.

Brenée, n. e. f. Pâtée faite de bran.

Brèner, v. n. Arrêter, accrocher. Je n'aime pas passer dans les bois, ça brène trop.

Breton, n. e. m. Étincelle.

Bretonner, v. n. Se dit de ce qui produit des étincelles. Le feu bretonne.

Breticle, n. e. f. Lueur éclatante.

Bretieler, v. n. Brillier vivement. Un sabre bretiele. Le feu bretiele.

Brette, adj. fém. Se dit d'une vache sans veau. La vache brette perd souvent son lait.

Brevage, n. e. m. Breuvage.

Briдер, v. n. Être arrêté. Un ivrogne bride partout.

Brime, n. e. m. Mauvais vent qui brûle les récoltes. Un brime est tombé sur mes pruniers.

Brimer, v. n. Se dit du mauvais vent qui détruit des récoltes. Mes blés sont brimés.

Brize, n. e. f. Braise.

Bremer, v. n. Bramer.

Brou, n. e. m. Lierre.

Brouée, n. e. f. Bruine. Une forte brouée vous enfont jusqu'à la peau.

Brousseau, n. e. m. Hallier, touffe d'ajones, de ronces, etc. Tomber dans un brousseau.

Broussée, n. e. f. Comme brousseau.

Brut, n. e. m. Bruit. Entendre un grand brut.

Bu, n. e. m. Bœuf.

Buaille, n. e. f. Chaume. Champ de buaille.

Buillaud, n. e. m. Petit chaume. On coupe le chaume avec la faucille et le buillaud avec le dail.

Buailer, v. n. Couper la buaille.

Buchaille, n. e. f. Menu brin de bois, diminutif de bûche.

Buchailer, v. n. Ramasser de la buchaille.

Buchelier, n. e. m. Lieu où l'on met le bois, bûcher.

Buffer, v. act. Souffler. Buffe le feu. Buffer au figuré veut dire haleter. Buffer après une course.

Buffet, n. e. m. Soufflet.

Buie, Bie, Bue, n. e. f. Cruche à contenir l'eau pour boire. Amyot emploie le mot buie.

Burettée, n. e. f. Pleine burette. Burettée d'eau, de vin.

Burgauder, v. n. Beugler. Qu'ont donc nos bœufs à burgauder?

Burgot, n. e. m. Gros morceau. Un burgot de pain.

Burquer, v. n. Heurter, butter. Il a burqué dans moi.

Burrelot, n. e. m. Bourrelet.

C

Cabosse, n. e. f. Bosse. Je me suis fait en tombant une cabosse au front.

Cabosser, v. act. Faire des bosses à... Cabosser sa lanterne en la laissant tomber.

Cabot, n. e. m. Battant de la cloche.

Caboter, v. n. Sonner avec le cabot la cloche sans la mettre en branle. On cabote pour un baptême.

Cabourgne, n. e. f. Trou. Jeter de la terre dans la cabourgne.

Cabrenot, -otte, adj. Creus, -se. Arbre cabrenot. Souche cabrenotte.

Cabrenotte, n. e. f. Tronc d'arbre creus.

Cadrou, n. e. m. Convulsions de l'agonie. (En mauvaise part.) Faire le cadrou.

Cagne, n. e. m. Petit trou. Faire des cagnes dans une enclume.

Cagner, v. n. S'enfuir, se cacher.

Cagner (se), v. pr. Se cacher. Où t'es-tu cagné ce matin? Je n'ai pas pu te voir.

Cagnon, n. e. m. Gros morceau de pain. Le français a quignon.

Caillebotter, v. n. Se dit quand quelque chose se convertit en grumeaux, en caillots. Le lait caillebotte.

Caillebotter (se), v. pr. Se réduire en caillots. Le sang se caillebotte.

Caleau, n. e. m. Nois dépourvue de l'écale.

1. Caler, v. act. *a* Mettre quelque chose dans un endroit. Caler sa main dans un trou. *b* Caler s'emploie pour vêtir. Cale ta culotte.

2. Caler, v. n. Glisser. La route cale beaucoup ce matin.

Caler (se), v. pr. Se cacher. Se caler dans un four.

Calfreter, v. act. (Rabelais). Calfeutrer. Vous aurez beau calfreter votre maison, la mort y rentrera toujours.

Camouffe, n. e. f. Chandelle.

Capot, n. e. m. Coiffe de femme, capote de femme.

Caquette, n. e. f. Dent. Terme de mignardise.

1. Caraud, n. e. m. Mauvais plat.

2. Caraud, n. e. m. Vieille femme. Voyez ce vieus caraud.

Caraudage, n. e. m. Carrelage.

Carbon, n. e. m. Charbon en feu.

Carne, n. e. f. Mauvaise viande. A la boucherie la carne se paye comme la bonne viande.

Casarne, n. e. f. Caserne.

Cascaret, -ette, adj. Fou, folle. Je crois qu'un tel est un tant soit peu cascaret.

Casse, n. e. f. Lèche-frite.

Castille, n. e. f. Groseille à petit grain. Aimer les castilles.

Cavarne, n. e. f. Caverne.

Cendrille, n. e. f. Mésange.

Cerne, n. e. m. Cerele. Les oies sauvages font un grand cerne avant de s'appuyer.

Cerner, v. n. Tourner en cerele. J'ai vu des gens cerner autour de la maison. A l'actif, entourer. Cerner une troupe de soldats. C'est alors le sens français.

Cha(-g-un), loc. adv. Par un. On dit aussi cha-deus, cha-trois, etc., par deus, par trois.

Chaffre, n. e. m. Résidu du beurre lavé. Le beurre qui n'a pas été privé du chaffre n'est pas bon.

Chagne, n. e. m. Chêne.

Chagnaie, n. e. f. Plantation de chênes.

Chaise, n. e. f. Chaire. Quand le curé monte en chaise, il faut être attentif.

Chalibaude, n. e. f. Feu vif de paille, genêt ou autres substances produisant beaucoup de chaleur, mais sans durée.

Chance, n. e. f. Provision d'une chose. Cette année j'ai une belle chance de pommes de terre.

Chancer, v. act. Fournir quelqu'un d'une chose. L'année passée, je t'ai chancé de carottes ; cette année, en échange, chance-moi de navets.

Chancer (se), v. pr. Se fournir de. Se chancer de graines.

Champis, -ise, n. e. Bâtard. Un champis, une champise. On lit dans une lettre de Costard : « Dans le Poitou les bâtards sont appelés champis, comme qui dirait faits dans les champs. » Nous croyons qu'il serait mieux de modifier ainsi la fin de cette phrase : « trouvés dans les champs. »

Chapuser, v. act. Travailler sur le chaput le bois, le métal. Chapuser un maillet.

Chapuser (se), v. pr. Se travailler. Le bois dur se chapuse plus proprement que le bois tendre. Par extension se chapuser signifie se battre. Tu te chapuses trop souvent, mon gars, il finira par t'en cuire.

Chaput, n. e. m. Billot. Tout sabotier doit avoir un chaput.

Chareher, v. act. Chercher. Que charches-tu là ?

Charde, n. e. f. Écharde. Enlever les chardes d'un poisson.

Charpin, n. e. m. Charpie. Mettre sa culotte en charpin en passant dans les bois.

Charquoi, n. e. m. Carcasse. Mangeras-tu ce charquoi de poulet?

Charre, n. e. f. Ouverture dans une haie. Sortir par la charre.

Charreau, n. e. m. Petit sentier où passent les charrettes. Suis ce charreau, il conduit tout droit à la route.

Charreti, n. e. m. La voiture sans les roues. Je viens d'acheter un charreti de charrette et de commander des roues chez le charron.

Charrière, n. e. f. Comme charre.

Chat, n. e. m. S'adjoignant à certains mots, avec la même signification qu'en français: chat fouin, la fouine; chat pétois, le putois.

Chatelet, n. e. m. Dévidoir. Mettre le fil sur le chatelet.

Chatouille, n. e. f. Se trouve dans Rabelais. Sorte de petite anguille. Les chatouilles sont en grand nombre dans les ruisseaux.

Chaud, -de, adj. En rut. S'applique à l'espèce chevaline.

Chaulong, n. e. m. Chou vert. As-tu planté tes chaulongs?

Chaulonnière, n. e. f. Semis de chaulongs. Mes chaulonnières sont en bon état.

Chaumeni, n. e. m. Pourriture. Voilà du pain tout couvert de chaumeni.

Chaumenir, v. n. Pourrir. Le fromage chaumenit; viande chaumenie.

Chauveni, n. e. m. Moisissure, échauffement. Ça sent le chauveni chez vous.

Chauvenir, v. n. S'échauffer, moisir. Le bétail se soucie peu du foin chauveni.

Cheintre, n. e. f. Lisières des champs touchant aux haies. Il n'est pas facile de cultiver les cheintres à cause des racines d'arbres qui s'y développent.

Chemineau, n. e. m. Plaque de cheminée. Les amateurs d'antiquités n'ont pas encore collectionné les chemineaux.

Cheminet, n. e. m. Petit chemin. Passer par le cheminet pour se raccourcir.

Chérant, -te, adj. Qui vent cher. Pourquoi vous montrer si chérant? Cela vous nuira.

Chèrrée, chèrrie, n. e. f. Cendre qui a servi à la lessive. Combien avez-vous étendu de chèrrée sur vos prés. Fr. charrée.

Chéti, adj. m. Chétif. Chéti gars ; dans cette locution *chéti* veut dire mauvais.

Chétiveté, n. e. f. Malice. Enfant rempli de chétiveté.

Cheure, v. n. Choir. Si tu n'avais pas été si vite, tu n'aurais pas ché.

Chevêche, n. e. f. Chouette.

Chevrette, n. e. f. Trépied de potager. Où est la chevrette? J'en ai besoin.

Chevroter, v. n. Mettre bas, en parlant de la chèvre. Ma chèvre est prête à chevroter.

Chicoter, v. n. Se dit d'une chienne qui met bas. Une chienne qui chicote.

Chiron, n. e. m. Rocher volant, c'est-à-dire qui ne forme qu'un seul morceau sans couches.

Chocasse, n. e. f. Gousse d'un fruit. Chocasse de marron, de pois. Enlever la chocasse des noix.

Chois, n. e. m. Différence. Il y a grand chois entre les deus.

Choppe, adj. des deus genres. Pourri à l'intérieur. Poire choppe.

Choppesir, v. n. Devenir choppe, se gâter. Tous les fruits choppesissent cette année.

Choulong. Voir Chaulong.

Choulonière. Voir Chaulonière.

Cince, n. e. f. Instrument de boulanger composé d'une perche à laquelle sont attachées des guenilles et qui sert à nettoyer le four avant d'y mettre le pain.

Cincer, v. act. Se servir de la cince. On ne peut trop engager les boulangers à cincer leur four.

Citrolle, n. e. f. Citrouille. Comment sont vos citrolles?

Civrée, n. e. f. Pleine civière. Dans une bataille combien ramasse-t-on de civrées de morts!

Clarser, v. act. Sarcler. A l'heure qu'il est, les semis devraient être clarsés.

Clas, n. e. m. Glas. Je n'aime pas entendre sonner un clas.

Claveau, n. e. m. Clou recourbé.

Claveler, v. act. Mettre des claveaus. Claveler un pore pour l'empêcher de fouger.

Cleion, n. c. m. Claie. Fermez le cleion derrière vous.

Coche, n. c. f. Truie. Mener une coche à la foire.

Cocher, v. act. Marquer au moyen de coches. Puisque vous ne jouez pas, cochez les jeux.

Cocuë, n. c. f. Ciguë. On nous conte qu'autrefois les criminels étaient empoisonnés avec du jus de cocuë.

Coëner, v. n. Crier, en parlant du cochon. Ton cochon coëne bien fort.

Coet, n. c. m. Godet où l'on met la coue.

Coille, n. c. f. (pron. par Il mouillées). Courge.

Cointer, v. act. Assujettir à l'aide de coins. Cointer un outil.

Coiraud, -aude, adj. Étonnée, -ée, stupéfié, -ée. Un tel a l'air joliment coiraud. Mine coiraud.

Coire, n. c. f. Cheville qui sert à tenir une claie fermée. Mettre la coire.

Coïrer, v. act. Attacher avec la coire. Il n'en coïte guère de coïrer le cleion et de contenter par là le propriétaire du champ.

Coissin, n. c. m. Coussin. Pile de coissins.

Colas, n. c. m. Niais, homme stupide

Commentage, n. c. m. Ce qui se mange avec le pain. Sans commentage le pain n'est pas bon.

Commenter, v. act. Manger. Commenter un morceau de pain.

Consent, -te, adj. Qui consent. Être consent, -te, à quelque chose.

Conséquent, -te, adj. Important, -ante. Homme conséquent.

Cop, n. c. m. Coup. Si je te donne un cop de fouet, tu aquéderas.

Copage, n. c. m. Semis de plantes fourragères qu'on fait manger au bétail dans la crèche.

Cope, n. c. f. Coupe. Je me suis fait une cope au doigt.

Coper, v. act. Couper. Coper un bâton.

Cople, n. c. m. Couple. Un cople de poulets. A l'inverse du fr. couple, ce mot n'est jamais féminin.

Corner, v. n. Donner des coups de corne. Par extension loucher. Une vache corne tout le monde. Vous cornez, mon cher.

Coronel, n. c. m. Colonel.

Cosse, n. c. f. Bûche. Ta cosse de Noël est choisie assez grosse pour brûler plusieurs jours.

1. Coter, v. act. Toucher. Si tu me cotes, je t'assomme.

2. Coter, v. n. Être arrêté. Ma charrette a coté.

Cotien, n. c. m. Coquin.

Couasser, v. n. Se dit de la poule qui annonce par son cri qu'elle veut couvrir. Les poules couassent toutes au printemps.

Couane, n. c. f. Couenne. La couane de goret est bonne à graisser les souliers.

Couple, n. c. m. (Rabelais.) Même sens que *cople*. Couple de chapons.

Coubler, v. act. Accoupler. Coubler des bœufs.

Coucher, v. act. Déposer son enjeu. Couche ton argent.

Coudin, n. c. m. Coing. Les coudins servent pour la confiture.

Coudinier, n. c. m. Cognassier.

Couailles, n. c. f. pl. Laine de la queue des brebis. Les couailles sont le rebut de la laine.

1. Coue, n. c. f. Queue. Coue d'agneau, coue de renard.

2. Coue, n. c. f. Pierre à aiguïser. Prête-moi ta coue.

Couer, v. act. Couvrir. La poule coue ses œufs. S'emploie aussi au neutre. Le feu coue sous la cendre. Œufs coués.

Couet, n. c. m. Ponceau. Je viens de faire rentrer un lapin dans un couet.

Cougner, v. act. Serrer. Cougner sa main dans sa poche.

Cougner (se), v. pr. Se cacher. Je ne sais pas où s'est cougné notre ami. Je ne puis le trouver.

Couiller, n. c. m. Valet de charrue. Un bon couiller se gage cher.

Counœuvre, n. c. m. Second blé sans fumure. Champ de counœuvre.

Coupeau, n. c. m. Copeau. Coupeaus secs.

Courail, n. c. m. Verrou, targette. Fermez le courail, personne n'entrera.

Courailier, v. act. Fermer avec le verrou. Couraille la porte, j'ai un secret à te confier.

Courbassé, -ée, adj. Courbé sous le poids des années. Un vieillard courbassé m'a dit hier qu'il ferait beau aujourd'hui.

Courge, adj. des deux genres. Souple. Voilà un jeune homme bien courgé.

Courgée, n. e. f. Charge de la courge. Voy. Décourger. Jeune fille, prenez une courge pour porter votre linge à la rivière, avec votre force une courgée ne vous pèsera pas.

Courgeon, n. e. m. Galon de cuir.

Courger, v. act. Charger de la courge. Voyez Décourger. Courge ton frère.

Courger (se), v. pr. Se charger de la courge. Courge-toi et va-t'en.

Courraie, n. e. f. Courroie. Marchand de courraie.

Courtoire, n. e. f. Couvrecle de pot de marmite. J'ai acheté à la foire toute une provision de courtoires.

Coussière, n. e. f. Pied de hous. Couper un bâton dans une coussière.

Coussotte, n. e. f. Godet à puiser l'eau dans le seau. Boire à même la coussotte.

Coûte, n. e. f. Dépense. Ne pas craindre la coûte.

Cous, n. e. m. Hous. Le cous est un bel arbre.

Couvrailles, n. e. f. pl. Temps et action de semer le blé. As-tu réussi pour tes couvrailles?

Cracasser, v. n. Se dit du bruit qui se produit par la rupture et le frottement d'un corps sec qui cède ou supporte un effort.

Cracot, -otte, adj. Creus, creuse. Chêne cracot, branche cracotte.

Cracotte, n. e. f. Tronc d'arbre creus.

Créable, adj. des deux genres. Croyable.

Crenon, n. e. m. Petit renfermé. Où sont les chevaux? Dans leur crenon.

Crère, v. act. Croire. Je te crès pas.

Crever, v. n. Sortir d'un lieu en brisant avec bruit les clôtures. Je ne t'avais pas commandé de crever au bout de cette haie.

Croisée, n. e. f. Carrefour. J'ai dit à mon domestique de m'attendre à la croisée.

1. **Crôle**, n. e. f. Vaisseau à contenir du feu. A défaut de chaufferette, on se contente d'une crôle.

2. **Crôle**, n. e. f. Vieille femme. S'emploie toujours avec l'adj. vieille.

Crôler, v. act. Faire des amitiés à quelqu'un. As-tu fini de crôler cette fille?

Crouston, n. c. m. Croûton. Dans le pain je préfère le crouston.

Croûter, v. act. (Montaigne.) Recouvrir d'une croûte. La boue a croûté mes souliers.

Cru, n. c. m. Sorte de bouton qui se développe sur le dos des bêtes à cornes par la pique d'un insecte qui y dépose ses œufs; le bouton devient creus après éclosion de ces œufs.

Cueusse, n. c. f. Cuisse. J'ai mal à la cucusse.

Curiage, n. c. m. Vipérine, plante.

D

Dadire, adj. des deux genres. Absent, -te. Je trouve bien des objets dadire dans ma maison. [Décomposez *de à dire*.]

Dail, n. c. m. Faus. Le dail est un outil indispensable.

Darre, préposit. Derrière. Pourquoi marcher per darre?

Darrière, n. c. m. Derrière. Tomber sur le darrière. Darrière d'une charrette.

Débouler, v. n. Partir. Le lièvre a déboulé si vite que nous n'avons pu le tirer.

Débouler, n. c. m. Départ. Le débouler d'un renard.

Débouler (au), loc. adv. Au départ. Peu de chasseurs tueront le lapin au débouler dans un bois.

Déburer, v. act. Vider. Déburer une marmite.

Décaler, v. act. Dépouiller un fruit de son enveloppe.

Décanicher, v. n. Sortir d'une cachette. Fais donc décanicher ton chien de cette cracotte.

Déchocasser, v. act. Sortir de la chocasse, de l'enveloppe. Déchocasser des pois.

Décoirer, v. act. Ouvrir en enlevant la coire. Si vous décoirez un elion, coirez-le sans tarder.

Décooper, v. act. Débaucher, détourner de l'ouvrage. Un ivrogne a décoqué tous les ouvriers que j'avais aujourd'hui.

Décooper (se), v. pr. Laisser un ouvrage commencé.

Décourger, v. act. Enlever la courge à quelqu'un. (La

courge est un bâton recourbé à l'aide duquel on porte des fardeaus, mot français.)

Décourger (se), v. pr. Se décharger de la courge. On se décourge avec plaisir.

Décourir, v. n. Déborder. La rivière a découru.

Décours, n. e. m. (Rabelais.) Fin, terme. Au décours du jour.

Décrouler, v. n. Crouler. La maison va décrouler.

Défaire, v. act. Mettre à mort. J'ai défait dis perdris.

Défrueher, v. act. Défricher. Tous mes champs ne sont pas encore défruchés.

Dégacer, v. act. Enlever la boue à. Dégace donc tes sabots.

Dégâter, v. act. Défricher.

Degéner, v. act. Écarter ce qui nous gêne. Tu m'as gêné en m'empruntant de l'argent, degéne-moi.

Dégouler, v. act. et n. Vomir. Act. : Dégoule ton vin. Neut. : Il a dégoulé pour avoir trop mangé

Dégourdi, adj. m. (Rabelais.) Dégourdi. Faut être dégourdi pour s'échapper.

Dégousser, v. act. Écosser. Dégousser des pois.

Déjabotter, v. act. Enlever les vêtements qui couvrent la poitrine.

Déjabotter (se), v. pr. Se découvrir la poitrine.

Déjobrer, v. act. Débarbouiller. Tu es sale, déjobre ta figure pour le moins.

Déjoue, n. e. m. L'heure à laquelle les oiseaux sortent du juchoir. Quand viendra le déjoue nous irons aus champs.

Déjoue (au), loc. adv. A l'heure ou les oiseaux quittent le juchoir. Au déjoue, les oiseaux sont aisés à tuer.

Delinquer, v. n. Diminuer. Le froment delinque déjà. Périr. Voilà un homme qui delinque.

Délurer, v. act. Déniaiser. Je te laisse mon ami avec charge de le délurer.

Délurer (se), v. pr. Se déniaser. Comment ne s'être pas déluré après avoir passé tant de temps à la ville?

Démain (à la), loc. adv. Contrairement à la position qu'il faudrait occuper pour être à son aise. Si vous exigez que je travaille à la démain, je ne ferai pas grand ouvrage.

Démaler (se), v. pr. Se plaindre. Rien ne sert de se démaler.

Dénanger, v. act. Oter les herbes d'un lieu. Dénanger un champ du chiendent.

Déober, v. n. Partir, se mettre en route. Quand tu le voudras, nous déoberons.

Département, n. c. Départ. Je suis sur mon département.

Départir, v. n. Partir. Dépars donc si tu n'es pas content.

Dépellonner, v. act. Dégager du pellon. Dépelommer des châtaignes.

Dépenailler, v. act. Mettre en désordre. Il passe son temps à dépenailler son linge.

Dépendre, v. act. Dépenser. C'était bien la peine de dépendre son argent en de telles futilités!

Dépocher, v. act. Payer. Dépocher son argent. V. n. Tu as perdu, dépoche.

Dépresser, v. n. Diminuer. L'ouvrage dépresse. V. actif. Aider quelqu'un pour que son ouvrage ne le presse pas trop. Un tel m'a dépressé beaucoup.

Dérocher, v. act. Déterrer. Dérocher de l'argent.

Désabrier, v. act. Découvrir. Oter de l'abri. Désabrie les artichauts, les gelées sont passées.

Désabrier (se), v. pr. Se découvrir. Ce n'est pas l'heure de se désabrier en hiver.

Désaffier, v. act. Oter d'un terrain ce qui y a été planté, semé. Ta récolte est mauvaise, désaffie-la.

Désaiguailier, v. act. Faire tomber l'aigail. Prenez une branche et désaiguailiez cette allée, pour que j'y puisse passer.

Désavancer, v. act. Cueillir à l'avance, avant maturité. J'ai bien envie de désavancer quelques raisins.

Désavenir, v. n. Mal soir. Ce chapeau me désavait.

Det, n. c. m. Doigt. (Villon.)

Détrevirer, v. act. Tourner sens dessus dessous, bouleverser. Le vent m'a détreviré.

Détrier, v. act. Priver de l'allaitement. Les enfants détriés tard ne s'en portent que mieux.

Détrouiller, v. act. Dévider. Détrouillez ces écheveaux.

Détrouiller (se), v. pr. Se dévider. Fais attention que le câble ne se détrouille pas.

Dévallée, n. c. f. Penchant de coteau. Serrer la mécanique de la voiture à la dévallée.

Dévaler, v. n. Descendre la vallée. Je dévalle. La route va tout le temps en dévallant.

Devanteau, n. c. m. Tablier d'homme. Prends un devanteau pour ne pas te salir.

Devantère, n. c. f. Tablier de femme. Salir sa devantère en faisant la cuisine.

Dévers, n. c. m. Équilibre. Tiens bon le dévers, la charrette ne cheura pas.

Dévirer, v. n. Se tourner d'un côté, sortir de sa route. Tu dévireras si tu passes par ce chemin.

Dévirer (se), v. pr. Se détourner. Tombe sur lui avant qu'il ne se devire.

Devors, n. c. m. La partie extérieure. Le devors de ta maison est mieus entretenu que le dedans.

Devoure, loc. adv. D'où. Devoure vient-il ?

Différer, v. n. Se refuser à faire une chose. Je diffère absolument de faire cela.

Dire (à), loc. adv. Comme Dadire. Absent. Cette locution est dans Montaigne.

Dispart (à), loc. adv. A part, séparément. Je mès mon froment ici, mès le tien à dispart.

Divorce, n. c. m. Trouble, querelle. Introduire le divorce quelque part.

Do, dos, art. contract. du, des. Donne-moi do pain et dos chataignes.

Dolouère, n. c. f. Doloire.

Done, n. c. f. Giron, espace depuis la ceinture jusqu'aus genous quand on est assis. Réchauffer un petit enfant dans sa done.

Dornée, n. c. f. Plein giron. Dornée de fruits.

Doie, n. c. f. Mare d'eau. Tomber dans la doie.

Doué, n. c. m. Lavoir. Aller laver au doué.

Dounée, n. c. f. Donnée, aumône. Faire une dounée.

Doutance, n. c. f. Doute. Je suis en doutance.

Dramer, v. n. Travailler sans relâche. Qu'il faut dramer pour s'enrichir!

Drappe, n. c. f. Trappe. Fermer la drappe.

1. Drapper, v. n. Se dit quand il pleut à torrents. O drappe.

2. Drapper, v. act. Fermer la porte du four avant d'y mettre le pain pour que la chaleur devienne égale partout.

Dré, n. e. m. et adj. m. Dernier. Sortir le dré.

Drère, n. e. f. et adj. f. Dernière. La drère de mes ouailles est morte.

Drée, n. e. f. Ivraie, plante. Tous mes champs sont couverts de drée.

Dreliner, v. n. Sonner faiblement. J'entens dreliner la sonnette de mon mulet.

Dret (tout), loc. adv. Tout droit. Va tout dret.

Dret, drète, adj. Droit, droite.

Droissée, ou dressée, n. e. f. Droit chemin. Passer par la dressée

Drôle, drôlesse, n. e. m. Petit garçon, petite fille. J'ai un drôle et deux drôlesses. Les mots sont pris en bonne part.

Drosser, v. act. Tondre. Mes bœufs ont drossé complètement ce pré.

Drosses, n. e. f. pl. Résidu des graines passées au moulin.

Drouger, v. act. Ronger. On n'engraisse pas à drouger des os.

Dubet, n. e. m. (Rabelais.) Duvet. Je n'ai pas dormi encore dans le dubet et dans la soie.

Dubeté, -ée, adj. Couvert, -e de duvet. Brossez ces effets, ils sont dubetés.

Duppe, n. e. f. Huppe. Certains oiseaux ont des duppes sur la tête.

Duppé, -ée, adj. Huppé. Oiseau duppé.

Durer, v. n. Patienter, rester en pais, en repos. Si tu ne dures pas, je m'en vais te corriger.

E

Ébée, n. e. f. Bief d'un moulin. Les ébées sont pleines d'eau.

Ébouiller, v. n. Bouillir. Quand l'eau ébouillera, vous me préviendrez.

Ébouzer, v. act. Mettre en bouze. Ébouzer des pommes de terre qu'on a fait cuire.

Ébouzer (s'), v. pr. Se réduire en bouillie, en forme de bouze. A force de bouillir, les légumes s'ébouzent.

Ébrener, v. act. Réduire en bouillie, écraser. Une pierre tombée du haut d'une maison a ébrené un maçon.

Ébrener (s'), v. pr. S'écraser. S'ébrener en dégringolant d'un arbre.

Écalé, -ée, n. et adj. Homme ou femme qui a les jambes écartées.

Écaler, v. act. Écarter (ne s'emploie que pour les jambes). Écaler les jambes.

Écaler (s'), v. pr. Se dit d'un individu qui écarte les jambes. Tu te feras arriver du mal à force de t'écaler.

Écalette, n. c. f. Échasse.

Écarde, n. c. f. Écaille. Écarde de poisson. Voir Écharde.

Écarder, v. act. Écailler. Il n'est pas facile d'écarder les perchaudes anciennement sorties de l'eau.

Écarqueler, v. act. Écarteler. Jadis on écarquelaient les criminels.

Échalle, n. c. f. Échelle. Monter dans l'échalle.

Échaffourer, v. act. Effaroucher. Le renard a échaffouré mes poules.

Échappe, adj. des deux genres. Échappé, -ée. J'ai vu bien de la misère, et je n'en suis pas encore échappe.

Échapper, v. act. 1° Disposer de. Échapper une heure. 2° Avoir de quoi nourrir. Échapperas-tu ton bétail cet hiver. C'est le verbe français échapper avec une acception plus large.

Écharbot, n. c. m. Escarbot. (Rabelais : escharbot.)

Écharde, n. c. f. Écaille. Voir écarde.

Écharder, v. act. Écailler. Voir écarder.

Échumeau, n. c. m. Entamure faite dans une barge de foin.

Écouailles, n. c. f. plur. Laine défectueuse d'une toison, provenant surtout de la queue.

Éeramoller, v. act. Amollir, par extension écraser. Éeramoller des patates.

Éeramoller (s'), v. pr. S'amollir, par extension s'écraser. Je lui ai jeté un œuf qui s'est éeramollé sur sa figure.

Écrapoutir, v. act. Écraser. Cet homme a été écrapouti par la chute d'une pierre. L'abbé Rousseau fait observer avec raison que ce verbe dit plus qu'écrabouiller et éeramoller.

Écurer, v. act. (Rabelais : escurer.) Récurer. Vous ferez bien d'écurer votre vaisselle.

Écurer (s'), v. pr. Se nettoyer. Écure-toi donc avant de sortir.

Écurieus, n. c. m. (Rabelais et Marot : escurieus.) Écureuil.

Effouracher, v. act. Effaroucher. Attention, tu vas m'effouracher.

Effourniller (s'), v. pr. Abandonner le nid, par extension être grand. Je connaissais un nid de merles, mais les petits se sont effournillés aujourd'hui. Tes enfants sont-ils effournillés.

Effournillon, n. c. m. Oiseau qui vient de s'effourniller. Je vois un effournillon.

Égauler, v. act. Couper les branches de, à. Égauler des têtards.

Égousser, v. act. Sortir de la gousse. Égousser des pois.

Égratigner, v. act. Égratigner. Ne joue pas avec ce chat, il t'égratignera.

Égratigner (s'), v. pr. S'égratigner. On ne s'égratigne pas pour son plaisir.

Égratignure, n. c. f. Égratignure. Avoir les mains couvertes d'égratignures.

Égruneau, n. c. m. Marron sorti de son pellone. Acheter des égruneaux.

Égruneau (à l'), loc. adv. Nu, -e. Ne fait pas bon aller à l'égruneau au mois de janvier. Extension du mot précédent.

Élegir, v. act. Rendre plus mince, diminuer l'épaisseur par le moyen des moulures, sculptures. Élegir un meuble.

Élocher, v. act. Détruire les loches de. Élocher un jardin. V. n. Passer sa journée à élocher.

Éloise, n. c. f. Un éclair. Quelles éloises! elles mettent le ciel en feu.

Éloiser, v. n. Faire des éclairs. Il éloisera ce soir, car le temps est orageux.

Éluccer, v. act. Arracher les branches de. Éluccer des arbres.

Embeber, v. act. Imbiber. Embeber une éponge.

Embijôler, v. act. Enjôler. Ce charlatan m'a embijôlé.

Emblavaison et emblaison, n. e. f. Emblavure et emblavage. Comment sont tes emblavaisons? As-tu fini tes emblavaisons?

Embobeliner, v. act. Couvrir, entourer de vêtements. Embobeliner un malade de couvertures.

Embourrer, v. act. Rembourrer. (Rabelais.) Embourre ton enfant, et partons.

Embourrer (s'), v. pr. Se rembourrer. T'es-tu embourré?

Embourreur, n. e. m. Celui qui rembourre.

Embout, n. e. m. Morceau de métal qui se met au bout d'un morceau de bois pour empêcher l'usage.

Embouter, v. act. Mettre un embout à. Emboute ton parapluie.

Embréné, -ée, adj. Sali, couvert de brenée. (Rabelais.)

Embrènement, n. e. m. Obstacle, embarras. Comment sortir de cet embrèvement de voitures?

Embrener, v. act. Couvrir d'ordures, salir. Embrener quelqu'un de boue. Par extension signifie aussi embarrasser. Il veut m'embrener dans ses entreprises.

Éméyer, v. act. Informer. Éméye ton père de mon arrivée.

Éméyer (s'), v. pr. S'informer. Qui s'est éméyé de moi.

Émorche, n. e. f. Touffe d'herbe que le bétail ne mange pas dans les champs de pacage.

Émoucheteur, n. e. m. Celui qui chasse les mouches

Émouler, v. act. Écraser, mettre en pièces.

Émouvoir (s'), v. pr. Se secouer, se remuer. « J'ai froid. — Si tu t'émouvais, tu ne te plaindrais pas. »

Empas, n. e. m. Empan (mesure de longueur).

Empêcher, v. act. Rendre enceinte. Je ne te fais pas compliment d'avoir empêché cette fille. Ma femme est empêchée.

Empour, prép. En échange de. Je te donne mon cheval empour ta vache.

Empuer, v. act. Embrocher avec une pue ou pointe d'outil. J'ai empué un crapaud avec ma fourche.

Énandrer, v. act. Engendrer. La mauvaise graine enandre de mauvais fruits.

Énanger, v. act. Planter, semer. Enanges-tu ton champ d'orties? Il en est couvert.

Énanger (s'), v. pr. Naître. Il ne s'énage rien de bon dans mes champs.

Enchâbler, v. act. Empêcher de bien venir. La mauvaise nourriture enchâble mon bétail.

Enchantable, adj. des deux genres. Qui donne du plaisir. Il fait un temps enchantable.

Encorner, v. act. Frapper à coups de cornes. Cette vache est toujours prête à encorner le monde.

Enerecher, v. act. Acrocher. Enèreche tes hardes au plancher.

Enderce, n. e. f. Voir Anderee.

Endurasser, v. act. Endureir. Le travail endureasse le corps.

Endurasser (s'), v. pr. S'endurcir. Son cœur s'endurasse avec l'âge.

Enferger, v. act. Attacher avec des entraves. Enferger un cheval.

Enferger (s'), v. pr. S'attacher avec des entraves. Je me suis enfergé pour faire croire qu'on m'avait attaché. Au figuré s'embarrasser. S'enferger dans des épines, dans de mauvaises affaires.

Enferges, n. e. f. pl. Entraves. Au figuré empêchements, obstacles.

Enflamber, v. act. Enflammer. L'orage a enflambé ma grange qui a entièrement brûlé.

Enflamber (s'), v. pron. S'enflammer. Le ciel s'enflambe. Au figuré, s'emporter, s'irriter. Inutile de t'enflamber pour cela.

Enfondrer, v. act. Défoncer. Tu vas enfondrer la terre.

Enfondrer (s'), v. pr. Se défoncer. Les greniers s'enfondreront sous le poids du grain à la prochaine récolte.

Enfondre, v. n. et act. Être pénétré par la pluie. J'enfondrai jusqu'aus os si je sors par cè temps.

Enfondre (s'), v. pr. Se dit de ce qui est pénétré par la pluie. Il y a un mur de la maison qui s'enfond.

Enfondure, n. e. f. Action d'être trempé de pluie. Gare à l'enfondure si vous partez sans manteau.

Engarder (s'), v. pr. Se garder de. Je m'engarderai bien de suivre tes avis.

Engiponner, v. act. Couvrir d'un jupon. Engiponne tous tes enfants.

Engiponner (s'), v. pr. Se couvrir d'un jupon. Mon garçon, tu es trop âgé pour t'engiponner.

Engouler, v. act. Avaler. Ton chien a failli m'engouler la main.

Engourdeli, -ie, adj. Engourdi, -ie. Avoir les mains engourdelies.

Engourdelir, v. act. Engourdir. Le froid engourdelit les membres.

Engourdelir (s'), v. pr. S'engourdir. Tu t'engourdeliras à ne rien faire.

Engraver, v. act. et neutre. Graver. J'ai gravé mon nom sur mon couteau. Engraves-tu bien.

Engregnousir, v. n. Envenimer. Ma blessure engregnousit.

Engregnousir (s'), v. pr. S'envenimer. Ton mal s'engregnousit.

Enloppe, n. c. f. Enveloppe. Mettre quelque chose sous enloppe.

Enlopper, v. act. Envelopper. Enloppe ce paquet.

Enlopper (s'), v. pr. S'envelopper. S'enlopper de son manteau.

Enraidir, v. n. et act. Rendre, devenir raide. Le froid enraidit les gens les plus réchauffés. Mes membres enraidissent.

Enraidir (s'), v. pr. Se raidir. Mon corps s'enraidit sous le poids des ans. Au figuré, tenir ferme. S'enraidir contre le malheur.

Enrimer, v. n. Enrhumer. J'enrime.

Enrimer (s'), v. pr. S'enrhumer. Tu t'enrimeras à courir dans l'aigail.

Enrimeure, n. c. f. Rhume. J'ai attrapé l'enrimeure.

Enrocher, v. act. Enterrer. Se prend en mauvaise part. Enrocher un chien.

Enrrère, adv. Enfin, maintenant. Il est venu enrrère.

Enseller, v. act. et n. Se dit d'un animal dont les reins s'affaissent comme si on lui mettait la selle. Tu mènes ta bête trop jeune, tu l'enselleras.

Ensuaire, v. act. Couvrir d'un suaire. C'est un triste métier que d'ensuaire les gens.

Entome, n. c. f. Eutame, entamure. Faire une entome dans un pain.

Entomer, v. act. Entamer. Entomer le pain.

Entour, adv. Alentour. Les ennemis sont entour de nous.

Entremis, -ise, adj. Déterminé, -ée. Un gars entremis.

Enveuver, v. n. Devenir veuf. J'ai enveuvé l'an passé.

Envrillonner, v. act. Envelopper en tortillant. Envrillonner un objet dans du papier.

Envrillonner (s'), v. pr. S'entortiller. Le serpent s'envrillonne souvent autour d'une branche d'arbre.

Épale, n. c. f. Épaule. Avoir mal à l'épale.

Épaller (s'), v. pr. S'essouffler. Tu t'épalles à tort.

Épanter, v. act. Épouvanter. Épanter les ennemis.

Épanter (s'), v. pr. S'épouvanter. Ne t'épante pas.

Éparée, n. c. f. Étendue. Tu as une belle éparée de moissons.

Éparer, v. act. Éparpiller. Le vent éparpille les balles de l'aire.

1. Éparer (s'), v. pr. S'éclaircir. Les poules s'éparent dans les champs.

2. Éparer (s'), v. pr. S'éclaircir, en parlant du temps. Le temps s'épare.

Éparvier, n. c. m. Épervier. J'ai vu un éparvier qui prenait un oiseau.

Épauler (s'), v. pr. Se déboiter l'épaule. Mon cheval s'est épaulé hier.

Épibocher, v. act. Scruter. Si j'épibochais tes actions! Nettoyer (en parlant des oiseaux) ses plumes avec son bec. La première acception est l'extension de la seconde.

Épibocher (s'), v. pr. Se dit d'un oiseau qui nettoie ses plumes avec son bec. Quand vous verrez les poules s'épibocher défiez-vous de la pluie.

Épiéter, v. act. et n. Souffrir, endurer. Ne pouvoir épiéter sa maladie. Épiéteras-tu?

Épiozer, v. act. Épuer. Épiozer son enfant.

Épiger, v. n. Épier, c'est-à-dire monter en épi. Le froment épige bien cette année.

Épondoire, n. e. f. Sorte de fourche destinée à enlever le fumier des étables. Prends l'épondoire et enlève ce fumier.

Érabinée, n. e. f. La moitié de la journée. Travailler pendant une érabinée.

Éraler, v. act. Déchirer, érailler. Éraler un arbre.

Éralure, n. e. f. Déchirure. Raccorder l'éralure d'un effet.

Érauder ou rauder, v. n. (Voir Rauder). Chanter en conduisant les bœufs.

Érener, v. act. Casser les reins. J'ai érené mon baudet en le chargeant avec excès. C'est la vieille forme française.

Escarres, n. e. f. Embarras. Faire des escarres.

Escarpiner (s'), v. pr. Se sauver. Il s'escarpinait rapidement.

Escelafer (s'), v. pr. Éclater (de rire). Dans Rabelais.

Escuse, n. e. f. Excuse.

Essemer ou essèmer, v. n. Sentir bon. Les roses essèment.

Essarter, v. act. Déchirer. Dis-moi donc où tu as essarté tes habits. Essarter une plante.

Essarter (s'), v. pr. Se déchirer. Tu t'essarteras la peau si tu cherches dans cette haie.

Essor, n. e. m. Temps sec. Tu sortiras ton linge au prochain essor.

Essor (à l'), loc. adv. Au sec. Le temps est à l'essor.

Estopper, v. act. Raccorder grossièrement.

Estopure, n. e. f. Raccorderage grossier. Contente-toi de faire une estopure à ma blouse, le temps presse.

Étaler, v. act. Effeuille. Étaler des choux.

Étoumesir, v. n. S'altérer, moisir. Mes fromages étoumesissent.

Étonner, v. act. Étonner. Il étonne son monde.

Étonner (s'), v. pr. S'étonner. Il s'étonne de rien.

Étrange, adj. des deux genres. Étranger. J'ai parcouru les pays étranges. C'est la vieille acception de ce mot français, on la trouve encore dans Lafontaine.

Étrieu, n. e. m. Étrier. Se cramponner à l'étrieu.

Étroller, v. act. Cueillir des feuilles à. Étroller les choux de son jardin.

Évader, v. act. Éviter. (Rabelais.) J'ai évadé le danger qui me menaçait.

Évolager, v. act. Rendre volage, par extension faire partir.
Tâche donc d'évolager les oiseaux qui mangent ma récolte.
Extaser (s'), v. pr. S'extasier. Il s'extase à propos de tout.

F

Faim-galle, n. e. f. Faim-valle.

Faindre (se), v. pr. Se ménager. Mon domestique n'a pas son pareil pour se faindre, aussi je n'ai pas l'intention de le conserver.

Faiscelle, n. e. f. Vase en terre ou en métal où l'on met égoutter le lait caillé.

Fait, n. e. m. Faîte. Le fait d'une lice est l'endroit le plus élevé.

Falun, n. e. m. Déchet des épis ou enveloppe du grain. Un tas de faluns est un lit moelleux.

Faraud, -de, n. e. et adj. Celui qui porte de beaux habits et en est fier. Jamais on n'a pu voir un gars plus faraud.

Farauder, v. n. Se requinquer. Tu faraudes joliment depuis quelque temps.

Fauche, n. e. f. Manière de faucher. Avoir une bonne fauche. Le français a ce mot avec une acception différente.

Fave, n. e. f. Fève.

Fayant, n. e. m. Hêtre, bois. Couché sous un fayant.

Fein, n. e. m. Foin. Les feins sont coupés.

Feinte (ma), loc. adv. Ma foi, sorte de juron.

Fener, v. act. Faner. Il est temps de fener les prés. S'emploie aussi au neut. D'où viens-tu ? De fener.

Férieus, -se, adj. Fort, -e, puissant, -e. Homme férieus. Bête férieuse.

Fermage, n. e. m. Fromage.

Fermi, n. e. f. Fourmi.

Fermilière, n. e. f. Fourmilière.

Fescer, v. act. Frapper avec une gaule. Fescer un cheval. S'emploie aussi au neutre. Fescer donc plus fort.

Feuillet, n. e. m. Scie. Trancher du bois avec un feuillet.

Février, n. e. m. Violette. Allons ramasser des févriers. Ainsi nommé parce qu'il fleurit au mois de février.

Fis, n. c. m. Verrue. Cicéron avait un fis sur le nez.

Fiable, adj. des deus genres. Qui inspire de la confiance. Personne fiable, peu fiable.

Fiance, n. c. f. Confiance. J'ai fiance en moi.

Fie (ma), loc. adv. Ma foi. Sorte de juron. Je ne ferai pas cela, ma fie.

Fignoler, v. n. Se dit d'une personne qui veut s'élever par sa mise ou son langage au-dessus de sa position.

Fignolard, -de, adj. et n. Celui ou celle qui veut se mettre au-dessus de son rang par des façons de parler ou de se vêtir.

Fillol, -ole, n. c. Filleul, Filleule. (Rabelais.)

Fion (Voir Fayant), n. c. m. Hêtre.

Fisson, n. c. m. Aiguillon, dard. Fisson de serpent.

Flâche, n. c. f. Défaut d'épaisseur dans certains objets. Tu m'as vendu des planches qui ont beaucoup de flâches.

Flâcheus, -se, adj. Se dit de bois qui manque d'épaisseur. Bois flâcheus.

Flambe, n. c. f. Flamme. Quand un pailler brûle, la flambe s'élève très haut.

Floquer, v. n. Faire du bruit. L'eau floque dans mes souliers.

Foi, n. c. f. Quantité. Il y avait une grand foi de gens à la ballade.

Fond, n. c. m. Culotte. Ne pas tenir dans son fond.

Forciable, adj. des deus genres. Qui exige de la force. Faire un ouvrage forciable.

Formance, n. c. f. Apparence, formation. Le monstre a de loin formance d'homme.

Fornicle, adj. des deus genres. Non apprivoisé, en parlant des animaux ; par extension, s'applique aus personnes susceptibles.

Fouacier, n. c. m. Fabricant de fouaces.

Fouger, v. n. Fouiller la terre. Les pores fougent toujours.

Fouillard, -de, adj. Feuillu, -e. Arbre fouillard.

Fouillouse, n. c. f. Petit sac, bourse. (Rabelais.) As-tu ta fouillouse garnie?

Fouir, v. act. Enfouir. J'ai foui mon argent dans la terre, mais il n'est pas perdu pour cela.

Fouir, v. n. Fuir. Tu fouirais plus vite que je te rattraperais encore.

Foumé, n. c. m. Fumier.

Fourchette, n. c. f. Fourche que forment les jambes. Entrer dans l'eau jusqu'à la fourchette.

Fourmouger, v. act. Enlever le fumier de, nettoyer. Fourmouger une étable.

Fournille, n. c. f. Menu bois destiné à chauffer le four. Faire des fagots de fournille.

Fousse, n. c. f. Fosse. (Rabelais.) Tomber dans une fousse.

Fouyard, -de, adj. Fuyard. Les oiseaux sont fouyards.

Fràgne, n. c. m. Frêne, arbre.

Frai, n. c. m. Alevin. J'ai mis du frai dans mes étangs. Ce mot diffère du français frai, qui signifie plus particulièrement œufs de poisson, tout en signifiant aussi petits poissons, car le mot patois frai ne comprend que l'alevin.

1. Franc, franche, adj. Résolu, -e, courageux, -se.

2. Franc, -che, adj. Apprivoisé, -ée. Moineau franc.

Frapperie, n. c. f. Action de frapper. Je n'aime pas les frapperies. (Rabelais.)

Fred, n. c. m. Froid. Le fred est fort.

Fred, frède, adj. Froid, froide. Le vent est fred.

Frediner, v. n. Rendre un son clair, en parlant de corps sonores qui s'entrechoquent.

Frelasser, v. n. Se dit des corps qui rendent un son clair en se frottant contre quelque chose. La soie frelasse quand on la secoue.

Fremer, v. act. Fermer. Fremons la porte derrière nous.

Fremoir, n. c. m. Fermoir. (Rabelais.)

Freniele, adj. des deux genres. Insoumis, en parlant des animaux; en parlant des gens susceptibles. vif, chatouilleux.

Frenieler, v. n. Être indomptable. vif, susceptible. Mon cheval frenieler. Mon garçon, à quoi te sert de frenieler?

Fresaie, n. c. f. Orfraie, oiseau.

Fri-laie, n. c. f. Comme le précédent.

Frioller, v. n. Se dit du beurre qui crépite dans la poêle. Entendez-vous? le beurre friolle.

Frogner, v. act. Froncer. Frogner le nez sur un plat.

Frogner (se), v. pr. Se frotter contre quelqu'un ou quelque chose. As-tu fini de te frogner contre moi?

Froncele, n. c. m. Furoncle. Souffrir d'un froncele.

Fronteau, n. c. m. Objet qui se met sur le front comme un bandeau, un diadème; sorte de chapeau à rebords élastiques qui se met sur la tête des enfants pour les empêcher de se blesser au front en tombant. Le français a fronteau, bandeau de religieuse, avec un sens moins large que le mot patois.

Fruche, n. c. f. Friche. Terres en fruche.

Frucher, v. n. Devenir sec. Par ces temps de ars la terre fruche énormément.

Fruitage, n. c. m. Les fruits en général. J'aime le fruitage.

Fruement, n. c. m. Froment. (Rabelais.)

Frusques, n. c. f. pl. Ce qu'on a de nippes et d'argent. Enlever ses frusques. Le français a frusquin.

Fumelle, n. c. f. Femelle.

Fumerolle, n. c. f. Taupe, grillon, courtilière. La fumerolle est un animal nuisible.

Furgailler, v. act. et n. Chercher avec la fourche, par extension fouiller, remuer, mettre sens dessus dessous. Furgailler dans un arbre. Furgailler des hardes.

Furcheter, v. act. et n. Fouiller avec la fourche. Furcheter un lapin dans un arbre.

Furcheteur, n. c. m. Celui qui furchète.

Furgon, n. c. m. Fille qui se tient mal, hétaïre.

Furgon, n. c. m. Fourgon, perche qui sert à remuer le bois qui brûle dans le four.

Furgonner, v. act. et n. Remuer avec le fourgon la braïse du four. Furgonner le four. Es-tu las de furgonner?

Furguenelle ou furquenelle, n. c. f. Fragon, petit houx ou buis piquant.

Futer, v. act. Tromper de telle sorte qu'on ne se laisse plus prendre au même piège. Tous les oiseaux qui ont échappé aus gliaus sont futés. Futer quelqu'un.

(A suivre.)

OBSERVATIONS A PROPOS DES CHUINTANTES DU PATOIS DE COLIGNY

L'étude de M. Clédât sur le patois de Coligny (tome I de la *Recue*, page 163) nous signale comme un fait remarquable la transformation habituelle de l's douce de liaison en *j* devant certaines voyelles initiales du mot suivant. En examinant le glossaire qui termine cette étude, on se rend compte que le fait dont il s'agit s'étend bien au delà du cas particulier de liaison, c'est-à-dire se manifeste dans la construction même des mots et en toute occurrence : *Bcatôja*-boîteuse, *brôja*-braise, *camijeûla* - camisole, *côja*-cause, *semija*-chemise, *frijë*-friser, *frôja*-fraise, *grujâla* groseille, etc., etc.

Dès qu'un dialecte transforme ainsi l's douce en *j*, on est sûr *a priori* qu'il transforme également l's dure en *ch*; voyons le même glossaire : *Cacheû*-casseur, *châblou*-sable, *châbrou*-sabre, *chèn*-saint, *chênte*-sainte, *gâchon*-garçon, *Brache*-Bresse, et pour finir, un mot qui nous donne les deux transformations, *châjon*-saison.

Il est donc évident que le remplacement de l's douce de liaison par le *j* n'est que l'application particulière, dans ce dialecte, d'une loi générale qui le caractérise.

Dans cette loi, bien constatée, on peut encore induire à coup sûr la loi inverse qui transformera tout aussi naturellement le *j* en *s* douce et le *ch* en *s* dure, ou si l'on veut, la loi d'un va et vient continuuel entre des articulations qui ont d'ailleurs une si grande affinité. Je laisse au lecteur le plaisir d'en recueillir, toujours à la même source, autant d'exemples qu'il voudra; je prendrai seulement de là occasion de formuler une autre observation de même nature, à savoir, que ces particularités dialectales se reproduisent partout comme individuelles, par l'effet d'une mauvaise prononciation, soit affectée et volontaire, soit due à quelque défaut insurmontable de l'organe vocal.

Quand la bouche ne veut pas s'ouvrir suffisamment, elle donne les voyelles *troublées* : a-è, è-è, è-i, a-ò, etc. Le même trouble se produit par le nazillement. La bouche qui affecte une ouverture excessive donne la gradation inverse : i-è, è-è, è-a, ò-a, etc. Une projection outrée des lèvres en avant amène le *ch* pour l's dure, le *j* pour l's douce ; c'est le cas des régions sus-mentionnées du Sud-Est. Une pareille tendance point dans cette partie des Vosges qui va de Rambervillers à Châtel ; et les deux premiers supérieurs de notre grand Séminaire, qui sortaient de là, en ont laissé un souvenir qui ne se perdra pas de si tôt. Je ne suis pas seul, entre tous mes condisciples, pour s'être entendu dire, par exemple : « Mochieur, vou-j-avez fort mal agi ! Ch'est avec peine, Mochieur H., que je vous voi-j-encore auchi peu raisonnable ! » Un bon chanoine de Saint-Dié citait une fois, dans un sermon à la cathédrale, cette parole de saint Paul : « Chi quish chuorum curam non habet, etc. » et traduisait : « Chelui qui n'a pas choin des *chiens* est *pirerh* qu'un infidèle. » On a recueilli de sa bouche, dans un sermon sur le jeûne, cette autre phrase : « Un *chélèbre* médechîn difait : » Le *morrhiveau* que vous *laichez* chur votre *achiette* vous fait plus de bien que *chelui* que vous mangez ! » Cette prononciation n'eût peut-être pas été remarquée à Coligny ; mais à Saint-Dié, elle était phénoménale, et l'on doit penser si des séminaristes, qui sont la gaieté incarnée, s'en amusaient. Quant au vénéré supérieur, on n'avait envie de rire qu'assez longtemps après, de ses *ch* et de ses *j*, qui s'accroissaient surtout dans ses réprimandes, parce qu'ils en marquaient le degré de sévérité. — Tandis qu'un effort exagéré d'articulation amène la substitution du *j* à l's douce, et du *ch* à l's dure, en revanche, une articulation trop flasque fait redescendre du *ch* à l's dure, et du *j* à s douce. Un enfant dira : « Ze veus *zouer* ; allons *sez* nous ! » et un Marseillais : « *Zuze*, mon bon ! » C'est souvent l'effet d'une affectation.

Celui qui, affligé d'une conformation défectueuse des lèvres ou des mâchoires, ne peut pas faire siffler nettement les *s*, les remplace, au moins dans nos contrées, par les aspirations palatale et gutturale, c'est-à-dire l's dure par la spiration palatale, et l's douce par l'aspiration gutturale. Un ancien bour-

geois de Saint-Dié se trouvait dans ce cas, et on lui faisait quelquefois la malice de lui demander le numéro de sa maison pour lui entendre dire : *Khoikhante-khikh* (66). Il prononçait d'une manière analogue : « Vou-*h*-avez raihon ! »

Puisque le *th* anglais est purement et simplement une *s*, non plus spirante, mais *explosive*¹, le passage alternatif de l'un à l'autre devient tout naturel, facile et fréquent; et le *th* dur donnera l'*s* douce. De fait, le glossaire de Coligny nous en fournit une preuve surabondante; et nous en avons encore une autre non moins forte en ce que le défaut de *bléser* se reproduit individuellement dans tous les dialectes.

Il me sera donc permis d'établir en règle absolue que toute prononciation estropiée peut devenir dialectale au lieu de rester individuelle; et que, quand il se rencontre de ces prononciations vicieuses, gâtées, mauvaises, dans quelque région sous le premier de ces états, on est certain de les retrouver sous le second dans toutes les autres régions qui parlent un idiome foncièrement identique.

Mais ce n'est ni à quelque affectation ridicule, ni à quelque défaut d'organe qu'il faut attribuer la transformation si fréquente et si caractéristique de l'*s* douce, ainsi que du *j* ou *g* dous, en *h*, et de l'*s* dure, ainsi que du *c* devenu *ch* fr., en *kh*, dans les patois lorrains de la zone la plus rapprochée du domaine germanique; c'est, d'une part, à l'intime affinité qui existe entre ces divers ordres de sifflantes; et d'autre part, à la tendance qu'ont nos patois de ramener tous les sifflements de l'extérieur à l'intérieur, de changer les sifflantes dentales en la palatale, et les sifflantes labiales en la gutturale, pour les adoucir².

De la substitution de l'*h* à l'*s* douce et du *kh* à l'*s* dure nos patois fournissent des exemples par centaines et par milliers,

1. C'est également la seule différence qu'il y ait entre le *ch* anglais ou espagnol, et le *ch* français.

2. C'est un préjugé vulgaire universel que les aspirations gutturale et palatale, surtout cette dernière, sont d'une rudesse, d'une dureté presque sauvage. Une pareille erreur provient sans doute de l'extrême difficulté qu'éprouvent d'abord à émettre ces articulations ceux qui n'y sont pas habitués. C'est encore l'histoire du renard, taxant de ce qu'on sait les raisins très mûrs et très dous qu'il ne peut atteindre.

en toutes positions, sans nulles conditions ni restrictions; pour celle de l'*h* au *g* dous ou *j*, et du *kh* au *e* qui a donné le *ch* français, les exemples en sont relativement peu nombreux; mais ils se rencontrent tous dans des mots très usuels, et suffisent pour indiquer un principe. *Hneusse-génisse*; *khénau-chenal*, etc., etc.

Ce qui porte à son comble le relief que ces deux aspirations donnent à nos dialectes, c'est qu'elles saisissent immédiatement les consonnes aussi bien que les voyelles, en se les partageant selon les affinités physiologiques dont la loi est très précise et très impérieuse. Ainsi, l'aspiration gutturale et douce, *h*, prend les douces *b*, *d*, *g* et *w*; la spiration palatale et forte, *kh*, prend les fortes *c* dur (ou *k* ou *q*), *p* et *t*; mais les deux prennent indifféremment les moyennes et liquides *l*, *m*, *n* et *r*. Il n'y a que *f*, *r*, *ch* fr., *e* dous, *j* fr., *s*, *x* et *z*, qui se refusent à l'union: les deux premières, *f* et *r*, pour cause d'incompatibilité physiologique; les six dernières pour cause de rapprochement si intime que l'union cède la place à la substitution. De plus, il convient de noter que la loi des affinités oblige quelquefois accidentellement à changer la douce en forte, et réciproquement, la forte en douce. Ainsi: *Mâhe*-mauvaise, se modifie en *mâkhe* dans *makhe pièce*, mauvaise pièce; *wakhe*-vert se modifie en *wahe* dans *wahe génête*-vert genêt. De même, tous les verbes dont la syllabe flexionnelle est en *h*, remplacent celle-ci par *kh*, à la 3^e pers. pl. de l'ind. pr., où le *t* doit toujours se faire sentir: *Aïpwauhé*-apaiser, et *el aïpwaukht'*, ils apaisent.

Nos patois font donc jouer à *h* et à *kh* le même rôle que le français à *s* devant les autres consonnes; ils remplacent les sifflements par les aspirations. C'est d'une grande douceur aussi bien que d'une grande originalité.

Le chanoine HINGRE.

COMPTE RENDU

Adrien THIBAUT, *Glossaire du pays blaisois*. Blois et Orléans, s. d. (1892), 1 vol. in-8°, de xxvi-356 p.

L'ouvrage de M. A. Thibault tiendra une place fort honorable dans la collection, malheureusement bien incomplète encore, de nos glossaires dialectaux; on sent bien vite, en le lisant, que l'auteur, enfant et habitant du pays dont il étudie la langue, connaît à fond et aime son sujet. Signalons-y tout de suite une innovation qui nous paraît fort heureuse : les définitions y sont complétées et illustrées par des exemples qui donnent à l'ouvrage une saveur toute particulière; ils permettent de saisir sur le vif les tournures, si originales et si variées, propres au langage populaire, et d'étudier la syntaxe, en même temps que le vocabulaire, des compatriotes de M. T. Il est seulement regrettable que celui-ci, par une nouvelle application d'un système fâcheux sur lequel nous reviendrons, ait cru devoir franciser plus ou moins les mots qu'il y fait entrer; ces phrases eussent dû, elles aussi, être l'objet d'une transcription phonétique aussi exacte que possible. Nous ne féliciterons pas moins M. T. de la grande place qu'il a faite à l'exposé des coutumes, traditions et superstitions locales; par là, il a donné un nouveau pris à son ouvrage, qui ne sera pas consulté avec moins de fruit par les amateurs de folk-lore que par les philologues. Enfin il ne s'est point borné à l'étude du patois actuel : il a voulu en rechercher les titres de noblesse dans un certain nombre de textes et de documents anciens. A vrai dire, l'idée est plus louable que l'exécution n'en a été heureuse. A procéder rigoureusement, il faudrait se borner, dans une recherche de ce genre, aux documents d'archives propres à la région étudiée et aux œuvres des auteurs qui y sont nés. Les premiers surtout fournissent une grande quantité de mots disparus, spécialement des termes techniques, ou des formes anciennes de mots

conservés, qu'il est important de relever; il est regrettable que M. T. n'ait pas étendu plus loin ses investigations dans ce sens, au lieu de dépouiller une foule de textes qui n'ont rien à faire avec le Blaisois. Qu'il ait accueilli les œuvres de Tourangeaus, de Vendômois, de Percherons comme Rabelais, Ronsard et Belleau, on le comprend encore, car il est intéressant de relever dans leurs œuvres les traces des parlors locaux¹; mais il ne possédait pas de l'ancienne langue une connaissance assez précise pour distinguer dans ces œuvres les formes vraiment locales des formes, aujourd'hui disparues, communes à toute l'ancienne langue; ainsi il n'y a aucun intérêt à relever *bers* pour *berceau*, *chaffauder* pour *échaffauder*, *chardonnnet* pour *chardonneret*. Mais ce qui est tout à fait inutile, c'est d'alléguer, pour attester l'existence dans l'ancienne langue de certains mots restés vivants dans le Blaisois, des auteurs étrangers à cette région; que nous importe que ces mots aient été employés par Villehardouin ou par Commines? Il suffisait de renvoyer à un dictionnaire de l'ancien français².

Mais ce sont là des questions d'application, et nous sommes, en principe, d'accord avec M. T. Il n'en est pas de même au sujet de certaines questions de méthode. M. T. a senti qu'il ne pouvait donner une idée complète de son patois qu'en faisant précéder le Glossaire proprement dit d'une étude phonétique; aussi a-t-il consacré quelques pages (xv-xxiii) à la « prononciation »; malheureusement cette étude est très incomplète et très vague; les conditions des phénomènes y sont rarement déterminées avec précision; on nous dit que tel fait se produit « quelquefois », ou « souvent »; mais dans des questions de ce genre, l'à peu près ne suffit pas; on ne pouvait

1. On savait depuis longtemps combien est considérable chez Rabelais l'influence des dialectes du centre de la France; les exemples recueillis par M. T. montrent que cette influence est sensible aussi, quoique moindre, chez Ronsard et quelques autres poètes de la Pléiade.

2. Je ne sais, pour le dire en passant, à quel dictionnaire M. T. recourt de préférence; on se demande où il a rencontré certains mots dont l'existence est plus que suspecte, tels que *behourde* (sorte de lance), *bele* (clochette), *caterre* (danger), etc.

du reste atteindre à une grande précision en partant du français, qui représente une étape de la langue parallèle à celle des patois; il fallait partir du latin, comme l'a fait M. N. du Puitspelu, dont le travail (*Introduction au Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*) pouvait, sur bien des points, servir de modèle à M. T. Celui-ci semble du reste s'être aperçu lui-même de cette insuffisance, qu'il essaye de compenser çà et là dans le corps du Glossaire; ainsi, c'est au mot *abager* qu'il indique la transformation d'*y* intervocalique en *g* comme une «loi» de son dialecte¹. Ce chapitre, s'il eût été bien compris et bien traité, eût permis à l'auteur de réduire du tiers ou du quart les dimensions de son volume. A notre avis, en effet, un glossaire patois ne devrait comprendre que les mots qui n'ont point de correspondant dans la langue littéraire; quant à ceux qui présentent les mêmes éléments diversement transformés, ils doivent être simplement énumérés dans le chapitre consacré à la phonétique; il suffisait, pour revenir au dialecte blaisois, que M. T. déterminât dans quels cas *o* passe à *ou*; dans quels cas *e* atone devient *a*, et qu'il énumérât les principaux exemples de ces changements, sans consacrer des articles spéciaux à tous les mots qui les présentent².

Il est une autre catégorie de mots que nous regrettons de voir figurer dans le Glossaire; ce sont ceux que M. T. range dans le *jargon*, qu'il a raison de distinguer du patois. «Un parler qui s'affranchit de toute règle, dit-il, de toute logique dans la formation des mots... c'est là un jargon. Quand j'étais enfant, une vieille parente, fatiguée de m'entendre faire des gammes sur le piano, s'écriait: «Tu m'abages avec ton piano!» *Abager* est patois, *piano* est jargon.» L'exemple est joli, mais la définition peu exacte. Le caprice, que M. T. invoque ici, joue un rôle extrêmement restreint dans la transformation des langues; les altérations les plus arbitraires en apparence

1. Cependant il enregistre *charreyer* pour *charroyer*.

2. Voyez par exemple dans la lettre A, une foule de mots qui, sauf le traitement du préfixe *ex-*, n'ont rien d'intéressant, comme *abourgeonner*, *achaper*, *aculer*, *alite*, *atonner*, etc. De même la réduction d'*oi* à *é* étant une loi du dialecte, il est tout à fait superflu de faire des articles spéciaux pour *creire*, *creitre*, *dret*, etc.

peuvent elles-mêmes se ramener à des lois; *bileus*, par exemple, que cite M. T., est très régulièrement formé sur *bile*; dans *catéchime*, il y a un archaïsme de prononciation, dans *catéchisse* une substitution de suffixe, dans *déligeance*, un fait de dissimilation; la vieille parente de M. T., en prononçant *plano*, avait sans doute dans l'esprit l'idée d'une surface plane. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a aucun intérêt à enregistrer au long toutes les formes de ce genre; il suffisait d'essayer, dans le chapitre relatif à la phonétique, d'expliquer la naissance des plus caractéristiques d'entre elles. On n'est pas médiocrement surpris, après avoir lu l'arrêt que nous venons de citer, de voir M. T. admettre des mots comme *amonition* (pain d'), *arbelète*, *archetecete*, *armena*, *bénifrice*, *castrole*, *cataplasse*, etc.

Sur la part qu'il convient de faire aux recherches étymologiques, M. T. s'exprime en ces termes : « Pour les mots qui sont de la langue littéraire ou qui n'en diffèrent que par quelques légers changements de forme, j'ai considéré que leurs origines ayant été supérieurement étudiées par les maîtres dans des ouvrages qui sont entre toutes les mains, il serait puéril de les relater. Je n'ai parlé de leur étymologie que lorsque j'ai vu que la forme dialectale s'en approchait davantage que la forme française. Quant à ceux qui n'ont aucun rapport avec la langue académique, j'ai dû me borner souvent à en indiquer simplement le radical, sans chercher à expliquer la raison d'être de toutes les lettres qui les constituent. » L'idée de M. T., si je la comprends bien, est juste; un glossaire patois doit se borner à donner l'étymologie des mots dont les correspondants n'existent pas en français, et à indiquer le radical des dérivés dont la formation, claire encore pour un habitant du pays, pourrait ne pas l'être toujours pour un étranger; il suffit alors de renvoyer à la racine de ceux-ci, ou au mot français où entre cette racine. Mais ces principes, qui semblent bien être ceux de M. T., sont appliqués avec une singulière inconséquence; on trouve à chaque pas, chez lui, des conjectures, qu'il emprunte purement et simplement à Scheler ou à Littré, et qu'il reproduit le plus souvent d'une manière incomplète, sans en citer les auteurs. (Voyez *alayer*, *bremer*, etc.) M. T. ne dissimule pas

le peu de confiance que lui inspirent « ces règles de permutation ingénieuses, mais qui ont le tort d'être données comme absolues », établies par les étymologistes modernes. Avant de médire de ces règles, il ne serait pas mal de les connaître : tel n'est pas évidemment le cas de M. T., qui tire *abri* du bas latin (?) *abrica*, *abriga*, *agriote* d'ἄγριος, *êtres* (écrit *aitres*) d'*atrium*, *bauge* du bas-latin (?) *berga*, *beliner* de *bèle*¹, *berloque* du celtique *laska*², *bosse* de *capul* (par *cabosse*), *choine* de *canus*, *clouer* de *claudere*, *défeu* de *defunctus*, *délai*³ (= humidité) de *de l'aigue*⁴.

Je n'ajouterai plus qu'un mot concernant le système de transcription adopté par l'auteur : M. T. donne le plus souvent le mot patois sous une forme demi-française qu'il fait suivre d'une notation phonétique assez défectueuse ; par exemple : BONHOMMEAU⁵ (bon-non-mio). Mais si le suffixe français, *eau* est réellement prononcé *iau* en blaisois, pourquoi ne pas le donner uniquement sous cette dernière forme ? C'est qu'on entend aussi, nous dira sans doute M. T., la prononciation *eau*. Mais on ne l'entend que dans la bouche de gens

1. Ce mot est formé probablement sur *belin* (= mouton), et signifie dodeliner de la tête comme les moutons.

2. Le mot n'est évidemment que notre *breloque*, avec une métathèse signalée à mainte reprise par M. T. (*conterbouter*, *berouette*, etc.).

3. C'est manifestement le substantif verbal de *délager*.

4. A côté de ces conjectures, il en est d'autres tout à fait heureuses et qui montrent qu'avec une connaissance plus exacte des règles, M. T. pourrait arriver à d'excellents résultats; ainsi il tire (mais pourquoi ajouter ici le signe du doute ?) *apeus* d'*adiposus*, *coyer* de *cotarius*. — Une bizarrerie que l'on ne s'explique pas consiste à citer souvent, à côté du mot patois, la forme italienne correspondante; il n'y a pas à cela grand inconvénient, bien qu'on ne voie pas pourquoi l'italien est ici préféré à telle autre langue romane. Mais ce qui est fâcheux, c'est d'indiquer (au moins par la disposition typographique) le mot italien comme source directe du mot patois; ainsi *aider* est dérivé d'*aiutare*, *aticher* d'*atticciare*, *cerfeuil* de *cerfoglio*, *bouette* de *bucchetta*, etc. Il n'y a là que des rapports de sons purement fortuits. Le seul mot blaisois qu'on puisse dériver de l'italien est peut-être *bastant*, qui est un reste du français italianisé du XVI^e siècle.

5. De même presque partout pour les mots de ce genre; alors pourquoi *aberiau*, *cafourniau* ? Cf. *benaise*, *bein*.

essayant de donner au patois une tournure française, et cette tentative est évidemment non avenue aux yeux du philologue. Il fallait donner bravement et uniquement la forme patoise, et cela dans une transcription aussi rigoureusement exacte que le permettaient à l'auteur les caractères typographiques dont il disposait.

Toutes ces critiques ne nous empêchent pas de rendre pleine justice à la conscience avec laquelle M. T. a rempli une tâche fort utile; son volume rendra de grands services, et il serait infiniment désirable qu'on en eût l'équivalent pour toutes les régions de notre domaine linguistique.

A. JEANROY.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOGIE »

Ch. LÉBAIGUE. — *La Réforme de l'orthographe* (8 pages imprimées à Sceaux chez Charaire et C^{ie}). — A propos de la *Note de M. Gréard*.

G. PARIS. — *L'altération romane du c latin* (30 pages in-8°, dans l'*Annuaire pour 1893 de l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques.*)

T. ZANARDELLI. — *Langues et Dialectes*, n° 3 de la première année (Paris, Bouillon, 1893).

A. TOBLER. — *Etymologische* (12 pages extr. de *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1893). — Il s'agit du v. fr. *menaison*, *-oison*, *-ison* et des mots actuels *rets*, *haleter*, *aloyau*, *ébouler*, *banneret*.

P. MARCHOT. — *Solution de quelques difficultés de la phonétique française* (91 pages in-8°. Dissertation de doctorat. Lausanne, imprimerie Bridel, 1893). — Les difficultés dont il s'agit se réfèrent au traitement des voyelles *a*, *i* long, *o* bref, *u* long.

SERNIN-SANTY. — *La Comtesse de Die* (Paris, Picard, 1893, xviii-146 pages. Introduction par Paul MARIÉTON). Ce beau volume contient les œuvres, — texte et traduction, — de la comtesse de Die, avec une relation des fêtes données en l'honneur de la « trouveuse » dauphinoise en 1888.

Pierre de la LOJE — *Glossaire du Bas-Berry*, fascicule 3 (Paris, Bouillon, 1892).

HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS. — *Dictionnaire de la langue française*, 10^e fascicule, *desassembler-doublage* (Paris, Delagrave). — Le verbe *dérisager* 2 nous paraît dériver de *dérisager* 1; il est difficile d'admettre qu'il se soit formé sur *enrisager* par substitution de préfixe.

CLAIR TISSEUR. — *Modestes Observations sur l'art de versifier* (Lyon, Bernoux et Cumin, 1893, 355 pages). Nous espérons pouvoir donner bientôt un compte rendu de cet important ouvrage.

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE
(Avril 1893)

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Membres à Vie

MEMBRES HONORAIRES

- MM. A. d'Abbadie, de l'Institut, 120, rue du Bac, Paris;
A. M. Bell, 1525, 35th street, Washington D. C., États-Unis;
Dr. J.-H. Gladstone, président de la Société de réforme orthographique, Londres;
L. Havet, prof. au Collège de France, 4, avenue de l'Opéra, Paris;
Dr. F. March, Easton, Pa., États-Unis;
F. Max Müller, Queen's College, Oxford, Angleterre;
P. Meyer, de l'Institut, rue de Boulainvilliers, Paris;
Prof. A. Noreen, Upsal, Suède;
F. Passy, de l'Institut, Neuilly-Saint-James;
Dr. E. Raoux, Lausanne, Suisse;
Rev. prof. A. H. Sayce, Queen's College, Oxford, Angleterre;
Fr. Sareey, publiciste, 59, rue de Douai, Paris;
Prof. E. Tegnér, Lund, Suède;
G. Vianna, R. D. d'Arroios, 96 B, Lisbonne, Portugal;
M. Vion, 8, rue de la République, Amiens.

MEMBRES FONDATEURS

- MM. Jean Passy, bibliothécaire, 8, rue Labordère, Neuilly-Saint-James ;
 Paul Passy, 92, rue de Longchamps, Neuilly-Saint-James ;
 M^{me} P. Passy, 92, rue de Longchamps, Neuilly-Saint-James ;
 M. Ch. Roussey, 23, rue Cujas, Paris.

MEMBRES ACTIFS

- MM. A. Barbou, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, place du Panthéon, Paris ;
 R. Barlet, prof. au Collège, rue Notre-Dame, Soissons ;
 Dr. J. Bertillon, 24, rue de Penthièvre, Paris ;
 M^{lle} Brulant, directrice du lycée de filles, Moulins ;
 M. Bonnet, prof. à la Faculté des Lettres, Montpellier ;
 M^{me} Dupont, chez M. le Pasteur Dupont, Bréda, Hollande ;
 MM. E. Goret, direct. d'école, 4, rue des Feuillantines, Paris ;
 C. Lagache, anc. sénateur, 10, boulevard Raspail, Paris ;
 E. Monseur, 10, avenue d'Avray, Liège, Belgique ;
 P. Oltramare, 6, rue Pierre-Fatio, Genève, Suisse ;
 L'amiral Réveillère, 3, rue Foy, Brest ;
 Dr. Ch. Richet, 15, rue de l'Université, Paris ;
 L'abbé Ragon, 77, rue de Vaugirard, Paris ;
 Prof. F. Wulff, Lund, Suède.

MEMBRES ADHÉRENTS

- MM. J. Bevan, 2, Cranford Villas, Exmouth, Devon, Angleterre ;
 O. Cambier, juge de paix, Pâturages, Belgique ;
 Chabert, trésorier général de Saône-et-Loire ;
 F. Comte, 43, rue des Poissonniers, Paris ;
 E. Marie, 4, rue de Sèze, Paris ;
 E. C. Roza, rue de D. Vasco, Belen Lisboa, Portugal ;
 Vallée, instituteur, rue Erpell, Le Mans.

MEMBRE ADJOINT

- Miss Soames, 44, Marine Parade, Brighton, Angleterre.

Ont versé par anticipation leur cotisation de *membre actif* (comprise dans le dernier compte du trésorier):

- MM. Araujo, professeur, Alfonso XII, 7 pral, à Tolède, Espagne ;
Bastin, conseiller d'État actuel à Saint-Petersbourg ;
Popofsky, professeur au gymnase Marie, à Saint-Petersbourg ;
A. Rancy, professeur au corps des pages, à Saint-Petersbourg.
Rey, professeur à l'institut des demoiselles nobles de Smolna, Saint-Petersbourg.

Ont en outre versé leur cotisation pour 1893:

MEMBRE FONDATEUR

- M. V. Ballu, 9, rue Mayet, Paris.

MEMBRES ACTIFS

- MM. Léon Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ;
Bozo Depoli, Györ, Raab, Hongrie ;
Eseriche, professeur de physique à l'Institut de Barcelone, Espagne ;
J. Firmery, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ;
F. Gache, prof. au lycée de Châteauroux ;
Hoffbauer, lieutenant d'artillerie, 15, place des Marchés, à La Fère (Aisne) ;
A. Piche, 8, rue Montpensier, Paris.

MEMBRES ADHÉRENTS

- M. Balassa, Szekesfehervar, Hongrie.
M^{lle} Ballu, 9, rue Mayet, Paris.

Les cotisations de MM. Ballu, Eseriche, Balassa, Hoffbauer, Piche et de M^{lle} Ballu ont été remises à M. Paul Passy.

Nous avons le regret d'enregistrer la démission de M. et M^{me} Faivre, de M^{me} Bonamy et de MM. Marais et Clabeaux.

Les autres membres non portés sur la liste ci-dessus seront considérés comme démissionnaires s'ils n'envoient pas leur cotisation après réception du présent bulletin.

Le rôle de notre Société est loin d'être terminé par cela seul que l'Académie Française s'occupe de la réforme. Il est extrêmement vraisemblable qu'après les décisions de l'Académie il y aura encore fort à faire, et nous devons continuer plus activement que jamais la propagande par l'exemple pour arriver à réaliser des améliorations sérieuses.

LES RÉFORMES

PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Nous publions dans une autre partie de la *Revue* les considérations élevées par lesquelles s'ouvre et se clôt la « Note » de M. Gréard. Elles encadrent les propositions suivantes :

1° LES MAJUSCULES

Est-ce par une série de fautes d'impression que pour certains mots le Dictionnaire porte tantôt une majuscule, tantôt une minuscule ? qu'il écrit : la *Bourse* de Paris est un beau monument » et « la *bourse* de Paris est péripète » ; — Le Théâtre *Français* et la Comédie *française* ; — « Héródote est le père de l'histoire, François 1^{er} le Père des Lettres ? » N'est-il pas inconséquent de dire : « Ce ministre est le *Mécène* des poètes » et « ce vieillard est le *mentor* de la famille » ? Dans l'un et l'autre cas il y a métonymie : la différence du traitement orthographique ne semble pas justifiée.

2° LES TIRETS

Le tiret ou trait d'union est d'origine relativement récente. Au témoignage de A. F. Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger c'est d'en mal user, ou d'en user et de s'en passer tour à tour sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

On l'a supprimé dans *contretemps* et conservé dans *contre-cœur*; supprimé dans *entretenir* et conservé dans *entre-bâiller*; supprimé dans *portecrayon* et conservé dans *porte-plume*; supprimé dans *arc de triomphe* et conservé dans *arc-en-ciel*; supprimé dans *au dedans* et *au dehors*, conservé dans *au-dessus* et *au-dessous*; supprimé dans *face à face*, conservé dans *tête-à-tête*; supprimé dans *c'est à savoir*, conservé dans *c'est-à-dire*. Sur quoi reposent ces distinctions?

Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive?

Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées: souder les mots toutes les fois que le soudage est possible; dans les autres cas, faire disparaître le trait d'union ainsi qu'on a fait en 1878 pour tous les mots précédés de *très*.

Par exemple :

Dire sans tiret et en soudant les mots: *contrecoup*, *contrepied*, *contrejour*, *contrelettre*, comme on dit *contrepoids*, *contredit*, *contrepoison*, *contredanse*; — *entrechoquer*, *entretemps*, comme on dit *entrefaites*, *entrepont*, *entresol*, *entrefilet*, *entreposer*, — *tirebouchon*, comme on dit *tourneris* et *tournebroche*; — *pass partout*, comme on dit *passport*; — *portecigare*, *portemonnaie*, *portemontre*, *portecorbe*, *porteclefs*, comme on dit *porteballe*, *portefaix*, *portemanteau*, *portefeuille*, et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel qui n'a pas plus de raison d'être que dans *portefeuille*.

Dire, sans souder les mots, mais sans tiret: *belle de nuit*, comme *bleu de ciel*; le *Théâtre français* comme la *Comédie française*, etc.

Et appliquer la même règle aux formes redoublées: *moi même*, *eux mêmes*, *cet homme ci*, *cette femme là*, ainsi qu'aux constructions interverties *dors tu*, *puissé je*.

D'une façon générale, il semble que le tiret n'ait de sens et par suite de valeur orthographique que :

1° Lorsqu'il remplace, en fait, la conjonction d'union ou la préposition de dépendance: un dictionnaire *français-latin*, c'est-à-dire un dictionnaire *français* et *latin*; un enfant *sourd-muet*, l'armée *franco-russe*, *trente-trois*, *hôtel-Dieu*, *timbre-poste*.

2° Lorsqu'il est destiné à indiquer une concomitance, une connexité intime: un *aveugle-né*, une *tragédie mort-née*, un *président-né*;

3° Lorsqu'il marque un lien de parenté: *beau-fils*, *petite-fille*, *grand-oncle*, *mère-grand*;

4° Lorsqu'il sert à caractériser, par le rapprochement de deux mots qui, isolés, n'offrent plus le même sens, une application spéciale, technique: le *grand-livre*, *état-major*, etc.

3° LES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES

L'accent circonflexe. — *Chute, joute, otage, meunier*, on perdu leur accent circonflexe, depuis 1835. *Vraiment* et *gentiment* en avaient été dépouillés auparavant. Dans ces derniers mots comme dans les premiers, l'accent circonflexe servait à remplacer ou à rappeler, soit une consonne, soit un *e* muet que l'usage avait fait tomber. On admet déjà à titre égal *déroïement* et *dévouement*, *crucifisement* et *crucifissement*, *aboïement* et *aboiment*, *gaïement* et *gaiment*. Ne pourrait-on laisser tomber partout l'accent et dire *assidument*, de même qu'on dit *hardiment* et *poliment* ?

L'accent grave et l'accent aigu. — Y a-t-il lieu de continuer à écrire *arènement* et *écènement*, *règlement* et *règlementer*, *religieux* et *irreligieux*, *rebelle* et *rébellion*, *tenace* et *ténacité*, *serein* et *sérénité*, *s'énamourer* et *s'enorgueillir* ou *s'enicrer* ?

On a substitué l'accent grave à l'accent aigu, dans *sève*, *piège*, *collège*, *assiège*. Pourquoi laisser l'accent aigu dans *dussé-je*, *pussé-je*, *aimé-je* ?

* Est-il nécessaire de distinguer par un signe extérieur *la* article de *là* adverbe, *des* article de *dès* proposition, *ou* conjonction de *où* adverbe, alors que la fonction du mot dans la phrase établit nettement la différence ? Toute notation a été supprimée en latin dans *cum* qui est à la fois conjonction et préposition : les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas.

L'apostrophe, le tréma. — L'apostrophe est-elle indispensable dans des mots étroitement réunis par l'usage et où la prononciation ne fait plus sentir l'élision comme *entr'ouvrir*, *s'entr'aimer*, *s'entr'acertir*, *s'entr'aider*, *s'entr'accorder*, *s'entr'accuser*, *s'entr'appeler*, *presqu'île*, *entr'acte* ? Faut-il laisser subsister le tréma dans *iambe*, *iambique*, alors qu'il n'est plus conservé dans *iode* ni dans *ionique* ?

De minimis non curat..., dira-t-on. Mais l'orthographe, par sa nature, se compose de minuties, et ce sont ces détails contradictoires qui contribuent à hérissier notre langue de difficultés irritantes.

4° LES MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

C'est une difficulté grave, même pour les étrangers, que l'orthographe des mots que nous leur empruntons. *Redingote*, *châle*, *chèque*, *wagon*, *tunnel*, *paquebot*, *fashion*, *budget*, *cardiet*, *sport*, *yacht*, que nous avons pris à l'anglais sont devenus français, comme *chérubin*,

* Les propositions marquées d'un astérisque sont celles que, en raison de leur importance, la Commission du dictionnaire a cru devoir soumettre directement à l'examen de l'Académie.

assassin, escadron, tulipe, café, thé, vasistas, que nous avons tirés de l'hébreu, de l'arabe, de l'espagnol, du ture, du chinois, de l'allemand, si correctement et si profondément français, qu'il faut aujourd'hui un effort de réflexion pour retrouver leur origine étrangère. N'est-ce pas dans le même esprit que nous devons à notre tour travailler pour nos descendants? Nous écrivons *rosbif* et *bifeck* à la française. Pourquoi persister à écrire à l'anglaise *break, spleen, meeting, cottage, club, steeple-chase, clown, speech*, en indiquant — singulier procédé d'éducation, — comment ils doivent se prononcer? Ne pourrait-on aussi franciser définitivement *contralto* et *soprano*, dont le pluriel s'écrivait *des contralto* ou *des contraltes, des soprani* ou *des sopranes*? Dès le moment qu'un mot répond à un besoin, qu'il a été accepté, n'est-il pas sage de « le soumettre à notre génie », comme le demande Fénelon, c'est-à-dire de lui donner ses lettres de naturalisation conformes à notre prononciation, sous peine de le voir forcer les frontières en contrebande et s'imposer un jour par l'usage, irrégulièrement, Montaigne disait barbaresquement?

Parmi ces étrangers, il en est qui, originaires de la Grèce ou de Rome, attendent depuis longtemps qu'on les régularise. Pourquoi écrit-on des *agendas* et des *errata*, des *alinéas* et des *duplicata*, des *quidams* et des *are*, des *trios* et des *quatuor*? N'avons-nous pas à nous prononcer sur les *recto*, les *verso*, les *lavabo*, les *intérim*, dont on exclut le pluriel au moins par prétérition, en même temps que la porte est ouverte à celui d'*accessit*, et alors qu'*intérim* est déjà francisé par l'accent qu'on lui impose? On comprendrait l'emploi exclusif du singulier comme une inconsequence générale bien résolue. L'embarras est qu'on ne peut expliquer par des raisons acceptables ni la règle ni l'exception.

Il y a des locutions latines qui sont entrées toutes vives, pour ainsi dire, dans notre vocabulaire et qui à cette sorte de violence durent offrir, semble-t-il, plus de résistance. C'était un joli emprunt et bien fait que celui d'*a parte*. Mais pour les délicats combien il dut être dur au commencement d'écrire comme on écrit aujourd'hui par injonction du Dictionnaire, un *aparté*, des *apartés*! Ce que nous demandons ici est de moindre conséquence.

5° LES MOTS DE GENRE OU DE NOMBRE DIFFÉRENTS.

LES ADJECTIFS ADVERBES

Cette observation sur les importations des langues vivantes ou mortes nous amène à rechercher si nous n'aurions pas à reviser certains mots français dont l'état civil paraît avoir été déterminé d'une façon singulière.

D'où vient qu'*hémisphère* et *planisphère* sont du masculin, alors que

le féminin, qui est seul conforme à l'étymologie, a été attribué à *atmosphère*?

D'où vient que, sur les portes d'un même étage, dans un établissement d'instruction publique, les enfants peuvent lire : *réfectoire*, *chauffoir* et *dortoir*. Les trois mots étant du masculin et le premier portant l'e qui semble être le signe du féminin, pour les mots de même formation : *baignoire*, *rôtissoire*, *passoire*, et *bassinoire*?

On conçoit qu'un mot change de genre quand il change de sens, que *foudre* soit féminin quand il signifie le feu du ciel et masculin quand il veut dire une grande tonne; qu'on distingue entre *un garde* et *une garde*, le garde montant la garde; qu'on écrive le *gros œuvre* et la *belle œuvre*, *un office de magistrat noblement rempli* et *une office de cuisinière proprement tenue*. Le P. Bouhours avait beaucoup de goût pour ces mots « mâles et femelles »; et quand il les explique, il se met en frais de bonne grâce. Il les considérait comme des ornements de la langue. Il n'y a pas lieu de l'en dépouiller. Mais n'est-il pas fâcheux que *période* qui, au fond, n'a qu'un sens, ait les deux genres, qu'*orgue* soit tour à tour du masculin ou du féminin, selon que le mot est employé au singulier ou au pluriel, et n'est-ce pas le cas de regretter qu'on ait laissé tomber le délicat usage du féminin pour *délice* dans le singulier, en le conservant dans le pluriel?

N'est-il pas bizarre aussi que la place d'un mot en modifie l'orthographe; qu'on écrive différemment une *demi-heure* et une *heure et demie*, *nu-tête* et *tête nue*, la *feue reine* et *feu la reine*, quand dans les deux cas le rapport grammatical est le même?

Ne faut-il pas au moins laisser le libre choix entre les deux façons d'écrire : des habits *d'homme* ou *d'hommes*, une gelée *de groseille* ou *de groseilles*, des professeurs *en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*, des prêtres *en surplis blanc* ou *en surplis blancs*, les explications fournies pour justifier exclusivement l'une ou l'autre façon étant de pures subtilités?

* Ne serait-il pas possible enfin de réduire au moins les variétés d'application orthographique de *cent* et de *vingt*; de *tout* et de *même* considérés tour à tour comme adjectif et comme adverbe; par exemple, de permettre d'écrire indifféremment : les hommes *mêmes* chantaient et les hommes *même* chantaient; — elle est *tout* à son devoir ou *toute* à son devoir? *Tout*, dans le Dictionnaire, occupé à lui seul six colonnes, — une vraie grammaire!

1. Les exemples de rectifications de cette nature opérées dans l'usage ne sont pas rares. Amyot disait : *une grosse navire*. Balzac et Voiture écrivent : *la doute*; en revanche on trouve dans de Bèze *un erreur*. Ménage insiste pour qu'on ne dise plus : *un insulte*. Il n'y a pas bien longtemps qu'*építaphe* n'est plus que du féminin.

6° LES VOYELLES DOUBLES ET LES VOYELLES COMPOSÉES

Dès 1623, Balzac voulait qu'on « raclât totalement l'y » et qu'on lui substituât partout l'i français pour indiquer que les mots où l'y se trouvait autrefois étaient « devenus bien nôtres et non plus incogneus estrangers ». Richelet, dans son édition de 1680, déclarait que presque partout il avait adopté l'i. Bossuet écrivait *mistère, mistérieux, tîran, tîpe*; M^{me} de Sévigné : *stîle, sinagogue, Égypte*; La Bruyère : *hiperbole, phisionomie*; Voltaire : *pyramide, sindic, enciclopédie*.

Généralement on peut dire que la pensée traditionnelle de l'Académie a été de se défaire de l'y, quand il ne remplaçait pas un double i, comme dans *royal*, ou quand il ne marquait pas la trace de l'éty-mologie, comme dans *physique* et *synode*.

On peut suivre ce travail à travers les éditions successives. L'y a perdu du terrain dans les finales dès 1718. En 1740, il disparaît définitivement, et on écrit : *moi, roi, ici*. En 1762, il est remplacé dans l'intérieur des mots partout où ni l'éty-mologie savante, ni la formation primitive ne sont intéressées : il n'est presque plus conservé, disait-on, que pour l'ornement de l'écriture.

L'édition de 1798 attaque nettement l'éty-mologie et admet *analyse*. De nouveaux sacrifices étymologiques ont été faits, en 1835, sur *cime, abîme, chimie, anécristisme, colisée, giratoire, satirique, cristal*. Pour les mots de même origine où la réforme a été commencée, ne s'écrit-il pas de l'achever, et de ne plus laisser l'esprit partagé, l'usage flottant, entre *Sylvestre* et *Saint-Silvestre*, etc. ?

* Dans ceux où l'y représente un i simple, l'Académie tend depuis plus d'un siècle à substituer l'i accentué d'un tréma. Ainsi a-t-on fait pour *baïonnette, fuïence, aïeul, naiade, païen*. La logique ne demandait-elle pas aujourd'hui qu'on fasse de même pour quelques autres mots tels que *tuyau, bayadère, grasseyer, mayonnaise*? A l'édition suivante, quand l'œil et la main y seraient habitués, le tréma tomberait à son tour, ainsi qu'il en est déjà à peu près dans l'usage pour *baïonnette, fuïence, naiade, païen* : ce serait un nouveau gain en espérance.

* Dans le même ordre d'observations, les réformistes qui comptent au nombre des plus modérés demandent qu'on supprime de toutes les voyelles doubles la voyelle qui échappe complètement à la prononciation, — comme l'o dans *sœur* ou *bruf*, lequel a disparu dans *peur* et *neuf*; — comme l'a dans *caraçao*, dans *Saône*, dans *août* : ne trouve-t-on pas chez La Fontaine : avant l'oût? — comme l'o dans *paon, faon, taon* : M^{me} de Sévigné écrivait *pan* et *tan*, Racine et Voltaire *fan*; — comme l'o redoublé dans *alcool*; — comme l'a dans *navud* et dans *œcuménique* : n'écrit-on pas depuis longtemps *économie*?

* On propose aussi d'écrire *euil* en se référant à la langue du moyen âge et pour faciliter l'intelligence du pluriel *yeux*. Sommes-nous prêts à une nouveauté ou à une réaction aussi considérable?

7^o LES DOUBLES ET LES TRIPLES CONSONNES
LE *rh*, LE *th*, LE *ch*, LE *ph*.

La question de la suppression des doubles et triples consonnes paraît plus mûre

Dès 1680, Richelet disait dans son Avertissement : « On a écrit ici *arocat*, *batistère*, *batème*, *colère*, *mélancolie*, *autre*, *tisanne*, *trône* et non pas *adcovat*, *baptistère*, *baptème*, *cholère*, *mélancholie*, *aultre*, *ptisanne*, *thrône*. » Mais Richelet n'était qu'un précurseur indépendant.

C'est en 1740 et en 1762 que s'accomplit la véritable révolution. Elle fut complétée pour certaines formes, presque radicale. « Coignard a depuis six semaines la lettre A, écrivait l'abbé d'Olivet au président Bouhier le 8 août 1736 ; mais ce qui fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avait pas pris la précaution de faire fondre des É accentués, et il en faudra beaucoup, parce qu'en beaucoup de mots, nous avons supprimé l's de l'ancienne orthographe comme dans *despescher* que nous allons écrire *dépêcher*, *tête*, *mâle*, etc. » C'est également d'un trait que furent rayées les doubles consonnes dans *nopce*, *picque*, *bienfaicteur*, *scarant*, *recevoir*, etc.!

On opéra beaucoup moins hardiment sur les mots marqués du *rh*, *th*, du *ch* et du *ph*. La question fut plutôt posée que résolue. Depuis elle est restée ouverte. A chaque édition on a fait un pas, mais en craignant d'aller jusqu'au bout.

Le rapporteur de 1878 fait ressortir avec une pointe de satisfaction malicieuse que lui aussi il a marché, qu'il a supprimé deux *h*, l'une dans *phthisie*, la seconde, l'autre dans *rythme*, la première. Le motif donné par M. de Saey, c'est que, dans les mots tirés du grec il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas. Rien de mieux. Mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre? Pourquoi la maintenir dans les mots qui n'en ont qu'une, que la prononciation ne fait pas sentir davantage : *rhétorique*, *rhinocéros*, *rhododendron*, *rhubarbe*, *rhume*, *rhumatisme*, etc.? Si la pensée a été de conserver l'aspiration, l'esprit rude de la langue d'origine, pourquoi l'avoir laissé tomber dans *rapsode*, *rabdomancie*, deux mots grecs par excellence? Si ce sont les consonnes consécutives que l'on veut proscrire, comme on l'a fait dans *autochtone* et dans *ichtyologie* qui n'ont plus conservé l'un et l'autre qu'une *h*, pourquoi maintenir l'*h* unique dans *asthme* et *arthrite* qui ont aussi quatre consonnes de suite? Les modifications

les plus simples sont pleines d'illogisme. Qui oserait aujourd'hui écrire *thrésor*? Et on dit encore *thésauriser*.

Le *ch* ne présente pas moins d'anomalies. L'*h* a disparu dans *carte*, *colère*, *colique*, *corde*, *école*, *sépulcre*, *seolastique*, *scolie*, *stomacal*, *mécanique*, *métempsychose*, *pascal*, *patriarcal*, et dans vingt autres : F. Didot en a fait le compte. Mais après ces changements qui ont depuis longtemps forcé de loi, y a-t-il des raisons plausibles pour continuer à dire *anachorète*, *anachronisme*, *bacchante*, *chalcographie*, *catéchumène*, *chronologie*, *chrysantème*, *polytechnique*, etc. Les Italiens et les Espagnols dont la langue est plus voisine de la source commune écrivent *Cristo*, *cristianesimo*, *cristianismo*? V. Cousin imprimait couramment *psycoloie*.

Mêmes observations pour le *ph*. Dans un grand nombre de cas, on l'a transformé en *f*. Dès le XVI^e siècle, après Robert Estienne, on avait admis *orfelin*, *flegme*, *fantastique*, en laissant, il est vrai, subsister *phantôme*. En 1762, on a discuté *phantôme*, *phantaisie*, *métaphysique*, *phrase*, *philosophie*, *blasphème*, *alphabet*, *phaïsan*, *phiole*, *soufre*, etc.? *F* a passé dans *fantôme*, *flegmatique*, *fantaisie*, *frénésie*, *faisan*, *soufre*, *fiolle*, *faséole*. Ne pourrait-on reprendre l'examen de quelques-uns des mots qui n'ont pas été modifiés, tels que *blasphème*, *alphabet* pour lesquels nous avons encore l'exemple logique des langues néo-latines qui ont sacrifié le *ph* même dans *métaphysique* et *philosophie*?

Dans ces diverses formes, ce que demandent les réformistes — et je ne parle toujours que des sages, — c'est un élargissement des barrières. Il n'est question que de prendre un peu plus de champ, sans esprit d'aventure, avec suite.

A voir, en effet, ces mutilations de Procuste opérées tantôt au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin des mots avec tant d'arbitraire, la crainte est que la langue, atteinte de toutes parts ne finisse par tomber en lambeaux. La prudence est d'accord avec le goût pour nous conseiller de pourvoir méthodiquement aux transformations qui s'imposent par cela seul qu'elles sont déjà en partie faites. Il ne faut céder que lentement, dit-on, à ces tyrannies de la nécessité. Assurément. Mais préparons raisonnablement la retraite inévitable, si nous voulons éviter la déroute.

* Or, ne serait-il pas raisonnable :

D'accepter que l'*h* suivant une des consonnes *r*, *t*, *c*, soit au commencement d'un mot, soit dans le corps d'un mot, et qui ne se prononce pas, peut être supprimée ;

D'admettre du même coup, dans les mêmes conditions, la transformation du *ph* en *f* ;

D'appliquer d'abord ces règles aux mots dont la modification a été

préparée par des discussions antérieures du Dictionnaire et qui ont trouvé des patrons autorisés dans les maîtres de la langue¹;

Et, pour ménager la transition, de tolérer jusqu'à nouvel ordre les deux orthographe?

Cette fois encore nous n'irons pas jusqu'au bout de la réforme. Mais la voie sera régulièrement ouverte devant nous et nos successeurs.

8^o LES CONTRADICTIONS ENTRE LES MOTS DE MÊME FAMILLE
OU DE FAMILLE ANALOGUE

L'Académie, dans sa dernière édition, a unifié l'orthographe d'*assonance*, *dissonance* et *consonance* (ce dernier mot comportait autrefois deux *n*), et M. de Sacy relève encore cette économie de lettres avec un demi-sourire. Même opération sur *emmailloter* et *démailloter* qui n'ont plus l'un et l'autre qu'un *t*, *ficelier* et *tonnelier* qui n'ont plus l'un et l'autre qu'une *l*, *bourrellerie* et *chapellerie* qui en ont reçu chacun deux.

Mais, pour être d'accord avec le Dictionnaire, on doit continuer à écrire :

<i>résonner</i>	et <i>résonance</i> ,
<i>souffler</i>	et <i>boursouffler</i> ,
<i>siffler</i>	et <i>persiffler</i> ,
<i>grelotter</i>	et <i>dorloter</i> ,
<i>trotter</i>	et <i>gigoter</i> ,
<i>ballotter</i>	et <i>barboter</i> ,
<i>calotte</i>	et <i>papillote</i> ,
<i>carotte</i>	et <i>compote</i> ,
<i>abattoir</i>	et <i>abatis</i> ,
<i>abatteur</i>	et <i>abatage</i> ,
<i>courrier</i>	et <i>courreur</i> ,
<i>charrette</i>	et <i>chariot</i> ,
<i>apparaître</i>	et <i>apercevoir</i> ,
<i>bonhomme</i>	et <i>bonhomie</i> ,
<i>dénommer</i>	et <i>innomé</i> ,
<i>patronner</i>	et <i>patronage</i> ,
<i>honneur</i>	et <i>honorer</i> ,
<i>tonner</i>	et <i>détoner</i> ,
<i>trappe</i>	et <i>attraper</i> ,
<i>confidentiel</i>	et <i>artificiel</i> ,

1. Molière écrivait *misanthrope*; La Bruyère, *patétique*; Voltaire, *entousiasme*; Corneille, *ortographe*, etc.

<i>il absout</i>	et <i>elle coult,</i>
<i>tu plains</i>	et <i>tu mords,</i>
<i>colonne</i>	et <i>colonel,</i>
<i>allonger</i>	et <i>alourdir,</i>
<i>holocauste</i>	et <i>olographe,</i>
<i>aggraciation</i>	et <i>agression,</i>
<i>agglomération</i>	et <i>agrégation,</i>
<i>imbécile</i>	et <i>imbécillité,</i>
<i>tutelle</i>	et <i>clientèle,</i>
<i>renouvellement</i>	et <i>écartèlement,</i>
<i>je jetterai</i>	et <i>j'achèterai,</i>
<i>il appelle</i>	et <i>il ensorcèle.</i>

Ce ne sont que des exemples pris presque au hasard, comme ils se présentent, en feuilletant le Dictionnaire. Et qu'on se mette à la place des maîtres qui ont à expliquer ces anomalies, des enfants qui ont à les comprendre, des étrangers qui en cherchent la raison ! Chercher la raison qui est au fond des choses, c'est pour tous les esprits un travail fécond. Mais s'enquérir de raisons qui n'existent pas, et finalement être obligé de charger de formes incohérentes la mémoire qui, elle aussi, a sa logique, une logique résistante, quel labeur plus inutile et plus ingrat !

Or, pour les mots congénères, ne devrait-on pas simplement, ainsi qu'il en a été de *consonance* et d'*emmailloter*, les faire rentrer dans le moule commun ?

Quant aux formes qui tiennent à des usages grammaticaux comme *il appelle* et *il ensorcèle*, la solution semble plus facile encore. L'accent grave et le redoublement de la consonne *l* ou *t* n'ayant l'un et l'autre pour objet que de marquer la place de l'accent tonique, y a-t-il utilité à conserver deux procédés différents pour un résultat identique, et, le plus simple des deux étant l'accent grave, ne convient-il pas de lui donner la préférence ?

Rien n'empêche au surplus de maintenir provisoirement la double orthographe jusqu'à ce que la meilleure ait prévalu.

9° LES TERMINAISONS EN *ent* ET EN *ant*.

A.-F. Didot demandait qu'on remplaçât *ent* par *ant* dans tous les qualificatifs employés adjectivement ou substantivement, et dans leurs dérivés. Ainsi éviterait-on le désaccord entre *présidant* et *président*. Ainsi éviterait-on encore pour l'orthographe des yeux : un *affluent* et *ils affluent*, un *expédient* et *ils expédient*, un *équivalent* et *ils équivalent*. On ne s'explique pas en effet ce qui fait dire : le

prétendant a converti les *dissidents* ; le ministre *résident* a reçu les *résidants*. La proposition de Didot semble aisée à appliquer. Ce qui serait grave, ce serait de n'avoir point de règle. Dans la dernière édition, le Dictionnaire a substitué *excédent* à *excédant* et créé une exception de plus.

10° LA TRANSFORMATION DE L'*x* EN *s* DANS LES PLURIELS ET DANS
LES PERSONNES DE CERTAINS VERBES

Au XVIII^e siècle, l'Académie a remplacé l'*x* par l'*s* dans le pluriel de *loi* et de *clou*. A quoi tient-il qu'il n'en ait pas été de même pour *tuyau*, *chapeau*, *fêtu*, *genou* ? N'écrivait-on pas, au XVII^e siècle, *chevaux*, *égaux* ? « Une des premières choses qu'on enseigne aux enfants, dit M. Michel Bréal, ce sont les sept noms en *ou* qui, au lieu de prendre une *s* au pluriel, veulent un *x*. Mais par quel secret motif ces mots ne se plient-ils pas à la règle commune ? Personne n'a jamais pu le découvrir. *Deux* forme *deuxième* qui conserve l'*x* du primitif, mais *dieux* fait *dizaine*. Qui peut pénétrer les mystères d'une réglementation aussi décousue ? » N'est-il pas sage, renonçant à les découvrir, de se décider à les supprimer ? On se trouverait ainsi amené à écrire *heureux* et *jaloux*, *je peux*, *tu peux*, *je raus*, *tu raus*. Le féminin d'*heureux* et de *jaloux* se composerait dès lors comme tous les féminins. *Valoir* et *vouloir* se conjugueraient comme *craindre* et *venir*. Des exceptions, dont l'origine est au moins fort obscure, disparaîtraient ainsi sans fracas et allégeraient d'autant nos grammaires. Dieu nous garde de vouloir faire de la langue une lande monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, primesautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vieilles créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréflectie ou aveugle.

PROPAGANDE PAR LE FAIT

Lorsqu'on voit une même idée germer indépendamment de divers côtés, c'est le signe qu'elle répond à un besoin du moment, et que son avènement est proche. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer que M. Jean Bourdette a eu le courage, bien qu'il se crût seul quand il s'y est résolu, d'imprimer ses ouvrages en orthographe simplifiée. M. Bourdette est un travailleur qui, « par amour du Labédà (ou Lavedan) », son pays natal, a entrepris d'en retracer la physiologie géographique, historique, linguistique, sociologique. Il a publié jusqu'ici chez Faure, à Argelès-en-Labédà, deux volumes : *Le Labédà, récits*, 1890; et *Mémoire du pays et des États de Bigorre, par Louis de Froidour, publié par J. Bourdette*, 1892. Il y applique les simplifications suivantes :

- 1° Remplacer *ph* par *fi* : *fisique*;
- 2° Remplacer par *i* l'*y* qui suit une consonne : *sistème*;
- 3° Supprimer *h* après toutes les consonnes, sauf lorsque, combiné à *e*, il représente le son de *chant*;
- 4° Écrire avec deux *r* les mots *parroisse*, *parroissial*, *charriot*, parce qu'on y prononce deux *r* (??).

Peut-être faut-il regretter que M. Bourdette ait modifié légèrement l'orthographe de Froidour. Ce n'est pas qu'elle présente un intérêt quelconque; mais il est bon que tout le monde sache bien à quel point l'orthographe a varié. Si on savait plus généralement combien celle de Corneille ou de Bossuet diffèrait de la nôtre, la tâche des réformateurs serait bien simplifiée.

Plus utiles sont les modifications que M. Bourdette a hardiment fait subir aux noms de lieux. Bien utiles surtout dans une région où l'orthographe de ces noms conserve les conventions graphiques de l'ancien gascon écrit, qui diffèraient notablement des nôtres. D'où il résulte que, ne comprenant pas ces conventions, nous les interprétons à notre façon, et que la prononciation des noms de lieux va se corrompant de jour en jour. On commence, même parmi le peuple qui imite « les moussus », à prononcer *jeu* ce qui s'écrit *Gen*, mais se

prononce *dyèou* (*d* palatal; *è* tonique; *ou* atone formant diptongue avec *è*); *sirèks*, ce qui s'écrit *Sireix*, mais se prononce *sirèch*; *silèn*, ce qui s'écrit *Silhen*, mais se prononce *sillien* (1 mouillée). M. Bourdette, sans chercher à être phonétique, ni à remplacer toutes les conventions graphiques gasconnes par des conventions françaises, écrit *Bicouzac* et non *Vieuzac*; *Sèn-Sabi*, non *Saint-Savin*; *Moun-né*, non *Mout-né*; *Peyra-hita*, non *Pierrefitte*; *Tarbe, Lourde*, non *Tarbes, Lourdes* (cet *s* n'est même pas étymologique, mais simplement analogique à des noms comme *Bourges* de *Bituriges*; *Nantes* de *Namnetes*).

Nous regrettons que M. Bourdette ne se soit pas rallié à notre programme, car la discipline est nécessaire; mais nous ne pouvons que le féliciter de sa courageuse initiative, et nous souhaitons qu'elle porte bonheur à ses intéressantes publications.

J. PASSY.

DISCUSSIONS ACADÉMIQUES

Nous lisons dans le compte rendu donné par le *Temps* de la séance tenue par l'Académie française, le 16 février 1893 :

Après diverses présentations d'ouvrages, l'Académie s'est occupée de la question des réformes à apporter dans l'orthographe de la langue française.

La question à traiter, hier, était celle des majuscules, sujet assez ingrat, assez stérile en apparence, mais qui prête à de curieuses observations sur la valeur des mots. M. le duc d'Aumale, M. de Broglie, M. Hervé, M. de Vogüé, M. Rousse, M. Boissier, M. C. Doucet, M. L. Halévy ont pris tour à tour la parole, et M. Gréard a répondu à tous avec la compétence et la précision qu'on lui connaît. Le Dictionnaire offre sur ce point les contradictions les plus bizarres. Il écrit la *Bourse de Paris*, monument, tantôt avec un grand *B*, tantôt avec un petit. Il dit un *Mécène* avec une grande *M* et un *mentor* avec une petite, etc.. etc.

M. Gréard, résumant toutes les observations, a demandé qu'on posât une règle et qu'il fût établi que tout nom commun, employé dans le sens figuratif, prendrait une majuscule, et que tout nom propre, devenu un nom commun, n'en prendrait pas. Une proposition conforme a été formulée par M. Rousse et votée à l'unanimité. C'est le vœu de Bossuet : il faut autant que possible uniformiser le Dictionnaire.

Le Gérant : E. BOUILLON.

NOTE PRÉSENTÉE PAR M. GRÉARD

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU NOM DE LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE

Au cours de la préparation de la première édition du Dictionnaire, Furetière disait un jour : « Ils ne se pressent pas et ils ont raison. Leurs règles intéressent tout au plus quelques centaines de personnes : ils ont fait de la langue un fief. » Était-ce une réponse à ce passage de la déclaration de l'arrêt d'enregistrement de 1636 : « Les membres de l'Académie ne connaîtront que... des livres qui seront par eux faits ou par autres personnes qui le désireront et voudront ? » Au fond la boutade portait. L'usage de la langue française était, même en France, le privilège d'une élite : de la cour, de l'église, de la magistrature, du théâtre, de quelques gazetiers qui, de Paris, envoyaient les nouvelles dans les provinces. Même pour cette élite, les règles n'étaient pas fixées. L'orthographe de Bossuet, la preuve en a été faite, varie presque d'année en année. Vaugelas disait que, d'un bout du volume à l'autre, un écrivain ne pouvait pas être sûr d'être d'accord avec lui-même et de finir comme il avait commencé.

La langue française avait à peine droit de cité dans l'enseignement. C'est sur le psautier latin que les enfants apprenaient l'alphabet à l'école ; au collège, c'est en latin qu'on leur parlait et qu'ils devaient parler entre eux dans les classes, pendant les récréations, en promenade, partout. L'essai de substitution du français au latin, timidement inauguré par l'Oratoire, poursuivi avec plus de hardiesse par Port-Royal, était tombé dès que Port-Royal n'avait plus été là pour le soutenir. Le

de Ratione dicendi et docendi du P. de Jouveney date de 1692, et en 1762, l'année de l'expulsion des Jésuites, ses préceptes étaient pratiqués, comme ils avaient été rédigés, en latin. Peu s'en était fallu, enfin, que ce ne fût en latin que Rollin eût à son tour écrit le *Traité des Études*; ses amis, qui n'ignoraient pas qu'il n'avait commencé à écrire en français qu'à plus de soixante ans, admiraient avec quelle élégance il s'en était tiré.

Si, dans cet intervalle et depuis l'édit de Villers-Cotterets, le français était devenu la langue des actes publics et de la diplomatie, si les souverains étrangers se piquaient de le cultiver pour eux-mêmes et d'en entretenir autour d'eux l'usage, si au dix-huitième siècle les savants et les hommes de lettres en devaient acquérir tant bien que mal le maniement pour suivre le mouvement des idées, au-dessous de ces cercles restreints et choisis, le français était ignoré, presque dédaigné. C'est sous le patronage et grâce au truchement de l'anglais, du hollandais, du portugais, de l'espagnol, de l'italien, dit l'abbé de Saint-Pierre, que nos aventuriers et nos colonisateurs abordent les parages de l'Amérique ou de l'Océanie. Quand Dupleix et La Bourdonnais pénétrèrent dans les Indes, ils eussent été bien en peine, de leur propre aveu, s'ils n'avaient su que le français.

Les temps sont changés. Dans quel coin de la France n'écrit-on pas aujourd'hui? Je ne parle pas seulement de l'invasion du journalisme. Les statistiques de l'instruction publique faisaient autrefois le dénombrement sur ceux qui savaient tenir une plume; on compte aujourd'hui ceux qui ne le savent pas. L'étude de la langue française est devenue la base de l'enseignement primaire, et l'enseignement secondaire moderne y cherche son principal appui. Des milliers de maîtres l'enseignent à des millions d'enfants. Il faut qu'au jour de l'épreuve finale — certificats d'études et baccalau-

réats — toute cette jeunesse soit dressée à écrire correctement, j'entends suivant les règles strictes. D'autre part, tandis qu'à l'étranger la langue française est considérée comme le complément nécessaire d'une éducation distinguée, nous nous efforçons nous-mêmes d'en répandre l'usage dans nos colonies et dans les pays qui les environnent¹. Pour seconder ce mouvement de propagande, pour alléger l'enseignement de difficultés inutiles et lui rendre l'aisance nécessaire aux études multiples qui se disputent les années aujourd'hui si courtes de l'éducation, pour mettre enfin à la portée de tous ceux qui en ont besoin un instrument plus commode, on a demandé que le mécanisme de la langue fût révisé et l'orthographe simplifiée. L'émotion, très vive à l'origine, paraît aujourd'hui moins excitée. L'inquiétude subsiste, d'autant plus profonde qu'en d'autres pays, en Allemagne surtout, ce travail de simplification a été résolument entrepris et se poursuit. Une instruction officielle, destinée à apaiser les esprits par la reconnaissance publique de certaines tolérances, n'a fait qu'irriter l'impatience en y ajoutant la confusion. Une circulaire pouvait-elle se substituer au Dictionnaire ou faire loi contre lui? L'opinion n'a pas suivi ces tentatives de réforme administrative. C'est à l'Académie qu'elle avait adressé son appel. Elle l'a maintenu, et elle attend.

Nous ne saurions nous plaindre de cette déférence. Est-il beaucoup d'autorités qui inspirent ce respect? Nul n'ignore sans doute qu'une édition nouvelle du Dictionnaire est une œuvre de longue haleine, que plusieurs générations seront appelées à y mettre la main

1. On sait quels résultats considérables a déjà obtenus l'*Alliance française*, association fondée par M. P. Foucien pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger. Elle compte dans les différentes parties du monde civilisé près de deux cents écoles.

et que nous ne pouvons lier nos successeurs. Mais les graves intérêts d'éducation nationale, de relations étrangères, d'expansion coloniale, qui sont engagés dans la question, ne permettent pas d'en différer davantage l'examen; et, puisque la tâche nous est échue de commencer la revision, c'est à nous que le devoir s'impose d'en discuter les principes.

I

Les publicistes qui ont pris part avec plus ou moins d'ardeur à ce qu'on a appelé l'*agitation orthographique* peuvent se diviser en trois catégories : ceux qui demandent tout, ceux qui n'accordent rien et ceux qui sont prêts à faire quelque chose¹.

Ceux qui demandent tout ont un système. Ce n'est qu'au nom d'un système qu'on peut se permettre ces exigences. Il se résume en un mot : écrire comme on parle. La règle de l'orthographe, ou comme on dit, de la graphie, c'est pour eux la prononciation. Un signe par son, un son par signe. L'idée n'est pas nouvelle : elle date du seizième siècle. Elle a été soutenue à la Renaissance non sans esprit par Meigret, Péletier, Ramus, reprise plus tard avec passion par Perrot d'Ablancourt et Beauzée, de nos jours par Marle. On nommait Meigrettistes ceux qui se sont appelés aujourd'hui eux-mêmes du nom générique qui répond à leur chimère, les phonétistes.

1. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, t. II. — Michel Bréal, *la Réforme de l'orthographe française*. — Ch. Lebaigue, *la Réforme orthographique et l'Académie française*. — Louis Havet, *la Simplification de l'orthographe*. — *La Nouvelle Orthographe*, journal encyclopédique, rédacteur en chef, M. Paul Passy. — L. Clédât, *Recue de philologie française*. — Les publications de la *Société philologique française*, président, M. Pierre Malvesin, etc. — Cf. Ambroise Firmin-Didot, *Observations sur l'orthographe française ou Orthographie française*, 2^e édition, 1868.

La chimère a été combattue dès sa naissance par Estienne Pasquier et par Henri Estienne. Au dix-septième siècle, Bossuet lui opposait cette remarque de bon sens : « Il ne faut pas souffrir cette fausse règle d'écrire comme on prononce, parce qu'en voulant instruire par là les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... Si on écrivait *tans, chan, émais* ou *émés, anterremen*, qui reconnaîtrait ces mots ? On ne lit pas lettre à lettre ; mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est considérablement changée tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue et les yeux ne sont pas contents. » « Une autre raison qui me semble bien à propos, avait dit le premier Théodore de Bèze, est que l'écriture doit toujours avoir quelque chose de plus élaboré et de plus accoutré que la prolation (la prononciation) qui se perd incontinent. » Et l'on ajoutait, comme on a répété plus d'une fois dans ces derniers débats : Qui peut concevoir une langue remise au parler des différentes régions de la France, au Provençal et au Flamand, au Breton et au Basque, au Franc-Comtois et au Gascon ? Arrivât-on par miracle à composer un alphabet qui, pour un jour, mit d'accord l'écriture et la prononciation, dès le lendemain elles varieraient, non seulement de pays à pays, mais de ville à ville, de quartier à quartier, de sexe à sexe, d'homme à homme, et, dans le même homme, selon l'âge, la santé et l'humeur. — A quoi les phonétistes répondent, aujourd'hui ainsi qu'autrefois : Le régulateur s'établira par l'usage. Et aujourd'hui — c'est là qu'est le progrès — pour être plus sûr de voir fonctionner le régulateur, on le crée. Rien de plus facile, dit-on, que de régler la prononciation de la langue comme on règle les poids et mesures, d'après le type légal. Il suffit que l'Académie possède

un phonographe étalon, auquel, des différents points du pays, on vienne de temps à autre prendre l'accord. « L'appareil sauvegardera l'incorruptibilité des sons français à travers les siècles. » Telle est la déclaration authentique.

Quelques indépendants, il est vrai, n'admettent pas ce contrôle. Ils laissent à chacun la liberté de prononcer et d'écrire à sa façon. C'est la pure discipline de l'abbaye de Thélème : « Fay ce que voudras. » Mais les doctrinaires du phonétisme repoussent cette prétention avec vigueur. Ils considèrent l'unité de la prononciation comme une des formes nécessaires de l'unité nationale, et, pour sauver le régulateur, ils n'invoquent rien moins que les glorieux souvenirs auxquels se rattache l'unification de la France consommée par la Révolution.

Les plus emportés d'ailleurs ne font pas difficulté de l'avouer : ils n'ont point la prétention d'obtenir sur-le-champ tout ce qu'ils désirent. « Le phonétiste, disent-ils, accorde aux usages, aux préjugés mêmes, le droit de ralentir la réforme... Peut-être, en se plaçant dans l'absolu, pourrait-il demander d'écrire *katrom* pour *quatre hommes*; mais à quoi bon, puisqu'il n'y arriverait pas?... Le phonétisme pour but idéal, la modération pour règle immédiate!... »

Même lorsqu'elles ne sont pas ainsi combattues ou amendées par leurs propres partisans, de telles conceptions ne sont pas à craindre, quelle que soit l'autorité des savants qui les soutiennent. Elles répugnent au bon sens public qui a bientôt flairé le danger d'un retour à la barbarie et qui se cabre. Mais l'inévitable conséquence de ce radicalisme, c'est qu'il excite en sens contraire l'esprit de conservation.

Ici, toutefois, il faut distinguer. Il y a, en orthographe comme en tout le reste, conservateurs et conservateurs. Il y a d'abord ceux qui tout simplement

n'entendent point qu'on change leurs habitudes et qu'on les renvoie à l'école avec leurs enfants : telle ils ont appris jadis à écrire l'orthographe, telle ils veulent l'écrire toujours et obliger tout le monde à l'écrire comme eux. Il y a, d'autre part, ceux pour qui l'habileté à éviter les pièges ou à vaincre les difficultés de la langue est le signe, la forme visible d'une certaine supériorité d'éducation et qui ne veulent rien perdre de ces avantages. Le nivellement grossier d'une orthographe sans mystère, banale, accessible au premier venu, blesse leurs instincts aristocratiques : *Odi profanum vulgus et arceo*. Il y a enfin les poètes, habitués à trouver dans les irrégularités de langue toutes sortes de ressources pour rendre les nuances de l'harmonie, de la couleur, du sentiment, et qui craignent qu'on ne porte la main sur leur trésor.

Des premiers il ne faut rien espérer. Ce sont les mêmes gens qui protestent contre l'ouverture des grandes voies réclamées par l'hygiène générale, parce qu'elles troublent le cours ordinaire de leur petite promenade, ou qui empêcheraient, s'ils le pouvaient, de substituer, dans les jardins publics, de jeunes plants aux vieux arbres épuisés, parce que depuis cinquante ans ils ont l'habitude de venir se reposer sous ce qui leur reste d'ombre. Leur égoïsme est irréductible. Ils ne peuvent se rendre compte que chaque génération n'a pas seulement à jouir de l'heure présente, mais qu'elle doit préparer pour ses descendants la vie du lendemain. Ils n'ont jamais compris la douce et mâle sagesse des conseils du vieillard de La Fontaine :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Aux aristocrates de l'orthographe, il suffira de faire remarquer que le génie d'un idiome réservera toujours ses secrets à ceux-là seuls qui sont capables de l'appro-

fondir, et qu'après toutes les réformes il subsistera encore assez de fautes à commettre pour marquer les distinctions et maintenir les distances. Quant aux poètes, ces divins créateurs de la langue avec le peuple, — car, quoi qu'en ait dit Dumarsais, la langue ne se fait pas toute aux halles, — ne savent-ils pas que de Ronsard à Renan, de Montaigne à Victor Hugo, en passant par Racine, Fénelon, La Fontaine, La Bruyère, Montesquieu, Rousseau, Buffon, Chateaubriand, l'orthographe usuelle a été bien des fois maniée et remaniée, écourtée, allongée, transformée, sans que les sources du grand art en fussent appauvries, sans que la pensée ou la rime aient eu à en souffrir? Corneille, Bossuet, Voltaire ont été de leur temps des réformateurs décidés : quelle garantie plus sûre ! Ce qu'il faut bien que tout le monde arrive à reconnaître, c'est que, depuis trois siècles, à chaque édition du Dictionnaire, les simplifications ont été, par définition, par tradition, un des plus impérieux devoirs de l'Académie. L'unique question a toujours été, comme elle est aujourd'hui, de les faire avec mesure et opportunité.

Dictionnaire de l'usage, le Dictionnaire de l'Académie doit régler l'usage en s'y accommodant. Or, par cela même qu'il dépend des idées, des mœurs, des intérêts qui se modifient avec la vie d'un peuple, l'usage est essentiellement variable. Le mouvement est la loi du langage, a dit le grammairien Varron. Et comme le développement de l'activité humaine s'accélère avec le développement de la civilisation, la conséquence naturelle, nécessaire, est qu'au fur et à mesure que la pensée s'étend à un plus grand nombre de sujets, les signes destinés à en fixer l'expression deviennent plus simples. Si l'opinion publique, qui ne s'est jamais privée de railler l'œuvre de l'Académie, persiste néanmoins dans une confiance illimitée en ses arrêts, c'est qu'ils ont toujours été inspirés de cet esprit. Enrichir le fonds de

la langue et en alléger les formes, tel a été, de tout temps, le double travail du Dictionnaire. Les auteurs des préfaces en font l'un après l'autre nettement profession. Comme pour mieux établir leur solidarité, la préface de 1762 reproduit textuellement sur ce point la préface de 1740. Le rapporteur de 1835 y insiste à son tour. Le dernier, celui de 1878, malgré son peu de goût personnel pour les innovations, ne peut s'abstenir de s'incliner devant le principe. Et les actes répondent aux déclarations. Il n'est pas une édition où un certain nombre de mots n'aient été dépouillés de signes considérés comme superflus ou de lettres reconnues inutiles. On a calculé qu'en 1740, les réformes atteignirent près de 5,000 articles sur 20,000.

Mais quelle a été, quelle doit être la règle de ces réformes? La difficulté fondamentale de l'orthographe française provient de sa double origine. Formé de la transformation du latin classique, le français, comme toutes les langues à leur naissance, a d'abord été presque exclusivement parlé. Quand on commença à rédiger, on écrivit comme on put, d'après la prononciation, et la prononciation du petit nombre des clercs qui écrivaient faisant loi, l'orthographe, bien qu'irrégulière et sans principes fixes, ne manquait ni de caractère, ni de simplicité, ni de clarté. Aux approches du quatorzième siècle, la philologie naissante, travaillant à retrouver le fond primitif de l'idiome national, se mit à déconstruire et à reconstruire les mots d'après l'étymologie. Il s'agissait de substituer aux traditions les règles, aux habitudes de l'accent le principe de la racine. Deux langues vécurent alors, superposées ou juxtaposées, pour ainsi dire, et cherchant à se supplanter¹. De là ce qu'on a

1. Il suffira de relever ici quelques exemples. On écrivait d'après la règle traditionnelle : *abbé, bele, nape, neveu, oreille, lorier, recevoir, esécriture, trait*; d'après la règle savante : *abbé, belle, nappe, neveu, aureille, laurier, recevoir, esécriture, traict*.

appelé les doublets, c'est-à-dire les mots issus l'un de la source populaire, l'autre du laboratoire des savants, et qui furent simultanément conservés : *dîme* et *décime*, de *decima*; *champ* et *camp*, de *campus*; *métier* et *ministère*, de *ministerium*; *sourdre* et *surgir*, de *surgere*; *compter* et *computer*, de *computare*; *frêle* et *fragile*, de *fragilis*, etc. Dans les vocables où la séparation s'établit ainsi, la langue conserva sa régularité relative; aussi l'orthographe des doublets nous est-elle parvenue presque absolument intacte : ce sont comme deux courants, coulant à peu de distance l'un de l'autre, dans une même vallée, mais ayant chacun son lit propre. Mais pour le plus grand nombre des mots, les savants et les partisans de la langue traditionnelle voulurent chacun y imprimer leur marque, retrancher ou ajouter une lettre, insister sur l'accent ou sur l'étymologie, et, l'imprimerie aidant — une imprimerie savante, elle aussi, toute jeune en outre, et pleine de zèle. — les mots se trouvèrent chargés de signes ou de lettres parasites qui les défiguraient pour tout le monde¹.

Lorsqu'on entreprit le Dictionnaire, que pouvait-on faire? Revenir à l'orthographe traditionnelle ou adopter l'orthographe étymologique? Vaugelas que Boileau tenait pour « le plus sage des écrivains » était prêt à résoudre le problème « sans tant de consultations ». « Le bon usage, disait-il, est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour. » Après avoir écouté ce qui se disait au Louvre, il se concertait simplement avec Coeffeteau, Chapelain, Patru et quelques autres sur ce qu'il appelle les mots de bonne marque; il ne croyait point nécessaire de remonter pour « l'étude » au delà d'Amyot, ni de recourir à la langue grecque ou à la latine, bien qu'il connût à fond l'une et l'autre.

1. Une édition de Rabelais, celle de Juste (1572), dit Darmesteter, imprime le mot *huile* en huit lignes, de trois manières différentes : *huile*, *huille*, *huyte*. (Gargantua, Prologue.)

« Si Paris, princes, princesses, conseil, cavaliers, dames, la Cour en somme, répétait après lui M^{lle} de Gournay, si Tours et Orléans encore, qu'on réputé les sœurs de Paris pour la pureté du langage, peuvent vider la question, c'est grande erreur de la laisser indécise. »

L'Académie cherchait une base plus ferme. Mais les avis étaient partagés entre la science et la tradition. Ni la tradition ni la science ne prit décidément l'avantage. L'application absolue de l'un des deux systèmes n'était déjà plus possible en 1694, ainsi que le remarque le rapporteur de 1718. Quand les grammairiens de Port-Royal édictaient que toute figure devait marquer un son et ne marquer qu'un son, simple ou double, différent du son marqué par les autres figures, ils ne se dissimulaient point que, pour appliquer intégralement ces principes, il eût fallu reprendre le monde à son origine. Un idiome qui compte huit ou neuf siècles d'existence ne se refait pas au creuset. On avait commencé, on dut continuer simplement à dépouiller la langue de ce qui la compliquait sans profit, d'après les indications que fournissait l'usage. « Touchant l'orthographe, disait Richelet, j'ai gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure les formes. J'ai seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles sont ôtées et qui, ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plupart des provinciaux. » Telle fut la direction, je n'ose dire la méthode. On se régla sur la physionomie générale du mot, sur son air de famille avec tel ou tel autre, sur la popularité que celui-ci avait acquise, sur l'isolement dans lequel celui-là était resté. Les formes ont leur fortune, leur faveur du moment; elles plaisent ou déplaisent, elles repoussent ou attirent. Voltaire écrivait, suivant l'humeur du jour, *philosophie* et *filosofie*, *métaphore* et *métafore*, *théâtre* et *téâtre*, *château* et *chatau*, *vous avés* et *vous*

pouvez, citoien et citoyen, faon et fan, abé et abbaye, sausse et sauce, érecsion et persécution. C'est avec cette fantaisie (écrite par *f* ou *ph*) qu'il poussait à la réforme du Dictionnaire, et c'est presque avec cette fantaisie qu'on l'exécutait.

Très spirituelle quelquefois dans ses effets, très piquante quand on en étudie le détail, cette dispersion d'efforts sans suite ni coordination n'était point faite pour populariser la langue. Si l'on continue à faire épeler les enfants dans le psautier latin, disait l'abbé Girard, un membre de l'Académie, c'est parce que le latin a des principes consacrés par le temps; le bon Rollin déclarait lui-même qu'il eût été fort embarrassé de donner une leçon de lecture sur un texte français. Bossuet avait bien demandé à l'Académie qu'elle tâchât de rendre autant qu'il se pourrait « l'usage uniforme ». Tel était le fondement sur lequel il fallait s'établir et que Vaugelas définissait agréablement « le droit coutumier de la langue ». Mais ce n'était qu'un vœu. La règle de ce droit coutumier faisait défaut.

Elle n'a été, si je ne m'abuse, nettement formulée que de nos jours par Littré. « Les modifications orthographiques étant inévitables, dit-il, il importe qu'elles se fassent avec système et jugement. Or, le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications de manière qu'elles soient graduelles et conséquentes, et qu'elles s'accroissent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »

C'est à la lumière de ce principe que nous voudrions indiquer les modifications auxquelles pourrait donner lieu l'édition nouvelle.

Deux mots encore cependant avant d'en dresser la liste, — si modeste qu'elle soit, — pour ceux que le seul mot de *liste* effrayerait.

Il n'est presque pas de réforme qui n'ait rencontré

de grandes, parfois d'illustres résistances. Pendant la préparation de l'édition de 1835, — je tiens l'anecdote de Villemain, — lorsqu'il fut question de substituer *ai* à *oi* dans les formes *j'aimois*, *je reconnoîtrois*, une discussion vive s'éleva à laquelle Chateaubriand et Nodier prirent une part très brillante. Jamais ils ne *céderoient*, déclarèrent-ils en terminant; ils en *prenoient* l'engagement public. A la séance suivante, Nodier s'adressant à Chateaubriand : « Monsieur le Comte, dit-il, l'autre jour, nous avons eu tous les deux beaucoup d'esprit; mais il faut en revenir au sens commun : il a toujours le dernier mot. Il y a plus de cent cinquante ans que les entêtés demandent ce changement : à ces deux siècles d'attente nous avons ajouté huit jours; l'honneur est sauf. » Cet exemple de résignation aimable est bon à noter.

D'autre part, en tête des *Cahiers de remarques* publiés par Ch. Marty-Laveaux, on lit : « La première observation que l'Académie a cru devoir faire en abordant l'étude du Dictionnaire, — on sait qu'il s'agit de celui de 1694, — est que, dans la langue française comme dans la plupart des autres, l'orthographe n'est pas tellement fixe et déterminée qu'il n'y ait plusieurs mots qui se peuvent écrire de deux différentes manières qui sont toutes deux également bonnes. » Fidèle à cette doctrine, l'Académie, dans sa dernière édition, dit plus d'une fois : *On écrit de telle façon, on écrit aussi de telle autre; quelques-uns disent; plusieurs suppriment ce signe.* Nous ne croyons pas que l'Académie puisse toujours se désintéresser ainsi. Mais cette faculté d'option est une solution transitoire qui s'accommode à un certain nombre de cas, et elle a l'avantage de donner satisfaction aux résolus sans inquiéter les circonspects.

II

Nous commencerons par les propositions les plus inoffensives afin de nous y habituer.

Pour toutes, nous ne citerons, dans chaque catégorie de remarques, qu'un certain nombre d'exemples, les plus frappants. C'est au fur et à mesure que viendra l'examen de chacun des articles du Dictionnaire que les modifications seront introduites, s'il y a lieu, soit sous la forme d'un amendement commun à une même famille de mots, soit par espèce. Il ne s'agit ici que de chercher les règles générales qui devront nous diriger dans cet examen¹...

III

Je m'arrête, n'ayant voulu qu'indiquer les lignes générales du travail à entreprendre.

On le voit, il s'agit, non de bouleverser, mais simplement de régulariser le Dictionnaire sur certains points déterminés, c'est-à-dire de reprendre avec méthode et de poursuivre, en les rattachant les unes aux autres, quelques-unes des améliorations introduites peut-être et certainement accomplies sans ensemble.

On dirait parfois qu'à chacune des réformes proposées, quelqu'un était là, dans l'Académie ou hors de l'Académie, qui, après deux ou trois changements, s'écriait : « C'est assez. » Ce n'était pas assez, ou c'était trop. Dans bien des cas, il aurait presque mieux valu ne pas corriger que de corriger à demi arbitrairement.

« Il ne faut pas se brouiller avec l'usage, écrivait un de nos premiers confrères ; on a beau invoquer contre

1. Nous avons publié dans notre dernier numéro, pages 68 et suiv., le texte des propositions de M. Gréard.

lui Priscien et toutes les puissances grammaticales : il reste le maître; *communis error facit jus*, disent les jurisconsultes. » Mais il ajoutait : « L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup contre raison, et celles-ci, on ne doit pas les accepter. » Ce n'est qu'aux choses faites contre raison et déjà discutées pour la plupart dans les éditions antérieures que nous nous sommes attachés ici. Travailler à les ramener progressivement, graduellement, à l'ordre, à l'harmonie, à la logique, nous ne proposons rien de plus que cet effort prudent et efficace. Prudent, on ne peut le méconnaître. Efficace, nous en avons la confiance. Il ouvre la porte à des simplifications plus profondes, plus complètes, qui seront l'œuvre de l'avenir. A chaque génération sa peine. M. Clédat fait remarquer qu'il a fallu s'y prendre à quatre fois pour arriver à la réforme sur laquelle Chateaubriand et Nodier avaient commencé par appeler les foudres de tous les lettrés, et qu'on a dit successivement d'édition en édition : je *cognoistrois*, je *connoistrois*, je *connoîtrois*, je *connaîtrais*. Nous ne demandons qu'à fournir une étape.

Cela seul dès maintenant répond, semble-t-il, à ce que le sentiment public cherche, à ce qu'il continuera de chercher dans le même esprit pendant les quelques années qui nous séparent encore de l'édition nouvelle. A tous égards, il serait préférable que cet intervalle fût court. De 1718 à 1762, c'est-à-dire en moins de quarante-cinq ans, trois éditions ont paru, toutes trois considérables par les changements qu'elles consacraient. Tel fut l'empressement, lors de la préparation de l'édition de 1740, que pour arriver plus vite au commencement d'uniformité dont on sentait le besoin, l'Académie, après quelques mois de discussion, remit ses pouvoirs à un plénipotentiaire. « Vilaine besogne, écrivait confidentiellement le plénipotentiaire — l'abbé d'Olivet — au président Bouhier ; mais il a bien fallu

m'y résoudre : car sans cela nous aurions vu arriver non pas les calendes de janvier 1736, mais, je crois, celles de janvier 1836, avant que la Compagnie eût pu se trouver d'accord. » La crise que nous traversons n'est pas moins grave et l'accord sera plus facile à établir. Ce sera déjà un notable service que de la discussion ouverte se dégagent un certain nombre de principes dont, sous forme de tolérance, il soit loisible d'admettre par avance le bénéfice. Quelle économie de force et de temps dans l'éducation, quelle économie au profit de l'étude de la langue elle-même, qu'une orthographe mieux coordonnée, plus sobre, plus nette ! Et quel attrait nouveau pour l'étranger !

Si nous pouvions nous permettre de dire toute notre pensée, nous voudrions que l'Académie osât s'emparer aussi d'un projet de grammaire, « de grammaire courte et facile », comme disait Fénelon, avec ce tour d'exquise et engageante hardiesse qu'il portait dans toutes ses entreprises. Dans la pensée du fondateur, n'était-ce pas un des objets de l'institution de la Compagnie ? Mais mieux vaut sans doute, en concluant, signaler quelques points relatifs à la confection même du Dictionnaire. Si ces observations n'intéressent pas directement l'orthographe, elles peuvent contribuer à en faciliter l'intelligence, et, à ce titre, elles méritent peut-être de trouver place ici.

Conformément au plan adopté par les Estienne, l'Académie, dans sa première édition, « avait jugé qu'il serait agréable et instructif de disposer le Dictionnaire par racines, c'est-à-dire de ranger tous les mots dérivés et composés après les mots primitifs dont ils descendent ». Notre orthographe aurait à coup sûr gagné au maintien de ce procédé ; forcément elle se serait régularisée d'elle-même. Mais le procédé était contraire à l'idée même d'un Dictionnaire d'usage. Comment, ainsi que le remarque M. Ch. Lebaigue, obliger le lecteur pressé,

impatient, à aller chercher l'orthographe d'*accumuler* sous son générateur *comble*? La nomenclature alphabétique s'imposait. Dès la deuxième édition, l'Académie y est revenue.

Mais ne pouvait-elle tirer de ce plan nouveau un parti meilleur et associer, dans une certaine mesure, les avantages des deux systèmes? La méthode pratiquée depuis 1718 consiste à prendre un mot dans son acception la plus usuelle, et à énumérer ensuite, en ne distinguant guère que le sens propre du sens figuré, les différentes applications du mot, sous cette rubrique, quelquefois bien fatigante : *Il s'emploie encore pour dire*. Prenons le mot *commettre* : c'est l'exemple de Littré. *Commettre, faire*, dit le Dictionnaire, et tel est bien, en effet, le sens qui, d'après l'usage, s'offre le premier à l'esprit. Mais combien il est loin de s'expliquer par lui-même! Comment en faire sortir logiquement : *commis, commissaire, commission, commis-sure*? Achevez l'article, toutes les indications nécessaires pour arriver à ces déductions s'y trouvent, mais pêle-mêle. Un dictionnaire d'usage n'est ni un dictionnaire étymologique, ni un dictionnaire historique, sans aucun doute. Cependant ne serait-il pas naturel qu'après avoir signalé le sens ordinaire de *commettre* signifiant *faire*, on arrivât tout de suite à celui de *commettre* signifiant *mettre avec, charger de, réunir*, etc., de façon à éclairer, sans appareil d'étymologie, par un simple appel de l'attention, la teneur entière de l'article?

Peut-être enfin ne serait-il pas impraticable de retourner, pour ainsi dire, le plan de la première édition. Le Dictionnaire de 1694, après avoir groupé les mots par familles, se termine par un classement des mêmes mots d'après l'ordre alphabétique. Il s'agirait, commençant par la nomenclature alphabétique, de la faire suivre de la nomenclature par familles. Travail considérable assurément, malgré les progrès si sûrs de la science

philologique. Mais combien intéressant et utile !

Autre vœu. — Nos définitions sont-elles toujours suffisamment définissantes ? C'est l'exemple, dira-t-on, qui fournit l'exactitude du sens ou la délicatesse de la nuance. Je n'en disconviens pas. Mais encore faudrait-il que l'exemple fût toujours bien choisi. Or, à quelque page qu'on ouvre le Dictionnaire, voici ce qu'on rencontre : beaucoup d'exemples en général, trop d'exemples même d'ordinaire pour le sens banal, dont tout le monde a l'idée : l'œil s'y promène avec indifférence, l'esprit s'y noie ; — et le plus souvent point d'exemple du tout pour celui des sens qu'il vaudrait la peine d'éclaircir. Ne conviendrait-il pas qu'il y eût toujours autant d'exemples cités que de sens indiqués, et qu'il n'y eût jamais pour chaque sens qu'un seul exemple, mais un exemple topique ?

N'y aurait-il pas intérêt surtout à ce que les définitions des mots appartenant aux sciences fussent serrées de près, aujourd'hui que la science a pris partout une place presque prépondérante ? Et ne devons-nous pas souhaiter que, pour la création des mots dont elle ne saurait se passer, nous commençons par contribuer de notre propre fonds avant de puiser dans celui des autres ? Fénelon voulait qu'on ne laissât s'introduire du dehors aucun mot qui ne nous fit absolument défaut. Or nous empruntons bien souvent sans avoir compté avec nos propres richesses. Quel besoin d'aller prendre aux Anglais le mot de *rail*, alors que nous trouvons chez nous le mot si français de *rais*, les *rais du soleil*, les *rais de la roue*, un mot si expressif et si bien dérivé de *radius* ! Et voyez la conséquence ! De *rail* on a tiré *dérailer* qui semble répondre à *railler*, se moquer, alors que *dérayer* découlait si naturellement de *rais*. N'eût-il pas été possible au moins de dire : *dérailer* ? Je sais bien que l'industrie suit avant tout ses besoins et qu'il lui suffit de se faire entendre ; mais pour assurer

le respect de notre patrimoine national, car la langue en fait partie, qui pourrait refuser de se laisser avertir et éclairer ?

Dernier vœu.— Nous sera-t-il permis enfin d'appeler l'attention sur le choix même des mots ? Ici point de règle ; c'est une question de tact grammatical et littéraire, et le tact ne se réglemente pas. Mais peut-être est-il bon de nous mettre en garde contre les surprises de la langue excessive ou relâchée, de la langue d'à peu près de la publicité ou de la parole courante. On ne saurait, semble-t-il, se montrer trop rigoureux pour les locutions obscures, mal faites, de basse extraction, disons le mot, pour l'espèce d'argot ou de jargon qui tend aujourd'hui à se glisser, bien plus, à s'imposer partout. Je sais que le Dictionnaire d'usage ne peut se dispenser d'enregistrer ce qu'a établi l'usage, et qu'il ne relève certaines expressions qu'en les stigmatisant. Est-ce assez ? Faut-il leur faire une si grande place ? Notre langue n'est plus la gueuse dont parlait Voltaire. Du temps de Fénelon, elle comprenait de 16 à 18.000 mots. En 1740, nous l'avons rappelé, ce nombre s'élevait à un peu plus de 20.000. Il est aujourd'hui de près de 32.000 : il a donc presque doublé en deux siècles. Tout en continuant de s'enrichir avec le développement et suivant les besoins de la démocratie moderne, nous voudrions, pour l'honneur même de la démocratie, que la langue française restât une langue fière, qu'elle fût, comme elle a toujours été, la langue de la bonne compagnie, des idées claires, de la précision et de la mesure. Le mot a sa puissance propre. Trop souvent la pensée, dans son travail intérieur, aujourd'hui surtout qu'on travaille si vite, saisit la première expression qui se

1. Quintilien, définissant l'usage, dit que c'est le concert des gens de goût qui doit faire la règle de la langue de même que l'accord des honnêtes gens fait la règle de la vie. *Ergo consuetudinem sermonis ex ceteris consensum eruditorum, sicut ritendi, consensum honorum.*

présente avant d'avoir pris le temps de faire un choix. C'est le mot alors qui donne à la pensée son caractère, qui la qualifie, qui la crée presque. Il faut que le Dictionnaire nous oblige et nous aide à nous défendre contre ces défaillances. Le vocabulaire qu'on entend tous les jours appliquer autour de soi, dont parfois on arrive à se servir malgré soi, finit par imprimer à l'esprit sa marque. L'âme d'un peuple s'élève ou s'abaisse avec sa langue.

DICTIONNAIRE DU PATOIS DU BAS-GATINAIS

PAR C. PUICHAUD

(Suite¹)

G

Gâche, n. e. f. Pain en long. Si tu vas à la ville, tu m'apporteras une gâche.

Gaiffer, v. n. Produire de nouvelles pousses. Terme de jardinage. Couper la souche pour faire gaiffer.

Gainer, v. act. Mettre dans la gaine. Je te conseille de gainer ton couteau.

Gâle, n. e. f. Gaule. Abattre des fruits à coups de gâle.

Galvauder, v. n. Rapiner, courir. Passer son temps à galvauder avec de mauvais sujets. Le français a ce verbe avec un sens différent.

Galvauteur, n. e. m. Vagabond, mauvais sujet. Au fém. galvaudeuse.

Gambille, n. e. f. Jambe. Avoir mal à sa gambille.

Gamme, n. e. f. Accès de rage. J'ai vu passer un chien enragé qui avait sa gamme. Par ext. signifie aussi accès de colère. Se mettre dans une jolie gamme.

Ganif, n. e. m. Canif. Rabelais dit : ganivet.

Gâpeille, n. e. f. Femme peu économe. Mieux vaut se marier avec une femme pauvre, mais ordrée, qu'avec une gâpeille.

Gâpeiller, v. act. Gaspiller. Que de gens gâpeillent leur avoir!

Gardiaterre, n. e. m. Homme d'affaires, secrétaire.

1. ERRATA de la première partie : *Aronnelle*; au lieu de *rale*, lire *Rab.* (dans Rabelais). — *Bejou*, lire *Bejon*. — *Borderie*; au lieu de *Jean Ledet*, lire *Jean Lelet*. — *Brèche*; au lieu de *une brèche*, lire *un brèche*. — *Chatouille*; au lieu de *petite anguille*, lire *petite lamproie*.

Gardou, n. e. m. Banneton, coffre à renfermer le poisson.

Garobe, n. e. f. Jarosse, plante fourragère.

Garou, n. e. m. Maïs.

Garrocher, v. act. Jeter, lancer. Garrocher une pierre à quelqu'un.

Garrocher (se), v. pr. Se jeter mutuellement des pierres ou autres choses. Nos enfants se sont fait du mal en se garrochant des boules de neige.

Garsailler, v. n. Courir les femmes. Je n'aime pas les gens qui passent leur temps à garsailler.

Gasse, n. e. f. Boue. Tomber dans la gasse.

Gassouil, n. e. m. Trou bourbeux. (Montaigne.) Il y a un gassouil dans le milieu de la cour.

Gassouiller, v. act. Couvrir de boue, d'eau vaseuse. Gassouiller quelqu'un.

Gassouillet, n. e. m., diminut. de gassouil.

Gaspeiller, v. act. et n. Gaspiller, même sens que gâpeiller. Il ne faut jamais gaspeiller ce qu'on a.

Gavachon, n. e. m. Ajone épineux. Champ de gavachons n'est pas facile à traverser.

Gavagner, v. act. Faire mal un ouvrage, endommager par extension. Tu gavagnes la besogne. Gavagner ses effets.

Geale, n. e. f. Geôle.

Geau, n. e. m. Coq. Un geau ne vaut pas une poulette.

Geaulage, n. e. m. Accouplement du coq.

Geauler, v. act. Féconder en parlant du coq.

Gélif, -ive, adj. Sujet, -te à la gelée. Arbre gélif, plante gélive.

Gemme, n. e. f. Pois des cordonniers.

Geneil, n. e. m. Genou.

Genevré, genèvre, n. e. m. Genévrier.

Gerne, gernon, n. e. m. Germe.

Gerzelure, n. e. f. Gerçure.

Giber, v. n. Donner des coups de pied en parlant d'un animal.

Gigue, n. e. f. Jambe. J'ai mal à la gigue. Ce mot a plus d'extension que le mot français qui ne s'applique qu'à la cuisse du chevreuil.

Glas, n. e. m. Glace. Route couverte de glas. (Rabelais.)

Glomeau (à), loc. adv. A tas. Il y aura des fruits à glomeau cette année.

Gloube, n. c. f. Morceau de bois qui sert à glouber.

Glouber, v. act. Nettoyer (des boyaus). Gloube rapidement ces boyaus.

Goblias, n. c. m. pl. Tripes de bœuf.

Godelit, n. c. m. Pli artificiel que l'on fait dans un vêtement et qu'on décout pour allonger ce vêtement quand le besoin s'en fait sentir.

Godet, n. c. m. Sot. Vous m'avez l'air d'être un fameux godet.

Godiche, n. c. m. et. fém. Niaï, niaïse.

Godron, n. c. m. Sorte de longue scie qui sert à tronçonner des arbres, ou à les abattre.

Gogue, n. c. f. Sorte de mets fait avec du sang d'oie, de poulet.

Goïon, n. c. m. Goujon, poisson.

1. Gorette, n. c. f. Truie. Ce mot est le féminin du franç. goret.

2. Gorette, n. c. f. Cloporte.

Gosser, v. act. Se moquer de. Pourquoi gosser ce pauvre homme. Le français a : se gausser, se railler.

Gouaille, n. c. f. Raillerie, persiflage. Gouailliez, j'entens bien la gouaille.

Gouéré, -ée, adj. Trop salé. Sauce gouérée.

Gouffe, adj. des deux genres. Émoussé, -ée. Franç. goffe. Voilà un outil bien gouffe.

Gouger, v. act. Gaver. Nourrir (les volailles) avec la gouge. On gouge les oies pour les engraisser.

Gouger (se), v. pr. Se gorger de nourriture. L'homme n'a pas été créé pour se gouger.

Gouine, n. c. f. Femme de mauvaise vie.

Goule, n. c. f. Gueule. Avoir mal à la goule.

Goumon, n. c. m. Grosseur à la gorge des animaux. goitre.

Gourbille, n. c. f. Corbeille.

Gouronner, gouronner, v. n. Mettre bas, en parlant de la truie. Ma gorette a gouronné hier.

Gouroumère, n. c. f. Truie pleine.

Gours, n. c. m. Fosse profonde dans une rivière.

Gousier, n. e. m. Gosier. (Rabelais.)

Gouspiller, v. act. Faire périr. Gouspiller ses effets.

Graffigner, v. act. Égratigner. Le chat te graffignera les mains si tu le prens.

Graippe, adj. des deus genres. Engourdi, -e par le froid. Avoir les mains graippes. Ne s'applique qu'aus mains et aus doigts. [Forme dialectale de l'ancien adj. français crespé.]

Grâler, v. n. Rôtir, dessécher à l'excès. Les châtaignes grâlent. Ce verbe s'emploie aussi activement, mais moins souvent qu'au neutre. Grâler ses jambes auprès du feu. Faire grâler quelque chose.

Grapaud, n. e. m. Crapaud.

Grapauder, v. n. Marcher comme un crapaud. Cet enfant grapaude, il n'est pas assez fort pour marcher.

Grappechat (à), loc. adv. A quatre pattes comme un chat en parlant d'un bimane. Aller à grappechat.

Graver, v. n. Monter, gravir. (Rabelais.) Graver dans un arbre.

Greigne, n. e. f. Grignon. Aimes-tu la greigne?

Grelet, n. e. m. Grillon du foyer.

Grelle, n. e. f. Sorte de crible à passer du sable, etc.

Greller, v. act. Passer à la grelle. Grelez ce tas de sable.

Grelleyures, n. e. f. pl. Le résidu de ce qui a été passé à la grelle.

Gremillon, n. e. m. Petit grumeau, diminutif de ce mot. Cette bouillie est pleine de gremillons.

Gremillon (à), loc. adv. A petits grumeaux.

Grenailier, v. act. et neutre. Remuer, éparpiller. Pourquoi grenailier le feu?

Grenè, n. e. m. Grenier.

Grenaille, n. e. f. Grenouille.

Grenouillère, n. e. f. Grenouillère.

Grenotter, v. n. Remuer en faisant du bruit. Qu'as-tu donc à grenotter dans ce coin?

Gréseler, v. n. Trembler de froid. Je grésèle.

Grette, n. e. f. Débris de chènevotte. Dormir sur la grette n'annonce pas la richesse.

Grève, n. e. f. Raie sur la tête. Tu es bien fier avec ta grève sur le milieu de la tête!

Grigne, n. c. f. Grippe, aversion, antipathie. Avoir quel-
qu'un en grigne.

Gringuenasser, v. n. Grincer (des dents), se disputer.
Gringuenasser des dents. Ils gringuenassent toujours entre
eus.

Grigue, n. c. f. Une miette. N'avoir pas grigue de pain à
se mettre sous la dent.

Grippe, n. c. f. Outil de fer muni de crochets qui sert à
retirer les seaus tombés dans les puits. Par extension grippe
signifie aussi main. Avoir la grippe dure.

Grippée (à), loc. adv. A poignée. Prends ce sac à grippée.

Gripper, v. act. Prendre brusquement, accrocher, saisir.
Fais attention que je ne te grippe. Ce verbe a plus d'extension
que son homonyme français.

Grire, v. n. Plaire. Tes façons d'agir ne me grient pas.

Grolleau, n. c. m. Petit de la grolle. Toute grolle qui a
grolleaus ne mange pas de bons morceaux.

Grouée, n. c. f. Couvée; grouée de poulets. — Grand
nombre; grouée de gens. — Troupeau; grouée de moutons.

Grouer, v. act. Abriter des poulets, de petits oiseaux, en
parlant des volatiles. La poule groue ses poussins.

Gruau, n. c. m. Grumeau. Ne pas confondre ce mot avec
le français gruau qui a une tout autre signification. Je sens
le lait se former en gruaus sur mon estomac.

Grune, n. c. f. Fruits en grappe. Acheter des cerises en
grune.

Gruzelle, n. c. f. Groseille.

Gruzellè, n. c. m. Groseillier.

Guarir, v. act. et neut. Guérir.

Guarison, n. c. f. Guérison.

Guède, adj. des deux genres. Raide. Être tout guède à
force de manger.

1. Guener, v. act. Salir. Couvrir de boue. Cette voiture a
guené ma culotte en passant.

Guener (se), v. pr. Se salir, se couvrir de boue.

2. Guener ou Quener, v. n. Haloter, être essoufflé, hors
d'haleine.

Guéreter, v. act. Mettre en guéret. Guèrète ton champ.

Guibole, n. c. f. Jambe. Avoir mal à la guibole.

H

Hacher, v. act. Fatiguer excessivement. Cette course m'a haché. Voir *Jacher*.

Haïable, adj. des deux genres. Haïssable.

Hannet, adv. Aujourd'hui. Fait-il beau hannet ? [Il n'y a aucune raison pour écrire le mot avec une *h*.]

Harbe, n. c. f. Herbe.

Harasse, n. c. f. Sorte de cage destinée à renfermer des animaux.

Harner, v. act. gager. J'ai harné hier un domestique.

Harner (se), v. pr. Se gager. Un domestique se harne facilement en été.

Haumuré, -ée, adj. Comble, très plein. Sac haumuré.

Hausser (se), v. pr. Se mettre au beau en parlant du temps. Le temps paraît vouloir se hausser.

Hégron, n. c. m. Héron.

Hontable, adj. des deux genres. Qui doit causer de la honte. Tu as commis là une action hontable.

Hopper, v. act. Appeler. Hopper les domestiques pour le repas.

Houzegnie, n. c. m. Buis. L'houzegnie devient rare aujourd'hui.

Hurter, v. act. Heurter. Hurter quelqu'un en passant. Au neut. frapper. Je viens d'entendre hurter à la porte

I

I, pr. pers. des deux genres. Je. I voudrais voir ça. Voy. *Io*.

Illè, adv. Là. Où est Jean ? Illè.

Imbédient, -te, adj. Imbécile. Quel imbédient !

Incisure, n. c. f. Incision. (Rabelais.) Le médecin m'a fait une incisure.

Incréable, adj. des deux genres. Incroyable. Tu me racontes là un fait incréable.

Io, pr. pers. Je. Veus-tu venir avec moi ? Io veus. Voy. *I*.

Iqui, adv. de lieu. Ici. Je t'attens iqui.

J

Jacher, v. act. Hacher, voir ce mot. Ce verbe signifie aussi endommager.

Jacopin, n. e. m. Jacobin.

Jadeau, n. e. m. Jatte, panier long où le boulanger met lever ses pains.

Jadeaulée. Jadrollée, n. e. f. Plein jadeau. Une jadeaulée de farine.

Jagouillard, -de, adj. et subst. Bavard, -de, diseur. -se de riens. Je déteste les jagouillards.

Jagouiller, v. neutre. Bavarder, parler sans utilité.

Jan, n. e. m. Cocu. Je te plains, pauvre Jan.

Jarousse, n. e. f. Gesse vulgaire, plante.

Jare, n. e. m. Jars, oie mâle. (Rabelais écrit jard.)

Jase, n. e. f. Babil, jaserie.

Jaspiner, v. n. Bavarder, caqueter, jaser. Travaille donc, au lieu de jaspiner tant.

1. Jau, n. e. m. Coq.

2. Jau, n. e. m. Robinet de barrique.

Jauler, v. act. et neut. Voir Geauler.

Javasser, v. n. Babiller, jacasser. As-tu bientôt fini de javasser?

Javelon, n. e. m. Petit tas de blé coupé et étendu sur le sillon en attendant d'être mis en gerbe.

Jeunesse, n. e. f. Gênisse. Mettre les jeunesses dans le toit.

Jobrer, v. act. Barbouiller (la figure). Jobre donc la figure de ton frère.

Jobrer (se), v. pr. Se barbouiller la figure. Mange plus proprement, tu te jobres tout.

Joeler, v. n. Plaisanter, badiner. L'ouvrage ne se fait pas en joelant.

Jouer, v. act. Balayer. Joncer l'aire.

Jornée, n. e. f. Journée.

Jote, n. e. f. Joue. Avoir mal à la jote.

1. Joue, n. e. m. Joug. Mettre les bœufs sous le joue.

2. Joue, n. e. m. Juchoir. (Desperriers écrit jue.) Vous racontez des histoires à faire tomber les poules du joue.

Jouquer, v. n. Jueher. Où jouquent tes poules?
 Jueher, v. act. Appeler. Jueher son domestique.
 Juriste, n. e. et adj. des deus genres. Jureur.
 Justin, n. e. m. Sorte de easaquin, vêtement de femme.
 Juter, v. n. Donner du jus. J'aime les fruits qui jutent. Le français a juteus.

L

Labâche ou Rabâche, n. e. f. Tique ou pou des chiens.
 Labourous, n. e. m. Laboureur.
 Laiter, v. n. Donner du lait. Une vache qui laite bien est précieuse.
 Landon, n. e. m. Lisières. Conduire un enfant avec le landon.
 Laquer, v. act. et n. Laper. Laquer sa pitance.
 Larder, v. act. Enferrer. Larder un loup.
 Larder (se), v. pr. S'enferrer. Se larder soi-même.
 Lardouère, n. e. f. Lardoire.
 Laurè, n. e. m. Laurier.
 Lèche ou Lée, n. e. f. Bande de terre composée de plusieurs sillons.
 Lende, n. e. f. Œuf de pou, franç. lente.
 Lendous, -se, adj. Paresseus -se, franc. lendore.
 Lentille, n. e. f. Plante qui flotte sur les eaus marécageuses et dont la feuille ressemble à la graine de la plante légumineuse qui porte ce nom.
 Lessif, n. e. m. Lessis.
 Let, n. e. m. Lit. Se coueher sur son let.
 Létière, n. e. f. Litière. Coueche de létière.
 Leûte, n. e. f. Lutte. Aimer la leûte.
 Leûter, v. n. Lutter. Veus-tu leûter avec moi?
 Leûteur, -se, n. e. Lutteur, -euse.
 Levée, n. e. f. La partie la plus haute d'un champ. Les levées sont toujours sèches.
 Levère, n. e. f. Levier, et surtout une barre de fer qui sert à percer des trous dans la terre.
 Lèzinard, -de, n. e. et adj. Lambin, -ne. Quel lèzinard tu me fais!

Léziner, v. n. Lambiner. Cessez de léziner, il faut rattraper le temps perdu.

Lézi, n. e. m. Loisir. Profiter d'un instant de lézi.

Li, pron. des deus genres. Lui, elle. Qui a fait cela ? Ce n'est pas moi, c'est li.

Liavard ou Lavard, n. e. m. Lézard vert.

Licheur, -euse, n. e. et adj. Gourmand, -de. Un licheur devrait être riche pour se contenter.

Lidoire ou Ridoire, n. e. f. Truie en rut.

Lignou, n. e. m. Fil poissé qu'emploient les cordonniers. Ligneul.

Limoire, n. e. m. Salamandre.

Linceu, n. e. m. Linceul, drap. Dormir entre deus linceus bien blancs.

Liotron, n. e. m. Laiteron, plante.

Lippe, n. e. f. Mauvais chien.

Lire, n. e. f. Bouchon percé et traversé d'un tuyau qui s'adapte à une bouteille pour boire plus facilement.

Liron, n. e. m. Loir, animal. (Rabelais.)

Litout, pron. Lui aussi. Viendra-t-il litout ?

Lizard, -de, n. e. Lézard. Les lizards nesont pas à craindre.

Loche, n. e. f. Limace.

Logis, n. e. m. Maison de maître à la campagne.

Longe, adj. féminin. Longue. J'ai une route bien longe à faire avant d'arriver.

Loquence, n. e. f. Éloquence. Il n'est pas facile de trouver des hommes doués de loquence.

Louère, n. e. f. Loutre. Prendre une louère au piège.

Longée, n. e. f. Espace en long. Grande longée de terres.

Lopiner, v. act. Couper par morceaux. Lopiner du drap, des champs.

Lugrant, -te, adj. Gras, -sse, onctueux, -se. Substance lugrante.

Lugrer, v. act. Graisser. Lugrer la figure de quelqu'un avec de l'huile ou autre substance grasse.

Lumas, n. e. m. Limaçon.

M

Macher, v. act. Contusionner. La chute que j'ai faite m'a tout maché.

Macher (se), v. pr. Se contusionner. On se mache en faisant cet ouvrage.

Mâchis, n. c. m. Râpe de fruits pressés.

Machure, n. c. f. (prononcez par *a* bref). Contusion. (Dans Montaigne on trouve *macheure*.)

Maglot (à), loc. adv. A tas, sans ordre. Je t'engage à être plus soigneux, à ne pas jeter tes effets à maglot.

Maie, n. c. f. Pétrin. Nettoyer la maie.

Mail, n. c. m. Maillet. Fendre des bûches avec le mail.

Maillochon, n. c. m. Petit maillet.

Maingaud, n. c. m. Manchot.

Malader, v. n. Être malade. Votre maisonnée malade depuis longtemps.

Malcontent, -e, adj. Mécontent, -e.

Man, adv. Certes. Il fait beau man aujourd'hui.

Mancher, v. act. Emmancher. Mancher un outil.

Mangeailler, v. n. Manger souvent. As-tu fini bientôt de mangeailler?

Marmotte, n. c. f. Vaisseau de terre où l'on met du feu pour se chauffer les pieds.

Marotte, n. c. f. Camomille puante.

Marre, n. c. f. Râcloir. La marre sert à râcler les chemins.

Marronner, v. n. Être en colère, murmurer. Tu marronnes de n'avoir pas suivi mes conseils.

Masse, adj. des deux genres. Massif, -ive. Ton outil est trop masse.

Mastoc, n. c. et adj. Lourdaud. Quel est le mastoc qui rentre ici?

Masureau, n. c. m. Measure, bâtiment en ruine.

Mâte, adj. des deux genres. Mollasse, brûlé par le soleil. Bois coupé devient mâte avant d'être sec. Fruits mâtes.

Mâtezir, v. n. Devenir mâte. Un brin de houx est facile à redresser quand il a mâtezi.

Maton, n. e. m. Grumeau. Je n'aime pas les matons dans la bouillie.

Matrouiller, v. act. Mâcher. Voilà de la viande difficile à matrouiller.

Mau, n. e. m. Mal. Avoir mau à la tête.

Maugant, voir Mogant.

Maugré, prép. Malgré. Bon gré maugré, faudra que tu viennes.

Mauret, -ette, n. e. et adj. Personne barbouillée, noire.

Mauvaiseté, n. e. f. Méchanceté. Personne remplie de mauvaiseté.

Mè, pron. Moi. Qui est là ? C'est mè, Jean.

Meemode, adj. des deux genres. Mal commode, peu endurant, -te. Voiture meemode, personne meemode.

Mègue, n. e. m. Eau qui sort du lait caillé. Le mègue est une mauvaise boisson.

Meil, n. e. m. Mil, millet.

Melage, n. e. m. Fruits mêlés ou cuits au four ou au soleil. Les melages sont bons en été quand il n'y a encore aucun fruit de mûr.

Mêle, n. e. f. Nêfle.

Meler, v. act. Qui s'emploie avec faire. Faire sécher des fruits au four, au soleil. Faire meler des poires.

Méliier, n. e. m. Nêffier.

Melou, Meloir, n. e. m. Clayonnage sur lequel on étend des fruits pour les faire sécher. Mettre le meloir au soleil.

Mémé, n. e. f. Grand'mère. Vas-tu voir ta mémé ?

Même (à), loc. adv. En grand nombre. Tout me fait présager qu'il y aura des fruits à même cette année.

Ménet, n. e. m. Minuit.

Men, mène, pr. poss. Mien, mienne. Tes sermons feront plus d'effet que les mens. Cette pomme est mène.

Mérine, n. e. f. MARRAINE.

Mérienne, Mériennée, n. e. f. Méridienne, sommeil au milieu du jour. En été tous les travailleurs font la mérienne.

Mérienne (à), loc. adv. A la méridienne. Aller à mérienne.

Mérienner, v. n. Dormir au milieu du jour. On ne mérienne guère en hiver.

Mèshy (durant), loc. adv. Désormais.

Métai, n. e. m. Mètayer.

Métive, n. e. f. Moisson. Mes métives sont achevées.

Métive (à), loc. adv. A la moisson. Allons, les gars, courons à métive.

Métiver, v. act. Moissonner. Tu métives trop tôt.

Métiveur, -euse, n. e. Moissonneur, -euse. (Rabelais : mestiver.)

Métou, pron. Moi aussi. Je voudrais faire ainsi métou. (Molière, Marivaux.)

Mette, n. e. f. Premiers coups de cloche précédant la sonnerie d'une cérémonie religieuse.

Meugne, n. e. f. Grimace. Faire la meugne à quelqu'un.

Meur, -e, adj. Mûr, -e. Fruits meurs.

Migaillère, Maingailière, n. e. f. Fente dans les vêtements. Boutonner une migaillère.

Miget, n. e. m. Mets composé de pain émié dans du lait ou du vin.

Minche, n. e. f. Quille employée dans le jeu de palets.

Mettons de l'argent sur la minche.

Mincher, v. act. Faire entrer, faufler. Mincher son bras dans un trou.

Mindrer, v. n. Diminuer. Notre tas de froment mindre.

Ministrer, v. act. Administrer. Combien de gens ministrent les affaires des autres sans savoir ministrer les leurs!

Mirouer, n. e. m. Miroir.

Misérer, v. n. Être malheureux. Tout en misérant l'on peut vivre.

Mitan, n. e. m. Milieu. (Rabelais, Brantôme.)

Mitou, n. e. m. Hypocrite. Cet homme n'a l'air d'être un franc mitou.

Mogant, n. e. m. Mets composés de lait caillé.

Moïnte, adj. des deux genres. Maint, -te. Moïntes personnes ne savent pas ce qu'elles doivent faire.

Montrance, n. e. f. Apparence. Votre bétail n'a pas grande montrance.

Moque, n. e. f. Tasse en terre.

Moque, n. e. m. Museau. Taper un coup de bâton sur le moque d'un chien.

Morcia, n. e. m. Moreau. Morcia de pain.

Morelle, n. c. f. Douce-amère, plante.

Motte, n. c. f. Éminence de terre. Il y a auprès des anciens châteaux des mottes qui passent pour être des tombeaux.

Motter (se), v. pr. Se cacher en se faisant petit. Le lièvre que nous poursuivons a dû se motter dans ce champ.

Mouche, n. c. f. Meule, tas de quelque chose. Mouche de bois, de paille.

Moujasse, n. c. f. Fillette en bas âge. Vous n'êtes pas plus sage que cette moujasse.

Mouillassous, -ouse, adj. Pluvieux, -euse. Saison mouillassouse.

Mouiller, mouillasser, v. imp. Pleuvoir. Il mouille. Il mouillasse.

Moulant, n. c. m. Courant d'eau. Quand la rivière est grande, il ne ferait pas bon tomber dans le moulant.

Moule, n. c. f. Comme mouelle (moelle). Chous moule.

Moure, n. c. f. Mûre, fruit.

Mousse, adj. des deux genres. Émoussé, -ée. Mes outils sont mousses.

Mugne, n. c. f. Voir Meugne.

Muloter, v. n. Remuer la langue dans sa bouche. Un enfant mulotte avant de s'endormir.

Murailler, v. n. Achever de mûrir. Mes poires murailleuront rapidement sur la paille. — V. act. Faire reposer. Faire murailler de la terre, de la chaus pendant quelque temps.

Musard, -de, n. et adj. Lambin, -ine. Quelle musarde vous êtes, finissez-en !

Musse, n. c. f. Trou. Passer par la musse.

Musser, v. act. Faire passer dans un passage étroit. Musse ton bras. S'emploie aussi au neutre : Mussons par là. (Rabelais, Montaigne.)

N

Nafrer, v. act. Blesser. Nafrer son ennemi mortellement.

Naïde, n. c. f. Lieu marécageux dans les champs. Il y a toujours de l'herbe à couper dans les naïdes.

Napper, v. n. Se dit de la pluie qui tombe avec abondance, en formant pour ainsi dire une nappe.

- Nau, n. pr. Noël. Fête de Nau.
- Naulet, n. c. m. Gâteau de Noël.
- Navarit, n. c. m. Coffre en bois que l'on transporte dans les champs pour se coucher.
- Naveau, n. c. m. Navet. (Rabelais.)
- Nayer, v. act. Noyer. (Rabelais.)
- Nayer (se), v. pr. Se noyer. En voulant nayer son chien, il s'est nayé lui-même.
- Ner, nère, adj. Noir, noire. Vache nère, bœuf ner.
- Nèretie, n. c. f. Tache noire dans le ciel. Il va pleuvoir, le ciel est couvert de nèreties.
- Net, n. c. f. Nuit. Quand la net sera venue.
- Nettier, v. act. Nettoyer. Nettier ses effets.
- Nettier (se), v. pr. Se nettoyer. On doit se nettier souvent.
- Neuser, v. n. Nuire. Neuser à quelqu'un.
- Nias, niase, adj. et n. c. Niais, niaise. Impossible de voir plus nias que toi.
- Niaud, -e, n. c. et adj. Sot et niais. Tu as fait là un tour de niaud.
- Nigeant, -te, adj. Qui exige une attention minutieuse. Travail nigeant.
- Nigeasser, v. n. S'occuper à des riens. En nigeassant le travail n'avance pas.
- Nigeassous, -ouse, n. c. et adj. Celui, celle qui emploie son temps à des bagatelles.
- Niger, v. n. Faire son nid. La poule que nous cherchons nige ici. — V. act. Placer, caser en un lieu. Où l'a-t-on nigé?
- Niger (se), v. pr. Se nicher. Je me nige dans les bons endroits.
- Nigreiller, v. act. Remuer avec bruit. Qui nigreille par là?
- Nio, n. c. m. Œuf qu'on laisse dans un nid pour y attirer les pondeuses.
- Noge, n. c. f. Génisse d'un an. Noge, n. c. m. Veau.
- Noget, n. c. m. Veau d'un an.
- Nore, n. c. f. Bru. Ma nore est aimable.
- Nouassous, -se, adj. Noueus, noueuse. Arbre nouassous.
- Noue, n. c. m. Nœud. Le noue que tu as attaché ne tient pas.
1. Nouè, n. c. m. Noyer. Les nouès produiront cette année.

2. Nouè, n. c. f. Nois. Aimer les nouès.

1. Nourrain, n. c. m. Jeune cochon. Engraisser un nourrain.

2. Nourrain, n. c. m. Champ destiné au pâturage du bétail, pacage. Champ de nourrain.

Nouseille, Nousille, n. c. f. Noisette.

Nouseiller, n. c. m. Noisetier.

Noustou, pr. pers. Nous aussi. Nous irons noustou à la foire.

Nuisance, n. c. f. Tort, dommage. Si votre bétail me fait de la nuisance, je vous obligerai à m'en rémunérer.

O

Ober, v. n. Partir. Ober d'un lieu pour aller dans un autre.

Œils, n. c. m. pl. Yeus. Avoir mal aux œils. (Rabelais.)

Œule, n. c. f. Huile. Œule d'olive.

Oïard, n. c. m. Peuplier.

Oisi, n. c. m. Osier, plante. Brins d'oisi.

O, Ol, pr. dém. Ce. Ol est li : C'est lui. Où est-o qu'il est?

Où est-ce qu'il est?

Omblet, n. c. m. Anneau de cuir, de fer ou de bois tordu qui sert à atteler les bœufs.

Ondain, n. c. m. Rang de foin disposé en forme d'onde.

Onger (s'en), v. pr. S'en aller. T'en onges-tu?

Ordré, -ée, adj. Soigneus, -euse. Ses gens sont très ordrés.

Osia, n. c. m. Oiseau.

Ouche, n. c. f. Jardin potager d'une métairie. Planter des arbres dans l'ouche.

Ouè, adv. d'affirm. Oui. Viens-tu? Ouè.

Ouillage, n. c. m. Action d'ouiller. Ouillage de la barrique.

Ouiller, v. act. Terme de vigneron. Remplir un fût. Par ext. rassasié, avec être : Je suis ouillé de te voir.

Ouillette, n. c. f. Petit entonnoir qui sert à ouiller.

Oumeau, n. c. m. Ormeau, arbre.

Ous, n. c. m. Os. Avoir mal aus ous. Avoir un ous cassé. (Rabelais.)

Ouvent, n. c. m. Contrevent.

P

Pabou, n. e. m. Pavot.

Paclette, n. e. f. Grappe. Les cerises sont à paclettes dans les arbres (Il mouillées).

Paculot, n. e. m. Gros derrière. Ce bœuf a un bon paculot.

Paelon, n. e. m. Poëlon. (Rabelais.)

Pailler, v. act. Former avec de la paille, et par extension avec une autre matière, le siège d'une chaise, ou garnir quelque chose de paille. Pailler une chaise. Pailler une grange pour empêcher le vent d'y pénétrer.

Paillis, n. e. m. Torehis, mortier de terre grasse mélangée de paille. Plafond en paillis.

Paillon, n. e. m. Corbeille de paille où l'on met le pain pour lui donner la forme avant la cuisson.

Paisan, -anne, n. e. Paysan, -anne.

Palène, n. e. f. Scirpe, plante.

Palisse, n. e. f. Haie épaisse.

Palisser, v. act. et n. Réparer (une haie). Il me faut un mois pour palisser dans mes champs.

Palisson, n. e. m. Petit paillon.

Palissonner, v. n. Faire des palissons. Passer ses veillées à palissonner.

Palle, n. e. f. Pelle.

Pallerée, n. e. f. Pelletée.

Palleyer, v. act. Remuer avec la pelle. Palleyer de la terre.

Paour, n. e. f. Peur. J'ai eu grand paour hier.

Paouvre, n. e. et adj. des deus genres. Pauvre. Un paouvre. Paouvre homme.

Paouvrous, -ouse, adj. Peureus, -euse. Gens paouvrous.

Par (de), loc. adv. A moitié. Mettons-nous de par pour acheter ce champ.

Parage, adj. des deus genres. Égal. Mon intelligence est à peu près parage à la tienne.

Parager, v. act. Égaliser, partager par égales portions. Par extension assortir. Parager deus lots. Parager deus bœufs.

Parçonmier, -ière, n. e. Celui, celle qui est domestique avec un autre. Mon parçonmier n'est pas aimable.

Parement, n. c. m. Parure. Cette femme aime le parement. L'Académie adopte ce mot en lui donnant une autre signification.

Parer, v. act. Peler. Parer un fruit.

Paroir, n. c. m. Couteau à deux manches.

Parpaillon, n. c. m. Papillon. Les parpaillons commencent à voler.

Parure, n. c. f. Pelure. Parure d'un fruit.

Passe, n. c. f. Moineau.

Pater, v. n. (a bref). Lutter, rivaliser. Tu ne peux pater avec moi.

Pâtisseau, n. c. m. Petit pâtis.

Patrouille, n. c. f. Boue. Patauger dans la patrouille.

Patrouiller, Patouiller, v. n. Piétiner dans la boue. (Ducerceau.) Patrouiller dans une mare.

Patté, -ée, adj. Pattu, -e. Poule pattée.

Patter, v. n. S'attacher aux pieds, en parlant de la boue. Quand la gelée font, ça patte.

Patter (se), v. pr. Se remplir de boue aux pieds. Je me suis tout patté en traversant les champs.

Pau, n. c. m. Pal, épieu. (Rabelais.)

Peauton, n. c. m. Chaussou de cuir.

Peautrer, v. act. Tacher. Pautrer sa robe.

Pecaud, n. c. m. Sorte de couverture en laine, qui se met sous les enfants en bas âge par précaution.

Pécharde, -de, adj. Couleur de pêche. Cheval pécharde.

Peigne, n. c. m. Plante ombellifère connue sous le nom de peigne de Vénus.

Pellée, n. c. f. Plaque de gazon qu'on a levée à l'aide d'un instrument, motte de terre gazonnée.

Pellasse, n. c. f. (prononcez plasse). Écorce : pellasse d'arbres; — pelure : pellasse de châtaignes.

Pellon, n. c. m. Enveloppe d'un fruit, écale. Pellon de marron.

Penè, n. c. m. Panier.

Péneus, -euse, adj. Qui craint ses peines. Je ne suis point péneus.

Penille, n. c. f. Guenille, lambeau d'étoffe, haillon. Gens en penilles.

Penne, n. e. f. Branche dont les feuilles sont disposées sur la tige de la même façon que les barbes d'une plume.

Pépé, n. e. m. Grand-père, aïeul.

Per, prép. Pour. Partir per l'Amérique. — Par. Passer per un chemin.

Perchaude, n. e. f. Perche, poisson. La perchaude est la perdris de la rivière, et la perdris la perchaude de l'air.

Perdriau, n. e. m. Petite perdris.

Perquè, conj. et adv. Pourquoi? Dis-moi perquè tu te trouves là?

Persec, n. e. m. Pavie, fruit.

Persequier, n. e. m. Arbre qui produit le pavie.

Personnier, -ière, n. e. Voir Parçonnier.

Pertot, adv. Partout. Il y a pertot d'honnêtes gens.

Peta, n. e. m. Marque, tache. Avoir des petas de rousseur sur le visage.

Petassage, n. e. m. Bavardage. Finis ton petassage.

Petassé, -ée, adj. Marqueté, -ée, tacheté, -ée. Peau petassée d'un chien.

Petasse, Petassard, adj. Bavard, -e, radoteur, -euse. Femme petasse, homme petassard.

Petasser, v. n. Bavarder, radoter. Je n'aime pas entendre petasser.

Petonner, v. n. Murmurer, grogner. A quoi te sert de petonner pour si peu?

Petrasse, n. e. f. Embarras. Être dans la petrasse.

Petrasser, v. n. S'impatienter. Tu auras beau petrasser, les affaires n'en iront pas mieus.

Petrolle, n. e. f. Digitale, plante.

Pia, n. e. f. Peau. Avoir la pia dure.

Piard, n. e. m. Houe, instrument de jardinage.

Piassement, n. e. m. Cri des poulets. Entendre le piassement d'un poulet.

Piasser, v. n. Piauler, glousser. J'entens les poulets piasser, va donc voir ce qu'ils ont.

Piau, n. e. m. Poil. Cet homme a le piau noir.

Pibau, n. e. m. Petite anguille de marais.

Pibole, n. e. f. Cornemuse.

Piboler, v. n. Jouer de la pibole. Voulez-vous entendre piboler?

Pic à pic, loc. adv. Sans retour. Changer pic à pic un cheval pour un autre.

Picassé, -ée, adj. Marqueté, -ée, moucheté, -ée. Avoir la figure picassée de taches de boue.

Picasser, v. act. Moucheter. Picasser un habillement de taches.

Pichet, Pichotte, n. c. f. Vase à boire. Donner le pichet, la pichotte, à quelqu'un pour se désaltérer.

Pichottée, n. c. f. Pleine pichotte.

Picocer, v. act. et n. Piquer avec le bec. Les oiseaux ont picocé toutes les cerises.

Picote, n. c. f. Petite vérole, variole. (Rabelais.)

Picque, n. c. f. Querelle, discussion. Avoir une picque ensemble.

Pidaler (se), v. pr. Se plaindre sans cesse et sans motif. Ce pauvre va toujours en se pidalant.

Piger, v. act. Piquer. Les oiseaux ont pigé tous les fruits mûrs.

Pigouille, n. c. f. Gaffe à croc. Conduire un bateau avec la pigouille.

Pigouiller, v. n. Conduire avec la pigouille. Sais-tu pigouiller suffisamment pour nous sortir de là? — S'emploie aussi activement avec le sens de piquer avec une pointe: Pigouiller un bœuf avec l'aiguillon.

Pigrelé, -ée, adj. Marqueté, tacheté. Avoir la figure pigrelée de taches d'encre.

Pigreler, v. act. Marqueter, tacheter. Pigreler une muraille de boue.

Pigrolé, n. c. m. Pivert.

Pile, n. c. f. Pilon. (Rabelais.) Écraser dans la pile

Pilé, n. c. m. Pilier. Pilé d'église.

Pinchau, n. c. m. Primevère sauvage.

Pingeon, n. c. m. Bondon d'étang.

Pinne, n. c. f. Pomme de pin.

Pioze, n. c. f. Puce.

Pipou, n. c. m. Pourpier.

Piquasse, n. c. f. Piquant. Bâton couvert de piquasses.

Piquereau, n. e. m. Renoncule sauvage.

1. Pire, n. e. f. Poumon. Pire d'oie.

2. Pire, n. e. f. Oie.

Piron, n. e. m. Oison.

Pirotte, n. e. f. Oie.

Piscanne, n. e. f. Sorte de seringue en bois dont les enfants se servent pour lancer de l'eau. Fr. Clifoire.

Pitrix, n. e. f. Cossarde.

Pivart, n. e. m. Pivert, oiseau.

Pivette, n. e. f. Herbe fine qui commence à poindre.

Place, n. e. f. Rez-de-chaussée d'un appartement ; plancher.

Balayer la place

Plasse, n. e. f. Voir Pellasse.

Plaisi, n. e. m. Plaisir. Voulez-vous me faire plaisi ?

Plan, n. e. m. Terrain plat et uni. Allez danser sur le plan.

Le mot français plan n'a pas cette acception.

Pleume, n. e. f. Plume. Avoir une pleume à son chapeau.

Plon, n. e. m. Gazon. Se reposer sur le plon.

Plumager, v. act. Nettoyer avec le plumail. Plumager des meubles.

Plumail, n. e. m. Plumeau. (Rabelais.)

Poche, n. e. f. Sac. J'ai acheté vingt poches de grain. Ce mot et le suivant s'emploient pour désigner un hectolitre.

Pochée, n. e. f. Plein sac. La pochée d'avoine pèse environ cinquante kilogrammes.

Pôere, n. e. f. Grosse main sale. Enlève donc tes pôeres de là !

Pôerer, v. act. Salir avec la pôere, et même tout simplement salir. Avez-vous fini de pôerer mes habits ?

Poi, adv. Peu. Voulez-vous me vendre un poi de froment ?

Pointuser, v. act. Rendre pointu, aiguïser. Pointuser un bâton.

Pompe, adj. des deux genres. Spongïeus. Cette terre est très pompe.

Pôner, v. act. et n. Payer, mettre son enjeu. Pôner son argent. Tu as perdu, pône.

Ponet, n. e. m. Toton. Jouer au ponet.

Ponne, n. e. f. Cuvier. Ponne à laver le linge. Par extension, trou rempli d'eau. Tomber dans une ponne.

Ponneau, n. c. m. Petite ponne. Ponneau plein d'eau.

Ponnette, n. c. f. Vaisseau de terre où l'on met le lait.

Ponsè, n. et adj. masc. Pansu. Ce gros ponsè est souvent malade.

Porrée, n. c. f. Comme porreau (poireau). Aimer la porrée.

Portage, n. c. m. Canal ou fossé qui reçoit le trop plein de la rivière aus abords d'un moulin. Déversoir.

Portement, n. c. m. État de santé. (Rabelais.) Comment va le portement ce matin ?

Potet, n. c. m. Petit pot. (Rabelais.)

Potte, n. c. f. Patte A bas les pottes !

Pou, n. c. f. Peur. Avoir pou.

Pouche, n. c. f. Sédiment des liqueurs.

Pouère, n. c. f. Poire.

Pouèrè, n. c. m. Poirier.

Pouet, n. c. m. Puits.

Pougne, n. c. f. Étreinte de la main. Avoir la pougne bonne.

Pougner, v. act. Tricher en avançant trop le poing au jeu des billes.

Pougneter, v. n. Lutter avec les poignets. Veus-tu pougneter avec moi ?

Pouil, n. c. m. Pou. Avoir des pouils.

Pouiller, v. act. Revêtir. Pouiller ses habits.

Pouiller (se), v. pr. Se vêtir. Combien passes-tu de temps à te pouiller ?

Pouillous, -ouse, adj. Pouilleus, -euse. Enfants pouillous.

Pouline, n. c. f. Jeune jument. Ce mot était employé dans le vieux français. Aujourd'hui on a poulinière = jument qui produit des poulines.

Poultre, n. c. f. Jeune jument bonne à monter.

Poulle, n. c. f. Ampoule. Avoir une poulle à la main.

Pouller, v. act. et n. Se développer en parlant des pouilles. L'ortie fait pouller les mains.

Poupette, n. c. f. Pourpier des murailles.

Pouple, n. c. m. Sorte de peuplier.

Pourrin, n. c. m. Poudre d'arbre pourri.

Poùvre, n. c. f. Poussière. Le vent chasse la pouivre.

1. Poûvrer, v. act. Couvrir de poussière. Ces enfants nous poûvrent en s'amusant.

2. Poûvrer, v. imp. Être poussiéreus. La route poûvre fort ce matin.

Pouvreus, -euse, adj. Poussiéreus, -euse. Habillements pouvreus.

Pouze, n. c. m. Pouce.

Praie ou Prée, n. c. f. Prairie, pré.

Pre, prép. Voir Per.

Préchat, n. c. m. Parleur, bavard.

Précher, v. n. Parler. Ce verbe ne doit pas être confondu avec le français prêcher, qui a un sens tout différent. Ne préche pas, je t'en prie.

Préciôté, n. c. f. Chose rare. Apporter une préciôté à quelqu'un.

Prelucher, v. act. Lécher avec raffinement. Prelucher ses lèvres.

Prelucher (se), v. pr. Se lécher avec raffinement. Se prelu-cher les babines.

Premè, -ère, adj. Premier, -ière.

Prequè ou Perquè. Voir ce dernier.

Preune, n. c. f. Prune.

Prime, adj. des deux genres. Précoce. Les récoltes seront primes cette année.

Prôt, n. c. m. Dindon.

Prouail, n. c. m. Sorte de timon mobile qui sert à faire tirer les bœufs.

Provarbe, n. c. m. Proverbe.

Pue, n. c. f. Dent d'instrument. Pue de râteau, de fourche.

Punésie, n. c. f. Pleurésie.

Pupa, n. c. f. Huppe, oiseau.

Q

Quairreu, n. c. m. Terrain vague. J'ai l'intention de nettoyer ce quairreu.

Quarte, Quarteron, le premier n. c. f., le second n. c. m. Les trois mois d'été. Se gager pendant la quarte, le quarteron.

Quemment, adv. Comment. Quemment vas-tu?

Quenaille, n. e. f. Enfants. Envier le sort de la quenaille.

Quenailler, v. n. Agir en enfant. On ne devrait pas quenailler à cet âge.

Quenailleries, n. e. f. pl. Conduite, propos d'enfants. Finir ses quenailleries.

Quenaus, n. e. m. pl. Les jambes.

Quener, v. n. Respirer bruyamment. On dit aussi guener. J'ai tant travaillé que j'en quène.

Quoter, v. act. Toucher. Ne me quote pas.

Queu, adj. des deus genres. Quel, quelle. Queu gars, queu femme!

Qu'heure? loc. adv. Quand? Qu'heure irons-nous chez vous?

Quintau, n. e. m. Tas de gerbes composé de cinq.

Quoi (de), loc. adv. Quelque chose. Avoir de quoi (être riche).

R

Rabale, n. e. f. Raeloire.

Rabalée, n. e. f. Grand nombre. Il y aura cette année une rabalée de fruits. Rabalée signifie une quantité telle qu'il serait nécessaire d'y passer la rabale. Métonymie.

Rabaler, v. act. et n. Passer la rabale, araser, tout ramasser. Rabaler quand la mesure est comble. Le mauvais temps a rabalé les récoltes.

Rabalon, n. e. m. Outil de boulanger qui sert à retirer la cendre du four.

Rabâter, v. act. Frapper avec le bâton

Rabe, n. e. f. Rave. (Rabelais.)

Rabèle, n. e. f. Pluie violente.

Rabêler, v. n. Pleuvoir violemment. Il est temps de rentrer, car il va rabêler.

Rabinée, n. e. f. Voir Érabinée.

Rabiner, v. act. Suivre. Prends les devants, je ne tarderai pas à te rabiner.

Rabistoquage, n. e. m. Réparation. Votre habit a grand besoin d'un rabistoquage.

Rabistoquer, v. act. Réparer, raccommoder. Il est utile de faire rabistoquer cet instrument.

Raboui, -e, adj. Rabougri.

Racasse, n. c. f. Carcasse, os dépouillé de sa chair.

Racasser, v. n. Faire du bruit comme si on remuait des os. Entendre racasser.

Râche, n. c. f. Crasse dans les cheveux.

Râcheus, -euse, adj. Celui ou celle qui a de la crasse dans les cheveux.

Raclette, n. c. f. Petit racloir.

Racoin, n. c. m. Petit coin. J'ai l'intention de me cacher dans ce racoin.

Radoubage, n. c. m. Racommodage, réparation. Faire un radoubage à un habit.

Radoubeur, -euse, n. c. Rebouteur, -euse.

Radressée, n. c. f. Droit chemin, le plus court. Passer par la radressée.

Rafalé, -ée, adj. Ruiné, -ée. Gens rafalés.

Rague, n. c. f. Mauvaise bête. On n'a pas de bénéfice à acheter des ragues.

Ragouillage, n. c. m. Mets très aqueus. Vous ne mangez que du ragouillage. Signifie aussi eau répandue : Ne faites pas de ragouillage dans cette cuisine.

Ragouiller, v. n. Agiter l'eau. Les enfants se plaisent à ragouiller.

Rais, n. c. m. Rayon (de soleil). Un rais de soleil est bon en hiver.

Raide, adj. Beaucoup. Il y avait à la foire raide de personnes.

Raie (en), loc. adv. L'un portant l'autre. Mon argent en intérêt rapporte en raie quatre francs.

Ralle, n. c. f. Branche d'arbre.

Rallette (à la), loc. adv. En rasant le sol. Quand il pleut remarquez que les hirondelles volent à la rallette.

Ramasse, n. c. f. Tête d'arbre.

Ranche, n. c. f. Ridelle. Primitivement une branche servait de ranche.

Rapailler, v. act. Ramasser en fraude. Rapailler des fruits.

Rapailleur, -euse, adj. Celui ou celle qui rapaille.

Râtelle, n. c. f. Instrument à dents pour remuer la terre, râteau.

Rat-fouin, n. c. m. Fouine.

Ratonner, v. n. Grogner comme un rat. Cesseras-tu de ratonner?

Ratouère, n. c. f. Ratière. (Rabelais.)

Ratouillé, -ée, adj. Inondé, -ée d'eau. Être ratouillé.

Ratouiller (se), v. pr. S'inonder d'eau. Je me suis tout ratouillé.

Rauder, Rôder, v. n. Chanter pour exciter les bœufs. Les bœufs ne se fatiguent pas tant quand on raude

Raudeur, n. c. m. Celui qui raude.

Ravas, n. c. m. Ravin.

Rayer (faire), v. act. et n. Rouir (faire), rouir. Il faut faire rayer le lin. Le lin raye. On fait rayer le lin pour que les filets se séparent de la partie ligneuse.

Rebiner, v. n. Refaire deux fois les mêmes choses. Quand on manque un ouvrage, on rebine

Rebouter, v. act. Mettre bout à bout, par conséquent raccommoder. Rebouter un bras cassé.

Rebrancher, v. n. Muer. Les oiseaux rebranchent tous les ans. Ne s'applique qu'aux volatiles.

Recaler, v. act. Refaire (un fossé).

Recaler, v. act. Rafraîchir, donner des forces. Le vin recale vite un homme.

Recaler (se), v. pr. Reprendre des forces. Se recaler auprès du feu.

Recenser, v. act. Rappeler souvent (une chose). Tu me recenses toujours la même chose.

Récion, n. c. m. Second repas. Prendre son récion.

Récionner, v. act. Manger pour la seconde fois. A quelle heure récionnerons-nous? (Rabelais : réciuer.)

Recremer, v. act. Rappeler, recommander. Recremer quelque chose à quelqu'un.

Recremer (se), v. pr. Se ressouvenir, se rappeler. Quand nous étions jeunes, te recrémes-tu ce que nous disions?

Recuvrage, Recuvrailles, n. c., le premier masc., le second fém. plur. Ensemencement.

Recuvrer, v. n. Labourer pour enterrer la semence. Mes champs sont recuvrés.

Régent, -te, n. c. Instituteur, institutrice.

Rein, n. c. m. Endroit marécageux où les bécasses vont se nourrir.

Remeil, n. c. m. Pis, mamelle. Cette vache a un beau remeil.

Remeiller, v. n. Se dit du bétail dont le pis se gonfle à l'époque de la parturition. Une vache remeille.

Remeler, v. n. Grommeler. Qu'as-tu à remeler?

Rémotif (en), loc. adv. A l'abandon. Laisser son bétail, ses travaux, en rémotif.

Remoufler, v. n. Renâcler. Mon cheval remoufle à force de travailler.

1. Remuer, v. n. Être issu de. Cousin remué de germain. Je remue d'un tel.

2. Remuer, v. n. Déménager. Je remuerai à la Saint-Jean.

Remuer (se), v. pr. Déménager. Je me remue tous les ans.

Renaler, v. n. Faire le reneau. J'ai renalé pour semer mon blé.

Renaré, -ée, adj. Rusé, ée. Homme renaré.

Reneau, n. c. m. Terre relevée en rond entre deux sillons.

Renoncier, v. act. et n. Ne pas connaître. Renoncier ses dettes.

Renoter, v. act. et n. Répéter une chose. Tu renotes un mensonge.

Réorte, n. c. f. Lien de bois tordu, hart. Voir Revorte.

Réparon, n. c. m. Morceau d'étoffe qui sert à réparer.

Retailon, n. c. m. Morceau, rognure; français retaille.

Résiée, Résie, n. c. f. Soirée. Se reposer la résiée.

Respire, n. c. m. Respiration. Perdre le respire.

Retirance, n. c. f. Asile, lieu où l'on habite.

Rétiver, v. n. Faire le rétif. Je n'aime pas les chevaux qui rétivent. (Pasquier.)

Revenge, n. c. f. Revanche. (Brantôme.)

Revanger, v. act. Revancher. Revanger sa famille.

Revanger (se), v. pr. Se revancher, rendre la pareille soit en bien, soit en mal. Se revanger d'un bienfait, d'un outrage.

Revorte, Réorte, n. c. f. Lien de bois tordu, hart.

Revorter, v. act. Attacher avec la revorte. Revorter une haie.

Rhoerbe, n. c. f. Rhubarbe.

Riboule, n. c. f. Boule au bout d'un bâton. Bâton à riboule.

Ricoiner, v. n. Crier. Voilà un cochon qui ricoine fort.

Ricoines, n. e. f. pl. Contes bizarres. Je suis fatigué de vos ricoines.

Ridoire, n. e. f. Truie en feu. Voir Lidoire.

Rifler, v. act. Égratigner. Le chat m'a riflé la main.

Rigois, -se, n. e. Riche égoïste. Rigois de bourgeois!

Rigourdaïne, n. e. f. Bourde, récit plaisant. Ce vieillard aime encore la rigourdaïne.

Rimé, -ée, adj. Qui a pris au pot, qui a tourné. Expression culinaire. La crème est rimée.

Rimer, v. n. Prendre au pot, brûler. Prends garde que ce lait ne rime.

Rimoire, n. e. m. Voir Limoire.

Rin, n. e. m. et pron. indéfini. Rien.

Ringer, v. n. Ruminer. Le bœuf ringe.

Ringue, n. e. f. Toupie. Jouer à la ringue.

Riper, v. n. Glisser. Riper sur la glace.

Rippe, n. e. f. Copeau de menuisier.

Rique, n. e. f. Mauvaise jument.

Riquet, n. e. m. Mauvais cheval. Voir Rique.

Ritre, n. e. m. Mauvais sujet.

Rivoleau, n. e. m. Petit ruisseau.

Rize, n. e. f. Creus du sillon. On sème la graine dans les rizes.

Robe, n. e. f. Habit de dessus des hommes, veste. Prendre sa robe.

Rober, v. act. Habiller; à proprement parler, couvrir de la robe. Rober un enfant.

Rober (se), v. pr. S'habiller. Robe-toi vite.

Roche, n. e. f. Fosse, trou. Mettre un chien dans une roche.

Rôder, v. n. Voir Rauder.

Roibertaud, n. e. m. Roitelet.

1. Roller, v. act. Rouler, retrousser. Roller un lit.

2. Roller, v. n. Plier sous le fais. Voir Arroller.

Rollet, n. e. m. Petit rouleau. Rollet de papier.

Rolloir, n. e. m. Rouleau.

Rollon, n. e. m. Degré d'échelle. Échelle de dis rollons.

1. Ronde, n. e. f. Sillon arrondi. Cette ronde est ensemencée. — Forme arrondie. Mettre du foin en ronde.

2. Ronde, n. e. f. Ronce. Je crains les rondes.

Roquer, v. n. Craquer sous la dent. Les noix roquent quand on les mâche. — Ce verbe s'emploie aussi avec faire, il a alors un sens actif. Faire roquer un objet dans sa bouche.

Roquille, n. c. f. Fruit mal venu et petit. Je vous ai acheté de belles pommes, et vous ne m'envoyez que des roquilles!

Rossée, n. c. f. Correction. Recevoir une rossée.

Rosser, v. act. Voir Drosser. Brouter entièrement l'herbe des prés. Les chevaux rossent rapidement un pré.

Rouan, n. c. m. Lieu préparé pour jouer aux boules.

Rouavre, n. c. m. Plante dépurative qu'on nomme patience ou parelle.

Rouche, n. c. f. Iris sauvage.

Rouère, n. c. f. Rigole pleine d'eau. Boucher les rouères.

Rouger, v. act. Ronger. Même sens, même radical que Drouger.

Rouget, n. c. m. Os. N'avoir que les rougets sous la peau.

Rouilleau, n. c. m. État de celui qui a les yeux fixes. Avoir le rouilleau.

Rouiller, v. n. Tourner, rouler (les yeux). Rouiller des yeux.

Roumeler, v. n. Ronfler en dormant. Qui roumelle ici? — Grommeler. Qu'as-tu donc à roumeler?

Rousons, n. pr. m. pl. Fêtes des Rogations.

Rôvre, adj. des deux genres. Raboteux, -euse. Route rôvre. — Au figuré dur, scabreux, difficile. Homme rôvre, caractère rôvre.

Ruages, n. c. m. pl. Cours non renfermées des fermes. Les ruages sont souvent une source de procès.

Ruquer, v. n. Roter.

1. Russe, n. c. f. Rouge-gorge, oiseau.

2. Russe, n. c. f. Goutte d'humeur qui pent au nez, roupie. Mouchez-vous, vous avez la russe.

S.

Sabaron, Sabiron, n. c. m. Chaussou de cuir ouvert à l'extrémité pour laisser passer les doigts des pieds.

Saboureau, n. c. m. Grosse boule qui sert au jeu de quilles. Le saboureau pèse dans la main.

1. Saccage, n. e. m. Destruction. La gelée a fait un grand saccage de fruits.

2. Saccage, n. e. m. Grand nombre. A la dernière foire, il y avait un saccage de gens.

Saequer, v. act. Mettre comme dans un sac. Sacquer un objet dans un endroit.

Saequer (se), v. pr. Se cacher. Se saequer quelque part.

Sagaud, n. e. m. Omelette avec de la farine.

Sagouiller, v. act. Salir avec de la boue. Fais attention de ne pas me sagouiller.

Sagouiller (se), v. pr. Se salir. Vous n'aimez pas vous sagouiller, et vous avez raison.

Saper, v. act. Sucrer en faisant sonner la langue.

Sardine, n. e. f. Larve de teigne.

Sargail, n. e. m. Fille volage qui se tient mal.

Sargailler (se), v. pr. Se mal tenir, mener une mauvaise vie. Assez sargaillé maintenant, soyez sage.

Sarpe, n. e. f. Serpe.

Sarper, v. act. Couper avec la serpe. Il est temps de sarper ce buisson.

Sarrailler, v. act. Comprimer. Sarrailler un paquet.

Sarrailler (se), v. pr. Se serrer trop. Pourquoi vous sarrailler tant?

Sarrer, v. act. Serrer. Sarrer la gorge à quelqu'un.

Sarrer (se), v. pr. Se serrer. Il faut se sarrer un peu.

Sau, n. e. f. Sel.

Sauma, n. e. m. Saumure.

Savater, v. act. Abîmer (un objet) comme si on le froissait à coups de savates. Savater l'herbe.

Savater (se), v. pr. Se froisser, se défraîchir. Ce drap se savate au soleil.

Sauze, n. e. m. Saule, arbre.

Sauzaie, n. e. f. Plantation de saules, saussaie.

1. Sè, pr. pers. Soi. On ne vit pas uniquement pour sè.

2. Sè, n. e. f. Soif. Mourir de sè.

See, n. e. m. Sécheresse. Le see est grand.

Sèche, adj. des deux genres. See, sèche. Temps sèche.

Seillau, n. e. m. Seau. Seillau d'eau.

1. Seille, n. e. f. Comme seillau, même radical. (Ces deux

mots se trouvent dans Rabelais ; seille est dans Brantôme.)

2. Seille, n. e. f. Seigle. Champ de seille.

Seillée, n. e. f. Plein seau. Seillée d'eau.

Seillon, n. e. m. Sillon.

Sèr, n. e. m. Soir.

Sereleer, v. act. Sareler. Synonyme patois clarcer. Sereleer un champ.

Sereiner (faire), v. act. Exposer au serein. Faire sereiner l'herbe.

Sereiner, v. n. Être au serein. Le temps sereinera ce soir.

Série, n. e. f. Soirée. Une belle série.

Serpoulet, n. e. m. Serpolet. (Rabelais.)

Servir, v. n. Être fécondé. Ma jument a servi. Le verbe s'emploie aussi avec faire, il a alors un sens actif : Faire servir une jument.

Seur, -e, adj. Sûr, -e. Ce que je te dis est seur. (Rabelais.)

Sicot, n. e. m. Morceau de la racine d'un arbre, morceau de bois sec.

Sicoter, v. act. Chercher avec un sicot. Il y a un lapin dans cet arbre, sicotez-le.

Sigouiller, v. act. (s très dur). Piquer. A force de me sigouiller avec son bâton il a fini par percer mes habits.

Silement, n. e. m. Sifflement. Silement d'un serpent.

Siler, v. n. Siffler. Le vent sile, un serpent sile.

Sive, n. e. f. Ciboule, échalote.

Sivre, v. act. Suivre. Sivre un cheval à la course.

Soguer, v. n. Attendre, faire le pied de grue, droguer. Je t'attens là, ne me fais pas soguer.

Solage, n. e. m. Qualité du sol. Bon solage, mauvais solage.

Soqueille, Soquille, n. e. f. Corne des animaux à pieds fourchus.

Soubre, adj. des deus genres. En dessous terre, souterrain, -e. Maison soubre.

Souffreter, v. n. Souffrir. Vivre en souffretant.

Souder, v. act. Priver d'humidité. Souder la salade.

Souille, n. e. f. Poche dans laquelle on renferme le linge fin pour le mettre à la lessive.

Souleil, n. e. m. Soleil.

Souleiller (faire), v. act. Exposer au soleil. Faire souleiller des graines.

Souleiller, v. n. Être au soleil. Mon linge souleille.

Soulant, -te, adj. Ennuyeux, fatiguant, importun. Gens soulants.

1. Soulas, n. e. m. Grand nombre. Je crois qu'il y aura à cette foire un grand soulas de gens.

2. Soulas, n. e. m. Soulagement. Mon gars ne me donne pas grand soulas.

Sourdre, v. act. Lever. Sourdre le bras. (*Cent Nouvelles Nouvelles.*)

Sourdre (se), v. pr. Se lever. Sours-toi.

Sourge, adj. des deux genres. Souple, agile. Un homme sourge.

Sourgir, v. act. Élever. Sourgir un bâton. Même sens que sourdre. Sourgir (se), v. pr. Même sens et même radical.

Soussayer, v. n. Paraître long. Le temps me soussaye.

Soutre, n. e. m. Couche de fagots, de paille pour recevoir du foin, des fruits, etc... Pourquoi mettre un soutre sous ce pailler? Pour empêcher la paille de pourrir.

Subler, v. n. et act. Souffler. Subler dans un chalumeau, subler un air.

Sublet, n. e. m. Sifflet. (Rabelais.)

Suc, n. e. m. Sureau, arbre.

Suçayer, v. n. Donner du suc. Une mamelle de vache suçaye. Le sapin suçaye quand on le coupe.

Sumer, v. n. Suinter, remouiller, perdre son liquide comme une mamelle trop pleine de lait.

Super, v. act. Sucer. Super une orange.

Surger, v. act. Guetter. Le chat surge la souris.

Suser, v. act. et n. Faire reculer. En disant aus bœufs : Sus ! sus ! on les voit marcher en arrière. Onomatopée.

T

Tablée, n. e. f. Pleine table. Tablée de personnes.

Tabourner, v. n. Tambouriner. Pas extension, battre : Tabourner quelqu'un.

Taille, n. e. f. Bout, fin. Ne pas voir la taille d'un ouvrage.

Taille (à), loc. adv. A tâche. Prendre un ouvrage à taille.

Taiser, v. act. Taire. Veus-tu taiser cela?

Taiser (se), v. pr. Se taire. Je t'engage à te taiser.

Talbot, n. e. m. Bâton qu'on attache au cou des animaux pour les empêcher de courir.

Talboter, v. act. Charger du talbot. Talboter un chien.

Tale, n. e. f. Feuille. Tale de chou.

Tambouriner, v. act. Battre. Extension du français. —

Tambouriner quelqu'un.

Tamiser, v. unip. Se dit d'une fine pluie qui tombe, à proprement parler, fine comme si elle était passée au tamis. Une pluie qui tamise enfont encore vite.

Tantare, n. e. f. Musique. Aimer la tantare.

Tapon, n. e. m. Bouchon.

Taponner, v. act. Boucher. Taponner une bouteille.

Tardajoue, n. e. m. Paresseux.

Tatouille, n. e. f. Correction. Recevoir une tatouille.

Taupou, n. e. m. Taupier.

Taureau, adj. féminin. En rnt, ne s'applique qu'aus vaches.

Tè, pr. pers. Toi. C'est pas mè, c'est tè.

Tèbla, n. e. m. Tuileau.

Tèble, n. e. f. Tuile.

Tèblerie, n. e. f. Tuilerie.

Tèle, n. e. f. Toile. Acheter de la tèle.

Teigne, n. e. f. Cuseute. Il y a de la teigne dans ce champ de luzerne.

Tenailler, n. e. m. Échelle horizontale servant à mettre le pain.

Tenand, n. e. m. Nigaud. Grand tenand.

Tergeasse, n. e. f. Pie grièche.

Terjeter, v. act. Remuer (la terre, par ext. autre chose.)

Terjeter du fumier, de la terre.

Terquegner, v. n. Trépigner. Terquegner à l'annonce d'un fait.

Terrager, v. n. Prendre les produits de la terre. Terrager à tour de rôle.

Terrière, n. e. f. Tarière.

Tet, n. e. m. Toit.

Têter, v. n. Grossir de la tête. Nos oignons tétent fort.

Tétereau, n. e. m. Biberon.

Téteron, n. e. m. Cochon de lait.

Tetet, n. e. f. Sein.

Tétou, pr. pers. Toi aussi.

Tétreau, n. e. m. Cognée.

Tiatia, n. e. m. Espèce de grive.

Tie, n. e. f. Petit chapiteau de métal qu'on attache à l'extrémité supérieure d'un fuseau pour le faire tourner dans la main.

Tiédezir, v. n. Tiédir. L'eau tiédezeit.

Tigée, n. e. f. Race. Cet homme a une belle tigée.

Tilli, n. e. m. Plafond de planches.

Tillol, n. e. m. Tilleul, arbre. Un joli tillol.

Timbre, n. e. m. Cuvier en pierre.

Tio (tiol *devant royelle*), tielle, pr. démonstr. Celui, celle.

Tio gars. Tiol enfant, tielle femme.

Tion, n. e. m. Taon.

Tiraille, n. e. f. Viande de mauvaise qualité.

Tiralire, n. e. f. Grand nombre. J'ai vu passer ce matin une tiralire de voitures.

Tirée, n. e. f. Ce que donne la vache ou l'animal qu'on traite.

Tirer, v. act. Traire. Tirer une vache.

Tirer, v. n. Prendre de la peine. Quel avare ! il faut joliment tirer pour avoir un sou.

Tirette, n. e. f. Tiroir. Fermez la tirette.

Tirondaine, n. e. f. Liasse d'objets attachés en forme de rond.

Tonner, v. act. et n. Peler. Tonner un arbre. Les arbres tonnent facilement au printemps.

Torsér, v. act. et n. Tordre. Torsér du bois.

Toucher, v. act. Conduire devant soi. Toucher des bœufs.

Tourte, n. e. f. Gâteau contenant de la viande et des œufs.

Traie, n. e. f. Sorte de grive.

Traîne, n. e. f. Traîneau. (Rabelais.)

Traîneau, n. e. m. Femme sale. Mieux vaut ne jamais se marier que se marier avec un traîneau.

Trainer, v. act. Salir. Trainer ses hardes.

Trainier (se), v. pr. Se salir. Vous vous traînez beaucoup.

Tralée, n. c. f. Grand nombre, quantité. Cette année, il y a une tralée de fruits sous les arbres.

Tranche, n. c. f. Pioche à large bec qui sert à trancher les racines.

Traquet, n. c. m. Sorte de petit moulin qui sert par son bruit à épouvanter les oiseaux.

Travaillant, -ante, adj. et n. Homme laborieux, femme laborieuse. Ces gens sont travaillants. Gager de bons travaillants.

Trè, n. c. m. Terrier. Monter sur le trè.

Trelusant, -e, ou Terlusant, -e, adj. Brillant, reluisant. Voyez comme cette batterie de cuisine est treluisante!

Treluser, terluser, v. n. Reluire, briller. Que vois-je terluser là-bas?

Trempage, n. c. m. Potage, soupe, pain émié dans du vin, du lait.

Trempine, n. c. f. Pain émié dans du vin. Faites-moi manger une trempine.

Trenège, adj. des deux genres. Sale, sans éclat. Vous avez la peau renège, lavez-vous.

Tréper, v. n. Trépigner. La colère les faisait tréper.

Trepette, n. c. f. Petit trépid.

Tretous, tretoutes, adj. Tous, toutes. Nos invités sont tretous venus.

Treuver, v. act. Trouver. Treuver un objet.

Tribouiller, v. act. 1° Troubler. Votre ingratitude me tribouille le cœur. 2° Tribouiller signifie aussi agiter de manière à troubler une substance : Tribouiller l'eau.

Tricoler, v. n. Marcher en chancelant. Un ivrogne a de la peine à faire un pas sans tricoler.

Tricot, n. c. m. Tige. Le tricot d'une plante.

Trifler (se), v. pr. S'habiller. Gens bien triffés. Vous vous triflez mal.

Trifouillage, n. c. m. Gâchis, projet ridicule. Quel trifouillage dans cette chambre! Quel trifouillage méditez-vous?

Triures, n. c. f. pl. Résidu de ce qui a été trié.

Troufle, n. c. m. Trèfle, plante.

Trougne, n. c. m. Troène, arbre.

Trougnon, n. c. m. Trognon. Trougnon de chou.

Trouil, n. c. m. 1^o Treuil; 2^o Dévidoir.

Trouiller, v. act. et n. Enrouler sur le trouil. Trouiller du fil est peu distrayant.

Truon, n. c. m. Sorte d'outil qui diffère de la fourche en cela que les deux dents sont recourbées.

Truter, v. act. Boire avec une paille, un chalumeau. Truter du lait.

Trutet, n. c. m. Petit tuyau.

Ture, n. c. m. Larve du hanneton.

U

Umeau, n. c. m. Ormeau, arbre. (Dans Rabelais on trouve ulmeau.)

1. Usager, n. c. m. Ce que l'usage prescrit de donner. D'après l'usage, j'ai droit à cent livres de foin.

2. Usager, adj. masc. De coutume. Il est usager que mes fermiers me donnent un chapon.

Usse, n. c. f. Sourcil.

V

Va-devant, n. c. m. Celui qui dans les métairies dirige les travailleurs.

Vacable, adj. des deux genres. Propre à. Cet homme est vacable à tout faire.

Vaisselle, n. c. m. Meuble destiné à contenir la vaisselle.

Varain, -e, adj. Étiolé, -ée. Plantes varaines.

Varainer, v. n. Étiole. Si vous exposez ces fleurs au soleil il est certain qu'elles varaineront.

Vef, vève, n. c. et adj. Veuf, veuve. (Rabelais.)

Veigne, n. c. f. Vigne. Fruits de la veigne.

1. Veille, n. c. f. et adj. fém. Vieille. Vieille femme. Cette veille passe pour sorcière.

2. Veille, n. c. f. Petit tas de foin. On met le foin en veille pour que les intempéries des temps ne l'endommagent pas.

Veillotte, n. c. f. Diminutif du précédent.

Vèle, n. c. f. Génisse, féminin de veau.

Vener, v. act. Fatiguer à l'excès. Vener un lièvre, un cheval.

Ventrée, n. c. f. Plein ventre. J'ai pris une ventrée de laitage. Le mot français ventrée n'a pas cette acception.

Verdelle, vredelle, n. c. f. Menues baguettes de bois destinées à faire des paniers, des clayonnages, scions.

Verdon, n. c. m. Vairon.

Verasse, vrasse, n. c. f. Mauvais lit, mauvaise couche. Dormir dans une vrasse.

Verasser (se), v. pr. Se rouler sur une verasse et par extension ailleurs. Se verasser par terre.

Verger, v. n. Cogner, frapper. Verge plus fort, si tu veux fendre cette bûche.

Vergnasse, n. c. f. Aunaie, lieu planté de vergnes.

Vergueiller, v. n. Osciller. Cet homme est ivre, voyez comme il vergueille.

Verimer, v. n. Envenimer. Ma blessure verime.

Verimeus, -se, adj. Venimeus. Morsure verimeuse.

Verin, n. c. m. Pus, venin.

Vérir, v. n. Être attaqué par les vers. Ce fruit vérit déjà.

Vernusser, vrenusser, v. n. S'occuper à des riens. Faisons en sorte de ne jamais vernusser.

Vernusson, n. c. m. Tâtillon.

Verrouil, n. c. m. Verrou.

Versenne ou vereenne, n. c. f. Endroit où les bœufs tournent à la fin d'un sillon pour en commencer un autre. La versenne se laboure après coup, elle est perpendiculaire au premier labourage, et forme comme un cercle autour de ce labourage.

Vertir, vretir, v. act. et n. 1° Entretenir, fournir. Vertir quelqu'un d'argent. 2° Suffire. Ne pouvoir vertir à faire un ouvrage.

Vesicler, v. n. (s dur). Ne rien faire de bon. Tu vesicles toujours.

Vesiclou, n. c. m. Homme mou qui ne fait rien de bon.

Vesonner, v. n. (s dur). Résonner. J'entends vesonner une mouche.

Vêtement, n. e. m. Les habillements. Montrez votre vêtement.

Vezague, n. e. f. Chose sans consistance. Vous êtes mou comme de la vezague. Par ext. mauvais travail : Ce que vous faites n'est que de la vezague.

Véze, n. e. f. Sorte de cornemuse.

Vinette, n. e. f. Oseille. Soupe à la vinette.

Vire, n. e. f. Tourne, atout. Avez-vous la vire dans votre jeu? Montrez-la.

Virer, v. act. et n. Tourner. Virer la main. Le moulin vire fort.

Vire-main, n. e. m. Court espace de temps, le temps de virer la main. Pars et reviens dans un vire-main.

Vironner, v. act. et n. Enrouler autour, tourner. Vironne cette corde autour de ton bras, vironner la tête.

Vitrail, n. e. m. Une vitre, un carreau. J'ai cassé un vitrail. Ne pas confondre avec le français vitrail qui s'applique à de grands panneaux de verres qui forment les croisées des églises.

Vivature, n. e. f. Pitance, nourriture. Être fort pour la vivature.

Vollet, n. e. m. Nénuphar.

Vollon, n. e. m. Sorte de serpe.

Vonté, adv. Peut-être. J'irai vonté bien à la foire.

Voure, adv. Où. Voure est-il.

Voustou, pr. pers. Vous aussi. Vous m'ennuyez, voustou.

Vreille, n. e. f. Vrille.

Vreiller, v. act. et n. S'entortiller, tortiller. La corde vreille dans l'eau. Vreiller du fil.

Vreillonner, v. n. Même sens que vreiller, même radical. (Se trouve dans Rabelais.)

Vrelope, n. e. f. Varlope.

Varloper, v. act. Varloper. Vrelopper une planche.

Vrillée, n. e. f. Liseron, renouée.

Z

Zire, n. e. f. Répugnance. Avoir zire de quelqu'un.

Zireus, Zireuse, adj. Qui a de la répugnance, dégoûté. Tu parais bien zireus.

COMPTE RENDU

Clair TISSEUR. — *Modestes Observations sur l'art de versifier*. — Lyon, Bernoux et Cumin, in-8°.

L'important ouvrage de M. Clair Tisseur étonnera peut-être quelques lecteurs, peu habitués à trouver, sur un sujet grave, des livres aussi plaisants, ou, tout au moins, aussi aimables. Il semble qu'en écrivant ces savantes, fines, profondes et trop « modestes » pages, l'auteur ait eu constamment en mémoire les statuts de certaine Académie lyonnaise — qu'il connaît bien — où « les travaux exclusivement graves ne font pas titre » : on y stipule au contraire « que les diets travaux auront expressément le caractère populaire et seront propres à chatouiller la rate, pour autant que le rire est ce qui fait le plus de plaisir et ce qui coûte le moins ». — Ceci soit dit, tout d'abord, pour les gens nourris, comme dit l'auteur, « de Quitard et de Landais » — mettons même de Tobler ou de Lubarsch, — pour tous ceux qui ont l'érudition grave ou pédantesque, le savoir solennel et gourmé. Ce n'est pas ici leur fait. Ceci est un livre savant, mais un livre de bonne humeur.

C'est aussi un livre révolutionnaire, et un livre neuf.

Il est neuf parce qu'il vise franchement à être un manuel de l'art de versifier, plutôt encore qu'une étude historique et théorique sur la versification. L'auteur pense nous apprendre, en bon Lyonnais, la *canuserie* des vers (p. 28). Il y a, dit-il, en poésie, comme en toute espèce d'art, des « procédés, des tours de main qui se peuvent acquérir. De même en musique il y a un doigté, un travail harmonique qui s'étudie et s'assimile. Cela ne vous inspire pas de la belle musique, mais si vous trouvez naturellement la mélodie, cela vous met aus termes de la transcrire sans fautes contre les lois ». (P. 329.) — Or ceci (à l'exception du petit livre, si fantaisiste, de Banville) n'avait jamais été fait, à notre connaissance, par un poète doublé d'un érudit. Le livre de M. T. comble donc, de ce côté, une réelle lacune.

J'ajoute que, pour un Traité de versification, il est révolutionnaire, en ce qu'il fait appel loyalement, contre la routine, au bon sens et à la logique.

M. T. pense, avec beaucoup de raison, que notre versification — affranchie, en apparence, par le romantisme — n'a jamais été plus esclave, plus victime des théoriciens, plus incapable de s'accommoder d'un renouvellement, si désirable pourtant, du fonds poétique. La poésie française se meurt de langueur, sous les « bandages silicatés » dont des praticiens ignorants ont enveloppé ses membres délicats. Force est donc, pour apprendre le métier de poète, de passer au crible tous les préceptes qui tuent la poésie sous couleur de la sauvegarder.

M. T. se rappelle-t-il l'étrange passage de la *Préface sur la Franciade*, où Ronsard, cherchant à légitimer ses rejets, s'exprime comme suit : « J'ay esté d'opinion en ma jeunesse que les vers qui enjambent l'un sur l'autre n'estoient pas bons en nostre poésie : toutefois j'ay cognu depuis le contraire par la lecture des auteurs grecs et romains, comme :

*Lavinæ venit
Littora.* »

Et de même, si on lui reproche ses hiatus, ne peut-il pas alléguer l'exemple de Virgile et des Latins, lesquels disaient *sub Ilío alto, Ionio in magno?* — Voilà exactement la mesure du sens critique dont ont fait preuve les auteurs de notre système de versification, depuis la Renaissance. Et c'est ce que M. T. démontre amplement, avec infiniment de vigueur et de netteté — quoique d'une plume un peu trop discursive — dans les 300 pages de cet aimable et savant livre, qui fera époque, espérons-le, dans l'histoire de notre versification.

Posons d'abord le principe du vers français.

C'est, dit la tradition, le syllabisme orthographique. — C'est, disons-nous avec M. T., le *rythme*, c'est-à-dire une sorte de cadence ou de « mesure, en vertu de laquelle certains sons¹, revenant à de certains intervalles réguliers (ou

1. La définition prête peut-être à quelque incertitude : ce ne sont pas les *sons* qui reviennent à intervalles réguliers ; il n'y a pas nécessairement homophonie, mais seulement retour régulier de certains *temps* ou *accents*.

même irréguliers), font plaisir à l'oreille » (p. 5). — « Le rythme est l'unique harmonie du vers » (p. 152). — Il repose essentiellement sur l'accent, et sur l'accent proprement rythmique (différent de l'accent tonique et de l'accent oratoire). Nous appelons, d'un nom tout lyonnais, *lève* et *baisse* la *Hebung* et la *Senkung* des Allemands, l'*arsis* et la *thesis* des anciens (p. 7). — Nous admettons qu'il n'y a pas en français de « pied », brèves et longues s'équivalant dans nos vers, et nous proposons de supprimer définitivement une appellation qui n'a, chez nous, aucune raison d'être. — Bref, le fondement de la versification, c'est le *rythme*, c'est-à-dire le plaisir de l'oreille, règle unique à laquelle doivent être subordonnés tous autres principes.

Rien de plus juste, mais rien aussi de plus hérétique.

N'est-ce pas Banville qui proclamait encore que « la rime, est tout le vers », et la rime, telle que l'entendait Banville, n'est-ce pas surtout l'accord des mots *pour les yeux*, la rime du Parnasse, qui triomphe encore dans le chef-d'œuvre dernier de notre poésie, dans les *Trophées* de M. de Hérédia (1893)? — Je ne dis rien, pour l'instant de la césure considérée comme pause, de l'hiatus, de l'alternance des rimes et autres chinoïseries traditionnelles, qui toutes n'ont rien à voir avec ce principe souverain du vers, le plaisir de l'oreille.

La poésie étant une musique, ne faudrait-il pas, chaque fois qu'on en étudie la langue, commencer par établir les origines et la nature du rythme? Ceci est affaire de psychologie et de physiologie. On s'en dispense donc, mais à tort. Car rien ne prouverait plus éloquemment à quel point le rythme est la loi essentielle de toute émotion humaine. Tyndall et Spencer, Gurney et Guyau ont tenté la démonstration. M. T. ne l'a pas reprise pour son compte. C'est à mon sens la plus grave lacune de son livre. Il eût fallu rappeler au moins : 1° que toute émotion, à moins d'être excessive, prend naturellement la forme rythmique : dans l'impatience ou dans l'inquiétude, notre jambe remue ou oscille en cadence, dans la souffrance physique, le corps se balance d'avant en arrière ; dans la joie, nous sautons, nous dansons ; la parole, chez l'orateur ému, se rythme malgré lui, etc. ; 2° que,

1. Cf. Guyau, *Problèmes d'esthétique contemporaine*, p. 176 et suiv.

par une sympathie toute nerveuse, cette excitation rythmique se transmet, et que le rythme du vers est semblable à un battement de cœur devenu sensible à l'oreille, qui tendrait à faire battre d'autres cœurs à l'unisson; 3° que le vers est un moyen de concentrer l'émotion, en économisant l'attention et l'effort intellectuel. — De même qu'en musique on commence par définir nettement la hauteur, le timbre, l'intensité du son, de même n'y aurait-il pas lieu de faire appel, au début d'un livre sur le vers, à quelques principes physiologiques essentiels et aussi à quelques principes purement musicaux? Point de poésie sans musique.

Si le vers est pour l'oreille, non pour les yeux, il suit de là que le rythme lui-même repose sur la prononciation. Mais quelle? — M. T. se heurte ici à l'opinion de M. Psichari qui, partant du même principe, en tire cette conséquence importante: suivant M. Psichari, l'*e* muet ne se prononçant pas en français ne doit donc pas compter dans le vers: d'où suit que le vers de V. Hugo: *Ma fille, va prier, vois, la nuit est venue*, est en réalité un vers de dix syllabes, à scander ainsi: *Ma fill', va prier, vois, la nuit est v'nu'* (p. 28). M. T. s'insurge contre cette scansion, et consent à sacrifier seulement l'*e* atone à la césure, mais non les *e* atones à l'intérieur de l'hémistiche: « ceus-ci, la vois ne les laisse tomber que par une prononciation prosaïque affectée » (p. 50). J'en doute un peu, à vrai dire, et crois qu'à tort ou à raison — et certainement à tort, je le confesse — nous laissons bel et bien tomber l'*e* atone sinon dans *venue*, du moins dans *fille*¹; quoi qu'en dise M. T. (p. 50), je suis en tout cas tenté d'approuver ce vers de M. Moréas:

Et les deux mots dont ell' sut me parler.

le trouvant très conforme à notre prononciation actuelle. Mais c'est une question de fait. Si on la soulève ici en passant, c'est pour faire toucher du doigt le point délicat de la théorie de

1. Le tort de M. Psichari est évidemment ici de généraliser trop vite. L'*e* atone final dans les terminaisons féminines tombe ou ne tombe pas suivant le groupe de consonnes qui le précède ou le suit. Pour *fille* notamment, l'*e* muet serait préservé par les *ll* mouillées — si on les prononçait.

M. T. et l'inconvénient — inévitable d'ailleurs — de la substitution du rythme au pur syllabisme. Avec le syllabisme littéral ou orthographique, rien de plus aisé que de se rendre compte de la « correction » d'un vers. Il n'en va plus de même si l'on s'en rapporte (comme dans la poésie populaire) à l'oreille toute seule. D'où la théorie, en apparence aventureuse, de M. Psichari, mais qui au fond ne diffère pas sensiblement de celle de M. T. — et ce n'est pas un reproche qu'on lui fait. Il faut ici, choisir entre la poésie pour l'œil et la poésie pour l'oreille. Cela fait, il faudra, si celle-ci triomphe, s'attendre à plus d'une chicane de détail. Mais qu'importe ?

Il faudra compter aussi sans doute un peu plus que ne le fait M. T. avec l'accent oratoire, élément perturbateur par excellence et susceptible de changer du tout au tout l'allure du vers¹. En un mot, le nouveau régime serait un régime d'autonomie et de liberté. Quel mal ?

Faut-il aller jusqu'à admettre avec M. Dumur, cité par M. T. (p. 33), des vers dont la cadence reposerait uniquement sur le nombre des lèves et non plus sur le nombre des syllabes, c'est-à-dire des vers français sur le type germanique ? Exemple :

Puissante, magnifique, illustre, grave, noble Reine,
O Tsaritza de glaces et de fastes ! Souveraine,
Matrone hiératique et solennelle et vénérée.

Outre que ce type semble bien difficile à manier (et les vers de M. Dumur ne paraissent pas faits pour nous démentir), nous avons peine à admettre, quoi qu'en dise M. T., que ce soient là des vers français : jusqu'à nouvel ordre, la preuve n'est pas faite.

1. Je sais bien que *scander* un vers, ou le *réciter*, cela fait deux. Il n'en est pas moins vrai que dans la pratique, la déclamation dérange souvent la coupe du vers. Tel acteur met dans le premier vers d'*Athalie*, un fort accent oratoire sur l'o d'*adorer* :

Où, je viens dans son temple adorer l'Éternel.

Malgré cela, ou même parce qu'il en est ainsi, on peut poser en principe avec M. T. (p. 7) que « dans tout vers bien fait, chaque accent oratoire doit se confondre avec un accent rythmique ».

Mais ceci est un détail, et nous aimons mieux signaler, avec M. T., le caractère essentiellement ascendant du rythme en français. Ceci revient à dire que le vers est essentiellement iambique, ou anapestique. Il n'y a guère de vers qui ne se décompose en iambes et en anapestes. Ainsi :

Quě dě soins | m'ěūt cōūtēs || cěttě te | tě ehärmānte !
Mimos | jūge aūx | ěnfĕrs || tōus lĕs pā | lĕs hūmāins.

Au contraire, l'introduction du trochée dans le vers le désarticule, et le rythme, suivant l'expression de M. T., « se casse le nez ». (P. 9.)

Soit ce vers de P. Verlaine :

et lĕur cri | rāuquĕ | grin | ce ā trāvĕrs | lĕs ěspaces.

Quoi de plus chaotique, et, sauf le cas d'un effet cherché, quoi de plus pénible? Il faut savoir un gré tout particulier à M. T. d'avoir mis nettement en lumière le caractère ascendant du rythme qui résulte de la richesse du français en oxytons.

Après avoir posé les principes généraux du rythme (p. 1-38), M. T. consacre la deuxième partie de son livre à l'étude détaillée des différents mètres (p. 38-152), tant élémentaires (octosyllabe, décasyllabe, dodécasyllabe) que composés ou dérivés (à savoir tous les vers autres que ceux-ci, de une à seize syllabes).

A propos de chaque mètre, l'auteur fait un historique sommaire et précis. Il lui arrive (p. 41) de donner par erreur la *Macette* de Régnier pour un poème en octosyllabes.

Il n'est pas tout à fait exact non plus (p. 73) que Ronsard ait cru « que le décasyllabe seul convenait à l'épopée. » et qu'il ait écrit *La Franciade* en décasyllabes, en vertu d'une conviction arrêtée. Si on croit ses biographes, Ronsard, qui avait remis en honneur le vers héroïque, ne se serait décidé à employer ici le décasyllabe qu'à son corps défendant et sur la prière de Charles IX (qui, comme on sait, lut et annota

1. La dureté du vers ne tient-elle pas, d'ailleurs, à la répétition des *r*, autant qu'à la coupe ?

les quatre premiers chants). S'il s'arrêta au quatrième chant, c'est en grande partie parce qu'il s'aperçut qu'il avait fait fausse route dans le choix du mètre.

M. T. signale avec toute la délicatesse d'un vrai poète les divers emplois possibles des mètres, suivant la nature des sentiments à rendre. Il cherche à déterminer, pour chaque thème, l'instrument particulier qui lui convient. Toute cette partie de son étude est neuve et juste. Je me permets de trouver seulement que l'auteur a été un peu sévère pour le décasyllabe césuré à cinq (5+5), celui-là même que Bonaventure Despériers appelait si dédaigneusement le *Taratantara*. M. T. cite, il est vrai, la délicieuse *chanson paimpolaise* de M. Le Goffic. Il aurait pu — pour démontrer que cette forme de décasyllabe n'est pas nécessairement « sautillante » — rappeler les belles strophes de Th. Gautier :

La barque est petite, et la mer immense ;
La vague nous jète au ciel en courroux,
Le ciel nous renvoie au flot en démence :
Près du mât rompu prions à genoux !

De nous à la tombe il n'est qu'une planche :
Peut-être ce soir, dans un lit amer,
Sous un froid lineul, fait d'écume blanche,
Irons-nous dormir, veillés par l'éclair ! etc.

Mais la meilleure partie de l'étude des mètres est celle que M. T. a consacrée aux « coupes ». Sur les coupes du dodécasyllabe, notamment (p. 74-113), il y a une étude très minutieuse qui mérite de devenir classique. Toute la théorie qu'il donne de la *césure* nous semble inattaquable. Dans une métrique à base syllabique comme la nôtre, la césure n'a d'autre but que de permettre à l'oreille de reconnaître le nombre de syllabes composant le vers (p. 82). Il suit de là qu'elle n'est pas nécessairement une pause. « On ne saurait trop insister, — dit excellemment M. T., — sur notre erreur française d'identifier constamment la lève et la pause. L'harmonie repose principalement sur le choix de la place assignée à la lève. La pause n'est pas nécessairement favorable à cette harmonie » (p. 44). Ainsi, rien de plus légitime que la « césure enjambante », si chère aux Italiens, et que

nos classiques ont eu le grand tort de laisser tomber en désuétude Cet alexandrin :

Dieux ! que ne suis-je assise dans ce bois obscur !

est correcte au même titre que le vers fameux :

Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts !

« S'il est moins bon, ce n'est pas qu'il soit boiteux, ce n'est pas que l'oreille ne perçoive distinctement les deux fois six syllabes, c'est tout simplement que l'*e d'assise* est moins sonore que la préposition *à* dans le vers de Racine » (p. 96).

Aussitôt donc que dans un vers le nombre des lèves sera suffisant pour permettre à l'oreille de distinguer le nombre des syllabes, ce vers sera déclaré bon¹. Et c'est pourquoi je persiste à regarder comme des vers — contre l'opinion même de M. T., pris ici de scrupules inattendus, — cette ligne de Verlaine :

Sur la cithare, sur la harpe et sur le luth...

ou cet autre de Coppée :

L'habilleuse avec des épingles dans la bouche...

le nombre des lèves étant très suffisant pour que l'oreille ne s'y trompe pas, surtout si l'on replace ces vers dans la période où ils s'enchaînent.

J'avoue aussi que je doute un peu de cet axiome, formulé par Quicherat et accepté par M. T., « qu'il ne doit jamais y avoir deux lèves en contact » (p. 101). Que cet effet soit « généralement » désagréable, d'accord. Mais de là à le

1. Cette théorie nous semble infiniment plus juste que celle de M. Benlœw dans son *Précis d'une théorie des rythmes*, pp. 91-92 : « Comme les accents ressortent peu en français, il ne suffit pas que la voix puisse se reposer sur une syllabe accentuée, il faut encore que cette syllabe se présente toujours au même endroit, que la voix qui l'attend soit sûre de l'y trouver. Il faut donc au rythme français, naturellement si vague, pour le bien dessiner, *une césure masculine, toujours la même.* » Pourquoi cela ? L'expérience prouve au contraire : 1° que la césure peut varier quant à sa place ; 2° qu'elle peut être féminine.

proscrire, il y a un pas. Rien de plus dur que le vers de Gautier :

Holbein l'esquisse d'un *trait sec*.

Mais n'est-ce pas un vers charmant que le vers de Racine :

Ma timide *vois tremble* à vous dire une injure ?

N'est-ce pas un vers énergique que cet autre de Cœppée :

Ce soir, en attendant que le couvre-feu *sonne* ?

A cet égard donc, nulle règle absolue.

Enfin, M. T. me permettra-t-il de lui signaler, à propos de la « césure romantique » (p. 75), un curieux passage de Louis Racine dans ses *Remarques sur les tragédies de Jean Racine* — d'où il appert que le « tour preste et pimpant » du vers n'était pas « proscrit dans la tragédie et la poésie lyrique » (p. 77) : « Les étrangers s'imaginent qu'en prononçant deus vers, nous nous reposons quatre fois, à cause des quatre hémistiches : le sens et l'ordre des mots s'y opposent souvent, surtout dans les vers de passion, et nous obligent d'y faire deus ou trois césures et d'enjamber ? Croient-ils que, dans la colère, Hermione marche à pas comptés ?

Adieu, tu peus partir, | je demeure en Épire, |
Je renonce à la Grèce, | à Sparte, à ton empire, |
A toute ta famille, | et c'est assez pour moi, |
Traître, qu'elle ait produit | un monstre tel que toi. |

Voici comment la passion, peinte dans ces vers, conduit la vois :

Adieu, | tu peus partir, | je demenre en Épire. |
Je renonce | à la Grèce, | à Sparte, | à ton empire. |
A toute ta famille, | et c'est assez pour moi,
Traître, | qu'elle ait produit un monstre | tel que toi. »

Le passage — cité récemment par M. Souriau¹ dans son inté-

1. *La Versification de Malherbe*, par Maurice Souriau. Poitiers, 1892, p. 55.

ressante étude sur la *Versification de Malherbe* — prouve à tout le moins que la variété des tours était l'un des soucis de nos classiques. J'accorde d'ailleurs qu'ils ne l'ont pas toujours réalisée, et qu'ils ont confondu la diction avec la scansion du vers, l'accent oratoire avec l'accent rythmique.

La troisième partie du livre de M. T. (p. 152-284) est consacrée à la rime et à la construction du vers (hiatus, enjambement, inversion).

M. T. admet que la rime est nécessaire en français. Mais il lui conteste très justement le rôle exorbitant que lui accordent nos contemporains. « La rime, écrit Banville, est l'unique harmonie du vers. » Tant s'en faut ! Elle est une aide précieuse, mais seulement une aide. « Elle est proprement l'accessoire, comme la parure est l'ornement de la femme » (p. 154). La rime sert de métronome, en suppléant à ce que le rythme français a de naturellement vague, en donnant plus de solidité à la valeur un peu flottante des éléments qui le composent ¹. — D'où suit qu'il faut, tout en conservant la rime, la réduire au lot qui lui convient :

« 1^o Il faut s'affranchir des lois surannées et illogiques de la rime à l'œil ;

» 2^o Mais, aussi, tâche que ce ne soit que dans de beaux vers (plus facile à conseiller qu'à faire). Écris ceci en ta cervelle avec un style de fer : toute nouveauté qui ne s'appuie pas sur de beaux exemples est non avenue ;

» 3^o Ne viole la règle de la rime à l'œil que dans les rimes riches, pour autant que ce qui fera le mieux accepter la réforme par le temps qui court, c'est la possibilité de rimer plus richement [on ne tourne pas plus adroitement la difficulté] ;

» 4^o En revanche, apporte plus de scrupule qu'on ne fait dans la conformité du son des rimes. » (P. 205.)

Telles sont les conclusions — logiques, mais diploma-

1. La versification française a évolué depuis ses origines, du rythme à la rime. A mesure que l'accent perdait de sa vigueur dans l'intérieur du vers, l'homophonie finale est devenue plus précise et plus complète. Par suite, le rythme s'est trouvé représenté presque entièrement par ce qui n'en était d'abord qu'un élément et même accessoire.

tiques — de M. T., sur cette grosse question de la rime. Rimons de plus en plus pour l'oreille, de moins en moins pour les yeus. Mais, pour faire passer la réforme, flattons adroitement le goût régnant. Ainsi *tendres* rimera avec *at-tendre*, *foi* avec *autrefois*, *dire* avec *attendirent*, etc.

Rien de mieux. L'essentiel est d'en finir avec le préjugé traditionnel qui exige, contre toute logique, contre toute évidence historique aussi, l'identité des consonnes muettes qui suivent la voyelle rimante. Les lecteurs du livre de M. T. y trouveront le plaidoyer le plus informé, le plus solide et aussi le plus piquant contre ce monstrueux pédantisme des théoriciens. L'important est d'entamer le préjugé sur un point. Ce point une fois atteint, le reste suivra tout seul.

En fait, l'importance qu'on a toujours attachée à la rime s'explique — outre l'insuffisance rythmique du vers français — par ce fait que la rime est un excellent moyen d'appeler l'attention sur le mot principal, de la mettre en relief et en saillie. « C'est le mot placé à la rime, dit Banville, le dernier mot du vers, qui doit, comme un magicien subtil, faire apparaître devant nos yeus tout ce qu'a voulu le poète. » — Comme telle, la rime est un inappréciable élément esthétique. Est-il besoin de faire remarquer que dans la réforme proposée, elle gardera ce rôle si légitime? Bien mieux, l'instrument, augmenté de nouvelles cordes en nombre presque infini, rendra des sons tout nouveaux aussi.

Si l'absurdité de la rime riche éclate à l'esprit, que dire de l'absurdité de l'hiatus à l'œil, c'est-à-dire « proprement la règle qui décrète l'absence d'hiatus quand il n'y en a point à l'œil, et que cependant il en existe un à l'oreille » (p. 233)? Ainsi le vers fameux de Hugo :

Naquit d'un sang breton et lorrrain à la fois,

sera correct, au lieu que cet autre :

C'est hideus! Satan nu et ses ailes roussies

est condamnable — à moins pourtant que par un artifice déplorablement ingénieux, le poète ne s'avise d'écrire :

Satan *nud* et ses ailes roussies...

pour satisfaire à la morale des théoriciens ! — En vérité, n'y a-t-il pas une casuistique de la versification, et n'avons-nous pas besoin de quelques *Provinciales* pour remettre un peu de bon sens dans tout ce fatras de pédantisme et d'absurdité ?

M. T. prend vaillamment sa part de cette salutaire besogne, en ce qui regarde l'hiatus. — Sur un seul point, nous lui ferons une petite querelle — et encore a-t-il reconnu lui-même son erreur dans l'*errata* (p. 355). M. T. conteste que ce vers de M. Gabriel Vicaire :

Crient à Jésus miséricorde,

soit un octosyllabique, *crient* n'étant pas, en bonne prononciation, monosyllabique. Plus loin, M. T. reconnaît qu'à Paris cette prononciation fait loi, et cite à l'appui le vers de M. de Hérédia :

Ils furent ivres de meurtre et de rébellion.

Nous pouvons assurer à M. T. que ce n'est pas seulement à Paris, mais encore dans plus d'une province de l'ouest ou du nord de la France, que *crient* est, depuis plusieurs années sans doute, monosyllabique, et je ne verrais pas, pour mon compte, grand inconvénient à ce que *crient* rimât avec *rabougrî* — si ce n'est qu'il y a, entre les deux voyelles rimantes, une différence de quantité.

La dernière partie du livre (p. 285-331) est consacrée aux *stances*, tant anciennes que modernes, depuis le *lai* et le *cirelay* jusqu'au *ghasel*.

Il nous resterait, après avoir indiqué quelques-unes des idées neuves du livre si original de M. T., à signaler une foule d'aperçus littéraires ou historiques qu'on y trouve semés à profusion. Quelques-uns sont faits pour surprendre. Mettons sur le compte de « l'aimable légèreté du boulevard » (p. 252) propre aux Parisiens l'étonnement que nous cause l'enthousiasme un peu débordant de M. T. pour l'école lyonnaise. Aussi bien quelques-unes des pièces que M. T. a composées pour son livre sont charmantes et dignes du poète que nous connaissons. — Mais est-il croyable que le *Roland*, soit, de

toutes les œuvres du moyen âge, « la seule qui mérite l'admiration, sinon la seule qui mérite d'être lue » (p. 61)? N'est-ce pas de la critique un peu « verte » que ce jugement sur Malherbe : « Son œuvre n'est pas beaucoup plus qu'un tissu de platitudes, d'enflures, de conceetti, de galimatias, sur lequel se dessinent en relief quarante ou cinquante beaux vers... Les cochons, eus aussi, trouvent des truffes » (p. 74). — Certain calembour sur Voltaire est fait pour étonner (p. 4).

Mais ce sont là des vêtillcs rachetées amplement par la saveur de tant d'autres aperçus, et par l'originalité d'un style très pittoresque. Il est rare que, dans un livre d'érudition, on s'intéresse — en le lisant — à l'érudit. Le traité de M. T. sur la versification fait aimer l'auteur, pour sa bonhomie, sa finesse, son esprit alerte et délicieusement incisif.

Joseph TEXTE.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

G. Paris. — *Extraits de la Chanson de Roland*, 4^e édition, revue et corrigée. (Paris, Hachette, 1893.)

J. Bastin. — *Gleanures grammaticales*. (Namur, imprimerie Lambert de Roisin, 1893, 160 pages.) — Pour donner une idée de l'intérêt de ce petit volume (nouvelle édition considérablement augmentée), nous reproduisons la table des matières :

Formation des mots dans la langue française. — Accord du participe *laissé* suivi d'un infinitif. — Opinion des bons grammairiens sur la question du participe passé précédé d'un adverbe de quantité et du pronom *en*. — Accord du verbe après *l'un et l'autre*. — Accord du verbe après *ni l'un ni l'autre*. — De la répétition du pronom personnel sujet. — Le pronom *le*. — Accord du verbe *être* précédé de *ce*. — Accord des verbes après un collectif partitif (indéfini). — Emploi de l'indicatif ou du subjonctif après *tout que*. — Emploi de *son, sa, ses, leur, leurs*, après *chacun*. — Genre du mot *amour*. — Pluriel de quelques noms composés. — De la variabilité de l'adverbe *tout*. — Préposition *de* remplaçant l'article indéfini ou l'article partitif devant un adjectif. — Accord de l'expression *seul à seul*. — Accord et complément de l'adjectif. — *Peut-être, voici, voilà*. — *Béni, bénie; bénit, bénite*. — Des temps antérieurs des verbes français. — Remarques sur l'emploi de quelques temps. — Parallèle entre le présent et l'imparfait. — Le passé défini. — Du passé indéfini (passé par rapport au présent). — Le passé antérieur en français. — Verbes *aller* et *venir* employés comme auxiliaires. — Emploi de la négation *ne* après le verbe *craindre*. — Négation explétive. — Accents orthographiques; tiret ou trait-d'union. — Féminin du mot *grec*. — La question « orthographe ». — Commentaires de la circulaire ministérielle. — Changements proposés concernant quelques-unes des règles des participes passés. — Des noms composés. — Les mots *demi, feu, un, franc de port*. — Verbes en *eler* et en *eter*. — Verbes terminés par *ayer*. — Le tréma. — Emploi du pronom *soi*. — Les mots *vingt, cent, mille*. — Pronoms adverbiaux *en* et *y* ou adverbes pronominaux. — Quelques cas concernant les règles du participe passé. — Négation après *avant que, sans que*. — *Pas, point, guère, nullement*. — *Nul*. — *Aucun*. — *Rien*. — *Nenni*. — *Personne* (pronom indéfini). — *On*. — Temps du subjonctif. — Notes, additions, corrections.

A. Gasté. — *Bossuet, lettres et pièces inédites ou peu connues*. (Caen, Henri Delesques, 1893, 61 pages in-8.)

A. R. Hohlfeld. — *Studies in french versification*. (Baltimore, 1893, 36 p. Extr. des *Modern Language Notes*.)

J. Bédier. — *De Nicolao Museto*. (Paris, Bouillon, 1893, 135 pages in-8.) Étude biographique sur Colin Muset. et édition critique de ses œuvres.

Le même. — *Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*. (Paris, Bouillon, 1893, xxv-495 pages grand in-8.) — Ouvrage capital, à propos duquel nous publierons dans notre prochain numéro un article de M. Paul Regnaud.

Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française*, 11^e fascicule. (Paris, Delagrave.) — Ce fascicule va du mot *double* au mot *émergence* inclus, et contient notamment les articles : *eau*, *ébouler*, *écuyer*, *étage*, etc. Les états successifs du mot dérivé d'*aqua*, dégagés des formes dialectales, sont légitimement réduits à *aive*, *ève*, *eue*, *eaue*, *eau*.

Lanusse. — *De l'Influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XV^e siècle à la seconde moitié du XVII^e*. — Travail bien fait qui a valu à l'auteur, en Sorbonne, le grade de docteur (unanimité).

Ed. Koschwitz. — *Les Parlers parisiens, anthologie phonétique*. (Paris, Welter, 1893, xxxii-148 pages in-8.) — Le savant professeur de Greifswald note phonétiquement la prononciation de MM. Daudet, Zola, Paul Desjardins, Rod, Gaston Paris, Renan, d'Hulst, Père Hyacinthe, Got, de Bornier, Silvain, M^{me} Bartet, F. Coppée, Sully-Prudhomme, Leconte de Lisle. Cette notation, faite avec la plus grande sincérité, est particulièrement intéressante en ce qui concerne les liaisons et la valeur donnée aux *e* dits muets : les littérateurs se font tant d'illusions sur leur propre prononciation !

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE
(Juillet 1893)

RÉFORME PAR VOIE ADMINISTRATIVE

L'usage serait assurément moins rebelle à une réforme orthographique si, dans l'enseignement, dans les classes primaires et secondaires, on laissait aux élèves une certaine latitude pour les façons d'écrire où la règle officielle est manifestement contraire à la logique et à l'histoire de la langue.

Dans l'état actuel des habitudes, l'Académie ne pourra faire ou plutôt n'osera faire qu'un très petit nombre de réformes. Pour qu'une édition ultérieure du Dictionnaire soit vraiment mise au niveau des progrès de la philologie française, il faut former des générations qui ne soient pas imprégnées de nos préjugés orthographiques, il faut agir sur l'école.

La circulaire de M. Léon Bourgeois était excellente dans son esprit, mais elle avait le défaut de n'être pas impérative : les commissions d'examen n'en ont tenu aucun compte, et les instituteurs n'ont pu faire autrement que de continuer à enseigner toutes les chinoïseries d'antan. Ce qu'il nous faut, c'est un *arrêté* ministériel, DÉPENDANT de compter, dans les classes et dans les examens, certaines prétendues fautes qui seraient indiquées dans un tableau méthodique et précis : « A partir de , dans les exercices scolaires et dans les examens et concours, il ne sera plus compté de fautes d'orthographe pour les façons d'écrire comprises dans le tableau ci-joint. . . »

On nous permettra de proposer ici ce tableau des graphies tolérées, tel que nous le concevons, avec la préoccupation de ne pas heurter trop violemment le préjugé :

I. — *Mots composés.*

1^o On pourra écrire en un seul mot tous les mots composés qui commencent par *entre* et *contre* et ceux qui sont formés d'un verbe suivi d'un régime direct : *entredeus* comme *entremets*, *contrecoup* comme *contrefaçon*, *contrebalancer* comme *contremander*, *portemonnaie* comme *portemanteau*, etc. ¹ ;

2^o On pourra omettre le trait d'union dans les mots composés au milieu desquels se trouve une préposition et dans ceux qui sont formés d'un substantif et d'un adjectif qui s'y rapporte : *arc en ciel* comme *chemin de fer*, *plain chunt* comme *pleine lune*, et aussi *demi litre*, etc.

II. — *s pour x.*

On pourra mettre un *s* à la place de *x* final non prononcé ou prononcé *s* (ou prononcé comme *s* en liaison) : *des caillous*, *des joyaus*, *les Hebreus*, *jalous*, *je veus*, *la pais*, etc. ².

1. Voyez dans notre dernier numéro, page 68, la partie de la note de M. Gréard, relative aux tirets, et aussi, t. IV de notre Revue, pages 261 et 311.

2. C'est ainsi qu'écrivent les adhérents à la formule de la *Revue de Philologie française*, et on ne peut décemment compter comme fautes des graphies que l'on trouve au-dessus de la signature de MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Marty-Laveaux, Camille Chabaneau, etc. L'orthographe officielle est le résultat d'une confusion barbare entre la lettre *x* (valant *hs*) et un signe abrégatif (valant *us*) qui ressemblait à *x*. Le latin *capillōs* a donné régulièrement *cherels* puis *chereus* : *zelosum* a donné *jalous*, d'où *jalouse*, *jalousie*. *Se.e*, prononcé *sees*, a été traité comme *factum*, où le *e* devant une autre consonne a produit un *i* : on a eu *siōis* et par contraction *sīs* (comparez la prononciation de *lis*). Avant la confusion dont nous venons de parler, le nom de nombre *deux* s'écrivait régulièrement *deus*, avec l'*s* du pluriel (latin populaire *duos*). L'*x* des mots *paix*, *choix*, *noix*, etc., n'est pas meilleure, et éloigne ces mots de leurs dérivés *paisible*,

III. — *Formation et emploi du pluriel.*

1° On pourra mettre le signe du pluriel à la fin de *tous* les mots d'origine étrangère : *des allégros* comme *des solos*, *des exéats* comme *des accessits*, etc. (Voyez ci-dessus, page 71, l'opinion conforme de M. Gréard.)

2° On pourra mettre ou ne pas mettre d'*s* au pluriel des noms propres sans faire aucune distinction de sens ¹.

3° On pourra donner le signe du pluriel à *vingt* et à *cent*, même s'ils sont suivis d'un autre nombre : *quatre-vingts-trois* comme *quatre-vingts* ².

4° On pourra mettre les compléments au singulier ou au pluriel toutes les fois qu'il y aura une double interprétation possible : *des habits d'homme* ou *d'hommes* (pour *un homme* ou comme en portent *les hommes*), *de la gelée de groseille* ou *de groseilles*, etc. (Voyez ci-dessus, page 72, l'opinion conforme de M. Gréard.)

IV. — *Formation du féminin et accord de l'adjectif.*

1° On pourra ne pas redoubler l'*n* et le *t* dans la formation du féminin ; écrire *chate* comme *vate*, *paysane* comme *courtisane*, *pilote* comme *manchote*, *sujète* comme *discrète* ³ ;

2° On pourra faire accorder les adjectifs *demi*, *nu*, *feu*, *fort*, quelle que soit leur place, écrire « *demie* lieue » comme

apaiser, *choisir*, *noisette*, etc. Voyez *Revue de Philologie française*, VI, page 260. « Il serait grand temps, dit A. Darmesteter, qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de l'*x* barbare. » M. Gréard demande à l'Académie de consacrer cette réforme ci-dessus, page 78). Il en résulterait que l'*x*, chez nous comme chez les Latins, n'aurait plus que sa valeur normale de consonne double, dans *acc*, *serre*, *axiome*, etc.

1. C'est le contexte qui indique si l'on veut parler de personnes semblables à Corneille ou de membres de sa famille. Dans les deux cas on a un nom propre, et dans les deux cas aussi un pluriel. Les exemples des auteurs sont en contradiction avec les subtilités de la règle actuelle.

2. Voyez *Revue de Philologie française*, IV, 217, 275 et 311.

3. Voyez *Revue de Philologie française*, IV, 246 [opinion de M. Michel Bréal].

« une liene et *demie* », *nus piëds* comme *piëds nus*, *feue la reine* comme *la feue reine*, « elle se fait *forte* » comme « elle se fait *belle* ».

De même, l'adverbe *tout*, devant un adjectif singulier, pourra s'accorder aussi bien quand l'adjectif commence par une voyelle que lorsqu'il commence par une consonne : *toute entière* comme *toute pleine*¹.

V. — Verbes.

1° On pourra écrire par *è*, au futur et au conditionnel, les verbes qui ont déjà cet *è* au singulier de l'indicatif présent : *je protégerai* comme *je te protège* ;

2° On pourra ne jamais redoubler l'*l* et le *t* dans les verbes « en *eler* » et en « *eter* » : *j'appèle*, *je cachète*, au lieu de « j'appelle, je cachette² » ;

3° On pourra supprimer les consonnes non prononcées devant l'*s* et le *t* des terminaisons verbales : *j'interrons*³, *il interront*, comme *je dors* (et non *je dorss*), *il dort* (et non *il dortt*), etc.⁴ ;

4° On pourra substituer *t* à *d* final à la troisième personne du singulier : *il cout*, *il prent*, comme *il absout*, *il peint* ;

5° On pourra faire ou ne pas faire l'accord du participe : *a*) pour les verbes *coûter* et *valoir*, quelle que soit leur accep-

1. Voyez *Revue de Philologie française*, IV, 217 et 314. Cf. ci-dessus l'opinion de M. Gréard, page 72.

2. Au mot *appeler*. Littré dit : « Dans ce verbe l'Académie exprime par *ell* le passage d'*e* muet à *e* ouvert ; ailleurs elle rend ce passage par *èle* comme dans *je gèle* ; il serait bien utile d'adopter pour tous les cas une orthographe uniforme. »

3. Ainsi écrivit Bossuet.

4. Pour ce paragraphe et pour le suivant, nous répéterons ce que nous avons dit pour *s* substitué à *x* : on ne peut déceimment compter comme fautes des graphies que l'on trouve au-dessus de la signature de savants tels que MM. Michel Bréal, Chabaueau, etc. Voyez *Revue de Philologie française*, IV, 81. Pour la même raison on devrait admettre aussi les graphies *enlâns*, *parens*, etc. que l'on rencontre à chaque ligne dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Débats*. Mais les enfants ne commettent guère cette infraction à la règle générale du pluriel.

tion ; b) lorsque le complément direct est le pronon *en*, et c) lorsque le participe est suivi d'un infinitif sans préposition : je les ai *eu* ou *cus* venir.

VI. — Mots divers.

On pourra écrire *rint* au lieu de *ringt*¹, *set* au lieu de *sept*², *pois* au lieu de *poils*³, *forsené*⁴, *morseau*⁵, *contreindre*⁶, *déciller*⁷, *donter*, *pront*⁸, *sculter*, *batème* et *batiser*, *doit* au lieu de *doigt*⁹, *assoier* et *sursoier*, *douçâtre*, *vermicéau*¹⁰.

Sur tous ces mots et quelques autres, voyez *Revue de Philologie française*, VI, pages 264 et suivantes.

1. *Vint*, bien qu'il vienne de *viginti*, ne doit pas plus avoir de *g* que *trente* = *triginta*.

2. On n'écrira pas *il saipt* (malgré le latin *sapit*).

3. *Pois* se rattache au verbe *peser*, qui n'a pas de *d*, et non au latin *pondus*.

4. *Forséné* veut dire « hors du sens ».

5. *Morseau* est de la famille de *morsure*.

6. *Contreindre* est de la famille d'*êtreindre*.

7. *Déciller* se rattache à *cil*.

8. Les graphies *dompter* et *prompt* tendent à corrompre la bonne prononciation française de ces mots.

9. *Doit* (de *digitum*) n'a pas plus droit au *g* que *froid* (de *frigidum*).

10. *Vermicéau* est de la même famille que *vermicelle*.

LES RÉFORMATEURS DU XVII^e SIÈCLE

Nous avons signalé les articles si intéressants de M. Monseur dans la *Revue Universitaire* de Belgique. Ces articles vont bientôt paraître en volume ; nous en détachons pour nos lecteurs le fragment relatif aux réformateurs du XVII^e siècle.

Le commencement du XVII^e siècle vit renaître des tentatives de réformes relativement systématiques, plus modérées toutefois que celles du siècle précédent.

En 1609, Robert Poisson publie sous un titre qui montre par lui-même jusqu'où il va, c'est-à-dire un peu trop loin pour convertir le public, un *Alphabet nouveau de la crée et pure ortografe française et modèle sus iselui en forme de Dictionère*¹.

En 1620, Jean Godard, dans un ouvrage sur la langue française où il s'occupe spécialement de son orthographe, n'hésite pas à imprimer *antreprise* (entreprise), *jantille* (gentille), *êt* (est), *pié* (pied)².

Au milieu du siècle, les Précieuses prirent en main la cause de la réforme et lui firent faire de grands progrès. Elles ne craignirent pas de déclarer qu'il fallait que les femmes « peussent écrire aussi asseurement et aussi correctement que les hommes » et décidèrent « que l'on diminuerait tous les mots et que l'on en osteroit toutes les lettres superflues ». Somaize nous a conservé un curieux procès-verbal de leur délibération³ et le fait suivre d'une liste partielle de mots corrigés par ces femmes d'esprit. En voici quelques extraits où je note entre parenthèses les orthographes de leur temps telles que Somaize les donne lui-même en dessous de chaque mot : *auteur* (autheur), *méchant* (meschant), *avis* (advís), *château* (chasteau), *défunt* (deffunct), *extr'ordinaire* (extraordinaire), *éficace* (eflicace), *éfets* (elfects), *éfroy* (effroy), *ainé* (aîsné), *conait* (connoist), *calité*

1. DIDOT, *Observations*, 113-116.

2. DIDOT, *Observations*, 117-122.

3. SOMAIZE, *Le grand Dictionnaire des Précieuses*. Paris, 1651. Cité par DIDOT, *Observations*, 124-127.

(qualité), *âge* (eage), *trionfans* (trionphans), *avocat* (advocat), *indontable* (indomptable), *rouste* (vonste), *dôme* (dosme), *fléchir* (fleschir), *rodeur* (roideur), *savoir* (scavoir), *pié* (piéd). Il est indubitable que si nous écrivons aujourd'hui la plupart de ces mots aussi simplement qu'elles, nous le devons surtout à la profonde influence que cette coterie de femmes intelligentes a eue sur la société du XVII^e siècle. Leurs orthographes pénétrèrent dans l'usage, et l'Académie, après les avoir systématiquement rejetées dans son premier dictionnaire, dut les accueillir presque toutes au siècle suivant.

Peu de temps après, en 1664, Corneille, dans la préface de l'édition de luxe qu'il a donnée de son théâtre, explique qu'il a « hazardé » quelques « innovations en l'Orthographe », innovations qui nous semblent aujourd'hui très naturelles. Son autorité a, en effet, contribué pour beaucoup à la distinction de **j** et de **i**, de **v** et de **u** et à l'emploi relativement logique de **é**, de **è** et de **ê**¹.

Des idées plus radicales de phonétisme inspirèrent d'autres réformateurs, notamment de l'Esclache et Lartigau.

Le premier va réellement un peu loin, notamment par l'abus des accents, dans son livre sur *Les véritables règles de l'ortografe francèze ou l'Art d'aprandre en peu de tans à écrire còrrectement* (Paris, 1668).

Le second, dans son petit livre sur *Les progrès de la véritable ortografe, ou l'ortografe francèze fondée sur ses principes, confirmée par démonstracions* (Paris, 1669), expose et applique un système plus radical et plus logique, mais plein d'excellentes choses, ainsi qu'on pourra en juger par cette phrase de sa préface : *Je conès que l'ortografe vulguère et anbarasante pour la lecture, contrère à la véritable prononciacion qu'èle doit exprimer et préque² imposible à savoir sanz la conèsance du grec et du latin; ancor y an a-t-il trez peu qui la sachent parfètemment avec tout cela.*

On peut enfin considérer comme un disciple des Pré-

1. DIDOT, *Observations*, 67.

2. Telle était, au milieu du XVII^e siècle, la prononciation du mot *presque*.

ieuses, Richelet qui, dans son dictionnaire (1680) imprime : *reçn, apôtre, dédain*, etc., qui ont fini par passer, et de plus, *batème, affaire, ataque, difeulté*, que nous écrivons encore aujourd'hui avec des lettres inutiles.

En résumé, l'on peut dire que si le XVI^e et le XVII^e siècles ont eu une orthographe baroque, cette orthographe fut énergiquement combattue en théorie et souvent enfreinte dans la pratique. Le dogme de la fixité de l'écriture qui nous opprime aujourd'hui n'était pas encore formé. L'orthographe était plus vilaine que de nos jours, mais elle était moins tyrannique, et il n'est pas de grand écrivain de cette époque chez lequel on ne puisse trouver par douzaines des graphies simples et raisonnables qui seraient évaluées par des points et des demis points dans les dictées des petits garçons de maintenant. Bossuet écrivait *vanger* avec un **a** ; Corneille, *armonie* sans **h** et *batu* avec un seul **t** ; Boileau, *pome* avec un **m** ; Racine, *je répons* sans **d** ; Lafontaine, *chartier* sans plus de lettres que *quartier* ; quant à Fénelon, il n'a jamais imprimé que *Les Aventures de Telemaque*.

Nouvelle adhésion.

M. Carlos Qabazon, de Valparaiso (Chili) s'est fait inscrire comme membre actif de notre *Société*. M. Qabazon mène avec une grande activité dans son pays la même campagne que nous. Il a publié notamment, comme ouvrage de propagande, des *Notas sobre la reforma ortografica*.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons un livre excellent, que nous sommes heureux de recommander : *La nouvelle Orthographe*, par Auguste Renard, avec une préface de M. Louis Havet. (Paris, Delagrave.)

Le Gérant : E. BOUILLON.

L'ORIGINE DES CONTES DE FÉES

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

Parmi les problèmes que soulève la très savante et très brillante thèse de M. Bédier sur les fabliaus ¹, il en est un dont la solution expéditive qu'il propose ne saurait être considérée comme le dernier mot de la question. En ce qui regarde les contes non ethniques, « il est impossible de savoir, dit-il, où, quand chacun d'eux est né, puisque par définition il peut être né en un lieu, en un temps quelconque ». Il faut avouer que voilà une règle qui simplifie singulièrement pour tous les cas embarrassants la recherche de l'endroit et de l'époque qui ont vu naître les contes dont il s'agirait de trouver l'origine. Il suffit de les classer dans la catégorie des non ethniques pour qu'il n'y ait plus lieu de s'en occuper à cet égard. Rien de plus commode d'ailleurs que de faire entrer un conte quelconque dans ce cercle dont il ne sortira plus, et qui consiste à dire que puisqu'il n'est pas ethnique il n'a pas de patrie, et réciproquement. Avoir une patrie « quelconque » ou n'en point avoir du tout n'est pourtant pas la même chose, et le raisonnement de M. Bédier ne serait solide que si les contes non ethniques étaient réellement à ses yeux des sans patrie. Il est trop évident qu'il n'entend pas la chose ainsi pour qu'il soit permis d'insister. Il a voulu dire simplement que les contes qu'il appelle non ethniques sont dépourvus de caractères qui permettent d'en retrouver l'origine, au double point de vue chronologique et géographique. Or y a-t-il beaucoup de ces contes-là ? C'est ce dont M. Bédier me permettra de douter. Je vais du reste essayer de justifier les causes de mon scepticisme à cet égard, ou plutôt je tâcherai de prouver que d'importantes séries de contes, que

1. Un volume gr. in-8°, xxvii et 485 pp. *Paris, Bouillon, 1893.*

M. Bédier n'hésiterait pas à classer parmi ceus dont il faut désespérer de connaître jamais la provenance, peuvent être sinon datés du moins rapatriés avec une quasi-certitude.

Les contes que j'ai en vue sont ceus qu'on a l'habitude d'appeler *Contes de fées*. Mais la désignation peut paraître vague à certains égards, et au risque de restreindre la portée de ma démonstration, je préfère ne l'appuyer directement que sur les récits contenus dans les recueils de Perrault pour la France et des frères Grimm pour les pays germaniques.

Les contes non ethniques, pour reprendre une autre forme de la définition de M. Bédier, sont ceus qu'on ne « pourrait attribuer à tel peuple créateur » et qui « ne sont caractéristiques d'aucune civilisation ». Est-ce le cas de ceus qui forment les collections dont je viens de parler ? Je répondrai hardiment non, en m'appuyant sur les considérations suivantes.

La plupart des contes de Perrault et de Grimm reposent, par leurs traits les plus importants, sur une conception du monde où les fées, les magiciens et les ogres jouent un rôle prépondérant et caractéristique. Il y a là comme une religion *sui generis*, tout à la fois fantastique et athée, en ce sens qu'elle semble ignorer le nom des dieus, une religion systématique dans sa bizarrerie et signalée par une physionomie trop particulière pour qu'on puisse en faire le domaine banal de n'importe qui. C'est bientôt dit de parler à ce propos de survivance et d'animisme ; ce sont des mots de passe à l'aide desquels, depuis une vingtaine d'années, on prétend tout expliquer en fait de croyances primitives, sans expliquer rien. En réalité, quand on serre les choses de près sans prendre pour argent comptant les formules vagues et les expressions creuses, on s'aperçoit bien vite que nos contes de fées répondent à des idées ethniques si une certaine religion peut être considérée comme le propre d'une certaine race, — si les fées, les ogres, les magiciens, etc., qui sont les acteurs essentiels des contes de France, d'Allemagne, etc., ne sont pas les acteurs essentiels de ceus « de la Kabylie et du Groënland », à supposer que ces contrées aient des contes qui leur soient propres, — si, surtout, on se rent compte qu'il est aussi facile d'imaginer comment le *Petit Poucet*,

par exemple, a pu être porté de France, d'Allemagne, etc., en Kabylie ou au Groënland (en admettant qu'il s'y trouve), que l'hypothèse inverse est absurde.

Mais, si les contes de Perrault et de Grimm, ou les contes de fées qui ont circulé de tout temps en Europe, ou bien encore, ce qui revient au même, les récits que les mères-grands de nos villages racontent depuis des siècles aux bambins qu'elles élèvent, ont les caractères ethniques que nous venons d'y reconnaître, quelle est la race à laquelle on peut en rapporter l'invention ?

La réponse que je vais faire à cette question ne saurait être donnée comme neuve, mais je compte l'entourer de raisons qui le seront davantage. En deux mots, je erois avec MM. Max Müller et Gaston Paris, pour ne parler que des savants les plus célèbres qui se sont prononcés à ce sujet, que les contes dont il s'agit sont d'origine indo-européenne, c'est-à-dire qu'ils appartiennent au groupe ethnique dont les principaus rameaus sont devenus les Hindous, les Perses, les Grecs, les Latins, les Slaves, les Germains et les Celtes et qu'ils remontent à une période antérieure à la cause quelconque qui a brisé l'unité primitive de ces peuples.

Dans les preuves que j'essayerai d'en fournir, je ne m'attarderai pas à démontrer d'abord que les contes dits populaires, et qui le sont devenus en ce sens qu'ils se conservent surtout parmi les vieilles femmes de nos campagnes, n'avaient rien de populaire à l'origine. En pareille matière, les grand'mères n'inventent rien et la perpétuité de ces contes sous des formes à peu près invariables, en est le sûr indice. J'ajouterai que toute tradition ancienne, qui n'est que tradition pure, a eu, même sous ses aspects les plus humbles, la religion pour point de départ, elle seule ayant eu l'autorité doctrinale suffisante pour donner le branle aus enseignements, quels qu'ils soient, que les générations des illettrés se sont depuis lors indéfiniment transmises; dans tel village où ce qu'on appelle le *folk-lore* sera resté vivant, personne n'aura gardé le souvenir traditionnel de l'histoire de ce même village s'il s'agit seulement de remonter à soissante ou quatre-vingts ans. Disons tout de suite où nous voulons en venir : les contes du genre de ceus de Grimm et de Perrault sont des restes de la religion (ou de

la mythologie, ce qui est tout un) indo-européenne, assertion qui m'oblige à exposer aussi-rapidement que possible les principaux caractères de cette religion.

Chez les peuples de notre race, aux époques qui ont précédé de plus ou moins loin et suivi de près la séparation, toute la liturgie était dans le sacrifice, c'est-à-dire dans l'entretien au sein de chaque famille d'un feu perpétuel considéré comme sacré et qu'on alimentait avec des essences inflammables (huile, beurre, alcool ou résine). A ce feu étaient adressés des hymnes dans lesquels on célébrait en langage métaphorique l'union des liquides sacrés et des flammes qu'ils nourrissaient. L'éclat de ces flammes, leurs crépitements, leur développement, non sans adresser des objurgations à toutes les circonstances qui pouvaient retarder ces effets de la cérémonie.

Dans la phraséologie des hymnes, en vue d'en amplifier et d'en animer les détails, on personnifiait d'ailleurs les différents phénomènes que présentait l'allumage du feu sacré. Les flammes assimilées à des êtres vivants servirent de base à l'idée des dieux (les brillants), — leurs crépitements devinrent les voix divines considérées comme omniscientes et prophétiques à mesure que la notion des dieux acquit des caractères merveilleux et mystiques, — leur expansion fut comparée à des édifices resplendissants, à des parures magnifiques, à des objets de métal précieux. Quant aux obstacles imaginaires qu'on s'amusait à regarder comme retardant la manifestation des splendeurs et des enchantements du sacrifice, on les symbolisa sous la forme d'êtres malfaisants localisés dans les parties basses et obscures de l'autel, au sein des liqueurs sacrées que le feu n'avait pas encore atteintes; ce ténébreux séjour fut le prototype des enfers, comme ses habitants fictifs furent ceux des démons.

Les hymnes liturgiques, avec tous les développements dus à la rhétorique qui leur était propre, devinrent naturellement la base et la matière même de la tradition religieuse sous toutes ses formes; c'est d'eux que sortit toute l'efflorescence mythologique de l'Inde, de la Grèce et de toutes les contrées que peuplèrent les Indo-Européens. Mais le privilège des choses religieuses est de pénétrer partout. La mythologie des

hymnes ne fut pas seulement l'objet des brillantes variations auxquelles la soumirent les poètes qui, comme Homère et Hésiode en Grèce, tirèrent leurs chants des anciens documents sacrés. Grâce aux incantateurs de bas étage, aux prêtres de condition inférieure qui devinrent les sorciers, les formules liturgiques avec leur cortège habituel de tours proverbiaux, d'expressions énigmatiques ou paradoxales, de récits pleins d'invéraisemblances, descendirent dans le peuple dont elles constituèrent tous les souvenirs traditionnels et l'équivalent de la littérature des classes instruites. C'est ainsi que les hymnes amorcèrent les contes de fées, cette monnaie de la mythologie, et dont la ressemblance avec elle, reconnue par M. Bédier lui-même, s'explique si bien par la communauté des sources originelles.

Cette esquisse succincte des rapports du *folk-lore* indoeuropéen avec les monuments primitifs de la religion de nos pères rendra facile maintenant l'identification des principales figures typiques des contes qui s'y rattachent avec leurs antécédents liturgiques, c'est-à-dire avec les éléments et les phénomènes du sacrifice que les hymnes ont commencé à personnifier.

Les fées (*fat-va*, celle qui parle, qui révèle; cf. *fat-um* le destin considéré comme la révélation de l'avenir, *-fans* dans *infans*, celui qui ne parle pas, *fa-ri* parler, etc.) qui résident auprès des fontaines sont les sœurs des nymphes, fatidiques comme elles, et qui, comme elles aussi, sont les habitantes des eaux. Les unes et les autres symbolisent les liqueurs du sacrifice et les crépitements prophétiques qu'elles font entendre quand elles se transforment en flammes sacrées.

Le magicien (*μαγος*, radical apparenté à celui de *μαγν-αρον*, stratagème, et *μαχ-αρι*, ce qui instrumente, machine, édifie, construit) est, dans les contes qui nous occupent, l'équivalent ou le substitut du déva (ou dieu) des hymnes védiques. A l'instar des dévas, les magiciens développent, à l'aide de leur baguette d'or (figure du feu sacré), toutes les merveilles qu'il leur plaît d'évoquer. Dans la mythologie grecque, le prototype par excellence du magicien des traditions populaires est Héphaïstos, l'artisan sans pareil qui fabrique toutes les choses admirables ou merveilleuses dont les dieux ont besoin. Le

même rôle est rempli dans les hymnes védiques soit par Tvastar (le fabricant), soit par le déva Varuṇa. Du reste, c'est comme magiciens suprêmes que, dans l'une et l'autre mythologie, les dieux sont considérés comme les créateurs du ciel et de la terre, images primitives du sacrifice dont ils sont les inventeurs.

Les ogres (latin *Orcus*, l'enfer personnifié ; cf. Hadès qui, dans la mythologie grecque, désigne à la fois l'enfer et le dieu des enfers) correspondent traits pour traits aux Raksasas ou Raksasas des Védas (la racine est peut-être la même), les reteneurs ou les empêcheurs (du sacrifice). Ogres et Raksasas (dans la mythologie postérieure de l'Inde) sont des êtres horribles, aux formes monstrueuses, qui se nourrissent de chair humaine, voyagent la nuit (dans l'obscurité des sacrifices non allumés), et que le héros qui personnifie le feu sacré triomphant des obstacles, est prédestiné à tuer au moment de sa radieuse expansion sur l'autel.

Le rapprochement de tous les détails des contes de fées qui coïncident avec les données de la mythologie des nations d'origine indo-européenne, prise à leur source dans les hymnes védiques, demanderait un volume. Ceux que je viens d'indiquer sont assez caractéristiques, à mon avis, pour dispenser d'une comparaison plus étendue ; ils suffisent du moins pour permettre de localiser avec certitude dans le domaine indo-européen l'ensemble de ces contes, surtout si au parallèle général qui précède j'ajoute l'examen analytique, d'après la même méthode, d'un conte particulier choisi parmi les plus répandus de la série dont il s'agit, soit le *Petit Poucet*.

Ce récit célèbre nous est connu par deux versions principales assez différentes l'une de l'autre, dont la première est celle de Perrault, tandis que la seconde, dont les variantes sont innombrables, a été l'objet d'un remarquable travail de M. Paris, qui a paru d'abord dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* (1, p. 372 seqq.). Sous sa double forme le *Petit Poucet* est trop généralement connu pour qu'il me soit nécessaire d'en rappeler les détails. Je les supposerai donc présents à la mémoire du lecteur dans l'espèce de paraphrase explicative d'après la mythologie védique que je vais essayer d'en donner.

1^o LE PETIT POUCE ET DE PERRAULT

Agni, le dieu-feu, avant de briller sur l'autel est caché ou perdu dans l'obscurité que suppose l'absence du sacrifice, si l'on n'a que lui en vue et qu'on le considère (c'est très souvent le cas dans les hymnes) comme la lumière, le jour, le soleil, ou le ciel par excellence.

Il y est petit, pareil à un fœtus, disent et redisent les textes, — il ne sera grand qu'une fois allumé et qu'il se dressera devant le sacrificateur sous la forme d'une flamme brillante¹.

Il est sage ou savant (*vidvan*), par emploi régressif en quelque sorte de l'épithète à laquelle il a droit quand il brille, quand il est *éclairé* et qu'il fait entendre sa voix omnisciente.

Les libations qui le contiennent en puissance et auxquelles il est identifié si souvent sont au nombre de sept, — elles sont sœurs (ou frères quand on les personnifie au masculin).

La forêt où le Petit Poucet se perd avec ses frères et la maison de l'ogre où il trouve un abri pendant la nuit sont deux figures différentes d'un même objet, l'obscurité du non-sacrifice.

Le Petit Poucet tue l'ogre comme Agni tue le Raksas. Celui-ci et celui-là s'emparent alors des richesses de leur victime, qui ne sont autres que les eaux abondantes et nourricières de la libation auxquelles ils doivent la vigueur et l'éclat.

1. Le vers du *Rig-Véda*, IX, 15, 1, *esa dhīyā yāty aṇyā śūro rathebhīr ācubhīh*, « celui-là (le liquide sacré prêt à flamber, *soma paçamāna*), le héros, se meut au moyen de chars rapides (ses flammes) et à l'aide d'une intelligence (dont la forme est) minuscule », donne très bien l'idée des formules sur lesquelles s'est développé notre conte, surtout dans sa seconde version.

Un mythe de l'Inde tiré évidemment de formules analogues à celles qui ont abouti au conte du *Petit Poucet*, est celui du vain *Viṣṇu* qui, dans sa lutte contre le démon *Bali*, parcourt le monde en trois pas (cf. les bottes de sept lieues).

2^o LE PETIT POUCKET D'APRÈS LES VERSIONS RECUEILLIES
PAR M. G. PARIS

Ici, au lieu de conduire ses frères, Poucet dirige soit des bœufs, soit des chevaux, soit un chariot, soit une charrue.

Rien de plus fréquent dans le *Rig-Véda* que les vaches (ou bœufs)-libations, ou les chevaux, ou les chars, figures des flammes du sacrifice, qui traînent ou portent les libations sous la conduite d'Agni.

D'ailleurs comme il s'agit du *petit* Agni, d'Agni-fœtus, il est encore invisible et caché, tantôt à l'intérieur des vaches-libations, tantôt dans le ventre du loup, tantôt enfin dans l'oreille¹ du cheval ou du bœuf. Il y fait entendre sa voix qui représente ses crépitements et qui est généralement le signal de sa délivrance : on ne l'entend qu'au moment où il va échapper à l'obstacle et sortir de l'obscurité.

Pour se rendre compte de la circonstance d'après laquelle le Petit Poucet serait le *Bośatṛs* des sept bœufs de la Grande-Ourse, il suffit de se rappeler qu'en pareil cas, comme dans beaucoup d'autres du même genre, la mythologie indo-européenne s'est transformée en astronomie, ou plutôt celle-ci a emprunté à celle-là sa nomenclature primitive. Les sept bœufs de la Grande-Ourse ont passé du ciel du sacrifice au ciel réel, à la faveur surtout du double sens (ours et chose lumineuse) du mot sanscrit *Riksa* = grec *ἄρκτος*.

Ai-je achevé ma démonstration et réussi à faire voir que nos contes de fées ne sont ni une sorte de *proles sine matre creata*, comme les folkloristes ont l'air de le croire², ni

1. Cf. pour cette circonstance dont il est fait souvent mention, *Rig-Véda*, II. 24. 8, où il est question d'oreilles qui sont la demeure des flèches du feu sacré personnifié sous le nom de Brahmanaspati. Au vers V, 31, 9, il est dit aussi que les chevaux d'Indra = Agni le portent dans l'oreille.

2. Un fait curieux à noter c'est que la théorie des folkloristes n'a d'abord été qu'une méthode. Il s'agissait simplement pour commencer de réunir, abstraction faite de toute idée générale, les légendes populaires partout où elles se trouvent. Le système n'est venu qu'après et visiblement inspiré par la méthode : les légendes recueillies partout

d'éternels vagabonds dont le pèlerinage a commencé on ne sait où, ainsi que M. Bédier paraît disposé à le penser ? On me permettra, jusqu'à preuve du contraire, de pencher pour l'affirmative et de croire plus que jamais, en présence des raisons qui militent en sa faveur, à l'origine indo-européenne des traditions qui portent visiblement le cachet des anciennes croyances indo-européennes.

Il me serait facile maintenant de montrer que, parmi les contes considérés à la fois comme « ethniques » et peu anciens, un grand nombre ne doivent cette apparence qu'à la mise en œuvre, avec quelques détails nouveaux inspirés par le lieu de l'époque où la refonte s'est produite, de vieux thèmes légendaires, dont la véritable origine remonte aux hymnes liturgiques du genre de ceux que les Védas nous ont conservés. Et ceci explique comment tel conte de l'Inde peut avoir son correspondant en Occident (exemple : la légende de Purûravas et d'Urvaçi auprès de la fable de Psyché et celle de Mélusine) sans qu'il y ait eu influence directe d'une version sur l'autre. L'hypothèse, justifiée par tant de faits, de la communauté d'origine à une très haute époque et sous une forme extrêmement rudimentaire explique les ressemblances de tel récit du *Pancatantra* avec tel fabliau développé par les jongleurs, sans qu'il soit besoin d'admettre d'intermédiaires quelconques. Aussi, toutes les théories exposées avec tant de verve d'érudition et de clarté dans la première partie du beau livre de M. Bédier doivent être rectifiées en conséquence.

En ce qui me concerne, et il est à peine besoin de le rappeler après tout ce qui précède, mes conclusions seront celles-ci :

1° Tous les contes où figurent les personnages typiques des contes de Perrault et de Grimm sont d'origine indo-européenne et ont leur source dans les anciens chants liturgiques de la race ;

sont devenues dogmatiquement celles de partout. Aujourd'hui, de par la doctrine, défense est faite de rechercher s'il n'y a pas eu de centres d'éclosion et de propagation dont le rayonnement a produit la diffusion actuelle de la matière légendaire.

2° Il est infiniment vraisemblable que tous les contes qui portent le même caractère, dans les contrées autres que celles qu'habitent les Indo-Européens, y ont immigré avec ce qu'on peut appeler le bagage verbal de la civilisation de ceus-ci¹.

Paul REGNAUD.

1. Parfois on pourrait croire que M. Bédier a sur les contes de fées des idées voisines de celles que je viens de développer, par exemple quand il dit (p. 248) : « Beaucoup (de contes) renferment des traits merveilleux, actuellement vivants, précieux aux mythologues, qui font l'intérêt de nos contes de village : ils sont les matériaux de la mythologie. » Mais on lit quelques lignes plus haut : « Nos contes de fées, considérés comme des *produits fabriqués*, indéfiniment transmissibles, ne sont, en tant qu'ils sont communs aux diverses nations, susceptibles d'aucune étude ; » et cette fois je renonce à comprendre. Y a-t-il des contes de fées sans merveilleux, et si le merveilleux est précieux aux mythologues, comment peut-on dire que les contes où il y en a ne sont susceptibles d'aucune étude, étude qui consistera justement à déterminer, à spécifier, à localiser la mythologie qu'ils renferment, et à voir par là d'où ils viennent ? La *thèse* préconçue de l'auteur est ici en conflit aigu avec son vigoureux bon sens.

DICTIONNAIRE DU PATOIS DU BAS-GATINAIS

(Supplément)

PAR C. PUICHAUD

A

Abat, n. e. m. Chute (d'eau.) Par extension : Quel abat de coups de bâton !

Abat (d), loc. adv. S'applique à la pluie et signifie : avec abondance. Dans cette pluie d'abat, je ne savais où me mettre.

Abatage, n. e. m. Portée d'un levier. — Faire un abatage c'est, avec un levier, produire un effort. J'ai fait un abatage pour abattre ce mur, assez fort pour le relever.

Aburingues, n. e. f. pl. Le trop plein d'un vase. Heureux sont ceus qui possèdent les aburingues de ton chaudron pour nourrir leurs goret.

Acache, adj. des deus g. Pressé, -e, tassé, -e, non levé (en parlant du pain). Le pain azyme est acache, acache aussi la terre que la houe n'a pas façonnée.

Acoyau, n. e. m. Chevron qui débordé le mur, supportant les pièces qui doivent en écarter les eaus pluviales.

Acrapassé, -ée, adj. Réuni, -e en tas pressé. En voyant mon bétail acrapassé j'ai cru qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire.

Adoué, -ée, n. et adj. Personne unie en dehors des liens du mariage. Les adoués ne se vantent pas de leur situation. Auriez-vous cru que cette femme était adouée ?

Affier, v. n. Certifier. Je vous affie qu'il viendra. (Se trouve dans Villon.)

Affouzeler (s'), v. a. Se dit des animaux quand, tout en restant debout, ils rassemblent leurs pieds. La rosée fait

affouzeler les génisses. — V. pr., s'affouzeler. Les chiens s'affouzellent sur la gelée blanche.

Affronter, v. act. Faire éprouver un affront à... Il est affreux d'affronter son père.

Agacia, n. e. m. Pommier sauvage.

Agarder, v. act. Regarder. S'agarder, v. pr., S'agarder dans la glace.

Agenciller (s'), v. pr., S'agenouiller.

Agout, n. e. m. Égout.

Agoutter, v. act. et n. Égoutter. — V. pr., s'agoutter.

Agréïance, n. e. f. Consentement. Donne ton agréïance.

Agroumer et s'agroumer, v. a. et pr. Synonymes d'affouzeler et (s').

Aiziment, adv. Aisément.

Ajeindre, v. act. Atteindre. Si je pouvais ajeindre cette branche, j'abattrais les fruits qu'elle porte.

Ajeter, v. act. Acheter. — S'ajeter. V. pr. On trouve rarement que le bonheur s'ajète trop cher.

Alinoter, v. n. Maigrir. Comme tu as alinoté depuis que je ne t'ai vu!

Alizé, -ée, adj. Compacte. Pain alizé.

Amoindrezir, v. act. Diminuer. Tu me parais vouloir amoindrezir le mérite de cet homme.

Amoïsser, v. act. Exeïter. Amoïsser deus chiens l'un contre l'autre. — S'amoïsser, v. pr. Ces gens s'amoïssent sans raison.

Amounition, n. e. f. Munition. Fusil d'amounition.

Animau, n. e. m. Serpent. Tiol animau n'est pas verimeus.

Annui, adv. Aujourd'hui. Voir Annèt et Hannet.

Apetitezir, v. act. et n. Devenir plus petit, diminuer. Apetitezir son héritage. En vieillissant, l'homme apetezirit.

Apichener, v. act. et n. Taquiner. Les gens qui ont l'habitude d'apichener sont détestés. N'apichène pas ce taureau, il t'en ferait repentir.

Ardillon, n. e. m. Orgelet, petit bouton qui vient au bord des paupières.

Argnelisse, n. e. f. Réglisse.

Arrouser, v. act. Arroser. Arrousez vos champs pendant les chaleurs.

Arrouter, v. act. Apprendre la route à... Arrouter son cheval pour aller au champ.

Assaisonner, v. n. Mûrir. Dans les années pluvieuses, les haricots assaisonnent difficilement.

Assouler, v. act. Presser. Assouler le foin, la paille.

B

Badigoulè, n. e. m. La bouche. Avoir mau au badigoulè.

Badrelle, n. e. f. Agaric comestible.

Baraton, n. e. m. Outil de bois qui sert à brasser la crème dans la baratte. Par extension, tout outil qui sert à brasser un liquide, une pâte.

Barbillons, n. e. m. pl. Longs poils qui pendent sous le menton de certains animaux.

Barbotte, n. e. f. Hamneton.

Bedeillon, n. e. m. Nain. Les farfadets de la légende étaient des bedeillons.

Bedous, n. e. m. Un homme ventru.

Beguer, v. n. Rester bouche béante. Il était si saisi qu'il beguait.

Becler, v. n. Crier comme la chèvre. Tiol homme bècle si bien que les chevreaus lui répondent. La chèvre bècle.

Beter, v. n. Se figer. En été, le beurre bête difficilement.

Bileus, -se, adj. Soucieus, -se, triste. Cet homme ne paraît pas être bileus.

Bireuiller, v. n. Loucher. Les amoureux se regardent avec tant d'amour qu'ils en bireuillent.

Bogui, -e et boïï, -e, n. e. Fiancé, fiancée. Quand on est bogui, il faut être sérieux. Adj. Un homme bogui.

Boisson, n. e. m. Buisson.

Boquet et boguet, n. e. m. Pelle creuse en bois ou en métal pour jeter l'eau d'un endroit dans un autre.

Botte (en), loc. adv. En fumier, en décomposition. Des effets non soignés tomberont vite en botte.

Boucage, n. e. m. Bocage.

Bouillée, n. e. f. Touffe de bois sortant d'un même pied,

cépée. Touffe d'herbes, de plantes, etc. Une belle bouillée d'ajones.

Bouquer, v. n. Boudier. Je n'aime pas les gens qui bouquent.

Bouter, v. act. Frapper avec la tête. Le veau, en tetant sa mère, boute ses mamelles pour y faire affluer le lait.

Bousine, n. c. f. Sacoche. Remplir sa bousine d'écus.

Bralleries, n. c. f. pl. Pleurnicheries. Finis tes bralleries (Il mouillées).

Brèche, adj. des deux genres. Bigarré, -ée. Une vache brèche.

Bricoler, v. n. Chanceler. Tu as trop bu, tu bricoles.

Brimer, v. act. Empêcher de profiter. L'abus du mauvais lait peut brimer un enfant.

Bringue, n. c. f. Femme maigre et de mauvaise tournure. Comment! tu veus épouser cette grande bringue!

Broche, n. c. f. Aiguille à tricoter.

Brocher, v. act. Tricoter. Brocher une paire de bas. Au neutre, bien brocher.

Broue, n. c. f. Braine, syn. de brouée.

Buffée, n. c. f. Souffle. On ne sent pas aujourd'hui une buffée d'air.

C

Cabèche, n. c. f. Tête. Avoir mal à la cabèche.

Caboter, v. n. Tousser. J'ai un rhume qui me fait caboter fort. (Produisant l'effet d'un cabot qui s'agiterait dans la poitrine.)

Cabourner, v. n. Tousser sourdement.

Calfreter, v. act. Calfeutrer. Calfreter sa porte. — Se calfreter, v. pr. Il fait bon, l'hiver, quand on se calfrete chez soi.

Caneçon, n. c. m. Caleçon.

Caus, n. c. m. et fém. Outil de bois qui sert aux faucheurs pour mettre leur pierre à aiguiser pendant qu'ils fauchent; la pierre y trempe dans l'eau.

Cépée, n. c. f. Chêne ébranché chaque année.

Châble, n. c. m. Maladie de dépérissement du bétail. Mon bétail est atteint du châble.

Chacoter, v. act. et n. Frapper. Chacoter quelqu'un. Chacoter à la porte.

Chambalette, n. c. f. Désordre, bouleversement. Quelle chambalette dans cette maison! Si tu me cotes, tu vas voir une belle chambalette.

Chaple, n. c. m. Sable gras. Le chaple pour la construction ne vaut pas le sable.

Charjouère, n. c. f. Personne insupportable. Mon garçon, tu es bien la plus fameuse charjouère que je connaisse.

Charnage, n. c. m. La chair. Être porté pour le charnage.

Charnail, n. c. m. Mamelles des bêtes grosse et vide. En mauvaise part on dira d'une femme à forte poitrine, qui ne peut nourrir son enfant qu'elle a du charnail.

Charte, n. c. f. Le premier livre de lecture. Il est des enfants qui après cinq ans d'école ne connaissent même pas la charte.

1° Chatouner, v. n. Mettre bas, en parlant des chattes. A l'heure de mon départ, ma chatte chatounait.

2° Chatouner, v. n. Produire des chatons. Les sauzes chatoune pendant l'hiver.

Chaudure, n. c. f. Chaleur. L'année 1893 sera célèbre par sa chaudure.

Chen, n. c. m. Chien.

1° Chenasserie, n. c. f. L'ensemble des chiens, la meute. (Se prend en mauvaise part.) Avec votre chenasserie l'on ne pourrait chasser un renard.

2° Chenasserie, n. c. f. L'œuvre de chair. Le neuvième commandement de Dieu défend la chenasserie. (Se prend toujours en mauvaise part.)

Chenassier, -e, n. c. et adj. Luxurieux, -se. Un chenassier. Une femme chenassière.

Chenot, -te, n. c. Jeune chien, jeune chienne.

Cheveau, n. c. m. Cheval. Monter à cheveau sur une jument.

Chiasse, n. c. f. Pousse gourmande d'un arbre. Coupez les chiasse pour que l'arbre greffé ne périsse pas.

Chiassous, -se, adj. Chassieux, -se.

Chou-ripouille, n. c. f. Chou frisé de Milan. Les chous-ripouilles ne sont pas sensibles à la gelée.

Cimentière, n. c. m. Cimetière.

Cloc, onomatopée. Bruit léger que fait un corps tombant dans l'eau.

Cloquer, v. n. Faire cloc. Ça vient de cloquer dans la rivière, regardons ce qui est tombé dedans.

Cocatri, n. e. m. Petit œuf que les campagnards croient être le produit de l'accouplement d'une volaille et d'un reptile. En cassant un cocatri, il en naît un serpent.

Combè, adv. Combien? Combè vaut la douzaine d'œufs?

Comprenable, adj. des deus genres. Compréhensible. Il n'est pas comprénable que le beurre ne se vende que vingt-deus sous la livre quand le foin vaut deus cents francs les mille kilos.

Cornifler, v. n. bayer. En vous voyant ainsi cornifler, je gagerais que vous êtes un fainéant.

Cotllan, n. e. m. Cotillon. Les cotllans de droguet sont très prisés en Gâtine (Il mouillées).

Couet, n. e. m. Synonyme de Caus.

Couéti, n. e. m. Coutil. Pantalon de couéti.

Coui, -e, adj. Couvé, -e. Vous distinguerez les œufs couis par leur brillant.

Communau, n. e. m. Terrain communal. Le français a ce mot au pluriel.

Coumère, n. e. f. Femme qui vient d'accoucher. Il est d'usage d'aller voir la coumère quand on est une amie de la maison.

1. Coumin, -ine, adj. Commun, en grand nombre. Les fruits ne seront pas coumins cette année.

2. Coumin, adv. Couci-couci. Comment vas-tu? Coumin.

Coure, adv. Quand. Coure viendras-tu?

Courpeignon, n. e. m. Croupion. Un courpeignon de poulet est un morceau délicat.

Crépou, n. e. m. Petite claie destinée à dégraisser les crêpes que l'on retire de la poêle.

Cressence, n. e. f. Croissance. Un enfant dans sa cressence n'engraisse pas.

Crêt, n. e. m. Croît. Le crêt de mon bétail est médiocre.

Crottous, -se, adj. Couvert de crottes. Un poulet dont le courpeignon est crottous n'échappera pas à la mort.

Cuet, -e, adj. Cuit, -e. Prononcer kè-te. Les poumes cuètes sont plus saines que les crues.

Cueure, v. a. et n. Cuire. Faire cueure un fruit. A ce soleil tout cueut. Se cueure, v. pr. Vela un fruit qui se cueut pas vite. Prononcez : keure.

Cueurgneule, n. e. f. Crinière. Prononcez : kergneule, e bref.

Cul-sur-pointe, loc. adv. En sens contraire du lieu où l'on allait, sur ses pas. En me voyant si mal reçu dans cette maison, je suis revenu chez moi cul-sur-pointe.

D

Dainegnous, -se, adj. Dédaigneus, -se. Pourquoi se montrer dainegnous? On n'a rien à y gagner.

Dalle, n. e. f. Tuyau, chenal. Dalle d'étang. La dalle du cou c'est le gosier.

Damas, n. e. m. Œillet rouge. Un général célèbre avait pris pour emblème le damas. Par ext. toutes sortes d'œillets.

Dandilleus, -se, adj. Hasardeus, -e. Entreprise dandilleuse.

Dau, daus, art. contr. : Du, des. Daus hommes hardis passent partout. Les gens dau grand monde ne frayent pas avec ceus de la campagne. Voir Do, Dos. J'écris ces mots différemment à cause de la prononciation qui diffère.

Décarrer, v. n. Décamper. Je viens de voir un lièvre que mon chien a fait décarrer rapidement.

Décesser, v. n. Cesser. Décessez de me parler ainsi. — V. act. Décesser un travail.

Découleurer, v. act. Décolorer. Le soleil découleure les tissus de couleur tendre. — V. pr. Se découleurer. Devenez-vous malade, vous vous découleurez à vue d'œil.

Décrabasser, v. act. Nettoyer, dégraisser (des boyaus). Quand vous tuerez votre cochon, je m'offre pour décrabasser les tripes.

Défaite, n. e. f. Ophtalmie conjonctive. — Herbe de la défaite : *Geranium Robertianum*. Cette plante est employée pour guérir la défaite, d'où son nom.

Défenir, v. act. et n. Défraîchir. Un vent brûlant a défeni mes fleurs. Votre teint défenit. — Se défenir, v. pr. Un peu plus tôt, un peu plus tard, tout se défenira.

Dégarrocher, v. act. Déraciner. L'orage a dégarroché mes plantations.

Dégout, n. e. m. Mauvais goût. Cette viande a un dégout, jetez-la aus chiens.

Déjouquer, v. act. et n. Sortir du jouc. Un renard a fait déjouquer les poules. Mes dindons déjouquent.

Délivrance, n. e. f. Poche qui enveloppe le fœtus du bétail.

Délivres, n. e. f. pl. Terre qui sort des démolitions. Celui qui répant des délivres sur ses champs s'en trouve bien.

Demage, n. e. m. Dommage.

Dépave, adj. des deus genres. En liberté. Ne laissez pas les taureaus dépaves. Qui est sorti. Quand je suis dépave, je suis longtemps sans rentrer à la maison.

Déraser, v. act. Abattre tout à fait. Déraser un mur. Veut dire aussi : écreter. Dérasez ce mur d'un pied.

Dériorter, v. act. Enlever la réorte à. Dériorter une claie.

Devinaille, n. e. f. Énigme. Posez-moi donc une devinaille.

1° Douelle, n. e. f. Douve de barrique.

2° Douelle, n. e. f. Femme sans tournure et de mauvaise vie.

Douner, v. act. Donner. Donnez-moi la main.

Drouine, u. e. f. Boîte que portent les mendiants pour mettre leur nourriture et leurs effets, et les ouvriers pour transporter leurs outils.

Durassier, -e, adj. Qui résiste à la fatigue. Comment se fait-il que des gens paraissant moins forts que d'autres soient plus durassiers? — Durassier, -e, veut aussi dire : avare. Quelle femme durassière!

Duranmaisi, loc. adv. Dans le moment présent. Je ne vois pas, duranmaisi, quand la pluie tombera.

Duret, n. e. m. Troène.

E

Èble, n. e. f. Hièble.

Ébousailler, v. act. Mettre en bouse, en bouillie. Une pierre a ébousaillé un maçon.

Écharogner, v. act. Mettre en charpie. Les rats ont écharogné la couverture de mon lit.

Échiaillé, -e, adj. Maigre, attaqué d'étiisie. On voit, de nos jours, beaucoup de gens échiaillés.

Embarrasser, v. act. Voir Empêcher, même sens.

1^o Embarrer, v. act. Arrêter. Embarez cet homme qui se sauve, c'est un voleur.

2^o Embarrer, v. act. Entraver, enchaîner. Il ne faut pas dédaigner d'embarrer les animaux malfaisants si on ne les fait pas tuer.

Embellizir, v. act. Embellir. L'amour embellezît la vie.

Emboucagé, -e, adj. Boisé, -e. Terrain emboucagé.

Embounezir, v. act. Améliorer, bonifier. Le temps embounezît le vin. Au neutre : devenir meilleur. Mon chien, à l'âge qu'il a, n'embounezîra pas. V. pr. S'abounezir : s'améliorer.

Éménéyer, v. act. Remuer. Éménéyer des feuilles.

Émorcher, v. act. et n. Enlever les émoreches. Dites aux valets d'émorcher mon pré. Que faites-vous? J'émorche.

Endret, n. e. m. Endroit, lieu. Reposons-nous dans ce joli endret.

Enragé, -e, n. e. et adj. Serviteur qui a quitté la maison où il était gagé avant le temps fixé. Défiez-vous des enragés. J'ai refusé de gager hier une fille enragée.

Épince, n. e. f. Pincettes. Une épince dure plus longtemps qu'une palle.

Épouésér, v. act. Épuiser. Épouésér une doue. Au neutre, On épouèse. S'épouésér. Les pouets sont rares qui ne s'épouésent pas par ce temps de chaleurs torrides.

Époussetou, n. e. m. Époussette, plumeau.

Ériguette, n. e. f. Gaieté. Celui qui est en ériguette le matin pleure quelquefois le soir.

Éscoffier, v. act. Voler, soustraire. Un chasseur est fier d'escoffier un lièvre, à la barbe du garde, sur la propriété que ce dernier doit défendre.

Estatue, n. e. f. Statue. Ça doit coûter cher, une statue!

Estature, n. e. f. Stature. Il y a des hommes d'une estature gigantesque et des bedeuillons.

Étaudin, n. e. m. Goutte d'eau qui tombe par la cheminée. Sans sortir du coin du feu je vous dis qu'il pleut, et j'en suis sûr, les étaudins me le font savoir.

Étergner, v. act. et n. Épargner. Étergnons notre commentage. Faut étergner dans sa jeunesse pour vivre heureux dans ses vieux jours.

Étoc, n. e. m. Étau. Quand cet homme vous tient, on se croirait pris dans un étoc.

Évigasser, v. act. Rajennir, rendre vif. La vue de cette jolie femme évigasserait un vieillard. S'évigasser, devenir vif. On ne s'évigasse pas quand viennent les hirondelles d'hiver (les cheveux blancs.)

F

Faire, v. act. Castrer. On fait un veau avant l'âge de deux ans.

Farfouiller, v. n. Faire du bruit (spécial aus liquides). Dans les terrains marécageus l'eau farfouille sous les pieds. En recevant ma barrique je l'ai secouée, et comme j'ai entendu que ça farfouillait dedans, j'ai bien compris qu'on m'avait volé du vin pendant son transport.

Ferchaud, n. e. m. Tige de fer pointue qu'on fait chauffer pour percer des trous dans du bois.

Fesce, n. e. f. Clayonnage. Quand j'ai pêché mon étang, j'ai fait une fesce pour empêcher de sortir de la boutole mon poisson.

Filandre, n. e. m. Filandres, et aussi la nervure d'une feuille.

Fin-force (à), loc. adv. A force. Villon dit : « fine-force. » A fin-force de forger on devient forgeron, mais à fin-force de rôtir on ne devient pas rôtisseur : il y a des métiers que, malgré l'investiture, on ne peut exerer.

Flon, n. e. Duvet que produit le linge usé. Pour essuyer des verres, ne prenez pas du linge neuf qui n'essuie pas, ni du vieux qui laisse du flon sur le cristal.

Fouailler, v. act. Faire la luxure avec. Ne saluez pas cette femme, qui fouaille tout venant.

Fouè, n. e. m. Foyer. La Vendée a vaillamment combattu pour ses autels et ses fouès.

Fouillée, n. e. f. Feuillée, feuillage d'arbre. En cette

année 1893 on fait exactement ce qu'on a fait en 1870, on fait ramasser la fouillée pour empêcher le bétail de crever. Année de misère!

Fredeillous, -e, adj. Frileus, se. Oh! qu'en cet été torride les fredeillous ont beau temps!

Fredinement, n. e. m. Bruit que produisent des corps sonores en s'entre-choquant. Si l'on veut empêcher les oiseaux de manger le grain dans les champs, on suspent à un piquet des dails et des faucilles. Au souffle du vent ça produit un fredinement formidable qui chasse les oiseaux chez le voisin, à moins qu'il n'en ait fait autant.

Fréquenter, v. act. Faire la cour à. Chez nous, un paysan ne se marie pas sans avoir fréquenté sa femme pendant plusieurs années. Il est évident, qu'à l'heure du mariage, on se connaît. Prends la fille de ton voisin, de ses défauts tu seras plus certain.

Fressure, n. e. f. Mets fabriqué avec du sang, de la chair de porc hachée et du pain, bouillis ensemble. Quand on fait la fressure, toute la famille se réunit. La mort du cochon sème la gaieté; la fressure est appréciée hautement par les plus fins gourmets.

G

Garat, n. e. m. Variété d'érable.

Garne. Imprécation, jurement.

Gerner, v. n. Germer.

Goudreille, goudrille, n. e. f. Mauvais petit couteau.

Goudreiller, v. act. Couper avec une goudreille. J'ai goudreillé la chair de mon cochon, elle est si vilaine que je ne puis la vendre.

Goustre, n. e. m. Mauvais couteau.

Goustrille, n. e. f. Très mauvais couteau. J'ai échangé mon goustre pour une goudreille et ma goudreille pour une goustrille.

Gousser, v. n. Produire des gousses. Les chaleurs de cet été ont empêché mes haricots de gousser.

Graissée, n. e. f. Tartine de pain sur laquelle on a étendu quelque mets gras. Graissée de confiture, de beurre, de graisse.

Graïssin, n. e. m. Engrais quelconque, fumier, amen-

dement. Le graissin, si corrompu qu'il soit, ne corrompt pas la terre. Le graissin, que méprise la ville, nourrit les bons légumes qu'elle mange avec un plaisir non dissimulé.

Grandet, -te, adj. Un peu grand. Un garçon grandet se croit autorisé à parler comme un homme.

Greille, adj. des deus genres. Acariâtre. La femme de Socrate était greille; que n'est-elle morte avant qu'elle ait fait souche dans son genre!

Greiller, v. n. Être de mauvaise humeur. On greille en voyant que le mauvais temps détruit les récoltes.

Gréseler, v. n. (s. dur). Râler. J'ai dit au médecin que je gréselais, il m'a répondu : « Je ne sais ce que vous voulez me dire, je vous reconnais atteint d'un râle crépitant. »

Grune, n. e. f. Graine.

Guicher, v. n. Se dit de l'eau qui bruit en sortant sous pression d'un endroit resserré. L'eau guiche, elle va nous inonder. Quand l'eau sort d'une pompe foulante, elle guiche.

H

Halenée, n. e. f. Souffle, émission d'haleine. Ce mot diffère du français en ce sens qu'il n'implique aucune idée d'odeurs. Rendre sa dernière halenée, c'est mourir.

Halener, v. n. Respirer. D'où venez-vous donc si vite, que vous halenez si fort?

Hardive, adj. f. Hardie. Il faut que vous soyez hardive pour faire ce que vous faites.

Herbe à la serpent. *Arum serpentaire*. (*Arum maculatum*.)

Himeur, n. e. f. Humeur. Avoir mauvaise himeur. Un médecin recommande toujours de faire évacuer les himeurs.

1^o Hucher, v. act. Appeler. Huche donc le valet, j'ai une commission à lui faire faire.

2^o Hucher, v. act. Gronder. (Dans Marot.) Je hucherai ceus qui, avant sa maturité, passeront dans mon champ de froment.

I

Ince, n. e. f. Dessus de l'articulation des phalanges. J'avais si grand mau aus inces du médius de ma main gauche que je ne pouvais pas tenir un outil.

Impassable, adj. des deux genres. Les chemins impassables sont fréquents en Gâtine.

Infectiouner, v. n. Répandre une mauvaise odeur. Vous avez tué, monsieur, un lièvre qui infectioune; j'affirmerais qu'il était mort longtemps avant que vous l'ayez tué. — S'emploie aussi à l'actif. Voyageant en chemin de fer, de Niort à Saint-Maixent, j'ai vu un voyageur mettant dans le compartiment d'à côté un panier de fromages, dans la crainte d'infectiouner ses compagnons de route; quoique à côté, il le surveillait... A l'arrêt, il allait vérifier son cher colis. Que Dieu vous préserve, non du voyageur, mais de son voisinage!

J

Jaucoue, n. c. f. Sorte d'ivraie. La jaucoue ne craint pas la sécheresse.

Javasse, n. c. f. Bavarde. Adj. Une femme javasse est redoutée.

Javasson, n. c. m. et adj. Bavard.

Jeindre, v. adj. Joindre. Jeindre un cheval à la course.

Jerzeau, n. c. m. Vesce (plante). On sème des jerzeaus avec des pois verts et des maïs pour faire du coupage.

L

Laidure, n. c. f. Laideur. Je n'aime la laidure ni au moral ni au physique.

Laverasse, n. c. f. Vase pour se laver les mains.

Lequeu, pr. relat.; au féminin, laqueue. Lequeu de ces hommes préférez-vous, laqueue de ces femmes?

Levrèche, n. c. f. Hase, femelle du lièvre. Un chasseur est plus content de tuer un lièvre qu'une levrèche.

Lie, n. c. f. Corde, lien servant à attacher. A défaut de corde, on fait une lie avec ce qu'on a sous la main, de la paille, du bois vert, ou du fil de fer.

Lienne, n. c. f. Petite gerbe, qu'enserme la main, composée d'épis glanés.

Liper, v. act. Laper. Un chien arrivant de la chasse lipe en peu de temps sa soupe. S'emploie aussi au neutre. Un chien qui sort sans liper n'ira pas loin.

Lirou, n. c. m. Lorient. On dit aussi : chante-lirou.

Lle, pr. pers. m. Il, ils. Lle viendra quand lle voudra. Lle sont méchants les gens qui font courir ces bruits (Il mouillées).

M

Machouère, n. c. f. Mâchoire.

Maclotte, n. c. f. Grumeau de bouse sèche qui s'attache aux poils des bœufs et des vaches. A voir des bœufs si couverts de maclottes, on juge que leur propriétaire ne peut leur donner une litière suffisante (Il mouillées).

Maclotous, -e. Couvert, -e de maclotes. Un bœuf maclotous ne montre pas qu'il va pâturer au pré.

Main (à la), loc. adv. A son aise. On fait double de l'ouvrage qu'on ferait à la demain, en travaillant à la main.

Maladret, -e, adj. Il faut être maladret pour faire de semblables choses.

Malageus, -e, adj. Maladif, -ve. N'étant pas d'un tempérament malageus, je ne me ménage pas.

Malon, n. c. m. Furoncle, anthrax. Un petit malon est le furoncle, un gros est l'anthrax.

Manjouère, n. c. f. Mangeoire. Allons, les enfants, remplissez les manjouères des bœufs.

Marichau, n. c. m. Maréchal.

Martyrer, v. act. Martyriser. Ne martyrez personne.

Messelè, n. c. m. Dent molaire. Un messelè est plus dur à arracher qu'une dent incisive.

Migaille, n. c. f. Le fait d'introduire sa main par la migaille. La migaille indique qu'on a des mœurs dissolues.

Migouri, n. c. m. Mielasse. C'est pendant le carême qu'on mange le plus de migouri.

Mindre, adj. des deus genres. Moindre. Si vous aviez eu la mindre honnêteté, vous n'auriez pas fait cela. Entre deus maus il faut choisir le mindre.

Mônè, n. c. m. Meunier. Au fém. mônère.

Montre, n. e. f. Échantillon, spécimen. Je n'achèterai votre froment que quand j'en aurai vu la montre.

Mort(à), loc. adv. Beaucoup, considérablement. S'ennuyer à mort. Dans les années sèches, le froment grène à mort.

Morvia, n. e. m. Crachat muqueux.

Mouelle, n. e. f. Moule. Les mouelles ne sont pas bonnes quand les huîtres sont dans leur bonté. (Il mouillées).

Mouelle, n. e. f. Moelle. Cassez les os pour avoir la mouelle.

Moufle, n. e. m. Mufie.

Mulon, n. e. m. Tas. Mulon de foin.

Musarderie, n. e. f. Lenteur. (Marot emploie musardie.) La musarderie n'est pas estimable.

N

Natre, n. et adj. des deux genres. Traître. Les natures sont méprisés de tous; ceus qui les emploient ne s'en vantent pas. Une femme natre est plus dangereuse encore qu'un homme qui aura ce défaut.

Nigeasserie, n. e. f. Bagatelle. On ne doit pas se fâcher pour une nigeasserie.

Noireté, n. e. f. Ombre, ténèbre. (Marot.) Défiez-vous des noiretés que vous verrez dans le ciel. Elles amènent de l'eau.

Nouailleus, -e, adj. Noueus, -e.

Nousillère, n. e. f. Comme Nouseiller. Noisetier, coudrier.

Nu, -e. Neuf, -ve. J'ai des sabots nus et des chaussettes nues.

O

Outrepasser, v. n. Mourir. Le fait d'outrepasser n'a rien de tentant.

P

Partement, n. e. m. Départ. (Villon. Montaigne.) On est généralement triste quand on est sur son partement.

Penderler (Il mouillées), v. n. pendre.

Pendllé (au) ou au pendillé (Il mouillées), loc. adv. Suspendu, -e. En voulant sauter un buisson, le loup est resté au pendllé.

Percette, n. e. f. Vrille. La perçette d'un vigneron.

Perdanllan, loc. adv. De l'autre côté. Passez donc perdanllan (Il mouillées).

Petouère, n. e. f. Jouet d'enfant constitué par un tuyau de sureau. A chaque extrémité on introduit un tampon de substance malléable, généralement de lin ou de chanvre mâché. Avec un piston on refoule vivement l'un des tampons. L'air comprimé dans l'appareil agit sur le tampon antérieur qui part avec violence et en pétant.

Pi, n. e. m. Pied. Avoir froid aus pis.

Piarder, v. act. et n. Travailler avec le piard. Piarder un champ. Plus vous piarderez dans votre jardin, plus vos légumes viendront vite.

Picot, n. e. m. Tache, petit trou dans la peau.

Pidi, n. e. f. Pitié. Ayez de la pidi, vous n'aurez pas à le regretter.

Pigreler, v. act. Tacheter. Il est facile de pigreler un mur pour lui donner l'aspect d'un bloc de granit.

Pinè, n. e. m. Pin pinier.

Piniau, pineau, n. e. m. Noyau. Une amande, trop souvent, ne vaut pas la peine qu'on casse son piniau.

Piounette, n. e. f. Lien qui, placé sur le sabot de bois au cou-de-pied, l'empêche de fendre.

Pipou, n. e. m. Pourpier.

Pitiable, adj. des deus genres. Porté à la pitié. Il est bon d'être pitiable vis-à-vis de tous.

Plange, adj. des deus genres. Plan, -e. Uni, -e. Terrain plange. On avance plus vite à plange terre qu'à la côte.

Pllâtrer, v. act. Flatter. Vanter avec excès. Défiez-vous de ceus qui vous pllâtrent (Il mouillées).

Pllessier, v. act. Palisser. Il est bon de pllessier les haies pour empêcher les animaux de pénétrer dans les champs (Il mouillées).

Poçlette, n. e. f. Poçlon. (Villon.)

Poirasse, n. e. f. Poirier sauvage. La poirasse est très employée pour faire des bâtons.

Pois, poisille, poiseille, le premier masculin, les deux autres féminins. Haricot.

Poisiau, poiseau, n. e. m. Le petit pois.

Poitrenail, n. e. m. Poitrine. Dans le grand monde les dames ont le poitrenail découvert au bal.

Potiron, n. e. m. Champignon comestible. Le *potiron de chien* est un champignon vénéneux.

Pouéser, v. act. Puiser. Pouéser un seau d'eau. — S'emploie aussi au neutre. Pouéser dans un trou.

Poulliasse, n. e. f. Fille ou femme de mœurs légères.

Poume, n. e. f. Pomme. Dans les années sèches les pommes ne donnent qu'un cidre médiocre.

Pouner, v. act. et neutre. Pondre. Ma poule a pouné dis œufs. Quand une poule a pouné, elle chante avant de sortir du nid.

Prepou, n. e. m. Propos. Il ne coûte pas plus de tenir un bon prepou que d'en tenir un mauvais, et l'on y gagne en considération.

Pri, n. e. m. ou Prie, n. e. f. Prê.

Puté, n. e. m. Purin. Le puté fait la valeur du fumier.

Putou, adv. Plutôt. Putou que de mourir on aime mieus souffrir beaucoup et longtemps. — Signifie aussi plus tôt, loc. adv. On est prêt putou quand on va à la noce que quand on va à l'enterrement.

Q

Quatre-pis, n. e. m. Salamandre. Un proverbe patois dit que quand on a été mordu par un quatre-pis on en meurt.

Què, pron. relat. Quoi. De què se moque-t-on ici? De ma croyance, assurément.

Question, n. e. f. Contestation, dispute. A propos de qui avez-vous cette question?

R

Radivage, n. e. f. Bavardage. Le radivage n'avance pas le travail, il le retarde et ne donne rien en compensation du temps perdu.

Raillard, -e, adj. et subst. Railleur. Il n'est point de femmes qui ne soient raillardes. Les raillards sont les plus nombreux à toute réunion.

Ramiôner et ramiouner, v. act. et n. Murmurer. Ramiôner des menaces. Pourquoi ramiôner?

Rat-liron. Voy. Liron.

Ravenelle, n. c. f. Navet sauvage. La ravenelle est une plante des plus rustiques et des plus envahissantes.

Rebomber, v. n. Rebondir. En tombant à terre, un ballon de caoutchouc rebombera.

Reboutou, n. c. m. Rebouteur.

Rède, adv. Beaucoup. Voy. Raide.

Refait, -e, adj. Guéri, -e. Je viendrai vous chercher quand vous serez refait.

Remeiller (se), v. pr. Se remémorer. On se remeille certains faits avec plaisir. S'emploie, mais plus rarement, à l'actif : remeiller un épisode de sa vie à quelqu'un.

Répouner, v. n. Répondre. Un homme mal élevé ne répounera jamais bien.

Repue, n. c. f. Le repas des gens et des bêtes. Aller prendre sa repue. On dit d'un repas peu substantiel qu'il ne tient pas la repue, c'est-à-dire qu'il ne soutient pas les forces.

Rèze, n. c. f. Voy. Rize.

Rifle, n. c. f. Même sens que Ravenelle.

Rime, n. c. f. Châssie.

Rimous, -e, adj. Chassieux, -e.

Rogne, n. c. f. Croûte de la peau. Quand on a des rogues on est rogneux, -e.

Rouchail, n. c. m. Tige d'une plante garnie de ses feuilles, fane. Rouchail de pommes de terre.

Rouner, v. n. Grogner sourdement, en parlant des aumailles, c'est-à-dire des bêtes à cornes. Qu'ont donc à rouner nos bœufs?

S

Sac, n. c. m. Contenance d'un hectolitre. Dans ce tas de grains il y a deux sacs.

Salou, n. c. m. Saloir, petit vaisseau à mettre le sel. Signifie aussi charnier.

Saunière, n. e. f. Grand saloir. Le salou est suspendu généralement, la saunière repose à terre ou sur quatre pieds bas.

Sauret, -e, adj. Qui a les oreilles coupées. On ne voit que des chiens saurets dans les campagnes.

Sceller, v. n. Ne pas perdre. Un étang qui scelle est enviable. Employé avec mal, ce verbe signifie perdre : un étang dont l'eau se pert est un étang qui scelle mal.

Sérailler, v. act. Voy. Sarrailler.

Serie, serée, n. e. f. Soirée (Marot, Bouchet.)

Serène, n. e. f. Sirène. (Marot, Villon.) J'ai entendu une femme qui chantait comme une serène.

Serpent, n. e. f. Serpent. Ève a été tentée par une serpent.

Siellouère, n. e. f. Clifoire, jeu d'enfant (Il mouillées).

Somme, adj. des deus genres. Peu profond. Un puits somme, un souterrain somme.

Soteria, n. e. m. Diminutif de sot.

Sottisier, n. e. m. Celui qui insulte. Méprisez les sottisiers. Adj. sottisier, -e. Un homme sottisier, une femme sottisière.

Souffrener, v. n. Peiner, avoir le cœur gros. Quand on souffreène toujours, on vieillit vite.

Soulè, n. e. m. Soulier.

Sourder, v. n. Se lever. Cet homme avait été si maltraité qu'il ne pouvait sourder.

Sourge, adj. des deus genres. Souple, agile. A soissante ans, on n'est plus sourge.

Squasse (prononcez skasse), adv. De sitôt. Je n'ai pas squasse fini.

T

Tabut, n. e. m. Trouble, peine. (Marot, Montaigne.) Cette affaire me donne beaucoup de tabut.

Tiédezir, v. n. Tiédir. Avec faire, s'emploie à l'actif : Faire tiédezir le vin.

Tiai, n. e. m. Hermaphrodite, qui est des deus sexes.

Tiller (le lin, le chanvre et autres matières textiles), v. act. Démêler. (Villon.)—V. pr : Il est certains lins qui se tillent plus facilement que d'autres.

Tourte, n. e. f. Tourterelle.

Toussir, v. n. Tousser. (Marot.) Les nois sèches font toussir.

Trapassée, trapassie, n. c. f. Grand nombre. Cette année-ci, il y aura une trapassie de raisins, et pour les cueillir il faudra une trapassie de gens.

Trejou, adv. Toujours. Chien hargneus a trejou l'oreille déchirée.

Tremble (au), loc. adv. En état de tremblement. La vue du danger m'avait mis tout au tremble.

Trésia, n. c. m. Trio. Beau trésia de baudets.

Troipis, n. c. m. Trépied.

V

Veillezir, v. act. et n. Vieillir. Les ennuis veillezissent l'homme. On veillezit sans s'en apercevoir. — V. pr. se veillezir. On aime à se veillezir dans sa jeunesse, à se rajeunir dans sa vieillesse.

Vela, prép. Voilà. Vela un rude gaillard. (E très bref.)

Vélure, n. c. f. Action de véler. Ma vache est à sa première vélure.

Ventrèche, n. c. f. Viande du ventre d'un animal. La ventrèche n'est pas la meilleure partie des animaux.

Verdelle, n. c. f. Tige de bois vert. Les verdelles d'osier et celles de bourdaine sont excellentes pour faire des paniers.

Vergnasse, n. c. f. Aunaie. Les vergnasses sont toujours dans des endroits marécageus

Verluter (se), v. pr. Se rouler. En se battant, ces jeunes gens se verlutaient dans la boue.

Violer, v. n. Faire violence. Le vent viole ce matin. — S'emploie aussi à l'act. Le vent violait cet enfant de telle façon qu'il ne pouvait s'en défendre.

Violette, n. c. m. Présure.

Vouille, n. c. m. Bruit que fait un corps en tombant dans un liquide. En tombant dans la rivière, tu as fait un fameux vouille.

ESSAI SUR LE PATOIS D'ALENÇON¹
(PHONÉTIQUE ET VOCABULAIRE) PAR HENRI VIEZ²

OUVRAGES CITÉS

D. *Dictionnaire du patois normand*, par Édélestant et Alfred du Ménil. Caen, 1849.

M. *Dictionnaire du patois normand, indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie*. (Campagne de Caen et pays d'Ange), par Henri Moisy, Caen 1877. — *M. indique que ce glossaire donne l'étymologie du mot en question ou en cite des formes anciennes qui ne peuvent se trouver dans Godefroy.

H-M. et quelquefois C. R. de M. — *Vocabulaire du Haut-Maine*, par C. R. de M. (Comte René de Montesson). *Nouvelle édition augmentée*. Le Mans et Paris, 1859.

V. fr. *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*, par Frédéric Godefroy (t. I-VII). — VI., autre abréviation de *vieus français*, ne reporte pas à Godefroy.

REMARQUES SUR LA PHONÉTIQUE
DU PATOIS D'ALENÇON

L'absence de monuments anciens du patois d'Alençon nous empêche d'en faire la phonétique détaillée, selon la seule méthode vraiment scientifique; bornons-nous à le comparer au patois normand et mançais, en suivant d'abord (§ 1 et § 2) la *Préface* de Moisy, et à la fin (§ 6) la *Notice sur la prononciation* (mancelle) de C. R. de M.

1. M. Léon Chambay a bien voulu me citer les mots qui sont suivis au *Vocabulaire* de l'indication (L. C.), me donner des renseignements phonétiques et revoir la version en patois de la Parole de l'Enfant prodigue. Je le prie d'agréer l'expression de toute ma gratitude.

2. [Nous donnons, sans y rien changer, ce travail d'un débutant qui promet. Les romanistes rectifieront d'eux-mêmes les erreurs commises dans le classement et l'interprétation des faits signalés]. (*Note de la Rédaction.*)

§ 1. Le patois d'Alençon présente plusieurs *caractères du dialecte normand* (Moisy) :

1° Substitutions de lettres françaises :

On remplace *ch* par *j* devant un *e* muet suivi d'une consonne dure : *j'ra* ou *j'val*, cheval; *ajéter*, *ajète*, acheter, achète;

d initial par *g* dur : *guiabe*, diable;

n par *l* dans *can'çon*, caleçon;

g dur intervocalique par *ï* : *baïette*, baguette (d'ailleurs *l'aïeule* et *la gueule* sont presque homophones dans la bouche d'un paysan).

2° Transposition de l'*e* muet :

Erdevoir, *ercevoir*, *erdresser* sont employés pour *redevoir*, *recevoir*, *redresser* plus souvent que *r'devoir*, *r'cevoir*, *r'dresser*.

3° Épenthèse de l'*r* devant *r* dans *mairrie* (maire-rie), mairie.

4° Quelques retranchements de lettres :

Suppression de l'*é* initial de l'imparfait du verbe *être*, *j'tais*, (*t'étais*), *il'tait*, *j'tions*, (*e's étiez*), *ils taint* ;

De l'*u* médial après *o* dans *cosin*, cousin;

De l'*a* médial devant *y*, *balier*, balayer;

De l'*e* après *u* dans *fumelle* (voir au vocabulaire) vfr. *feumelle*;

De l'*i* médial après *a* : *agu*, aigu¹;

De l'*i* médial devant *e* dans *ren*, *ben* (*rien*, *bien* adverbe). *Bien* substantif fait *bien*;

De l'*l* dans *quèque*, *quéqu'un*, quelque, quelqu'un;

De *ou* dans *v's êtes*, *v's avez*, vous êtes, vous avez; *v'lez vous*, voulez-vous; *t't-à-l'heure*, tout à l'heure;

De l'*e* dans *les*, *mes*, *tes*, *ses*, suivis d'une voyelle (voir plus loin, § 2).

Autres contractions, *astheure* pour *à cette heure*; *p't-ête*, *peut-être*; élision de *qui* et de *tu* (mais non de *si*, comme il arrive dans le normand) *un homm' qu'était là*, *t'étais*; pour l'élision des consonnes, voir plus bas, § 2.

1. On voit par cet exemple l'inconvénient de la méthode employée par Moisy : la forme *agu*, qui est étymologique, *ācutus*, et qu'employaient tous les dialectes de la langue d'oïl, est présentée par lui comme une particularité du dialecte normand.

§ 2. Voici quelques traits de *prononciation normande* (Moisy) qui se retrouvent à Alençon : « L'on dit aussi bien *i ca* pour *il ra*, *i vont* pour *ils vont*, mais il en est autrement, lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou un *h*; dans ce cas l'*l* se fait toujours sentir *il a*, *il ont*¹. Dans les phrases interrogatives, quand les pronoms dont il s'agit viennent après le verbe, l'*l* ne sonne pas davantage : *riendra-t-i*, *arriveront-i*. » (Moisy.) — L'*e* est lettre oisive dans *m'n aller*, *t'n aller*, *s'n aller*, substitués à *m'en aller*, *t'en aller*, *s'en aller*; l'*l* dans *babil*, *fil*, etc.

A la fin des mots l'*f* ne donne aucun son en patois. Ainsi l'on dit *œuf*, *neuf*, *seuf* (soif, en patois normand *sei*). Pourtant *œufs* se prononce *œuff*. — L'*l* et l'*r* sont muettes à la dernière syllabe des mots dont la terminaison est en *ble*, *cle*, *fle*, *gle*, *ple*, ou en *bre*, *cre*, *fre*, *pre*, *tre*, *cre*. — Enfin l'*e* muet a un rôle complètement négatif : 1° à la première syllabe des mots; 2° dans le corps des mots; 3° dans les monosyllabes *cet*, *le*, *me*, *te*, *se*, *que*, *de*, *je*, *ne*, etc.

§ 3. Tandis que « les terminaisons françaises *é* correspondant aux suffixes latins *atus*, *atum*, *atem* sont remplacées en patois normand par *et* que l'on prononce *è* » (Moisy), on les prononce *é* très fermé à Alençon; il en est de même pour les désinences françaises *ée* qui correspondent aux suffixes latins *ata* et qui « forment en dialecte normand *eie* qui se prononce *è* ». (M.) Au reste, *e* non muet (*é*, *è*, *ê*) se prononce toujours très fermé (*é*), aigu même à Alençon : ce fait tient au voisinage du Haut-Maine où l'on dit *tu é* pour *tu es*, *il é* pour *il est*, et, avec *prèsse*, *prèsse* pour *presse*.

A la Ferté-Macé (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Domfront, Orne) on prononce *è*, *èr*, à la normande et *è*, *è* comme en patois d'Alençon, de sorte que, dans cette localité, on pourrait dire, à l'inverse du français, que l'Orne est la *rière* qui passe dans les environs de la *Ferté-Macé*.

§ 4. Le patois d'Alençon traite avec liberté la diphtongue française *oi* à laquelle correspond *ei* en patois normand, et qui dans le patois du Haut-Maine « se prononce tantôt *oé*, tantôt *ei* » (??) (C. R. de M.) et aussi quelquefois *oi*, puisque le

1. Voir le Vocabulaire, v° *H*.

même auteur dit un peu plus loin : « *Ois*, se prononce très long, ouâsiau (oiseau)... » Or, *oi*, dans les mots français d'origine latine, peut venir : 1° de *i* tonique bref (*quid*, quoi); 2° de *i* atone bref ou long (*indeviâre*, envoyer); 3° de *e* tonique long (*mè*, moi); 4° de *e* atone long (*pēctrina*, poitrine); 5° de *o* bref, long ou en position, avec un *i* dans la syllabe latine suivante (*potiōnem*, poison); 6° de *u* avec l'addition d'un *i* : *mucere*, moisir; 7° de *au* : *auea*, oie.

Dans le patois d'Alençon : 1° *i* tonique bref donne : (a) dans les monosyllabes, généralement *ei* : *sît*, (qu'il) se it; *quid*, quei; (b) dans les polysyllabes *ï* donne *oé* : *pîra*, poère; *bîbis*, (tu) boés; *digitum*, doé; *video*, (je) voés; *vide* + *eeee hic* donne voéci. *Sitim* (en patois normand *sei*) donne seu;

2° *i* atone donne *ei* : **indeviârît*, en véya;

3° *ē* tonique long donne : (a) dans les monosyllabes, *ei*, *me*, *mei*; *te*, *teï*; *se*, *sei*; quelquefois *ei* sans doute après avoir passé par *aï*, donne *a* : *tres*, *tras* (en patois normand *treis*);

(b) à la pénultième *é* peut être libre ou en position. *Libre*, il donne : 1° généralement *oé*, *dēbet* (il) doét; exceptons je creis (*crēdo*), tu creis (*crēdis*), etc., par analogie avec creire (crédere); 2° *oi*, (prononcez *ouâ*) dans *de voir* (*debēre*), *savoir*¹ (*sapēre*) et peut être boire, par analogie.

En position é donne *ei* : *directum*, dreit; **addirēctum*, adreit; ajoutez *mensis*, meis, et *pensum*, peis, bien que l'*e* y fût libre après la chute de l'*n*.

4° *e* atone long est libre ou en position :

(a) Libre devant *c*, il donne *ci* : *nēcâre*, nêier (en patois normand *nier*).

(b) En position, il donne *oé* : *pectorina*, poétrine.

5° *o* bref, long ou en position avec un *i* dans la syllabe latine suivante donne *oué* : **muccatorium*, mouchouér; *potionem*, pouéson.

1. Ces formes se trouvent aussi dans le patois percheron que nous connaissons par la *Lettre de la Maîtresse Pirandean*, dans le *Conteur de la veillée* de 1892 imprimée à Nogent-le-Rotrou. On y lit *saroi* (sapère), *cha* (cadère pour *cādère*), à Alençon *cheir* sans doute par analogie avec (je) chée, (il) chéet, (ils) chéent, formes régulières dérivées respectivement de *caulo*, *cadit*, *calunt*. (Les deux dernières se trouvent dans la *Chanson de Roland*, texte d'Oxford.)

6^o *u* avec l'addition d'un *i* donne oué : *mucère*, mouésir; Moïsy, nom propre, se prononce Mouési : L'gâs Mouési.

7^o *au* devant *e* donne ouâ : *auca*, ouâe; *avicellus* ou *aucellus*, ouâsia u.

§ 5. Le patois d'Alençon a quelques caractères communs à u normand et au manceau, c'est-à-dire le langage du Haut-Maine : il ajoute un é devant l'r dans *bérouette*, *téruelle*, pour *brouette*, *truelle*; il remplace *e* par *a* et dit *sargent*, *sarrice* (sergent, service), *foua*, *avoua*¹ (*fouet*, *aroué*), mais non *mortal* ni *demoisalle* (mortel, demoiselle), formes que C. R. de M. signale p. 27; devant *gn* l'i devient *ei* et, comme en manceau, *ei* se prononce alors fortement : *beigne*² (voir le Vocabulaire); on syncope l'o dans *qu'mode*, *rac'moder*, etc., pour *commode*, *raccommoder*; on substitue *est*, *esq* à *st*, *sq* : *estalue*, statue; *esquélète*, squelette; *u* devient *eu* : *eun*¹, un (devant une voyelle); *enne*, une; *preune*, prune; *eau* devient *iau* : *biau*, *nouriau*, *iau*, beau, nouveau, eau; *eur* (féminin *euse*) devient *eus* : *rolens*, *trompeus*; dans les noms abstraits il reste *eur* : *grandeur*, *hauteur*. On dit *Ugène*, *Ugénie*, *bénhureus* (bienheureux); les désinences en *ir* se prononcent *i* : *plaisi* (ou plutôt *piâisi*; cf. § 6), *qu'ri* (quérir).

§ 6. Examinons enfin ce que le parler d'Alençon a de commun avec le manceau. On peut dire de l'accent alençonnais ce que C. R. de M. dit (p. 17) de l'accent manceau : il « est long, traînant, et empâté, il affecte principalement ce caractère quand il s'agit de la lettre *a*, dans les cas où il aurait le droit de la faire un peu longue, droit qu'il outrepassé singulièrement : il se retrouve même quand cette lettre est suivie d'une consonne répétée, et nous disons encore plus souvent *l'âbé* que *l'abbé* et *âfrens* que *affrens* ». Précédée d'une autre consonne et suivie d'une voyelle, l'*l* se change en *i* ou se mouille : *bié*, blé; *piâisi*, plaisir; *assemblée*, « assemblée » (voir ce mot au Vocabulaire); *ai*, *è*, *ê*, se prononcent *é* (cf. § 3); on remarque la métathèse de l'*e* dans *querquer*, *Berton*, *guernier* pour *crever*, *Breton*, *grenier*; à l'*o* français venu d'un *o* latin en position correspond ou : *roué* (*roster* pour

1. Dans ces deux derniers mots l'*a* se fait à peine entendre.

2. De même *treger* pour *trier*. — Jean le Houx offre *tiller* pour *tiller*.

cester), votre; *rouïe* (voir au Vocabulaire), *grousse*, grosse; *pouchette* (voir au Vocabulaire); de même *ou* pour *oh!* — *Rousier*, qui s'est maintenu comme nom de famille, ne se dit plus en patois pour *rosier* (rösarium).

§ 7. Formes particulières au patois d'Alençon, ou qui ne sont signalées du moins ni par Moisy ni par C. R. de M.

Piy' ou plutôt *pilh* (*lh* ayant ici, comme en provençal, la valeur de nos *ll* mouillées), pays; vfrs et ancien normand *pais*, devenu sans doute à Alençon, *peis*, puis *pilh*.

Pardie, pardi. De même *Damignié* (*Damigniácum*) pour *Damigni'*, village près Alençon.

Bi, sf. pl., pour *billes*.

Broucette, bourcette (salade appelée aussi mâche).

Seilliète, *calaubin* pour *sarriette*, *carabin* (voir au Vocabulaire).

§ 8. Si le vocabulaire en est surtout normand, le patois d'Alençon se rapproche, par sa constitution phonétique, des patois manceau et percheron; non plus que ces deux idiomes, il ne présente pas deux des caractères essentiels du patois normand :

1^o Maintien du *c* dur latin suivi de *a* : *campum*, *canem*, *caballum* donnent en Normandie *camp*, *quien*, *q'ca*, à Alençon : champ, chien, cheval (prononcé *j'va* ou *j'val*²) ;

2^o Changement du *e* dous latin en *ch* là où il a donné en français *e* dous, *ç* ou *ss* : *centum*, *cerasam*, *ecce hic* donnent en Normandie *chent*, *cherise*, *ichi*, à Alençon *cent*, *cerise*, *ici*³. **Calceas*, qui offre à la fois un *c* dur et un *e* dous, donne

1. Fleury. *Littérature orale de la Basse-Normandie*. p. 45, en note : (Gruchy) « Telle est l'orthographe officielle; mais dans le pays on prononce Gruchiéi. *Le Journal du sieur de Gouberville* (1553-1562), publié par l'abbé Tollemer (1 vol. in-12, 1880) parle à plusieurs reprises d'une famille du nom de Gruchié. »

2. Exceptions : *broqueter*, *embroqueter* (voir le Vocabulaire). formes refaites sur *brocq*, fourche ; *saqueter*, dérivé sans doute de *saquer*, forme usitée au xv^e siècle pour le vfr. *sacher*, tirer; *encarer* (cf. en français *cave*, de *caveam*). forme usitée aussi dans le Haut-Maine; quant à *cabot*, dérivé de *capito* (?) et qui est au Litté, on le trouve en français au xv^e siècle.

3. Exception : *gricher*, crisser, forme d'ailleurs usitée dans le Haut-Maine.

en Normandie *cauches*, à Alençon *chausses*. Voir Joret, *des Caractères et de l'Extension du patois normand*, Bouillon.

PARTICULARITÉS DE CONJUGAISON

(Communication de M. Léon Chambay.)

1^o Le verbe *avoir* fait au participe passé *yu* : *il a yu*, il a eu ;

2^o La 3^e personne de l'imparfait, au pluriel, est en *aint* (prononcé *in*) : *il-allaint s'promener*, ils allaient se promener ;

3^o Le passé défini des verbes de la première conjugaison est toujours en *is*, *is*, *it*, *irent*, dans le patois percheron ; il n'en est ainsi, dans celui d'Alençon, que pour une partie de ces verbes, et l'on dit à la fois : *je n' parlis d'ren*, je ne parlai de rien, et *è n' se montra point*, elle ne se montra pas.

Les formes verbales que nous avons signalées sont les seules qui, particulières au patois du Perche, se retrouvent à Alençon, où l'on ne dit point *j'étais*, *j'avais*, *j'aimais* (j'étais, j'avais, j'aimais), ni (ils) *am'nant*, (ils) *él'vant* (ils amènent, ils élèvent), formes rencontrées dans le texte cité plus haut, § 4, note 1.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE¹

(Première partie).

En patois d'Alençon.

Enn² || homme avait deus gâs.

Et l'pus jeune dit à son père : « Mon père, baillez-mei c'qui *dwét*³ m'erven⁴ d'vout' bien » ; et l'père, i lens || en || a fait l'partage⁵.

Quèques jous après. l'pus jeun' de ces deus-effants, il || amassit tout e' qu' il || avait et s'en fut dans un pill⁵ élwégné, iou qu' i mangit tout son bien à faire la fête.

1. *Évangile de saint Luc*. Cette version en patois est, dans quelques passages, plus fidèle au texte latin que celle de Lemaistre de Sacy.

2. ||, signe indiquant les liaisons.

3. *wé* = *oi* prononcé archaïquement *oé*, *oué*.

4. *ç* pointé se prononce.

5. Pays. Prononcez *th* comme *ll* dans le français *pille*. Voir plus haut, § 7.

Quand c'est qu'il || eut tout dépensé, v'là qu'eune grande famine elle arrivit dans l' pillh et i qu'mença à ét' dans l'besoin.

I s'n || alla don et s'mit en sarvice chez un des gens du pillh qui l'envéia dans sa maison des champs pour qu'il || y gardât des gorins.

Et il || aurait été bènheureux d'rempli son vente avec les 'cales qu' les gorins mangeaient, mais personne n' guî en baillait.

Enfin i réfléchit et i dit : « Combin qui gn' en || a dans la maison d' mon père des gens d'sarvice qu' ont pus d' pain qu' i leus || en faut ! Et mei, j' sé ici à mourir d' faim ! »

Faut que j' mei lève et que j' vage trouver mon père, et que j' guî dise : « Mon père, j'ai péché conté l' ciel et cont' vous.

» Et je n' sé pus digne d'ête appelé vout' fi ; traitez-mei comme un d' vos gens d' sarvice. »

I sei l' vit don et vint trouver son père, et comme il 'tait cor bin loin son père l'aperçut et, pris d' pitié, courut vers li, sei j'tit à son cou et l' baisa.

Et son fi-yî dit : « Mon père, j'ai péché conté l' ciel et cont' vous ; et je n' sé pus digne d'ête appelé vout' fi. »

Alors l'père dit à ses gens : « Apportez vite sa première robe et la-yî mettez ; et mettez-yî eune bague au dwèt et des souïers à ses pieds. »

Am'nez étou l' viau gras et l' tuez ; mangeons et régala-nous paç' que mon gàs qu' vwéci, il 'tait mort et il || est res-suscité ; il 'tait perdu et il || est r'trouvé

A

Amatin, ce matin, D. (*Amatin*), *M, H^u-M.

Abouler, v. a., donner, apporter vite, D., M.

Accouver (s'), v. réfl., s'accroupir, M. V. fr. *acouver*, v. a., peut-être couvrir.

Achée, s. f., ver de terre dit lombric, et qui sert d'appât à la pêche. *M., H^u-M.

Affoler, v. n., devenir fou. C'est le v. fr. *folier*, extrava-

guer (*foler* à Alençon), précédé du préfixe *a*, marquant le passage d'un état dans un autre. *Affolir* est au même sens dans M.

Age, s. l., âge. M. « Y sont tous deus d' la même âge. »

Agribouiller, v. a. écraser. De là, *fromage agribouillé*.

C'est un *boilot* (v. ce mot) écrasé et délayé avec du lait, du poivre et du sel.

Agriote, s. f. (dérivé de *acer*, *acris*), « cerise à la fois sure et noire assez grosse, excellente dans l'eau-de-vie »,

L. C. Chez M., cerise sauvage; en v. fr., cerise aigre.

Agu, -e, adj., forme régulière de *aigu* (*ācutus*). M. v. fr.

Ahi ou Diouk ahi, interjection par laquelle on excite les chevaux à avancer.

Alouvi, adj., gourmand, glouton. comme un *loup* (L. C.). V. fr.

Amont, prép. (le test toujours nul), sur : *Prend' des pomm's amont l'arb'*, sur l'arbre; *amont la main*, à sa main, à sa portée.

Amonillante (vache), prête à vèler, et dont le lait commence à paraître (L. C.). — V. fr. *amoiller*, mouiller, tremper.

Angola, s. m., angora. M.

Anui, adv., aujourd'hui : *J'avons diné par cœur anui*. Nous n'avons pas diné aujourd'hui. M., D. (sous *anient*, inusité à Alençon). H^t-M. — V. fr. *anuit*, aujourd'hui, cette nuit.

Aquanté, adv. (et non *aquantele*. Godef, v^o *quant*, *ad finem*) avec. *Aquant et*, M., H^t-M. — V. fr. *quant et*, loc. prép., avec.

Assemblée, assemblée. s. f., fête de village, ordinairement à l'occasion de la fête patronale. *M.

Assire (s'), v. réfl., s'asseoir. *Assisez-vous*, asseyez-vous. *M., H^t-M.

Astheure, adv., maintenant, *M., H^t-M. — V. fr.

Attraper (s'), v. réfl., se heurter violemment (L. C.).

Aucuns (d'). Cet archaïsme est encore très usité à Alençon. *M.

Axi, interj., cri d'encouragement à un chien que l'on excite à mordre. M.

B

- Babiote, s. f., petite cerise sauvage, merise. *Babiote* est la forme mancelle (C. R. de M.). En Normandie, on dit au même sens *baguiolle*, qui est la forme correcte. (Voir Moisy.)
- Babouin, s. m., statue grotesque que les enfants font avec de la neige. Ils forcent parfois des « gâs » qui passent à *saluer l' babouin*. M.
- Bade, s. f. boue. Voir Littré, v^o *boue*, *ad finem*.
- Bader (se), v. réfl., se salir de boue.
- Badrille, s. f., voiture d'enfant.
- Baffe, s. f., gifle, soufflet D., M. V. fr.
- Bahiette, s. f. baguette. M., *bayette*.
- Bailler, v. a. donner. Banni de la langue usuelle, ce mot est encore très usité à Alençon, dans le sens de faire cadeau de. D., M.
- Baiser, v. a., surprendre, attraper quelqu'un ou quelque chose : *s' faire' baiser; on m'a baisé ma casquette*. Chez M., duper. *Baiser* a dû ce sens à sa ressemblance avec l'ancien français *boisier*, v. a. tromper.
- Baiser la poêle, commettre une irrégularité (terme des jeux d'enfants).
- Balier, v. a., balayer. *M., H^t-M.
- Baliette, s. f., balayette. H^t-M.
- Banniau, s. m., tombereau, voiture à bascule entourée de planches et servant au transport des matériaux. *M.
- Banniote. s. f., carriole. M.
- Bardance, -er, balance, -er.
- Barge, s. f. pile de gerbes de blé dressée dans un champ après la moisson. Cf. *troiziau*, *truriau*. M., H^t-M., v. fr., meule de foin ou de paille.
- Bascules, s. f. pl., châtiment corporel infligé parfois au joueur qui refuse d'être le patient ou le poursuivant.
- Bastringue, s. f., jeu de quilles sur table.
- Bâtiaus, s. m. pl., vieux bois de construction.
- Bazille, s. f., sorte de citronille à peau verdâtre.

- Beigne, s. f., coup donné à la tête avec la main. *Beigne* en normand (*M.), *bigne* en français, indiquent la tumeur occasionnée par un coup à la tête; à Alençon, *beigne* exprime le coup lui-même, mais dans un sens restreint.
- Bérouette, s. f., brouette. De là *béronettée*, *bérouetter*. M. On dit aussi *borrouette*; *M., *bourrouette*.
- Bers (prononcer *bé*) s. m., berceau. D. M. H^t-M. V. fr. dérivé du bas latin *bersa*, élaie d'osier, ce mot est en français moderne, sous la forme *ber*, un terme de constructions navales.
- Bièche, adj., blet, blette. M. (sous *blèque*). V. fr. blécir. *Blèche*, quoique inusité en français, figure dans les dictionnaires au sens de faible de caractère.
- Biquette, s. f., chevrette. M.
- Biron, s. m. Au jeu de *biron*, il s'agit de faire sortir des *bi* (billes) d'un *biron*, ou cercle tracé sur le sol.
- Bogue, s. f., gousse d'une légumineuse. Dans le patois normand (M.), et en vieux français, gousse signifie enveloppe de la châtaigne.
- Boilot, s. m., fromage blanc fait de lait caillé; écrasé et délayé avec du lait, du poivre et du sel, il devient l'*agribouillé*.
- Bois, s. m., s'emploie souvent au sens de branche coupée, gaule, bâton : *Lou qu'est m'n boé?*
- Bon ami, amant, en bonne part; fiancé. Au fém., bonne amie. M.
- Bonhomme, s. m. (au pluriel bonhommes). Le *bonhomme* est formé de trois gerbes un peu obliques au sol et se touchant en haut pour supporter une quatrième gerbe horizontale. L'aspect général du bonhomme lui a donné son nom.
- Bouffer, v. n., manger vite, avec glotonnerie. D. M. Mot populaire. *Bauffrer*, *bouffer*, ont eu autrefois le même sens.
- Boulet, s. m., grosse bille en pierre (français non académique, *callot*), en fonte ou en plomb.
- Boulotter, v. imp., aller assez bien : *C'a boulotte*. M.
- Bourder, v. a., arrêter, barrer le passage à. H^t-M. En

v. fr., *beholder*, *bourder*, combattre à la lance, faire un tournoi; interrompre un travail.

Bourdin, s. m., espèce de gâteau aus pommes dont la pâte enveloppe le contenu. M., II^t-M. Dérivé du v. fr. *bourde*, s. f., tourte aus pommes, qui est resté en patois normand. D., M.

Bourri, s. m., âne, mâle de la bourrique. M.

Bouzille, s. f., boue.

Bricoli, s. m., brocoli. M.

Broc (le *c* se prononce), s. m., fourche. — Dérivé régulièrement du lat. *broccus* (dent pointue), quoiqu'il ne se rencontre pas en v. fr. — De là :

Broqueter, v. a., saisir avec une fourche.

Brouillasse, s. f., brouillard. De là, le v. imp. *brouillasser*, en Normandie *bérouasser*. M. En v. fr. *brouillas*, s. m., brouillard.

Bu, adj., ivre. Ne s'emploie qu'avec le verbe être : *Il 'tait bu*; ailleurs, par exemple, pour homme ivre. on dit *bonhomme plein*.

Butiau, s. m., gerbe. II^t-M. V. fr. *boteau*, *boiteau*, *bouteau* (sous *botel*).

C

Caboche, s. f., tête, au sens d'entêtement.

Cabot, s. m., ehabot. *M.

Caboulot, s. m., petit cabaret (L. C.). Même racine que le v. fr. *cabordate*, s. f., et *cabueil*, s. m.

Cadet, s. m., sorte de petit gâteau.

Cale, s. f., écale (d'une fève, etc.). M.

Calot, s. m., morceau de bois à brûler; des marchands vendent le bois par *calots*, c'est-à-dire tout coupé. Dans le Haut-Maine, un *calot* est un morceau de pain ou de viande.

Caniviau, s. m., rigole en terre ou en pierre. II^t-M.

Canne-major, s. f., tambour-major.

Carabin (et par corruption *calaubin*), s. m., sarrazin, proprement : blé de Calabre.

Carnaviau, s. m., navel. Voir Naviau.

Casse-nousille, s. m., casse-noisette.

Cassot, s. m., stalle où l'on s'agenouille pour laver le linge. *Cassot* se rattache à *casse*, qui est le même mot que *caisse*. V. fr. *cassot*, petite casse.

Castille, s. f., groseille à grappes. *M., H^t-M.

Castonade, castrole, s. f., pour cassonade, casserole. *M.

Cenelle, s. f., fruit de l'aubépine. *M. Envoyer quelqu'un *aus cénelles*, c'est l'envoyer au diable, l'envoyer promener.

Chasse, s. f., rut, en parlant des chats. Voir M.

Chauffe-pieds, s. m., chaufferette. M.

Chausses, s. f. pl., bas. *M. (sans *cauches*). D., *cauches*.

Chevenne (on prononce généralement j'venne), s. m., meunier, sorte de gardon, poisson de rivière. M. Dans le Haut-Maine, c'est une espèce de carpe. V. fr. *chevesne*.

Ch... (*zacatum*). Au *biron*, le joueur dont le *boulet* ou bille reste dans le *biron*, est ch...; *Nom de d'la! j'sé ch...* Cf. l'expression *être bu*.

Chikdeu, mot que crie un *gâs* pour provoquer un autre à se battre à coups de boule de neige avec lui.

1. Chiner, v. n., mendier. Chez M., c'est rapiner.

2. Chiner, v. n., rechigner, contredire. *Vous n'avez qu'à faire de chiner*. L'expression ne pas chiner, outre qu'elle a le sens contraire à celui de *chiner*, signifie aussi être tranquille, sérieux : *N'chin' point*. Selon Littré, *rechigner* vient du préfixe *re* et de l'ancien verbe *chigner* ou *quigner*, qui aurait signifié sourire, mais qui n'est pas dans Godefroy.

Chiotés, s. f. pl. Latrines. V. fr. *chioires*. *Chiotés* est en usage en Lorraine.

Chipolata, s. m., petite saucisse. En français, c'est un ragoût aux oignons.

Chômer, v. a., manquer de. On remarque la construction : *Je n'chôm' poin' à qui les veul'* (vendre).

Choper, v. a. Même sens que *baiser*, mais ne se dit que des personnes : attraper, surprendre (quelqu'un).

Choulontres, s. m. pl., chous de Bruxelles.

- Cibot, s. m., ciboule. M. (sous *chibot*). D., *chibot*. V. fr. *cibot*, *civot*.
- Citre (on prononce eit'), s. m., cidre. *M.
- Coche, s. f., taille des boulangers, qui y font une entaille (en fr. *coche*), pour chaque pain fourni à crédit. Servant de registre journalier, cette taille est une baguette fendue en deux moitiés, dont l'une reste au boulanger et l'autre est remise au client.
- Cochelin, s. m., cadeau fait par le parrain et la marraine à leur filleul qui se marie. D., M., présent. H^t-M., présent et aussi gâteau. V. fr. *cochet* (présent fait par le marié à ses compagnons de nocces), qu'il ne faut peut-être pas rattacher au v. fr. *cochet*, jeune coq, car on peut le faire dériver de l'allemand *kouchen*, flamand *houhe*, gâteau.
- Comme, conj., que. *J'sé aussi grand comme toi* (je suis aussi grand que toi). *M.
- Conséquent, adj., conséquent, et aussi, puissant (L. C.).
- Coper (la), l'expier, le payer cher, la revaloir. Cf. le fr. pop. *écoper* et le v. fr. *comperer*, payer, expier (?)
- Cor, adv., encore. H^t-M.
- Cosin, s. m., cousin. *M. *Cosin r'mué d' germains*, cousin issu de germains; expression employée d'ailleurs par Regnard.
- Conapelle, s. f., sorte de plante.
- Couchette, s. f., morceau d'étoffe dont on enveloppe les enfants au berceau. M.
- Coucou, s. m., primevère jaune qui fleurit au retour du coucou. *M.
- Couloré, adj., colorié. Mot de la campagne.
- Coup, s. m., fois. *C'est l' mém' coup*, c'est la même chose. *Du coup*, cette fois, pour le coup.
- Crémère, s. f., laes en erin que l'on tent sur un appât. On emploie aussi *crignéè*. Cf. D.
- Curé, s. m., dinde, dindon; en Normandie, *jésuite*. Ces deux dénominations viennent sans doute de ce que cet oiseau fut introduit, ou plutôt répandu en France, par des Jésuites.
- Cusser (se), v. réfl., se plaindre, en parlant des petits enfants.

D

- Dedans, d'dans, prép., dans. *M. De même, *dessus* ou *d'ssus*, prép., sur.
- Dégouttière, s. f., gouttière. M., H^t-M. V. fr.
- Déhucher, v. n., descendre, en parlant d'un corps qui flotte ou qui vole. Dérivé de *hucher* (M.), pour *jucher*. Pour un changement inverse de *h* en *j*, voir *Juper*.
- Dela (nom de) [on prononce *d'la*], juron qui équivaut peut-être à *nom du diable* (autrefois *déable*), influencé par l'ancienne interjection *déa*.
- Demi, s. m., tasse de café que les cabaretiers donnent avec une soucoupe et deux morceaux de sucre. M.
- Demion, moitié de la *demoiselle*, demi-décilitre d'eau-de-vie.
- Demoiselle, s. f., petite mesure d'eau-de-vie, qui vaut un demi-décilitre, suivant D.; un décilitre chez M. et à Alençon.
- De qui? de quei? Pron. interr. Qui? quoi? H^t-M. *I cient*. — *De qui?* (Qui?) — *Louis, pardié*. « *Eh! bourgeoise* (ménagère). — *De quei?* » (Quoi?)
- Déroute, s. f. Faire la *déroute*, faire l'école buissonnière.
- Désargenté, adj., sans argent, sans le sou. M.
- Dessous (ét'), être le patient au jeu de *fion* (sante-mouton) et au cheval-fondu.
- Dévalée, s. f., pente douce (L. C.).
- Devantiau, s. m., tablier. M., H^t-M. V. fr. devantel, devanteau.
- Déviere, s. f., H^t-M. Ne s'emploie à Alençon que dans l'expression *à la déviere*, au rebours, à l'envers. Cf. *Vire* (à la).
- Dia! eri pour faire avancer un cheval à gauche. M.
- Dire, v. n. S'emploie en parlant des instruments de musique. *I dit ben?* Voir *Faire dire*. V. fr. *dire d'une flutte* (flûte).
- Disputer, v. a., gronder D. (Manche.)

- Doguer, v. n., frapper de la corne, en parlant du bétail :
I dogue fort. Fr. *toquer*.
- Doguette (à la), s. f. Jeu de billes où, placés devant un mur, les partenaires lancent tour à tour une bille qui, pour décider du sort de la partie, doit frapper, avant d'avoir touché le sol, une des billes déjà lancées.
- Donnée, s. f., distribution faite aux pauvres dans des circonstances extraordinaires, v. fr. — *E s'rait d' donnée, si elle l'avait* (elle serait généreuse, si elle était riche, si elle avait de quoi).

E

- E (se prononce très sourd), pron. fém., qui s'emploie devant les consonnes, pour *elle* : *E vient*.
- Échange, s. f., échange. M. *Exemple* et *espace*, fém. dans M., sont masculins à Alençon.
- Échanger, v. a., essanger, donner le premier lavage au linge. M. (au supplément).
- Écofir, v. a., bosseler, bossuer.
- Effant, s. m., enfant. M., Ht-M.
- Égrimer, v. a., égratigner, griffer. V. *grimer*. V. fr. *esquimeure*, esquille.
- Emballe (fair' de son), faire des embarras, être orgueilleux. Dans le Haut-Maine, l'expression *être emballe* a le même sens.
- Embousillé, adj., couvert de boue, crotté. C'est le v. fr. embousé (part. pas. de *embouser*), refait sur *boussille*. (Voir ce mot.)
- Embrouqueter, v. a., saisir avec un *broc* (fourche). C'est le v. fr. *embrocher*, refait sur *broqueter*. (Voir ce mot.)
- Émouvoir (s'), se remuer, s'agiter. M. V. fr.
- En, prép., employée pour les prépositions *à* et *dans*. *Il est en Damignié*, à Damigni, village près Alençon ; *J' m'en va en champs*, je m'en vais dans les champs.
- Encaver, v. a., enterrer un animal *queré* (crevé). V. fr. *encharer*, creuser, et aussi enterrer.

- Engoulant, adj., *ben-engoulant*, facile à avaler. Voir v^o *iau*.
- Eoù, adv., où. *Je n' savons point eoù aller.*
- Équi, s. m. Équissure, s. f., petit éclat de bois. En v. fr., *esquille*, s. f., morceau, fragment, éclat de petites planches fendues. petit ais.
- Esquainter, v. a., fatiguer, exténuer. M. ; mot populaire.
- Esquélette, s. f., squelette. *M.
- C'est-d-à mei, à tei, se disent dans les jeux pour : c'est à moi, à toi, c'est à mon tour, à ton tour. Cf. en patois normand *d'oree* pour *avec*.
- Estomal, s. m., estomac. Se dit à la campagne.
- Exprès (à l'), loc. adv., de parti pris. « On ne dit pas : *faire exprès de*, mais bien *faire à l'exprès*. » C. R. de M.

F

- Faire dire... Jouer d'un instrument de musique. Voir *dire*. M.
- Fi, s. m., fil. *M. *Fi d' fouà*, mot à mot, *fil de fouet*, mèche à fouet.
- Fion (jouer à), jouer à saute-mouton.
- Foirer, v. n., aller à la foire. En Normandie, c'est « courir les foires ». M. V fr. *foirier*, fêter, chômer.
- Foller, v. n., extravaguer. *Foll's-tu?* Es-tu fou? *Folier* signifie, en patois normand, être fou, extravaguer (M.); en v. fr., faire des folies, folâtrer.
- Fraichisson, s. m., frisson.
- Freid, s. f., froid. *M.
- Frères à huit, à neuf. Se dit au jeu de bastringue des joueurs qui ont également abattu huit, neuf quilles.
- Fumelle, s. f., femme (en mauvaise part). *M. Se prend en bonne part dans le Haut-Maine, où il signifie jeune fille, et comme en v. fr., femelle.
- Fumeraillon, s. m., fumée qui sort d'un tison qui ne flambe plus. M.— Godefroy cite un seul exemple de *fumeras*, qu'il explique par « partie de la cheminée », mais le contexte n'empêche pas d'interpréter ce mot par fumée.

G

- Gadelles, s. f. pl., groseilles venant par grappes. D. (v^o *gades*). M., H^t-M.
- Gadellier, s. m., arbre à *gadelles*. M.
- Galette de sarrazin, espèce de crêpe qui se fait avec de la bouillie de farine de sarrazin. M., H^t-M.
- Gàs, s. m., gars, garçon. « Employé seul, dit Moisy, ce mot est toujours pris en mauvaise part. » Il n'en est jamais ainsi à Alençon, où l'expression *ô les gàs!* s'emploie pour appeler des enfants. — Le valet des jeux de cartes¹ s'appèle le *vieus gàs*, expression qui désigne un célibataire dans le Haut-Maine.
- Gâter d'liau, uriner. M., H^t-M.
- Géronnée, s. f. le contenu du tablier (latin *gero-nis*, giron). (L. C.)
- Glenné, s. f., la plus grande quantité d'épis dont les tiges peuvent être contenues dans la main repliée. V. fr. *glaine*, *glénne*, s. f., botte, poignée.
- Glenner, v. a., glaner.
- Grémir, v. a., écraser.
- Grépelle, s. f., sorte de plante.
- Gricher, v. n., erisser. H^t-M.
- Grimaud, adj. Se dit d'une maussaderie passagère, d'un accès de mauvaise humeur : *J' sé* (je suis) *grimaud anui* (aujourd'hui).
- Grime, s. f., griffe. Si le verbe *grimer* ne se rattache pas au français *se grimer*, on peut faire dériver *grime* de l'allemand *greiffen*. (Cf. *Reif*, gelée blanche = v. fr., picard, wallon *rime*.)
- Gu, s. m. 1^o Jeu de cligne-musette; 2^o endroit où, au jeu de cligne-musette, se cache celui qui *est pris*, ou qui *y est*, c'est-à-dire le chercheur; 3^o le chercheur lui-même : *J' sé* (je suis) *l' gu*. Au moyen âge, les enfants criaient *eu! eu!* au jeu de *reponailles*.

1. Dans les jeux de cartes, l'expression *c'est la procession des e...* (*eulorum*) *nus* se dit lorsque le sort n'a départi à un joueur que des cartes sans importance.

- Gui, pronom, lui. *J' gui ai dit* (je lui ai dit). H^t-M. — A remarquer : *Vaillhi d'mander* (va le lui demander); *vailhi dire* (va le lui dire), etc.
- Guiable (aller l'), loc. « *Ça va-t-i ben anui? — Ça va l' guiab'.* » Ça va-t-il bien aujourd'hui? — Ça va le diable, ça va bien. » (L. C.)
- Guibet, s. m., moucheron. V. fr. *guibet*. — M. signale la forme *libet*, qui existe aussi en français, quoique plus récente.
- Guigner, v. n. Se dit au jeu de eligne-musette, du joueur qui se place en un lieu d'où il ne peut voir les autres joueurs quand ils se cachent. — Se rattache au mot *gu*, plutôt qu'au v. fr. *guigner*, qui signifiait parer, farder, et non mettre un masque.

H

- Halbi (*h* aspirée), s. m., boisson faite avec une égale quantité de pommes et de poires. D. M. : « Comparez la locution anglaise *by half*, par moitié; laquelle, en intervertissant les mots (*half by*), donnerait un sens en rapport avec celui de notre mot. »
- Harée, s. f., averse. D. (arrond. de Bayeux). M. Du v. fr. *horée*, pluie d'orage.
- Hélas! interj. qui n'exprime pas seulement la douleur, mais aussi la stupéfaction, l'étonnement. Il en est de même dans le Haut-Maine. (Voir C. R. de M., 2^e édition, au supplément.)
- Herber, v. n., couper de l'herbe. V. fr. — *Aller herber* et *aller à l'herbe* se disent également à Alençon.
- Homme, mari. *M.
- Homme de fer! A la *balle au chasseur*, — jeu où, suivant certaines règles, l'un des joueurs poursuit les autres en essayant, de temps à autre, de les atteindre avec une balle, — l'un de ces derniers peut crier : *Homme de fer!* Il s'engage ainsi à rester à l'endroit même d'où il a crié et à n'y point remuer son corps pendant que le *chasseur* le visera. Si le *chasseur*

accepte le défi, il ne peut s'approcher de l'*homme de fer* avant d'avoir lancé la balle.

Huyo! cri pour faire avancer un cheval à droite.

I

Iau, s. f. eau. *M. *Créiez-le et buvez d'iau*, locution ironique pour dire qu'une chose est fausse. Pour vanter une boisson, cidre ou poiré, qu'il est question de leur acheter, les paysans disent toujours qu'il est *ben dreit en goût, ben engoulant, sans goutte ni larme d'iau* (droit de goût, facile à avaler, sans goutte ni larme d'eau). Cité par L. C.

Il, pron. m. pl., ils. *M. *Pourquei qu'il-on fait ça?* (Pourquoi ont-ils fait cela?) — Latin *illi* = v. fr. *il* pour *ils*.

Inne se dit pour *il en*. « Cette forme de langage, dit M., n'est usitée qu'associée au verbe *avoir*. Ainsi, *inn' aura* équivaut à *il en aura*, *inn'avait* à *il en avait*, *inn'a* équivaut à *il en a*. »

J

Je, pron. pers. sing., s'emploie pour le pron. pers. *nous* : *j'allons, j'avons*.

Jenn' je ne. M. *Jenn' veus poin' avoir des raisons à cause de vous*, je ne veux pas être querellé à cause de vous.

Juper, v. a., hucher, appeler. V. fr. *huper*, pousser un cri aussi loin que l'haleine peut s'étendre.

J'venne, s. m. Voir *chevenne*.

L

Laitinee, s. f. : 1^o laitance, 2^o poisson mâle. — C'est le seul exemple qu'offre le patois d'Alençon d'un changement de *an* en *in*.

L à-loin, près d'ici.

Légume, s. f. collect., légumes.

Liette, s. f., tiroir. V. fr., *leaitte, liette*.

- Ligoche, s. f., limace, mollusque rampant et sans coquille.
(L. C.)
- Lumelle, s. f., lame de couteau. V. fr. *lemelle*, *lumelle*.
On emploie, paraît-il, à Domfront, la forme *armelle*,
qui vient du v. fr. *alemelle*.

M

- Maie, s. f., huche à pain (est dans Littré). V. fr. *maye*,
s. f. Moins usité que la forme masculine *met*.
- Mairie, s. f. (on prononce *mér'ri*), mairie. V. fr. *mairie*,
justice seigneuriale.
- Mais que, loc. conj., après que, lorsque. *M. Elle gou-
verne le subjonctif comme en patois normand.
- Man, s. m., larve de hanneton. M.
- Marcou, s. m., matou. D. (Orne). M., H^t-M. V. fr.
- Ménier, s. m., petit enfant (L. C.). Du v. fr. *mesniée* ou
mesnie, ménage, famille.
- Mientée, s. f., pain émietté dans du cidre. A Domfront,
on emploierait *miochée* dans le même sens (xvi^e s.,
mioche, mie).
- Millot, s. m., millet. « *Millot*, s. m.? L'on fist ou temps
commode plusieurs *millotz*, pensant s'en secourir,
lesquelz firent belle sortie (1556, Disc. de l'an. de
la com., Arch. Lons-le-Sauln.). » Godefroy. — Il
s'agit évidemment là de semis de gros millet.
- Mimi, s. m., mot du langage enfantin pour désigner un
chat. C'est ainsi que l'on appelle généralement cet
animal afin de l'attirer.
- Miocher, v. a., mâcher, manger. *Miocher* est sans doute
une corruption de *mâcher* sous l'influence du moyen
français *mioche*. (Cf. dans le patois lillois le verbe
mier, formé sur *mie*.)
- Mitan, s. m., milieu. D., M., H^t-M. V. fr.
- Moins, prép. Pour marquer les minutes qui suivent la
demie, on remarque la construction suivante : *le*
quart moins une heure, *deus heures...*, *dis minutes*
moins une heure, *deus heures...*, pour une heure,

deus heures..., moins un quart, une heure, deus heures... moins dis minutes.

Molenne, s. f., sorte de plante que l'on m'a décrite comme ayant de larges feuilles et qui fleurirait à la fin de l'été; c'est peut-être le bouillon-blanc. V. fr., *molaine*, sorte de plante qu'un glossaire appelle *Thapsus barbatus*.

Moure, s. f., mûre sauvage, fruit de la ronce. M.; Ht-M. Cette forme est usitée dans le Hainaut. (Littré, v^o *mûre*.)

N

Na, particule interjective et intensive qui renforce le sens de la locution dont on fait usage. *Jenn' reus point, na*.

Nain, s. m., hameçon. D. Ce mot est une corruption du v. fr. *haim* ou *ain*, dérivé du lat. *hamus* et usité en patois normand. M.; comme en faisant la liaison on disait au singulier *un-n-ain*, on introduisit fautive-ment une *n* dans le corps du mot.

Naviau, s. m., navet. D. M., Ht-M. V. fr. *navel*, *naveau*.
Nouviau, adj., nouveau. *M. *Tout nouviau, tout biau*, proverbe qui n'a pas besoin d'explication.

Nouzille, s. f., noisette. M., Ht-M. V. fr. *noisille*.

O

O, prép., avec. M. — N'est plus guère employée à Alençon que par les vieillards. — V. fr. *ab, od, o*.

Oribus (ailleurs on prononce, paraît-il, *orubu*), s. m., chandelle de résine. D., M., Ht-M.

Ouatte, interj. exprimant le doute et l'incrédulité. M. V. fr. *hohecte*.

P

Paillet, s. m., paquet de sis fromages entourés de paille. M.

Paisan (dissyllabique), s. m. paysan. *M. On m'a assuré que l'on prononçait aussi *pouésan*.

- Pampelune, lieu imaginaire. Un curieux demande-t-il où se trouve quelqu'un, on lui répond : *Il est à Pamp'lune, vingt-cinq lieues au d'ssus d' la lune.*
- Paneige, s. f., ciguë. Peut-être faut-il rattacher ce mot au v. fr. *pasnaie*, s. f., ciguë.
- Palis, s. m., clôture, barrière. V. fr.
- Parehe, s. f., écosse de haricots secs. (L. C.)
- Paré, adj. Se dit du cidre lorsqu'il a cessé de fermenter et qu'il est bon à boire; latin *paratus*, préparé. (L. C.) — D., v. fr.
- Parottes, s. f. pl., copeaus.
- Piant, adj. verbal, puant. *M.
- Piétrer, v. n., boîter. V. fr. *piétrer*, se promener.
- Pigner, v. n., pousser une exclamation de douleur. M. En v. fr., c'est grincer.
- Pignoche, s. f., jeu d'enfants où l'on jète la lame d'un couteau dans un tas de sable dans lequel elle doit s'enfoncer entièrement. C'est peut-être le même mot que le v. fr. *piloke*, s. f., objet servant à un jeu de jeunes filles.
- Pijer, v. a., attraper, surprendre (quelqu'un); comme *choper*, *baiser*. Dans M., ce mot signifie battre, rosser.
- Piler, v. a., broyer. Se dit même en parlant d'un corps tendre. — *Piler sur*, marcher sur, mettre le pied sur. *M.
1. Piper, v. n., mesurer, en plaçant successivement le bout de chaque pied contre le talon de l'autre.
 2. Piper, v. a., aspirer un liquide avec un *pipet* ou fétu. M. En v. fr., *pipe* signifie tuyau.
- Pipet, s. m., fétu de paille. (Voir le mot précédent.) En v. fr., *pipet* signifie pipeau.
- Pirotte, s. f., oie femelle. D., M., H^t-M. Au pluriel, oies en général. V. fr. *pirot*, s. m., oison.
- Plein (tout), beaucoup. D. (Arrondissement de Valognes.)
- Poignasser, v. a., manier salement, ou manier une chose pesante qui ne demande pas d'égards. (M., H^t-M.) *Poignasser* une poutre, c'est la remuer, la changer de place. *Poignasser* est un dérivé péjoratif (Cf.

rairasse) du v. fr. *poigner*, prendre avec le poing (la main).

Point, adv. L'adverbe *pas*, inusité en patois (ainsi que l'ancien français *mie*), y est remplacé par *point*, qui devant les voyelles se prononce *poin'* : *poin' en tout* (pas du tout), *c' n'est poin' à mei* (moi).

Pointe de côté, point de côté.

Poison, s. f., poison, M. *C'est d' la poéson, c'est poéson*, c'est vénéneus.

Poissonnerie, s. f. collect., poissons. *Ajéter d' la poisson'rie*, acheter du poisson.

Pommé s. m., cidre. H^t-M. V. fr.

Porjon, s. m., narcisse des prés (à fleurs jaunes). D., M. A Condé-sur-Sarthe, commune près Alençon (et, paraît-il, à Domfront), on emploie la forme *porion*. V. fr. *porion*. *porjon*.

Pot, s. m., enjeu, mise de chaque joueur, au jeu de *bas-tringue*. *A deus sous l' pot!*

Pouchette, s. f., poche d'un vêtement. En français. *pochette* est une petite poche. *M., H^t-M.

Mit la main à sa *pouchette*,
Cent pistoles lui a donné.

(Imprimé à Rouen, 1619. Cité par Francisque Michel, *E. de Ph. sur l'Argot*, p. 339.)

Pour de bon, véritablement, sérieusement. M.

Pourri! exclamation dont, à la *puce* et au *gu*, les joueurs libres (c'est-à-dire tous les joueurs, sauf celui qui *est pris* ou *y est*) ont ou n'ont pas, selon les conventions, le droit de se servir, pour arrêter les poursuites de celui qui *est pris*.

Poursuite, s. f., variété d'un jeu de billes; elle se distingue de la *doguette* et de la *revenette* en ce que la bille lancée par l'un des joueurs doit, pour terminer la partie, rouler avant de toucher l'une des *billes du jeu*. (Voir v^o *doguette*.)

Predommet, s. m., haricot hâtif. M., *prodon*.

Prem, adj., premier, premier entrant dans les jeux d'enfants, contraire de *dér* (dernier), se prononce comme dans *premier*. — M. *pré*, *preu*. V. fr. *empreu*.

Premier, adv., d'abord. M., V. fr.

Premier que (suivi d'un subj.), premier que d' (suivi d'un infinitif), avant que, avant de. *M., II^t-M.

Promenoire, s. f., petit chariot à roulettes qui tient un enfant à la taille et lui permet de marcher sans tomber.

Puce courante, puce perchée, jeux d'enfants. — A la *puce courante*, celui des joueurs qui *est pris* ou qui *a la puce* poursuit les autres jusqu'à ce qu'il ait *pris*, c'est-à-dire touché l'un d'eux; il devient alors le *père* de celui-ci qui, en général, ne peut prendre son *père* ou lui *rendre la puce*.

A la *puce perchée*, celui des joueurs qui *a la puce* a le droit de *prendre* les autres quand ils ne sont pas perchés, c'est-à-dire quand ils ne sont pas sur quelque tas de pierres, borne, gros pavé, pas de porte, etc... Il devient alors le *père* de celui qu'il a *pris* et qui généralement peut *rend' la puce à son père*, quand ce dernier a été *perché* au moins une fois depuis qu'il est libre.

Il y a aussi la *puce trottoir*, où les joueurs libres peuvent être *pris* quand ils sont dans la rue.

Puet, s. m., espèce de petite quille à bouts plats servant de but au jeu de la *galoche* (jeu de bouchon) et que l'on abat avec des *pièces* ou palets. V. fr. *pue*, grande pointe, grand clou, d'où est dérivé aussi le mot manceau *puette*, s. f., « petite cheville de bois avec laquelle on bouche les trous faits aux tonneaux ».

Q

Quasiment, adv., mot employé à la campagne, ainsi que notre mot familier *quasi* dans le sens de comme, presque.

Quinet, s. m. *Jeu du quinet*, jeu de garçons, consistant à lancer à l'aide d'une palette un morceau de bois pointu aux deux extrémités et appelé *quinet*.

- R

- Rabouter, v. a., joindre les deux bouts d'un cordon pour en former une seule partie. M. — V. fr., confiner, toucher par un bout à.
- Raisons, s. f. pl., reproches : *s'attirer des raisons*, se faire quereller; *avoir des raisons*, être querellé. En Basse-Normandie, *raison* signifie querelle, injure (M.) et *raisonner*, gronder. V. fr. *raison*, parole, propos, discours.
- Ramberge, s. f. *Mercurialis annua*, mercuriale, plante qui passe faussement pour être vénéneuse (L. C.).
- Rapia, adj. et s. m., avare, ladre. M. — V. fr. *rapial* ou *rapal*, rapace.
- Reille (ll mouillées), s. f., raie.
- Revenette, s. f., variété d'un jeu des billes; elle se distingue de la *doguette* et de la *poursuite* en ce que la bille lancée par l'un des joueurs doit, pour terminer la partie, toucher le mur avant de heurter l'une des *billes du jeu*. (Voir *doguette*.)
- Rifle, s. f., éruption cutanée formant croûte, qui se produit sur le crâne des enfants en bas âge. D., M., Ht-M. En v. fr., c'est la gale de la lèpre.
- Riles (*i aigu*), s. f. pl., pâté d'oie. Ht-M. Le sens de ce mot est différent dans M. : « Longs et menus morceaux de lard qu'on fait griller. » V. fr. *rille*, morceau de porc.
- Ringlade, s. f., glissoire.
- Ringler, v. n., glisser (sur la glace). D. (Orne.) V. fr. *riller*, v. n., glisser, couler.
- Riq, adv. et prép., tout contre. Suivre quelqu'un *riq les talons*. On emploie aussi adverbialement l'expression *tout ric*, que D. signale pour l'arrondissement de Mortagne (Orne). V. fr. *ric à ric*. (Godefroy, v^o na.)
- Ronder, v. n., faire une ronde, danser en rond. V. fr. tour-

noyer, aller autour de quelqu'un; et aussi, faire la ronde (militaire).

Rote, s. f., petit sentier en pleins champs. D. (Orne), M., Ht-M. On rencontre en v. fr. les formes *route*, *rote* et *rotte* pour *route*.

Røter, v. n., se promener sur une *rote*. *Éou qu'il est?* (Où est-il?) — *Il é à roter*. (Il est en train de se promener.)

Roustir, v. a., mettre un joueur à sec. *J' l'ai rousti*; être *rousti*. En argot, ce mot signifie tromper.

Roùtie, s. f., sorte de mets que l'on peut manger après avoir fait *rôtir* du pain et l'avoir trempé dans du vin ou du cidre.

Rucher, v. n., lancer avec la main des pierres, etc... *J' ruche bin*. D. M. — V. fr. *rocher*, v. a., faire rouler, jeter des pierres.

S

Saqueter (prop. *sacter*), v. n., tirer par saccades.

Sé, 1^{re} p. ind. prés. du verbe *être* : *J' sé rud'ment la*, je suis très fatigué. — Se dit aussi « dans le sud de la plaine de Neubourg à Beaumont-le-Roger », Charles Joret, *Des Caractères et de l'Extension du patois normand*, p. 155. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

Sei (*que j'*), *qu' tu seïs, qu' i seït, qu' nous seïjons, qu' vos seïjez, qu' is seïent*, subjonctif présent du verbe *ét'* (être). M. — Ancien normand.

Seille, s. f., seau. D. (Orne). M., Ht-M., V. fr.

Seillée, s. f., contenu d'un seau : *seillée d' iau*. M. Ht-M. V. fr.

Sicasse, s. f., eau-de-vie de qualité inférieure.

Siler (*i aigu*), v. a., donner des coups de verge à quelqu'un. M.; D. (frapper). V. fr., *siller*, mortifier par les coups.

Sime, s. f., branche, broutille.

A sou, sou à sou, par petites sommes, en économisant. M.

Sus, prép. sur. Très usité en v. fr. — Les « gâs » chantent souvent :

Parisien,
 Nez d' chien,
 La canne à la main,
 L' sac sus l' dos,
 Voleur d'abricots,
 Tu eh... (= *cucubis*) dans l' pot.

T

'Tais (j'), [t' étais], il 'tait, ils taient, imparfait du verbe ét' (être). *J'tais malade. On l'erleca, il 'tait mort.*

Tasse, s. f., poignée d'herbes, touffe. M. — V. fr. *tasse*, tas, amas.

Tertous, pron., tous. Mot de la campagne. — M., V. fr. *trestous*.

Téruelle, s. f., truelle. M.

Treiziau, s. m. Synonyme de *barge*. Se trouve dans *M.

Treiller, v. a., trier.

Truviau, s. m. Synonyme de *treiziau* et de *barge*. (Voir *barge*.)

V

Va, vais (je). *J' m'en va aus....* loc., je pars pour aller ramasser, cueillir, acheter certains produits.

Vadrouille, s. f., serpillière que l'on mouille pour nettoyer les planchers, les parquets. M., *vatrouiller*, se vautrer.

Vage (que j'), que tu *vages...*, subj. prés. du verbe *aller*. C'est la corruption de l'ancien subj. prés. (*que je*) *voise*, usité encore parmi le peuple au xvii^e siècle.

Vairasse, s. f., collect. et péjor., vairons.

Vélin, s. m., réseau du point d'Alençon.

Veuni (c'est-à-dire *fini*). *Jouer à veuni*, se dit d'une variété du jeu de *gu*.

- Vignon, s. m., ajonc épineus (à fleurs jaunes). — A Domfront, c'est le genêt épineus, sens qu'a, selon D., ce mot dans le Calvados.
- Vire, s. f. N'est usité que dans l'expression *à la vire* (comme il faut), contraire de *à la dévire* (à rebours, à l'envers, à contre-sens).
- Virez, *virez, virez!*... C'est ainsi que l'on appelle les oies.
- Vouss'ter, v. a., contraire de tutoyer. M.
- Voyons voir. Locution qu'emploie un homme du peuple quand il s'agit de vérifier quelque chose. De cette locution, fort en usage dans le Haut-Maine, C. R. de M. dit, p. 470-71, v^o *voire* : « Est-ce, en fait, une locution vicieuse à cause de l'emploi redoublé du verbe *voir*, ou bien pourrait-on la considérer comme une équivalente de celles-ci : *Voyons en vérité, voyons réellement?* Dans ce dernier cas, le tort ne serait pas du côté du peuple. » Nous ne saurions admettre la seconde explication qui exigerait, selon la phonétique du patois, *ceir* (*cēre*) et non *voir*. Comme le premier mot est toujours prononcé *couäïon*, nous considérons cette expression comme synonyme de *allons voir*, v. fr. *voisons voir*. Cf. *ouäisiau*, oiseau (= *āvicellus*); *ouä*, oie (= *āuca*); *vage* (= *vādiam*).
-

LE COMPTE MUNICIPAL DE Tournon (1459-1461)

DESCRIPTION ET COMMENTAIRE HISTORIQUE

Par Léon Clédât

Le compte municipal de Tournon, que nous avons publié¹, est contenu dans un cahier de papier de 24 feuillets ayant 30 centimètres sur 21. Le papier est marqué d'un filigrane représentant un dauphin pâmé. Le compte occupe seulement 19 feuillets, les 5 autres sont blancs. Il est d'une seule et même main, à l'exception : 1^o des art. 9 et 10 ajoutés après coup (qui terminent le verso du fol. 1); 2^o du total de la recette placé dans un blanc (fol. 2 verso, 6^e et 7^e lignes), et 3^o du dernier article suivi du total général (fol. 19 verso), qui sont d'une main différente et qui sont presque entièrement en français, tandis que le reste du compte est en langue vulgaire du pays.

Au bas de chaque page se trouve le total des sommes mentionnées dans la dite page : il paraît être de la même main que les parties ajoutées. C'est, à notre avis, la main de l'auteur même du compte, Barthélemy de Sèneclause, qui a probablement dicté tout le reste à un employé. C'est encore à Barthélemy de Sèneclause, ou à une troisième main², qu'il faut attribuer le mot *virifficet*, rayé après coup, qui se trouve en marge et en face des art. 108 (art. 1 du fol. 9 recto); 126 (art. 2 du fol. 10 verso); 131 (dernier art. du fol. 10 verso); 149 (art. 1 du fol. 12 verso); 185 (art. 4 du fol. 16 recto), et 199 (avant-dernier art. du fol. 17 verso). De la même main, en face de l'art. 194 (art. 2 du fol. 17 recto), on trouve les mots « non transmit » qui ont été

1. Voyez notre *Revue*, t. II, p. 241.

2. L'écriture est plus grossière, mais elle est la même que pour les trois premiers mots (*somma grossa de*) du total général, et pour le total de la recette.

barrés, et au-dessous desquels on a écrit : *verificatum.* » Cet article avait d'abord été entièrement barré, ainsi que la somme qu'il indique; puis la barre a été grattée et la somme rétablie; le total du bas de la page avait été fait d'abord sans tenir compte de cet article, puis il a été rayé et remplacé au-dessous par un nouveau total, conforme au rétablissement de l'article.

En face de chaque article de la partie consacrée aux dépenses (art. 17-217), on trouve en marge une croix qui paraît indiquer que la dépense a été vérifiée (la croix a été grattée puis rétablie en face de l'art. 194, dont nous venons de parler). N'ont pas de croix, et ont été barrés, les art. 122 (art. 3 du fol. 10 recto); 202 et 203 (art. 2 et 3 du fol. 18 recto); 207 (art. 2 du fol. 18 verso); 213 (19 recto, dernier article). Le total qui est au bas des pages où il y a eu des articles supprimés ne tient pas compte des dépenses rayées, il est donc postérieur à ces suppressions. Les articles rayés étaient relatifs à des remboursements de taille ou paiements arriérés faits à Jean Lochet (art. 122, 202, 203), à une somme de 1 livre 10 sous prêtée à la ville par Barthélemy de Sèneclause (art. 207), et à une indemnité de 1 livre 5 sous que réclamait Barthélemy de Sèneclause pour un séjour à Viviers au moment de la répartition de la taille (art. 213). Il est difficile de savoir si ces suppressions ont été faites spontanément par le syndic ou si elles lui ont été imposées. Les sommes portées comme ayant été données à Lochet, et qui s'élevaient à 8 livres 8 sous 6 deniers, ont d'ailleurs été rétablies en partie dans le dernier article du compte (art. 217).

Nous avons dit que deux articles (de recettes) avaient été ajoutés après coup au bas du fol. 1 verso. Le total de cette page avait été fait après l'adjonction du premier de ces articles : il a été rayé, puis rétabli avec modification au bas de la page, quand on a eu ajouté le second. Le total général de la recette (fol. 2 verso) avait été fait avant l'adjonction des deux articles : on l'a refait et récrit après l'adjonction du premier, et corrigé après celle du second.

Une erreur d'addition a été corrigée au bas du fol. 18 recto : on avait compté, pour l'art. 205, 15 sous au lieu de 15 livres. Dans le total général de la dépense on avait fait

aussi une erreur en moins de 14 livres 5 sous, qui reposait sur la première, et qu'on a corrigée en même temps.

L'addition du fol. 17 verso paraît inexacte au premier abord ; mais il faut prendre garde que l'écu porté par l'art. 200 doit être soustrait et non additionné. Dans cet article le mot *escu* n'est pas écrit, mais est représenté deux fois par un triangle.

Un grand espace avait été laissé après l'art. 174 (fol. 15 recto). C'est dans cet espace que l'art. 175 a été ajouté après coup.

Le compte de Barthélemy de Seneclause n'a pas été écrit au jour le jour. Il a été rédigé d'ensemble, une fois sa gestion terminée, d'après les notes et quittances conservées par le syndic. Les articles sont loin d'être rangés dans l'ordre chronologique, ce qui est parfois gênant quand la date n'est pas indiquée ou qu'elle l'est incomplètement.

Le compte commence par les recettes : En premier lieu, la recette des fouages des deux années (art. 2-4), puis des recettes diverses, provenant de ventes de sel, de paiements variés, du double dixième (art. 5-15). Viennent ensuite les dépenses : en premier lieu, les paiements faits par la ville pour les fouages ou tailles des deux années, en y comprenant certaines restitutions et les frais divers occasionnés directement par la taille¹ (art. 16-63), enfin toutes les autres dépenses (art. 64-217).

Les dépenses s'étant élevées à 1,302 livres 18 sous 11 deniers, et les recettes seulement à 1,280 livres 11 sous 3 deniers, la ville de Tournon redevait au syndic 22 livres 7 sous 8 deniers.

Nous avons donné un numéro à chacun des articles du compte, de façon à pouvoir y renvoyer commodément. Nous traduisons naturellement les dates en nouveau style, ajoutant un à toutes celles qui sont antérieures au 25 mars ; car l'année commençait à l'Annonciation.

Avant d'entreprendre le dépouillement historique du compte, il nous reste à donner une idée de la valeur des monnaies :

1. On trouve cependant dans cette partie une dépense qui n'a aucun rapport avec la taille (art. 47).

Tout le monde sait que la livre est de 20 sous (art. 39) et que le franc vaut une livre (art. 14).

D'après les art. 99 et 180, dix gros équivalent à 12 sous 6 deniers = 12, 5, dont le dixième (valeur du gros) est 1 sou 3 deniers (cf. art. 198).

D'après l'art. 6 combiné avec la valeur du gros établie par l'art. 99, le florin vaut 15 sous, soit 12 gros.

D'après les art. 12 et 13, le florin *petite monnaie* vaudrait 13 sous et un peu moins de 4 deniers.

D'après l'art. 180, l'écu vaut 1 livre 7 sous 1 denier. D'après l'art. 144, l'écu *neuf* vaut 1 livre 7 sous 6 deniers. La même valeur est donnée à l'écu, art. 200.

Dépenses de la Ville.

GAGES DES SYNDICS. — Parmi les dépenses régulières de la ville, nous signalerons en premier lieu les gages des deux syndics. L'art. 205 porte 15 livres réclamées par Barthélemy de Sèneclause pour la première année de ses fonctions, et l'article suivant porte la même somme pour la seconde année. On avait payé (art. 114) 15 livres à l'autre syndic, Claude Faure, pour l'année 1459, et le 25 mai 1461, on lui remet 6 livres sur ses gages de 1460 (art. 212). Il semble toutefois que ce traitement des syndics fût un usage ancien, qui était tombé en désuétude, et qu'on remettait en vigueur; car Barthélemy de Sèneclause en explique longuement l'utilité (art. 206) : « Il fut délibéré par les conseillers tous ensemble dans le logis de maître Raymond du Buisson que, si nous (lui et Claude Faure) voulions servir la ville comme nous l'avions fait le dit an comme dessus, que nous eussions des gages, attendu qu'on ne pouvait pas nous forcer de servir la dite ville si nous ne voulions pas, et il fut ordonné que nous eussions les gages qu'on était accoutumé à donner anciennement, afin que nous servissions la dite ville, qui sont 15 livres tournois. »

PENSIONS DES AVOCATS ET PROCUREURS. — La ville faisait une pension d'un écu neuf : 1^o à son procureur à Nîmes (art. 109 et 200); 2^o aux deux avocats et aux deux procureurs qu'elle avait à Toulouse. Voyez toutefois ce que nous disons

des avocats et des procureurs de Toulouse à propos de l'organisation judiciaire.

PACTE DE LA COUR DE TOURNON. — La ville payait un pacte, c'est-à-dire une redevance¹ aus fermiers de la Cour de Tournon. Le 22 août 1459 on paie à Jame Torrolhon² pour le pacte de 1458, qui était en retard (art. 76), une somme de 2 livres tournois. Mais on paie ensuite (art. 196), pour le reste du même pacte à Pons Chanabatier, fermier de la Cour (et pour des écritures), 2 livres 8 sous 9 deniers. Le pacte de 1460, payé le 29 juin 1460 à Jean Salic, représentant de Mathieu Torrolhon³, est de 4 livres (art. 119).

PENSION DES CHANOINES DE SAINT-JULIEN DE TOURNON. — L'art. 110 porte 8 livres 5 sous pour la pension de « Messieurs les Chanoines de Saint-Julien », en 1459, et l'art. 149 porte 8 livres 15 sous pour la pension de « Messieurs les serviteurs de Saint-Julien », en 1460.

SALAIRE DES PONTONNIERS. — On donne aus pontonniers du Doux 1 gros à Noël (art. 94 et 193), et deus gros à Pâques (art. 142 et 197), et on leur paie un dîner à la Noël et à la Pentecôte. Ils ont en outre un salaire pour chaque fois qu'ils mettent les planches sur la rivière de Doux⁴. Mais ces différentes dépenses étant comptées ensemble, on ne peut savoir à combien s'élève chacune d'elles.

MESSE DU LUNDI DE LA PENTECÔTE. — Art. 134 : 1 sou 3 deniers pour une messe du Saint-Esprit le lundi de la Pentecôte.

AUMÔNE DE LA PENTECÔTE. — Chaque année, à la Pentecôte, la ville achetait du blé et faisait cuire du pain pour les pauvres. C'était l'aumône de la confrérie du Saint-Esprit. En 1460 ce blé coûta 7 livres 1/2 (art. 133), et on donna, pour le cuire, 1 livre au boulanger Pierrot Painot (art. 135). Voyez aussi art. 203 et 211.

1. Proprement « redevance due en vertu d'un pacte ».

2. Le même Jame Torrolhon fait des copies pour la ville (art. 90 et 185).

3. Le même Mathieu Torrolhon fait des copies pour la ville (art. 84 et 85).

4. On leur fait un jour sommation (art. 83), par un sergent de la Cour de Tournon, d'avoir à tenir le port de Doux garni de bateaus.

LES TORCHES DU GUET DE LA FOIRE DE SAINT-JULIEN. — Pour accompagner le guet de la foire de Saint-Julien on empruntait deux torches au curé de Tournon, Durand Penier (art. 78), et on l'indemnisait pour ce qu'on en avait brûlé. En 1459 (art. 78), ce fut 7 sous 10 deniers, payés le 27 août¹, et 4 sous en 1460 (art. 162).

LE PAPIER DU BUREAU DU SYNDIC : 2 sous tournois (art. 191).

LE CIERGE PASCAL. — En 1461, on achète de la cire pour le cierge pascal (art. 209) 8 sous tournois, mais on ne l'emploie pas tout entière.

Nous parlerons plus loin des frais de perception du double dixième du vin et de la taille.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — Nous arrivons aux dépenses mentionnées dans le compte qui n'ont pas un caractère de périodicité.

On fait réparer la voûte de la grande porte de Saint-Julien. Un maçon, nommé Pierre, et son varlet y travaillent, et le 16 octobre 1459, on leur paie pour leurs journées, comme pour le fer qu'ils ont employé, une somme de 9 sous tournois (art. 86).

Les ferrures et les bois des cloches de Saint-Julien figurent dans le compte à la date du 9 février 1459 (art. 210) pour 2 livres 4 sous 4 deniers. C'est un reste de paiement. Le charpentier Guillemain avait demandé pour la façon des bois une « sommée » de blé.

On répare le pont de la porte de Mauves (art. 160), et on y fait remettre une pièce de chêne. La réparation, payée le 5 septembre 1460, s'élève à 2 sous 6 deniers tournois. On fait aussi enlever les tuiles du toit qui était au-dessus de la voûte (crotta = crypta) de la porte de Mauves (art. 204) pour éviter qu'elles ne se brisassent, car le toit ne valait rien. On paie, à cet effet, à un couvreur nommé André Brossa, le 12 novembre 1460, une somme de 2 sous 6 deniers². Les mêmes André Brossa avait réparé les gouttières de la toiture de Saint-Julien, 3 février 1460 (art. 47).

On répare la porte du tour Paillassier, qui était brisée vers

1. La fête de Saint-Julien de Brioude tombe le 28 août.

2. Autre réparation pour la porte de Mauves (art. 96).

le pied (art. 216). Le charpentier, Pierre Tardieu, reçoit pour cette réparation, le 10 avril 1461, 6 sous 3 deniers.

Le même Pierre Tardieu avait refait la poterne (posterla) de l'église Saint-Julien, vers le pré (art. 73). Le pris fait pour cette réparation (payée le 12 juin 1459) était de 1 livre 2 sous 6 deniers tournois.

Martial Chevalier répare la porte et la serrure du tour Paillassier, pour 6 sous et 11 deniers (art. 10), 13 mars 1460.

Le même fait deux coins de fer, pour mettre à la porte de l'église de Saint-Julien, pour 15 deniers (art. 102), 13 mars 1460.

On fait aussi réparer les chemins de la Grand-Côte (art. 156), mais cette réparation est imposée aux hommes de Tournon, et la ville n'a à payer que le sergent royal Blanc-Poil, qui leur en fait sommation, moyennant 1 sou 7 deniers payés le 23 août 1460.

VOYAGES ET FRAIS DIVERS. — Une source de dépenses assez importante, ce sont les voyages qu'on fait dans l'intérêt de la ville.

Ainsi, à quatre reprises, pendant ces deux années, le consul Claude Faure se rend à Toulouse, pour les procès de la ville : en juillet 1459 (art. 105) ; en février 1460 (art. 99) ; en février 1461 (art. 180), et une quatrième fois, à une époque qui n'est pas précisée (art. 198). Il reste en voyage : la première fois, 32 jours ; la seconde, 36 jours ; la troisième, 26 jours ; la quatrième, 24 jours. Il demande ordinairement pour chaque jour de voyage une indemnité de 10 gros, soit 12 sous 6 deniers. Mais une fois (art. 198), il se contente de 9 gros par jour.

Le même Claude Faure partit pour Paris en mai 1459 (art. 65) ; mais nous ne connaissons que la somme qu'on lui remit au départ ; nous ne savons ni le pris qu'il demanda pour chaque journée, ni le nombre de jours que dura son voyage.

Il se rendit aussi à Bourges près du roi pour obtenir une lettre royale contre un habitant de Tournon qui refusait de payer les tailles (art. 173). Son voyage dura 14 jours, et il demanda, comme pour aller à Toulouse, 10 gros par jour.

Il va quatre fois à Boucien, siège de la Cour royale

(art. 138, 140, 161, 163). Chacun de ces voyages ne lui prend qu'une journée, qui lui est payée 5 sous tournois¹.

C'est également 5 sous qu'il reçoit pour aller à Valence acheter du sel² (art. 95), et pour aller à Annonay (art. 141) avec une mission semblable³.

Enfin il reste trois jours, à 10 sous par jour, dans un voyage à Bourg-Saint-Andéol (art. 39) pour porter une partie de la taille.

Un autre personnage, le juge royal de Vivarais, Jean de Marcoux, s'occupe souvent des affaires de la ville, et reçoit diverses sommes pour sa peine (art. 100, 187); mais on mélange dans le compte ce qu'on a pu lui donner personnellement avec le remboursement des sommes avancées par lui, et dont l'emploi n'est pas non plus spécifié d'une façon précise. A son retour d'un voyage à Paris, Jean de Marcoux reçoit de la ville, comme cadeau de bienvenue, deux torches et quatre fromages de Craponne, qui coûtent 1 livre et 10 sous tournois.

Ajoutez les paiements faits aux syndics des années précédentes qui avaient plus payé que reçu (art. 147, 195), des achats antérieurs (art. 115) et les frais importants qu'entraînaient les procès et dont nous reparlerons.

Recettes de la Ville.

La principale ressource de la ville consiste dans l'impôt nommé « double dixième du vin ».

Le double dixième du vin, pour 1459, fut vendu, aux enchères, au syndic Claude Faure (art. 11), pour la somme de 170 livres tournois; en 1460, il fut vendu au conseiller Jean Mestral 200 livres (art. 15).

1. Barthelemy de Seneclause et Raymond du Buisson se font payer chacun 5 sous pour une journée à Boucieu (art. 15).

2. Barthelemy de Seneclause et le conseiller Étienne Briode se rendent une autre fois à Valence pour le même objet, et reçoivent chacun 5 sous d'indemnité (art. 74). Un autre voyage de Barthelemy de Seneclause à Valence (art. 35) est payé de même.

3. Barthelemy de Seneclause (art. 181) se fait payer 10 sous pour une journée à Annonay. Il faut peut-être lire « deux journées ».

Les frais relatifs au double disième étaient peu considérables. Dans l'art. 112, il est question du « décret mis en la délivrance du double disième de l'année 1459 », que l'on paie à Jean Biberet, « baille » de Tournon, le 23 novembre 1459. Il fallait aussi faire « crier » l'impôt, et on donne à cet effet (art. 165) 10 sous tournois, pris convenu, à Jacques Blanc Poil, sergent de la Cour de Tournon, le 4 octobre 1460¹. Naturellement il se trouvait des gens qui prétendaient s'exempter de l'impôt, et nous verrons que la ville avait des procès à ce sujet avec Colin Béatrix, avec Guiot Tardi et avec l'Abbesse de Belle-Combe. On commençait par saisir la vendange des récalcitrants. Une lettre de la chancellerie de Paris fut obtenue contre ceus qui ne voulaient pas payer le double disième (art. 199).

Quand la ville a un besoin pressant d'argent, elle achète des objets à crédit, et les revend immédiatement à perte. C'est le procédé qu'emploient souvent les étudiants pour équilibrer leur budget. Il conduit vite à un désastre.

Au commencement de juin 1459, la ville avait à payer 57 livres tournois (art. 146) pour du sel acheté l'année précédente à Jean de la Balme, marchand de Valence. Le conseil se réunit, et on décide que le syndic Barthélemy de Seneclause et le conseiller Étienne Briode (art. 74) se rendront à Valence pour acheter d'autre sel à crédit à ce même Jean de la Balme, avec l'intention de revendre immédiatement ce sel pour payer la première dette (art. 6). Les frais de voyage des deux représentants de la ville s'élevèrent à 10 sous tournois. Il fallut payer 15 deniers tournois au notaire Jean Gros (art. 70) qui « reçut » l'obligation du syndic au nom de la ville. Le conseiller Jean Bertalay et Jean Long étaient cautions (art. 143). De plus, on perdit 6 livres 5 sous, en revendant le sel (art. 6). En tout, dépenses ou pertes, 6 livres 11 sous 3 deniers, qui se firent sentir lorsqu'il fallut payer le nouvel achat à Jean de la Balme entre les mains de

1. On donne aussi 10 sous tournois (art. 137), le 28 septembre 1459, à un autre sergent de la Cour de Tournon, Janin Chevalier, pour crier le double disième de 1459. L'art. 77 porte 5 deniers donnés au même Janin Chevalier « quand il commença à crier le double disième. »

son « facteur » Pierre Mura (art. 143). Mais, dans l'intervalle, la ville avait pu disposer de 23 livres tournois, différence entre le pris de sa première emplette de sel et la valeur de la seconde.

C'est toujours à peu près à la même époque qu'on a recours à ces expédients : dans les quatre mois qui précèdent les vendanges. Car la vente de l'impôt du double dixième mettait la ville à l'aise pour quelque temps¹, à partir de l'époque des vendanges. L'année 1460 paraît avoir été particulièrement dure. Pour payer le premier « carto » du fouage de l'année, et pour subvenir à d'autres nécessités, on procéda à trois reprises, en mai, en juin et en juillet, à des achats de sel suivis de ventes immédiates. Le 9 mai (art. 12) et le 14 juin (art. 13), ce fut le conseiller Jean Mestral qui procura le sel, toujours à Valence, et il ne fit pas de pris avec la ville de Tournon ; la quantité seule était sans doute spécifiée sur les « obligations » de la ville, reçues l'une par maître Raymond du Buisson, conseiller, l'autre par maître Antoine Astier (art. 179). On vendit ce sel à Jean Mondo, de Mercurol, la première partie 65 livres, et la seconde 31 livres 13 sous, soit en tout 96 livres 13 sous.

Mais ce fut 105 livres que l'on rendit à Jean Mestral², moins d'un an après, le 27 janvier 1461 (1460 vieux style, art. 179). La ville y perdit donc 8 livres 7 sous. Si l'on assimile cette opération à un emprunt, cela fait un intérêt d'environ 140%. Le 25 juillet, Barthélemy de Sèneclause se rendit à Ammonay (art. 181) pour vendre un nouveau lot de sel acheté à Jérôme de la Colombière ; il le vendit à Louis Baronat, qui le prit en plusieurs fois (art. 182), et la ville perdit encore 6 livres à ce

1. Cependant, dès le 4 février 1459 (1460 vieux style) on envoyait Barthélemy de Sèneclause à Valence pour « voir si on ne pourrait pas avoir du sel de Jean de la Balme pour avoir de l'argent à subvenir aux affaires de la ville », mais on n'en put avoir (art. 95). Le 24 avril 1461 (art. 141) le syndic Claude Faure se rendit à Ammonay « pour savoir s'il pourrait trouver de l'argent ou s'il pourrait vendre du sel pour avoir de l'argent pour les affaires de la ville ».

2. L'art. 177 fait allusion à un autre achat de sel fait à Jean Mestral, antérieurement à l'administration de Barthélemy de Sèneclause. Il avait encore fait d'autres avances à la ville, comme l'attestent les art. 176 et 178.

marché (art. 14)¹, sans compter 10 sous 8 deniers qu'on donna aux mesureurs et aux porteurs (art. 182).

Il est inutile de faire remarquer à quel point ces opérations étaient déplorables au point de vue financier. Le syndic en sentait bien la responsabilité, et, pour se couvrir, il a bien soin de constater, à chaque fois, que la chose a été faite sur l'avis des conseillers, et même de nommer un certain nombre de conseillers présents à la délibération.

Abstraction faite de la taille, sur laquelle nous allons revenir, on ne trouve pas d'autres recettes dans notre registre, si ce n'est quelques petites sommes reçues de gens qui n'avaient pas achevé de payer ce qu'ils pouvaient devoir à la ville du temps passé, par exemple le reste d'un compte de leueur de taille (art. 7). Toutefois, nous trouvons (art. 10) la mention d'une vente de deus « sommées » de vin pour 2 livres tournois. La ville récoltait-elle pour son compte une livre tournois de vin par an ?

Nous arrivons maintenant à la taille ou fouage². En 1459, les habitants eurent à payer 22 *mois* 1/2 de taille (art. 3), et, en 1460, 24 *mois* (art. 4). D'après les chiffres totaux de ces deus fouages, le *mois* de taille devait être de 13 livres tournois 4 ou 5 sous, défalcation faite des gages du leueur; du moins cette défalcation est formellement indiquée pour l'année 1460, et elle doit être comprise implicitement dans le total de l'année 1459, car on ne trouve dans les dépenses aucune mention des gages du « leueur » pour cette année. La taille de 1459 fut levée par Arthur Le Meur, sergent royal, et celle de 1460 par le syndic lui-même, Barthélemy de Sèneclause.

Il est plusieurs fois question du premier et du dernier « quarto » de la taille (art. 14, 51, 61). Ce mot ne paraît désigner aucune subdivision précise de la taille : c'est le premier et le dernier versement entre les mains du représentant d'André Brissonnet, receveur général en Vivarais (art. 19). Le commis du receveur, entre les mains duquel se font tous les versements, se nomme Vidal Vincent, dit

1. On paie des restes de dettes de sel (art. 115 et 118). Voyez encore art. 182.

2. Réunion des trois États à Viviers pour « coytar » la taille (art. 189 et 213).

Masada (art. 19). Une seule fois on paya l'un des acomptes entre les mains d'un certain Guillaume Monier qui avait une procuration spéciale du receveur (art. 24), mais le syndic exigea une obligation personnelle et notariée du dit Monier (art. 26) pour garantir la ville. Le jour où le syndic commence à acquitter la taille, il fait deux versements, l'un qualifié de premier « quarto » (art. 51), l'autre appelé « surmise » (art. 52). Mais une autre fois on trouve quatre versements le même jour entre les mêmes mains (art. 27, 31, 32 et 33), sans que cette subdivision soit expliquée.

La taille de 1459¹ fut payée au commis du receveur général en dis acomptes.

Le 23 juillet 1459.....	1 ^o 52 l. 7 s. 3 d.
—	2 ^o 36 l. 12 s. 9 d.
Le 31 août.....	19 l.
Le 12 octobre.....	1 ^o 34 l.
—	2 ^o 6 l.
—	3 ^o 11 l.
—	4 ^o 6 l. 15 s.
Le 22 novembre.....	10 l.
Le 25 janvier 1460.....	24 l.
Le 23 mars ²	17 l. 6 s. 8 d.
Total.....	217 l. 1 s. 8 d.

La taille, perçue sur les habitants et reçue du «leveur» par le syndic s'élevant à 297 livres 5 sous 7 deniers, il y a un excédant de 80 livres 5 sous 11 deniers.

La taille de 1460 fut payée au commis du receveur en cinq fois :

Le 2 août 1460.	1 ^o 51 l. 15 s.
—	2 ^o 48 l. 5 s.
Le 25 octobre.....	70 l.
Le 15 décembre.....	44 l. 10 s.
Le 29 mars 1461.....	26 l. 15 s. 2 d.
Total.....	241 l. 5 s. 2 d.

1. Les articles relatifs aux deux tailles se suivent, de l'art. 16 à l'art. 63 inclusivement.

2. Le 20 mars on avait reçu une sommation d'achever de payer art. 104).

La taille perçue s'élevant cette année à 317 livres 17 sous 8 deniers, il y a un excédant de 76 livres 12 sous 6 deniers.

Il y a lieu de défalquer de chacun des excédants un certain nombre de menus frais, tels que :

1^o Le mandement de la taille, qui coûte 7 sous tournois (art. 17 et 49) :

2^o La « façon de la parcelle » de la taille, qui coûte 7 sous 6 deniers (art. 18 et 50),

3^o La criée de la taille. En 1459 on donna 10 deniers à Nicolas de Fontaine, sergent de la cour de Tournon (art. 42), « pour faire la criée par la ville pour assembler le commun pour mettre sus la dite taille ». On ne trouve pas de mention semblable pour la taille de 1460 ;

4^o La signature de la « parcelle », pour laquelle on paie 5 sous en 1460 à Pierre Forès, « lieutenant de monseigneur le juge de Tournon » (art. 63). En 1459, les officiers de Tournon refusèrent de signer la parcelle, et il s'ensuivit un procès, dont nous reparlerons ;

5^o Les quittances, qui coûtent 10 deniers pour chaque versement. Il y a deux quittances pour les deux versements du premier jour. Mais les quatre versements du 12 octobre 1459 n'ont donné lieu qu'à un seul droit de quittance. La quittance du versement fait par exception entre les mains de Guillaume Monier (voyez ci-dessus), « reçue » par maître Jean Gros, a été accompagnée, comme nous l'avons dit, d'une obligation personnelle dudit Monier, qui a coûté en plus 5 deniers (art. 26). La quittance du dernier versement de la taille 1460 (art. 62) est comptée 30 deniers.

6^o Le port de l'argent, pour chaque versement. Il est de 5 sous chaque fois dans le compte de la taille de 1459, un seul port étant compté pour les deux versements du premier jour et un seul pour les quatre versements du 12 octobre 1459. Il n'y a pas de port indiqué pour l'argent payé entre les mains de Guillaume Monier, mais on a donné 5 sous à Monier pour sa peine, ce qui revient au même. L'un des versements, celui du 25 janvier 1460, a été fait à Bourg-Saint-Andéol par le syndic Claude Faure (art. 37 et 39) : il n'y a pas de frais de port indiqués, mais on a donné 30 sous au syndic pour ses trois journées de voyage à Bourg-Saint-Andéol. Dans le

compte de la taille de 1460, le pris du port devient variable. Il est de 2 sous 1/2 pour le versement du 25 octobre 1460. Mais pour les deus versements du 2 août, on paie 7 sous 1/2, et 3 sous 9 deniers pour celui du 15 décembre. Il n'y a pas de port indiqué pour le versement du 29 mars 1461, qui a été fait à Viviers par le syndic Barthélemy de Sèneclause.

Pour le versement du 23 mars 1460, la quittance et le port sont comptés ensemble 6 sous 3 deniers (art. 41).

A ces divers frais il faut ajouter les remboursements consentis par la ville ou obtenus d'elle judiciairement par ceus qui avaient des droits à l'exemption de la taille. Il est question plusieurs fois de ces remboursements, en termes plus ou moins précis. Ainsi le 6 octobre 1459 on fait un paiement entre les mains du juge royal de Vivarais (art. 30) « pour une décharge à lui donnée par Eymar Sabbatier », et le surlendemain (art. 136) on reçoit une sommation du dit Sabbatier « pour le reste du fouage de l'an 1459. » Les art. 122, 202, 217, sont relatifs à une taille antérieure à l'administration de Barthélemy de Sèneclause, et levée par Jean Lochet. Lorsqu'on avait fait la « visitation » de la taille, on avait oublié de déduire à Lochet la part de Jean de Marcoux, juge royal de Vivarais, qui lui fut restituée par Barthélemy de Sèneclause. Dans la taille de 1459, Jean Biberet, « baille » de Tournon, Antoine Fireys et les héritiers du Limousin avaient été trop taillés, comme les deus syndics le vérifièrent sur le papier du « possessoire » (art. 196); de là un remboursement fait à Arthur le Meur, leveur de la taille. Nous verrons d'autre part que la ville eut à soutenir des procès contre Guiot Tardi, contre Mgr Claude de Châteauneuf et contre plusieurs autres à cause des tailles.

Notre compte nous apprend encore, à propos de la taille, qu'il y eut à Viviers, en avril 1461 (1460, v. s.), un conseil des syndics de plusieurs villes pour la répartition de la taille (art. 213). Voyez aussi art. 189.

Voyez encore, sur la taille, art. 67, 68, 71, 176, 217.

Syndics et conseillers municipaus, et juge royal de Vivarais.

Les conseillers municipaus de Tournon nommaient chaque années deus « syndics et procureurs de l'université (c'est-à-

dire de la commune) et prieurs de la confrérie du Saint-Esprit ». Ils étaient choisis chaque année (art. 206); mais ils étaient rééligibles. L'auteur du compte que nous étudions fut syndic deux ans de suite, et son co-syndic pendant ces deux années, Claude Faure, avait déjà été syndic l'année précédente, 1458, avec Raymond du Buisson¹. Le compte nous fournit quelques autres renseignements sur les syndics antérieurs à 1459. En 1456, les syndics étaient Étienne Briode et Pierre Beciae (art. 115 et 189). L'un des syndics de 1451 était Jean Lochet² (art. 203).

L'administration des syndics partait de la Pentecôte (art. 31). Toutefois, pour 1459, Barthélemy de Sèneclause ajoute à cette indication de fête, comme point de départ de sa gestion, la date du 1^{er} mai. Or la Pentecôte était le 13 mai cette année-là. Il faut donc entendre d'une façon large « l'époque de la Pentecôte »; le point de départ exact pouvait être le 1^{er} mai, qui est toujours assez voisin de cette fête. Cependant Barthélemy de Sèneclause paraît être encore en fonction les 24 et 25 mai 1461 (art. 197 et 212); c'est-à-dire à la Pentecôte même de 1461 (Pâques étant le 5 avril); il est vrai qu'il fait encore un paiement le 1^{er} novembre 1461 (art. 208).

Barthélemy de Sèneclause ne nous fournit que peu de renseignements sur lui-même. Il était marchand, car il parle de sa boutique (art. 182). Il laissait à son collègue au syndicat, Claude Faure, le soin de faire les grands voyages exigés par l'intérêt de la ville. Lui-même s'occupait particulièrement des recettes et des paiements. Il fait cependant quelques petits voyages: à Ammonay (art. 181) et à Valence (art. 74 et 95) pour acheter du blé, à Viviers (art. 213), où il resta sept jours, pour le « partiment » de la taille, à Désaignes (art. 66 et 145) pour demander conseil à Messe Bart, à Boucieu, pour un procès

1. Claude Faure paraît avoir été une autre fois syndic avec Jean Forès (art. 81.)

2. On lui devait encore, entre autres choses, en 1459, le blé de l'aumône de la Pentecôte 1451, et la part de Jean de Marcoux, juge de Vivarais, dans une « colleta » de la même année, part qui ne lui avait pas été déduite à la reddition de ses comptes. Les art. 202, 203 et 217 constatent les paiements qui furent faits soit entre ses mains soit entre les mains de sa veuve Marguerite Montaichier.

(art. 45). Avant son syndicat, en 1458, le 12 avril, il avait avancé 1 livre 10 sous pour les affaires de la ville (art. 207). Le syndic, pour certains paiements, se couvre de l'approbation d'un autre ou de plusieurs autres conseillers (art. 71 et 112).

Claude Faure, nous l'avons dit, avait déjà été syndic en 1458. Voici en outre ce que nous savons de lui par notre compte : le 18 mai 1459, il est envoyé à Paris auprès de Jean de Marcoux, juge de Vivarais, qui s'y occupait des affaires de la ville (art. 65). Il passe à Paris une partie au moins du mois de juin, car, le 9 juin, on lui envoie de l'argent (art. 72) pour remettre à Jean de Marcoux. Rentré à Tournon, il part pour Toulouse (art. 105), le 23 juillet 1459¹, et reste 32 jours en voyage. Le 23 octobre, il assiste à un paiement fait à Tournon (art. 89). Cette même année 1459, il se rendit acquéreur, aus enchères publiques, du double disième du vin (art. 11). Le 25 janvier 1460, il va porter une partie de la taille à Bourg-Saint-Andéol (art. 37 et 39), et y reste trois jours. Le 9 février de la même année (art. 98 et 99), il part pour Toulouse, et reste 36 jours en voyage. Pendant ce séjour à Toulouse il invita à dîner les deux avocats et les deux procureurs qui s'occupaient des procès de Tournon devant le parlement de Toulouse. Le 24 avril 1460, il va à Annonay pour tâcher de trouver l'argent dont la ville avait besoin (art. 141). Le 2 juin (art. 120), on lui rembourse une somme qu'il avait avancée en payant à Nîmes une pièce nécessaire pour un procès de la ville, pièce qu'il avait emportée à Toulouse. Le 12 septembre (art. 161) et le 25 septembre (art. 163), on lui paie deux voyages successifs faits à Boucieu pour une affaire pendante devant la cour royale de cette ville². Le 24 novembre (art. 170), il assiste, à Tournon, à un paiement relatif à cette affaire. Le 29 novembre, (art. 172) il va chercher, hors de Tournon, Raymond du Buisson, pour accomplir un acte de procédure. En 1461, le 12 février, il part pour Toulouse (art. 180) et reste 26 jours

1. L'indication fournie par l'art. 138 est en contradiction avec celle de l'art. 195. Car, d'après l'art. 138, on paie 5 sous tournois à Claude Faure, le 29 juillet 1459, pour aller à Boucieu. Il y a peut-être une erreur de mois.

2. Un autre voyage à Boucieu est signalé, sans date, dans l'art. 140.

en voyage. Le 25 mai de la même année (art. 212), il reçoit un acompte sur ses gages de 1460. Outre les trois voyages à Toulouse dont nous avons parlé, il en fit un de 24 jours à une époque où le juge de Vivarais, Jean de Marcoux, s'y trouvait aussi (art. 198). Mais la date n'est pas indiquée, pas plus que pour un voyage de 14 jours à Bourges (art. 173) pour obtenir une lettre royale. Dans l'art. 207, il est question de James Vallette, seigneur de Claude Faure.

Les conseillers de la ville, signalés dans les art. 6 et 14, étaient à cette époque Pierre Beciac, Jean Bertalais, maître Raymond du Buisson, Étienne Briode, Jean Mestral, Pierre Gonot, Jean Boneyre, Michelot Four et Pierre Lussat. Les trois derniers ne sont cités qu'une fois. Trois autres nous sont à peine plus connus : Pierre Beciac, qui avait été syndic en 1456 (art. 115 et 189), Jean Bertalais qui servit de caution, le 6 juin 1459, pour un achat de sel fait par la ville (art. 143), et Pierre Gonot (art. 207) qui avait avancé de l'argent à la ville, en 1458. Restent Étienne Briode, Raymond du Buisson et Jean Mestral, sur lesquels nous avons plus de renseignements.

Étienne Briode, syndic de 1456, avait acheté du sel pour le compte de la ville, à Jean Plouvier, de Valence, et à Jérôme Chapuis, de Condrieu : ce sel fut achevé de payer le 6 juin et le 18 juin 1460 (art. 115). Briode avait été assigné personnellement à Aubenas, au nom de la ville, à l'occasion d'une réclamation de « Monseigneur de Foix ». La dépense de ce voyage lui fut remboursée le 15 décembre 1460, ainsi que celle d'un voyage à Viviers pour la réunion des trois États à l'occasion de la taille (art. 189). Le 24 janvier et le 23 mai 1461, on lui donne des acomptes sur ce que la ville lui devait encore depuis l'année où il avait été syndic (art. 147 et 195). Pendant l'administration de Barthélemy de Seneclouse, on voit Briode intervenir deux fois : 1^o le 6 juin 1459, pour accompagner le syndic à Valence où on voulait acheter du sel (art. 74), et 2^o le 22 novembre 1459, pour autoriser le syndic, de concert avec un autre conseiller, Raymond du Buisson, à faire un paiement au « baille » de Tournon (art. 112).

Maître Raymond du Buisson avait une installation qui permettait au conseil de la ville de se réunir chez lui (art. 12

et 206). Il avait été syndic en 1458, et avait, en cette qualité, acheté du sel à Jean de la Balme (art. 1465). En 1459, il accompagne Barthélemy de Sèneclause à Boucieu à l'occasion d'une réclamation de la ville contre Monseigneur de Tournon (art. 45) et il dicte un mémoire relatif à cette affaire (art. 46). Le 7 juin 1459, de concert avec d'autres conseillers, il autorise un paiement que fait le syndic pour arrêter un procès (art. 71), et le 22 novembre de la même année, il autorise avec Étienne de Briode, un autre paiement fait au « baille » de Tournon (art. 112). Le 20 avril 1460, on lui paie une cédule qu'il a faite pour la ville, en réponse au lieutenant du bailli (art. 124), et certains articles pour la même affaire (art. 125). Le 9 mai ou le 14 juin (art. 12 et 13 combinés avec l'art. 179) il reçoit comme notaire l'obligation contractée par la ville vis-à-vis de Jean Mestral pour un achat de sel. Le 24 novembre de la même année, il assiste à un paiement (art. 170), et le 29 novembre on va le chercher, vers les mines, pour faire un acte de procédure contre Colin Béatrix (172) : il eut là cinq jours de vacations, qui lui furent payés le 1^{er} novembre 1461 (art. 208).

Jean Mestral avait prêté de l'argent à la ville, en 1458 (art. 178); sous le syndicat de Raymond du Buisson et de Claude Faure. En mai et en juin 1460 (art. 12 et 13), il rent à ses concitoyens de nouveaux services, en faisant livrer à la ville certaines quantités de sel, pour lesquelles on ne fait pas de pris. Le 27 janvier 1461, on lui remboursa une bonne partie de ce qu'on lui devait, en quatre paiements (art. 176, 177, 178, 179). Il s'était rendu acquéreur du double dixième des vendanges pour l'année 1460 (art. 15).

Les conseillers de Tournon se traitaient entre eux de compères (art. 15). Les lieux de réunion du conseil sont indiqués de temps à autre : chez le conseiller Raymond du Buisson (art. 12 et 206), chez le juge de Vivarais, Jean de Marcoux (art. 207).

Jean de Marcoux¹, *juge royal de Vivarais*, voy. art. 30, 65, 72, 80, 93, 100, 116, 122, 144, 166, 167, 187, 202, 207, 217.

1. *Marcoux* est plusieurs fois écrit en toutes lettres, notamment art. 65.

La ville de Tournon entretient d'excellentes relations avec « monseigneur le juge de Vivarais ». Au moment où commence l'administration du syndic Barthélemy de Seneclause, Jean de Marcoux était à Paris, où on dépêche vers lui, le 28 mai 1459 (art. 65), l'autre syndic, Claude Faure. Quelque temps après, le 9 juin, on lui envoie un acompte sur ce que la ville pouvait lui devoir du temps passé. A Paris, il s'occupait, entre autres choses, de recouvrer un sac au nom de la ville, qui était en parlement de Paris, sur « le fait de la plaidoierie du capitanaige ». Il était de retour à Tournon en septembre, car on lui remet personnellement une somme le 25 septembre (art. 80) pour le recouvrement du dit sac. Le 6 octobre (art. 39) on lui fait un autre paiement « pour une décharge à lui donnée par Eymar Sabbatier ». Il fit sans doute, à la fin de 1459, un voyage à Toulouse, suivi d'un nouveau voyage à Paris, car le 23 octobre (art. 89 et 116), on remit une somme à son clerc Jean de la Mote, qui « allait à Toulouse vers son maître », et le 24 décembre il reçut des conseillers, à l'occasion de son retour de Paris, et comme cadeau de bienvenue, deux torches et quatre fromages de Craponne. Cette libéralité coûta à la ville 1 livre et 10 sous tournois (art. 93).

Le 9 février 1460 (1459 ancien style) on lui donne (art. 100) 10 livres tournois « en diminution de ce que la ville lui peut devoir, et pour sa peine et travail des causes de la dite ville ». Les art. 166 et 167, datés tous deux du 6 novembre 1460, semblent faire allusion à un double voyage de Jean de Marcoux à Toulouse ; car le même jour on lui restitue des sommes avancées par lui à Toulouse pour les affaires de la ville, et on lui remet d'autres fonds qu'il doit porter dans la même ville pour le même objet. Il était à Toulouse en mars 1460 (art. 103). D'après l'art. 187, il serait parti encore pour Toulouse le 24 février 1461 (1460 ancien style) : ce jour-là on lui remit 20 livres tournois « quand il alla à Toulouse pour faire *solliciter* les causes de la dite ville et commune de Tournon, et afin qu'il en eût meilleur souvenir ».

Pendant un de ses séjours à Toulouse (art. 198) il avance des sommes pour les affaires de la ville, et en instruit par

lettre les conseillers, qui lui envoient Claude Faure pour le rembourser.

Il est plusieurs fois question de Jean de la Mote (La Mota ou La Mouta), clerc de Jean de Marcoux, art. 89, 116, 144. C'est probablement le même personnage que le « Johannes » cité dans l'art. 207, comme étant parti pour Toulouse au mois d'avril 1458.

ORGANISATION JUDICIAIRE

Au point de vue religieux, Tournon était rattaché à l'officialité de Valence. C'est à l'official de Valence qu'on s'adresse le 30 avril 1461 (art. 192) pour se plaindre des « mayas » qui voulaient danser au cimetière, et pour le leur faire défendre sous peine d'excommunication.

Les notaires de Tournon qui faisaient les affaires de la ville étaient surtout Huguet de Perrié (voy. art. 79, 98, 178, 183, 184, 186, 188), Jean Gros (voy. art. 24, 26, 70, 108, 190, 197) avec son clerc Martin de Monteilh (voy. art. 108, 109, 168, 171, 190), et Louis Charron (voy. art. 44, 46, 111, 148).

Les notaires de Tournon « recevaient » les quittances, les obligations et les procurations de la ville, et faisaient des copies d'actes. Nous avons vu que chaque quittance¹ des paiements successifs de la taille coûtait 10 deniers. Une obligation de la ville envers ses créanciers, reçue par maître Jean Gros, coûte 15 deniers tournois (art. 79). Une quittance, accompagnée d'une obligation personnelle de celui qui touche l'argent, coûte le même prix, 15 deniers (art. 26). Les procurations² que les syndics envoyaient à Nîmes et à Toulouse pour qu'on pût poursuivre en leur nom les procès de la ville coûtaient en général 5 sous tournois (art. 98, 183, 188). Cependant la procuration mentionnée dans l'art. 79 ne coûte que 3 sous 9 deniers. Les copies d'actes, significations, ordonnances, lettres royaux, etc., coûtent 10, 20 ou 30 deniers, probablement suivant la longueur ou l'importance des actes : 10 deniers (art. 171), 20 deniers (art. 85, 87, 90), 30 deniers (art. 44, 75, 81, 128, 130, 168, 190).

1. Appelée *polivia*. Sur ce mot, voyez *Romania*, X, 620, et XIII, 177.

2. Tel paraît être le sens du mot « auctoria » dans les art. 98 et 183.

Plusieurs de ces copies sont payées directement à un clerc, Martin de Monteil, clerc de maître Jean Gros (art. 168, 171, 190). La façon, écriture et attestation d'une ordonnance de monseigneur de Tournon, sur l'industrie des habitants de la ville, coûte (art. 186) 17 sous 6 deniers.

Nous avons parlé plus haut, à propos des dépenses de la ville, du « pāti » de la cour de Tournon, qu'on payait aux notaires et fermiers de la cour.

Les notaires dressaient aussi l'instrument du syndicat de chaque année, c'est-à-dire le procès-verbal de l'élection des syndics (art. 196).

Toutes les dépenses concernant les notaires ne sont pas d'ailleurs spécifiées dans le compte. Car on voit maître Louis Charron recevoir 1 livre 18 sous 9 deniers comme acompte sur les écritures qu'il a faites pour la ville (art. 148).

La ville avait des procès devant la cour de Boucieu, devant la cour présidiale de Nîmes (art. 152), et devant le parlement de Toulouse. Aussi lui fallait-il des représentants dans chacune de ces villes.

Son notaire à Boucieu était Antoine Tournay, qualifié de « notaire et fermier de la cour de Boucieu » (art. 113, 121, 157).

A Nîmes, elle avait comme procureur Louis Roux, à qui elle faisait une pension d'un écu neuf¹ (art. 108, 109, 200), et comme notaire Vidal Geneys (art. 106, 120, 132, 152, 169, 170, 208).

Les règlements de compte avec Vidal Geneys ne se faisaient pas toujours à l'amiable. Le 23 juillet 1459 on lui donne un acompte de 2 livres pour le procès de monseigneur de Tournon (art. 152), mais le 30 octobre 1459 et le 29 mai 1460 il envoie un huissier à la ville (art. 106 et 132), et on n'achève de le payer que le 24 novembre 1460 (art. 170). On n'eut pas de reçu pour ce dernier paiement, parce que Vidal Geneys mit devant deus témoins la dite somme « au pied dudit procès ».

Dans l'affaire de Colin Béatrix, Vidal Geneys vint à Tournon examiner des garants.

1. On lui donne 2 écus (2 livres 15 sous) en novembre 1459 (art. 109), probablement parce qu'il y avait une année en retard.

Nous ne savons pas sûrement quels étaient les avocats de la ville à Nîmes et à Boucieu. Il faut sans doute considérer comme des avocats maître Antoine Buisson qui reçoit 1 livre pour un procès (art. 161), Humbert Chasalet qui reçoit aussi 1 livre pour un autre procès (art. 201, maître Pierre Gros, d'Arlebose qui reçoit 2 livres 6 sous pour son « patrocain » fait en la cour royale de Boucieu contre Colin Béatrix et Jean de la Charité (art. 150), et maître Jean Pognet, dont le fils réclamait à la ville 8 livres d'honoraires pour un ancien procès (art. 67).

Enfin à Toulouse, la ville avait deux avocats et deux procureurs (art. 99, 180). Les deux avocats étaient Lauret et Pierre Doux, et les procureurs Étienne Durand et Vidal Farjon. Il arrivait parfois que le représentant de la ville réunissait à dîner les avocats et les procureurs. Pour les traiter « en forme décente », Claude Faure dépensa chez son hôte, en février 1460 (art. 99) 2 livres 1 sou et 6 deniers tournois. C'est au mois de février qu'en 1460 et 1461 on fit payer les avocats et les procureurs de la ville à Toulouse : ce qu'on leur donne paraît être une pension (bien que le mot n'y soit pas) d'un écu neuf par an. Toutefois en 1460 on donna un peu plus (2 livres) aux deux avocats, mais nous savons par le compte que l'un d'eux au moins avait eu un travail supplémentaire, avait « dicté une lettre au nom de la ville ». Cette même année 1460, on remit aussi un écu au procureur du roi. La ville avait d'ailleurs bien d'autres frais à Toulouse que les pensions des avocats et procureurs ; elle envoie constamment de l'argent dont l'emploi n'est généralement pas précisé¹. (Voyez ce qui concerne Jean de Marcoux dans le chapitre *Syndics et conseillers municipaux et juge royal de Vivarais*.)

À côté des notaires, avocats ou procureurs, il faut placer les huissiers, appelés les uns sergents royaux (Jame Doseon, Hugue Symond, Arpadeyne de Chalancon, Arthur le Meur ; ajoutez Jean de Montaut et Jean Galland, sergents

1. Maître Aubain reçoit 10 sous tournois pour avoir donné les requêtes de la ville à Messieurs du parlement de Toulouse (art. 99).

royaus de Nîmes, envoyés par le notaire de Nîmes pour réclamer son paiement), les autres sergents de la cour de Tournon (Jacques Blanc-Poil, Pierre de Montpeyroux, Janin Chevalier, Nicolas de Fontaine¹).

Les sergents sont chargés de crier le double disième et la taille (voyez *Recettes de la ville*), de faire des sommations¹, enfin de faire les exécutions ou significations pour ou contre la ville. On paie généralement 15 deniers pour chaque signification reçue (art. 117, 132, 215) ou envoyée (art. 69, 91). Toutefois deus des significations reçues par la ville lui coûtent chacune 30 deniers (art. 106, 136), parce que, j'imagine, elles étaient faites en double, adressées aus deus syndies. La signification d'une « lettre » obtenue de la cour de Boucieu contre *ceus* qui avaient renversé les murailles de la ville est comptée 45 deniers (art. 158), probablement parce qu'elle fut faite à triple exemplaire.

On trouve encore 45 deniers dans un cas analogue (art. 127). On donne en bloc 15 sous tournois (c'est-à-dire 12 fois 15 deniers) à Arthur le Meur pour diverses significations faites par lui (art. 214). Ce pris de 15 deniers par acte paraît donc bien établi. On ne trouve que deus fois l'indication d'une somme moindre (art. 107 et 153), sans doute pour des significations d'une nature particulière. Ajoutons, pour être complet, qu'on donne une fois 1 livre tournois à Janin du Monastier « pour aller exécuter et assigner Monseigneur de Châteauneuf à Toulouse à poursuivre l'appellation si bon lui semble » (art. 131), et qu'on donne sis sous à un sergent envoyé par Gabriel Pognet de Villeneuve de Berg (art. 67). Quand l'acte que la ville voulait faire signifier exigeait un voyage, il y avait naturellement des frais accessoires : c'est ainsi que dans l'affaire de Monseigneur de Rochebonne on donne 19 sous 2 deniers pour une signification faite tant à Rochebonne qu'à La Mastre (art. 97).

L'un des sergents royaus, Arthur le Meur, fut le « leueur » de la taille en 1459.

1. Jacques Blanc-Poil fait commandement aus hommes de Tournon d'aller réparer les chemins de la Grand-Côte, et reçoit pour ce fait 1 sou 7 deniers (art. 156). Nicolas Fontana fait une sommation aus pontonniers (art. 83), moyennant 5 deniers.

LES PROCÈS DE TOURNON

La ville avait souvent maille à partir avec « Monseigneur de Tournon ». Ainsi les officiers de Monseigneur de Tournon avaient refusé de signer « l'exécutoire » pour lever la taille de 1459 (art. 138)¹. Le syndic Claude Faure dut se rendre à Boucieu le 29 juillet 1459 (art. 138), et il obtint une « lettre » de la cour royale pour la levée de cette taille. Mais Gazeilles, procureur de Monseigneur de Tournon, fit opposition à la dite lettre, et Barthélemy de Sèneclause, accompagné du conseiller Raymond du Buisson, se rendit à son tour à Boucieu pour triompher de cette opposition (art. 45). Il eut sans doute gain de cause, car on n'entend plus parler de l'affaire.

Monseigneur de Tournon est aussi mêlé à un procès de la ville contre ceus qui avaient renversé les vieilles murailles de la ville, près de la tour de « la Muya » (art. 155), et qui avaient emporté les pierres (art. 158). La ville obtient contre eus une « lettre » de la cour de Boucieu (art. 155). Mais Monseigneur de Tournon fait opposition à cette lettre, qui est cependant signifiée aus intéressés (art. 158). Il s'agissait de savoir (art. 161) « si Monseigneur prendrait la cause ou si ceus qui avaient fait le dégât seraient tenus de le réparer en personne ». De Boucieu l'affaire est portée à Nîmes, où on obtient une sentence contre Monseigneur (art. 120, 132, 152, 170), qui en appelle au Parlement de Toulouse (art. 170).

Monseigneur de Tournon a encore avec la ville deus autres affaires sur lesquelles nous avons peu de renseignements. Il obtient du parlement de Toulouse une lettre de commission pour faire information contre la ville « sur ce qu'on disait qu'on avait ouï les comptes de Jean Forès et de Claude Faure » (art. 84). Il obtient aussi du même parlement une lettre contre la ville, « afin qu'elle n'eût pas à se mêler de la cause de Jean du Seignas ni de lui tant à Toulouse qu'à Nîmes » (art. 87).

1. Les syndics avaient adressé une requête à Jean Biberet, bailli de Tournon, « pour qu'il eût à signer la commission pour exiger et lever les deniers de la taille » (art. 40), et il avait refusé.

Pierre Forès était « lieutenant de Monseigneur le juge de Tournon » (art. 63). Le 13 août 1460 il fit défendre à la ville la place des Ognons, située devant sa maison, et la ville fit aussitôt assigner certains garants pour produire contre lui (art. 154 et 153). Humbert Chasalet, probablement comme avocat, reçut une livre tournois à l'occasion de ce procès, le 17 mai 1461 (art. 201). Dans l'art. 201 il est question du portail de Port-de-Roi en même temps que de la place des Ognons.

Maître Chamalroux obtient une lettre royale contre les habitants de Tournon à propos du « pontonnage » du Doux. Sur quoi on envoie Barthélemy de Seneclause à Désaignes, pour prendre conseil de Monseigneur Bart, le 29 mai 1459 (art. 66) et le 10 novembre 1459 (art. 145). Nous n'en savons pas davantage.

Monseigneur de Foys assigne à Aubenas Étienne Briode, ancien syndic, au nom de la ville, pour une somme d'argent qu'il prétend lui être due depuis 1456 (art. 189).

Maître Dragone Bury intente une action à la ville à cause de certaines enchères (art. 171). Une ordonnance avait été rendue anciennement par les officiers royaux au siège de Boucieu à propos des émoluments de ces enchères. On fit faire une copie de l'ordonnance et on la transmit à Boucieu pour en informer les officiers du temps présent (art. 190). Ces émoluments étaient réclamés, semble-t-il, pour Eustache Chalon, qui était sans doute un sergent royal.

La ville avait aussi un procès à Boucieu contre Jean de la Charité pour une cause qui n'est pas indiquée. Son avocat dans cette affaire, comme dans celle de Colin Béatrix (voyez plus loin), était maître Pierre Gros, d'Arlebose, qui fut payé le 2 novembre 1459 (art. 150).

Gabriel Pognet, de Villeneuve-de-Berg, adresse à la ville une sommation de payer huit livres tournois qu'on devait à son père, maître Jean Pognet, pour ses honoraires dans un ancien procès relatif aux tailles (art. 67). Le syndic fait opposition (art. 68).

La plupart des procès sont relatifs aux impôts, taille ou double disième. Un des plus importants, pour l'époque qui nous occupe, est celui de Colin Béatrix, à l'occasion duquel

nous apprenons plusieurs détails curieux de procédure. Il s'agit du double disième (art. 82 et 185). Colin Béatrix obtient en la cour de Boucieu un « taxa » contre la ville de Tournon. Il veut le faire exécuter contre Barthélemy de Sèneclause comme syndic. Mais celui-ci obtient à l'encontre une « lettre » au nom de la ville « à voir révoquer le dit *taxé* », et la fait signifier le 26 mai 1459. L'avocat de la ville à Boucieu était, pour cette affaire maître, Pierre Gros, d'Arlebosc (art. 150). De Boucieu le procès est porté à Nîmes, à la cour du Sénéchal (art. 82). Parmi les pièces que dut fournir la ville figurent deux procurations, l'une payée le 3 septembre 1459 (art. 79), l'autre le 11 mars 1461 (art. 188), la copie du syndicat de l'élection de Barthélemy de Sèneclause et de son « compagnon » Claude Faure (art. 129), l'instrument de l'indiction du double disième (art. 185), enfin l'attestation d'une ordonnance faite par Monseigneur de Tournon et son conseil sur l'industrie des habitants de la ville (art. 186). Maître Vidal Geneys, notaire de la ville à Nîmes, se rend à Tournon en novembre 1460 pour examiner les garants produits par la ville contre Colin Béatrix (art. 208 et 169) : le 24 novembre on lui paie les « esportules » ou honoraires pour l'examen des garants (art. 169). Le conseiller Raymond du Buisson fut appelé à cette occasion pour faire la preuve des articles contre Colin, et y vaqua cinq jours (art. 208 et 172).

Parmi les autres personnes, qui prétendaient ne pas devoir payer le double disième, il faut citer Philibert Monaud (art. 92) et Monseigneur Bart, de Désaignes (art. 85). L'abbesse de Bellecombe s'en défend aussi énergiquement, par l'entremise de son procureur Jean Doron. Elle obtient de la cour de Tournon (art. 88) une lettre d'exemption en vertu de laquelle on devait lui rendre la vendange qu'on lui avait prise (art. 140). Mais la ville en appelle à Boucieu, et obtient à son tour une « lettre » contre le procureur de Madame de Bellecombe, qu'elle lui fait signifier le 30 novembre 1459 (art. 91).

Guiot Tardi, le maréchal, refusait à la fois de payer le double disième et la taille. Il commence par faire assigner les syndics de Tournon en chancellerie à Paris (art. 117) et

obtient une lettre de chancellerie (art. 123). On fit faire aussitôt par le conseiller Raymond du Buisson une cédule et divers articles au nom de la ville pour répondre à Benoît Lansart, lieutenant du bailli de Vivarais à propos de cette lettre (art. 124 et 125). Les dites pièces furent payées à Raymond du Buisson le 20 avril 1460. D'après l'art. 168, Guiot Tardi avait apporté à Tournon, en revenant de vers le roi, une « lettre des franchises qu'ont les commensaus du roi ». Cette lettre est peut-être la même que celle qui est appelée plus haut « lettre de chancellerie ». La ville lui avait saisi sa vendange; mais en vertu de la lettre royale, il se fait payer, le 22 avril 1460, 1 livre 10 sous pour un quintal de fer qu'on délivre à Maître Benoit Lansart (art. 151). Le même jour on envoie à Toulouse « l'escofier » Pierre de Guiot pour aller chercher une lettre inhibitoire en cas d'appel contre Guiot et contre Benoît Lansart (art. 126 et 127). Quand il la rapporta, on se hâta de la mettre à exécution (art. 127). Cependant on délègue un des syndics à Bourges, où se trouvait le roi, et on obtient une lettre de commission contre Guiot Tardi (art. 173), qui coûta 2 livres 15 sous. Guiot en appelle devant le parlement de Toulouse (art. 174), auquel on envoie successivement l'original ou la copie de toutes les pièces mentionnées ci-dessus. Le procès était déjà engagé à Toulouse au commencement de novembre 1460 (art. 166).

Devant la cour de Boucieu, la ville a un procès avec les habitants de Mauves, « sur le fait de la réparation et estimation des territoires » pour la taille (art. 113 et 121). Peut-être s'agit-il du même procès dans l'art. 71, où l'on paie une certaine somme à Gabriel Pognet, de Villeneuve-de-Berg, pour la cote et portion de Tournon, « à cause de certaine réparation d'estimation sur le fait des tailles du pays ».

On avait un procès analogue avec Perrillon Darrès et son fils Didier, « sur le fait de la réparation des tailles de la ville » (art. 164), et avec le Breton¹, qui refusait de payer la taille, probablement comme étranger (art. 215).

Deux procès plus importants, relatifs au même objet, sont

1. Probablement un Breton établi à Tournon. C'est un nom de famille en germe. Il y avait aussi une famille limousine (art. 196).

ceus de Monseigneur de Rochebonne et de Monseigneur Claude de Châteauneuf.

Il est question du procès de Rochebonne, engagé devant le parlement de Toulouse, dans l'art. 166. On avait obtenu une lettre inhibitoire contre Monseigneur de Rochebonne et contre Hugue Simond, sergent royal. Cette lettre fut signifiée au nom de la ville tant à Rochebonne qu'à La Mastre, le 8 février 1460 (art. 97).

Monseigneur Claude de Châteauneuf avait obtenu une lettre du Parlement de Paris contre la ville, à cause des tailles du roi (art. 81). En octobre 1459, on fit demander à Toulouse un « relèvement en cas d'appel » contre le dit seigneur, et on remit à cet effet 6 livres au messenger (art. 89). La somme ne suffit pas, car on dut y ajouter 1 livre (art. 116). En février 1460, le syndic Claude Faure, qui était à Toulouse, réunit à dîner les avocats et les procureurs de la ville près le Parlement de Toulouse, pour causer avec eus de cette affaire (art. 99). Copie du « relèvement » obtenu fut envoyée à Boucieu en mai 1460 (art. 130), et le 29 mai de la même année on fit assigner Monseigneur de Châteauneuf à Toulouse, « à poursuivre l'appellation si bon lui semble » (art. 131).

Table alphabétique des noms de personnes.

Maître AUBAIN (Albain), de Toulouse. Voyez *Organisation judiciaire*, page 241, note 1.

ARPADEYNE, de Chalencou, sergent royal. Voyez *Organisation judiciaire*.

Maître Antoine ASTIER. Voyez *Recettes de la ville, achats de sel*.

Marguerite BACONE. Voyez *Chirols (Thomas)*.

Jean de la BALME, marchand de sel de Valence. Voyez *Recettes de la ville, achats de sel*, et *Syndics et conseillers municipaux*, article Raymond du Buisson.

Guigue BARBEYRON, achète du vin à la ville. Voyez *Recettes de la ville*.

Louis BARONAT, d'Annonay, achète du sel à la ville. Voyez *Recettes de la ville, achats de sel*.

Mess^o BART, de Désaignes. Voyez *Procès de la ville* (procès Chamalroux et procès Bart) et *Dépenses* (voyages).

Colin BÉATRIX. Voyez *Procès de la ville*.

Pierre BECIAC. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

M^{me} l'Abbesse de BELLECOMBE. Voyez *Procès de la ville*.

Pierre de BERG, paie le reste de sa parcelle de taille, pour laquelle il était en retard (art. 9).

Jean BERTELAIS (Berthalais, Bertalays). Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Jean BIBERET, bailli de Tournon. Voyez *Procès de la ville* (procès de Monseigneur de Tournon, en note), et *Recettes de la ville* (double disième et remboursements de la taille).

Jacques BLANC-POIL, sergent de la Cour de Tournon. Voyez *Recettes de la ville* (double disième) et *Organisation judiciaire*.

Jean BONEYRE. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

BOYSSON, du BOYSSON, BOYSSONNET. Voyez *Buisson, du Buisson, Buissonnet*.

Maître Gui BRENAS, fait la « relation » d'une « lettre » dans le procès de Guiot Tardi (art. 128).

Le BRETON. Voyez *Procès de la ville*.

Girard BREYBANT (art. 87).

Étienne BRIODE. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

André BRISSONNET, receveur général en Vivarais. Voyez *Recettes de la ville* (taille).

André BROSSA, couvreur. Voyez *Dépenses de la ville* (dépenses extraordinaires).

Maître Antoine BUISSON, avocat (?). Voyez *Organisation judiciaire*.

Raymond du BUISSON. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Jame BUISSONNET, fait une copie dans l'affaire de Monseigneur de Châteauneuf, et la fait porter à Boucieu (art. 130).

Dragone BURY. Voyez *Procès de la ville*.

Jean de la CHALIN. On restitue sa taille à Jean Mestral (art. 176).

Eustache CHALON. Voyez *Procès de la ville* (procès Dragone Bury).

Maître CHAMALROUX (Chavialroux?). Voy. *Procès de la ville*.

Laurent CHAMPEAU (Champel), « facteur » de Jean Plouvier.

PONS CHANABATIER, notaire de Tournon. Voyez *Dépenses de la ville* (acte de la Cour de Tournon).

Jérôme CHAPUIS, marchand de sel de Condrieu. Voyez *Syndics et conseillers municipaux* (article Étienne Briode).

Jean de la CHARITÉ. Voyez *Procès de la ville*.

Louis CHARRON, notaire de Tournon. Voyez *Organisation judiciaire*.

Humbert CHASALET, avocat (?). Voyez *Organisation judiciaire*.

Claude de CHATEAUNEUF. Voyez *Procès de la ville*.

CHAVIALROUX. Voyez *Chamalroux*.

Janin CHEVALIER, sergent de la Cour de Tournon. Voyez *Recettes de la ville* (double dixième) et *Organisation judiciaire*.

Martial CHEVALIER, serrurier. Voyez *Dépenses de la ville* (dépenses extraordinaires).

François CHEYSSIEU, de Chalancon. Porte de l'argent à Paris (art. 72).

Maître Thomas CHIROLS. Débiteur de la ville (art. 8).

CHIVALIER. Voyez *Cheralier*.

Jérôme de la COLOMBIÈRE, marchand de sel d'Annonay. Voyez *Recettes de la ville* (achats de sel).

CURÉ DE TOURNON. Voyez *Dépenses de la ville* (torches de la foire de Saint-Julien).

Perrillon et Didier DARRÈS. Voyez *Procès de la ville*.

Jean DORO, procureur de Madame de Bellecombe. Voyez *Procès de la ville*.

Jame DOSON, sergent royal. Voyez *Organisation judiciaire*.

Pierre DOUX, avocat à Toulouse. Voyez *Organisation judiciaire*.

DRAGONE BURY. Voyez *Bury*.

DU BOYSSON, DU BUISSON. Voyez *Buisson*.

DUMAS. Voyez *Giraud*.

Étienne DURAND, procureur à Toulouse. Voyez *Organisation judiciaire*.

Vidal FARJON, procureur à Toulouse. Voyez *Organisation judiciaire*.

Claude FAURE. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Antoine FIREYS. Voyez *Recettes de la ville* (remboursements de taille).

Nicolas FONTAINE ou de FONTAINE, sergent de la Cour de Tournon. Voyez *Organisation judiciaire*, et *Recettes de la ville* (taille).

Jean FORÈS. Voyez *Syndics et conseillers de la ville*.

Pierre FORÈS ou FOREYS, lieutenant du juge de Tournon. Voyez *Recettes de la ville* (taille), et *Procès de la ville*.

Michelot FOUR. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Monseigneur de FOYS. Voyez *Procès de la ville*.

Jean GALLAND, sergent royal de Nîmes. Voyez *Organisation judiciaire*.

GAZEILLES, procureur de Monseigneur de Tournon. Voyez *Procès de la ville*.

Vidal GENÈS (Gencys), notaire de Nîmes. Voyez *Organisation judiciaire*.

Maître Antoine GIRAUD, autrement Dumas. Fait la copie d'une lettre royale contre les taverniers (art. 75).

Pierre GONO. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Guichard GRANGER. Achète du vin à la ville. Voyez *Recettes de la ville*.

Jean GROS, notaire de Tournon. Voyez *Organisation judiciaire*.

Maître Pierre GROS, d'Arlebosc, avocat (?). Voyez *Organisation judiciaire*.

GUILLEMIN, charpentier. Voyez *Dépenses de la ville* (dépenses extraordinaires).

Pierre de GUIOT, escoffier (marchand de cuirs) de Tournon. Le 18 mars 1460, comme il allait à Toulouse, on lui donne une lettre à porter à Monseigneur Jean de Marcoux (art. 103). Le 22 avril, on l'envoie à Toulouse chercher une lettre inhibitoire contre Guiot Tardi (art. 126).

GUIOT TARDI, ou *Guiot le, maréchal*. Voyez *Tardi*.

HUGUET DE PERRICI. Voyez *Perrici*.

LA BALME, LA CHALIN, LA CHARITÉ, LA COLOMBIÈRE, LA MOTE. Voyez *Balme, Chalin, Charité, Colombière, Mote*.

Benoît LANSART, lieutenant du bailli de Vivarais. Voyez *Procès de la ville* (procès de Guiot Tardi).

Messire LAURET, avocat à Toulouse. Voyez *Organisation judiciaire*.

Le MEUR. Voyez *Meur*.

Jean LOCHET. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Jean LONG. Est caution dans un achat de sel. Voyez *Recettes de la ville*.

Pierre LUSSAT. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Jean de MARCOUX, juge royal de Vivarais. Voyez *Syndics et conseillers et juge royal de Vivarais*, et *Dépenses de la ville* (voyages et frais divers).

MASADE. Voyez *Vincent*.

Habitants de MAUVES. Voyez *Procès de la ville*.

Jean MESTRAL. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Arthur le MEUR, sergent royal. Voyez *Organisation judiciaire*, et *Recettes de la ville* (taille).

François MOINE. On restitue sa taille à Jean Mestral (art. 176).

Philibert MONAUD. Voyez *Procès de la ville*.

Jean MONDO, de Mercurol. Achète du sel (art. 12, 13).

Janin du MONESTIER, sergent royal (?). Voyez *Organisation judiciaire*.

Guillaume MONIER. Touche une partie de la taille au nom du receveur André Brissonnet. Voyez *Recettes de la ville*.

Marguerite MONTAICHIER, veuve de Jean Lochet. Voyez *Lochet*.

Jean de MONTAUT, sergent royal de Nîmes. Voyez *Organisation judiciaire*.

Martin de MONTEILS, clere de maître Jean Gros. Voyez *Organisation judiciaire*.

Pierre de MONTPEYROUX, sergent de la Cour de Tournon. Voyez *Organisation judiciaire*.

Jean de la MOTE ou de la MOUTE, clere de *Jean de Marcoux*.

Pierre MURA, « facteur » de *Jean de la Balme*. Voyez *Balme*.

Pierre PAINOT, boulanger. Voyez *Dépenses de la ville* (aumône de la Pentecôte).

Durand PENIER, curé de Tournon. Voyez *Dépenses de la ville* (torches de la foire de Saint-Julien).

Huguet de PERRICI, notaire. Voyez *Organisation judiciaire*.

PIERRE, maçon. Voyez *Dépenses de la ville* (dépenses extraordinaires).

Jean PLOUVIER, marchand de sel de Valence. Voyez *Syndics et conseillers municipaux* (article Étienne Briode).

Maitre Jean POGNET, et son fils Gabriel POGNET. Voyez *Procès de la ville* (procès Pognet et procès des habitants de Mauves).

Monseigneur de ROCHEBONNE. Voyez *Procès de la ville*.

Louis ROUX, procureur à Nîmes. Voyez *Organisation judiciaire*.

Eymar SABBATIER. Voyez *Recettes de la ville* (remboursements de taille).

Jean SALIC. Voyez *Dépenses de la ville* (pacte de la Cour de Tournon).

Barthélemy SARZIER. Fournit le cierge pascal (art. 209). Sarzier est peut-être un nom commun = marchand de cierges.

Jean du SEIGNAS. Voyez *Procès de la ville* (procès de Monseigneur de Tournon).

Barthélemy de SÈNECLAUSE. Voyez *Syndics et conseillers municipaux*.

Hugue SYMOND, sergent royal. Voyez *Organisation judiciaire*.

Guiot TARDI, le maréchal. Voyez *Procès de la ville*.

Pierre TARDIEU, charpentier. Voyez *Dépenses de la ville* (dépenses extraordinaires).

TAVERNIERS. Lettre royale contre les taverniers (art. 75).

Maitre JAME TORROLHON. Voyez *Dépenses de la ville* (pacte de la Cour de Tournon).

Maitre Mathieu TORROLHON. Voyez *Dépenses de la ville* (pacte de la Cour de Tournon).

Antoine TOURNAY, notaire à Boucieu. Voyez *Organisation judiciaire*.

Monseigneur de TOURNON. Voyez *Procès de la ville*.

Jame VALLETTE, seigneur de *Claude Faure*.

François de VARENNES. Paie une partie d'une ancienne taille qu'il avait été chargé de lever (art. 7).

Vidal VINCENT, dit *Masade*. Voyez *Recettes de la ville* (taille).

MÉMORANDUM DES CONSULS DE LA VILLE DE MARTEL

par H. TEULIÉ

Les textes que nous publions proviennent d'un manuscrit qui a été trouvé à la mairie de Martel (Lot)¹. Ce ms. mesure 0^m18 × 0^m135. Il est en papier, avec des vergeures et des pontuseaus irréguliers, mais sans filigrane proprement dit. La reliure a beaucoup souffert ; les plats sont en bois, recouverts de cuir gaufré et ornés autrefois de fers qui ont été arrachés. On lit sur l'un des plats, l'inscription suivante, d'une écriture plus récente que celle du ms. même : 1252. *Nihil interest*. Il compte dans son état actuel 78 feuillets, mais il en a perdu un certain nombre, car il comprend 6 cahiers et chaque cahier, si nous en jugeons par ceux qui paraissent complets, a dû être d'au moins 16 feuillets, ce qui nous en donnerait 96 pour le ms. tout entier.

Ce registre a servi, sans doute, de *memorandum* aux consuls et à leurs secrétaires qui prenaient notes des menues affaires sous la rubrique : *Remembransia*, etc., et y inscrivaient les divers comptes que l'on reportait ensuite sur les registres ordinaires. C'est ce dont fait foi le passage suivant (f^o 35 v^o) : *Lo contes que hom fetz apres. aiso. R. Joanis es el gran papier.*

L'écriture est très variée et à côté des écritures régulières dont nous donnerons un spécimen s'en trouvent d'autres qui trahissent la plus grande inexpérience.

1. Qu'il me soit permis de remercier ici M. Laplagne, conseiller d'arrondissement et premier adjoint de Martel, et M. Chapelle, secrétaire de la mairie, qui, fort obligeamment, ont mis ce manuscrit à ma disposition et m'ont ainsi permis de le transcrire à loisir.

On rencontre dans le ms. plusieurs dates : la plus ancienne est 1252, la plus récente 1284 et, entre ces deux extrêmes, 1260, 1262, 1267. Il appartient donc à la deuxième moitié du XIII^e siècle.

Ce ms. contient les comptes des dépenses faites par les consuls de la ville pendant plusieurs années ; une longue enquête sur l'attribution d'un héritage, maison et champ, que se disputaient deux bourgeois de Martel ; les noms de ceux qui ont prêté de l'argent aux consuls avec l'indication des sommes ; des listes d'habitants de la ville et des faubourgs, etc., etc.

Le premier compte des dépenses¹ faites par les consuls et qui nous semble le plus complet et le mieux rédigé nous montre quelles étaient les affaires dont avait à s'occuper la municipalité d'une petite ville au XIII^e siècle. La plus importante est un procès avec Creysse, commune voisine, procès que la ville de Martel perdit, puisqu'elle paya une assez forte somme à sa rivale. Il y eut aussi contestation avec l'abbé d'Obazine. Les autres principales indications concernent : l'envoi de messagers dans les villes ou châteaux d'alentour, le payement des dettes en retard contractées par la ville vis-à-vis des habitants, le transport et le rachat des gages, le change², les *esmendas* ou réparations accordées à ceux qui ont éprouvé quelque dommage, l'offre de présents aux puissants du jour et à ceux de leur entourage, parents, amis, serviteurs, protégés, etc. Il faut relever aussi la mention d'une avance de fonds aux consuls de Gourdon, d'une escorte fournie pour conduire un voleur à Gramat, l'achat de parchemin, de papier,

1. Il est à remarquer que, sauf l'indemnité allouée aux consuls, ces dépenses sont toutes extraordinaires et imprévues.

2. Il n'est pas fait mention de monnaie raimondine, monnaie du vicomte de Turenne dont dépendait la moitié de la ville de Martel. Nous ne trouvons que des sous *tournois* ou *caoreens*.

d'enere, de sacs pour mettre les deniers et même de fleurs.

Nous n'insisterons pas davantage sur une publication dont l'intérêt historique est très restreint, nous relèverons seulement à la fin de cet article les formes qui présentent quelque particularité notable et les mots qui ne se trouvent pas dans le *Lexique roman* de Raynouard.

I

§ Aisso so las messios que nos. R. Lagarda. e N'Aimars Cast[an]hers. e 'N G. Bous. e N'Aimars Escuders. e 'N. P. Faure. e 'N. B. D'An Rotbert. [av]em fachias el nostre cossolat per las fazendas de la vila¹.

5 So es asaber qu'En. R. Lagarda. e 'N. G. Bous anero a Terrasso² parlar al Seneschale ques n'anava en Fransa. e estero. dos. dias. e. meiro trei que ero a caval. e doi escuder. xxx. s. e. vi. s. en loguer de bestias.

10 § E poi anero. R. Lagarda. e 'N. G. Bous. e 'N. P. Faure. e maestre. P. Barraus e maestre. W. Barraus. e maestre. W. La Costa e d'autre a l'assiza da Carennac³ pel plach de lor de Croisha⁴ e meiro. xxx.v. s. e en loguer de bestias. x. s.

15 § E poi d'autra vetz anet. P. Faure se tertz a caval per aquel meish plach de lor meish de Croisha a Carennac e meiro. x. s. ab lo loguer de las bestias.

§ Poi anet d'autra vetz N'Aimars Escuders e 'N. G. Cassafortz. e 'N. R. de Cironha e d'autre tan que set foro a caval. e. iii. a pe. en Alic⁵ pel plach de lor de Croisha. e meiro. xx. i. s. ab lo loguer de las bestias.

20 § Poi d'autra vetz anero N'Aimars Escuders e 'N. P. Faure e 'N. G. Cassafortz e 'N. R. de Cironha. e 'N Gausbertz Sagrestas. e maestre. W. La Costa. e 'N. G. de [Ra]igadas en

1. Martel, ch.-l. de canton, arr. de Gourdon (Lot). — 1256 (?).

2. Terrasson, ch.-l. de c., arr. de Sarlat (Dordogne).

3. Carennac, com. du c. de Vayrac, arr. de Gourdon (Lot).

4. Creysse, com. du c. de Martel, arr. de Gourdon (Lot).

5. Alic (?). Peut-être Aillac, com. du c. de Carlux, arr. de Sarlat (Dordogne). Cf. Montfort, l. 40, note 2.

Alic pel plach de lor de Croisha. e meiro. xxx.v. s. ab lo loguer de las bestias.

- 25 § E d'otra vetz anero N'Aimars Escuders. e 'N. R. de Cironha. e 'N. W. de Cironha en Alic per malevar los gatges qu'En Hugo lo Meire avia pres per messios que demandava. e meiro. x. s. ab lo loguer de las bestias.

- 30 § Poi anet d'otra vetz N'Aimar[s] Escuders ab. i. cumpanho a caval a Croisha can fo fachs lo jutgamens. e covene li anar. v. vegadas. per cobrar los gatges [de] Croisha. e meiro entre totas las. v. anadas. xl. v. s. ab la reenso de las bestias que avio en gatges elh de Croisha.

- 35 § Can lo senh' En Jaufres de Pon¹ vene a Croisha lai anet N'Aimars Escuders se seies a caval parlar ab llhui. e pregar del afar de la vila. e meiro en loguer de bestias. xii. s.

§ Poi d'otra vetz N'Aimars Escuders e 'N. R. de Cironha anero a Croisha per auvir la enquesta. e meiro. iiii. s. en loguer de bestias.

- 40 § Poi anet d'otra vetz N'Aimars Escuders a Monfort². se setes a caval e. iiii. escuder. e estero. ii. jorns per parlar del acorder da Croisha. denan la donna Na Margarida³. e meiro. xl.iii. s. ab lo loguer de las bestias.

- 45 § E poi anet d'au[tr]a vetz. N'Aimars Escuders se setes a caval. e. ii. escuder a pe a Castelnou⁴ per [pa]rlar de l'acorder de lor de Croisha e meiro. l. s. e. xviii. d'. ab lo loguer de [las] bestias.

- 50 § Poi d'otra [vetz] anero N'Aimars Escuders e N'Aimars Castanhers a Castelnou que menero las garentias que donero contra lor de Croisha. e foro. xx. a caval e. xii. a pe. e estero tres jorns. e meiro. xiii. lh. e. v. s. ab lo loguer de las bestias.

1. Hêlie-Rudel, dit Geoffroy, sire de Pons.

2. Montfort, s^{ion} de la com. de Vitrac, c. et arr. de Sarlat (Dordogne). Anc. rep. noble et châteltenie unie, au xiv^e siècle, avec celle d'Aillac. Elles dépendaient de la vicomté de Turenne (V^{ic} DE GOURGUES, *Dict. topog. du dép. de la Dordogne*).

3. Marguerite, sœur de Raimond VI, vicomte de Turenne.

4. Castelnau-de-Bretenoux, hameau et château qui forment avec Bonneviolle la commune de Prudhomat, canton de Bretenoux, arr. de Figeac (Lot).

§ D'autra vetz anet N'Aimars Castanhers e 'N. W. Tondutz a Castelnou parlar al Seneschale e estero. ii. jorns e meiro.
55 xx. ii. s. e. v. d'. ab lo loguer de las bestias.

§ D'autra vetz anet N'Aimars Castanhers se oches a caval a Briva¹ pel plach de Croisha e estero. ii. jorns. e meiro. iii. lh. e. viii. s. ab lo loguer de las bestias.

§ D'autra vetz anet N'Aimars Castanhers e 'N. R. de Cironha 60 a Castelnou pel plach de Croisha e estero. ii. jorns. e meiro. xx.ii. s. ab lo loguer de las bestias.

§ D'autra vetz anet N'Aimars Castanhers e 'N. Vidals Nabonadona al poiolar al jorn del vescomte pels nou. s. del evesque e estero. ii. jorns e meiro. xx.iii. s. ab lo loguer de
65 las bestias.

§ D'autra vetz anet a Castelnou N'Aimars Castanhers e 'N. R. de Cironha. e maestre Peire Barraus. e estero. ii. jorns e meiro. xxx.i. s. ab lo loguer de las bestias pel plach de Croisha.

70 § D'autra vetz anet a Castelnou pel plach de Croisha N'Aimars Castanhers se oches a caval e estero. ii. jorns. e meiro. iii. lh. ab loguer de bestias.

§ D'autra vetz anet. R. Lagarda se sinques a caval a Caortz que [se]guero lo dea² de Tors per l'afar de Croisha
75 e meiro. xii. lh. menhs. iii. s. ab lo servizi que fetz hom al dea. e estero. v. jorns. el loguer de las bestias. xxx. s.

§ D'autra vetz anet a Castelnou. P. Faures se seies a caval. e. iii. escuder e estero. iii. jorns pel plach de Croisha can se meiro en la ma del arcidiague de Cornil³ e d'En Aimar de
80 Boishet. e meiro. l.i. s. ab loguer de bestias.

§ D'autra vetz anet. P. Faures e 'N. G. Bous a Castelnou cant hom ae ajornat lo cuminal de Croisha se dotzes a caval. e estero. iii. jorns. e meiro. iii. lh. e. vi. s.

§ D'autra vetz anet. B. Boiers en Fransa ab. G. Domere
85 cant aportet letras del rei al Seneschale que nos tegues drech

1. Brive-la-Gaillarde, ch.-l. d'arr. (Corrèze).

2. Peut-être Raymond d'Alaman, chanoine de Tours et fils naturel de Sicard d'Alaman, sénéchal du Quercy, pays où il acquit des terres qu'il laissa à son fils.

3. Raimond de Cornil, archidiacre de Cahors, elevé en 1280 à l'épiscopat par voie d'élection, mort en 1293.

ishamen cum a lor de Croisha. e costet. lvi. s. de messio ab
 outra vetz que lai tornet poi: B. Boiers.

§ D'autra vetz anero. G. Cassafortz e 'N. W. Tondutz a
 Briva a. i. jorn quens ac ajornatz aqui lo Seneschales. e
 90 costet. xl. s. e lo loguers de las bestias costet. vi. s.

§ D'autra vetz anet. G. Cassafortz a Castelnou per penre
 re[sp]ech de la paga da Croisha e costet. xii. s.

§ D'autra vetz anet. G. Cassafortz a Castelnou al senes-
 c[hal]e per l'afar de Croisha. e costet. xii. s.

95 § D'autra vetz anet. G. Cassafortz a Terrasso per l'ajorna-
 m[en] del abat d'Obazina'. e costet. x. s.

§ D'autra vetz anet. W. de Cironha a Castelnou al Seneschale
 per las bestias de laboura e pels autres gatges que avia pres
 N'Ugo le Meire e 'N Bertrans Laroca. e costet la bestia que
 100 menet. viii. s. tres jorn que estet. e Menoires que menet. iii. s.

§ E paguem. xx. v. s. an Violeta d'una part. e d'autra
 part. xv. s. c'om lhi devia de l'autre cossolat.

§ D'En Ainar de Vassadel soisheubem. xx. lh. de tornes.
 e costero. lx. s. de camge.

105 e d'autra part paguem lhi. l. s. c'om lhi devia de deude
 vellh.

§ E paguem an. G. de Monmaur. xxx. s. quel cossolatz lhi
 devia de vellh.

§ E mezem en servizis dels cossols de Gordo². xviii. d'.

110 § E emendem al prohome de la Landa³. xiiii. d'. pels
 glochs quelh barregero donas del barri de Briva.

§ [A]. R. Ponto. ii. s. cant anet a Croisha e a Rocamador⁴
 ajornar las garentias pel plach da Croisha.

§ E costet us messatges c'om trames a Solhae⁵ per la marca.
 115 vi. d'.

§ Cant hom anet a Croisha parlar al arcidiague del acorder
 del plach de Croisha. costet viiii. s. e. iiii. d'.

1. Guillelmus II. (*Gallia Christi.*, t. II, p. 637.)

2. Gourdon, ch.-l. d'arr. (Lot).

3. Hamcau de la com. de Martel, qui se divise en Lande-Basse et
 Lande-Haute.

4. Rocamadour, lieu de pèlerinage alors très fréquenté et encore
 célèbre, com. du c. de Gramat, arr. de Gourdon (Lot).

5. Souillac, ch.-l. de c., arr. de Gourdon (Lot).

- § Us messatges c'om trames a Sarlat¹. xx.ii. d'.
- § Autres [me]ssatges c'om trames a Croisha. vi. d'.
- 120 § En lenha mentre c'om iguet la iga. ii. s. e. iv d'.
- § A maestre. P. Napros. vi. s. c'om lhi devia de deude velh.
- § Aimars de Gandra² ac ne per l'ajornamen que nos fetz Bodas per l'afar. W. Joani. pels jorns quen tet per nos a
- 125 Caortz³. xxx.viii. s. el e autre quen i tramezem.
- § Esteves de Madaule. iii. d'. per anar a Croisha.
- § A Coli. ii. s. per l'ajornamen da Croisha.
- § Doas cambas que tramezem a la molher Hugo la Massoa. xvi. d'.
- 130 § Us messatges c'om trames a Figeac⁴ a maestre. Ai. de Boishet. iii. s. e. iii. d'.
- § D'otra vetz anero. G. Bous e 'N. W. Tondatz a Caortz ab lo vesconte per las patz e meiro en. v. jorns qu'estero. xlii. s. ab lo loguer de las bestias.
- 135 § D'En. G. Pelhicier⁵. soisheubem. x. lh. de tomes. e costero de camge. xl.iii. s. de march.
- § A. R. de S... ii. s. de doas messatjairias.
- § Una bestia ca[nt] hom seguet Hugo la Massua a Pinsac⁶. ii. s.
- 140 § Rodes que tra[m]ezem a Croisha. vi. d'.
- § A Drechos c'om trames a Croisha. vi. d'.
- § Us messatges c'om trames a Monvalen⁷. iii. d'.
- § Us messatges c'om trames en Alic. xii. d'.

1. Sarlat, ch.-l. d'arr. (Dordogne).

2. *Gondra*, partout ailleurs.

3. Cahors, ch.-l. du dép. du Lot.

4. Figeac, ch.-l. d'arr. (Lot).

5. Nous rencontrons souvent ce nom dans notre ms., G. Pelhicier, Pelhicier *lo joves*, et en 1262, notamment, Helias Pelhicier était consul de Martel. Ils appartenaient, sans doute, à la même famille que le troubadour Pierre Pelhicier, qui vivait à la cour du Dauphin d'Auvergne, Robert I^{er} (1169-1234), et dont la biographie nous a été conservée dans II en même temps qu'une strophe de l'une de ses pièces et la réponse du Dauphin. (*Hist. du Languedoc*, t. x, p. 263 et 372, éd. Privat.)

6. Pinsac, com. du c. de Souillac, arr. de Gourdon (Lot).

7. Montvalent, com. du c. de Martel, arr. de Gourdon (Lot).

- § Cant anem as Solhae per l'oficial e pels proshomes de
 145 Solhae. vii. s. e. iii. d'.
 § Lo merendars de lor de Croisha. xx.i. d'.
 § Us messatges a Croisha. iii. d'.
 § Doi messatge c'om trames a Solhae. xiiii. d'.
 § Lo messatges Pons de Vila. xii. d'.
 150 § Lenha el cossolat. xii. d'.
 § Can. P. Faures e 'N. R. de Cironha anero a Ròcamador
 parlar al Seneschale. viii. s.
 § En lenha. mai. vi. d'.
 § Doi fromatge c'om trames Richart lo Bot Hugo la
 155 Massua. can se mudet. iii. s. e. viii. d'.
 § Lhi sirven a beure. iii. d'.
 § Al sirven del escriva del Seneschale. xv. d'.
 § A Coli c'om trames a Terrasso. ii. s. e. v. d'.
 § En. G. Bous cant anet a Sarlat. x. s.
 160 § Arcimet sas bestias de que l'avia penhurat Hugo le
 Meire per la vila. xi. s. de caoreen.
 § El servizis c'om fetz a la cuntesa¹ de la Marcha pel
 pree de la donna Na Margarida. costet. xx.v. s. menhs.
 iii. d'.
 165 § Lhi sirven en messios. ii. s. e. viii. d'.
 § Una saumada de lenha. vii. d'.
 § Lhi sirven can maudero la leva. ii. s.
 § Jones. iii. d'.
 § Colis. xii. d'.
 170 § E mai a Coli. v. s. d'autra part.
 § A maestre. P. Bou. xx.vi. s. per messio.
 § Al dea de Tors. iii. s. en prezens.
 § A la Jajaga. ii. s. e. vi. d'. en pa que mengero aque[lli]
 que feiro la iga.
 175 § E d'autra part. iii. s. e. vi. d'. a Domere Boier per
 a[quela] meisha messio.
 § Maestre Aymeric Audreit. vi. d'. en vi que begro lhi
 sirven.

1. Sans doute Alix, comtesse de la Marche, morte en 1256 et sa
 sour Marguerite. (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, Léopold Delisle, *Chr.
 hist. des comtes de la Marche*, 1856, t. II, p. 537.)

- § Na Casnaga, ii. s. e. ii. d', en pa mai que mengero
 180 aquelh que feiro la iga.
 § La Malmatdina, ii. s. e. iii. d', en pa per aco meish.
 § An Aimar Raimon, iii. s. e'om lhi devia de deude vellh.
 § Als sirvens, iii. d', a beure.
 § A Johan Cheva, ii. s. en una bestia can seguet lo lairo a
 185 Gramat.
 § Als sirvens d'otra part, iii. d', en vi.
 § Al adobar lo couc d'Obazina que derroquero l'hefan, viii. d'.
 § Lo gatges reimer d'En. S. Lagarda, viii. d'.
 § Lo peish e'om trames al Seneschale, vi. s. e'om ne paguet
 190 Vidal lo peishoner.
 § Al home que aportava los gatges de per la vila, xii. d'.
 § Lo papers que cumpret, G. Durans a fars los escrichs de
 la vila, xii. d'.
 § Lhi sac en e'om mes los deners, viii. d'.
 195 § A Bernart Ferriola, ii. s. e'om lhi devia de vellh.
 § A Violeta, viii. d'.
 § .B. del Codere ac ne, viii. s. de dan per deners quen
 soisheubem.
 § .B. Johanis, xv. s. e'om lhi devia de deude vellh.
 200 § A. i. home que aportava los gatges, viii. d'.
 § E per pregueiras de maestre, Ai. de Boishet solsem a
 Roca, iii. s. de sa leva.
 § An. S. Orce, iii. s. e'om lhi sols d'ishamen car era
 grevatz.
 205 § A. G. de Solhae, xvi. d', e'om lhi devia.
 § A. G. Salern, xiii. s. e. vi. d', de peish e'om trames al
 Seneschale major.
 § A Na Guilhelma la Valada, v. s. e'om lhi sols car era
 grevada.
 210 § An. B. Barrau, xxx.v. s. p[er] En. R. Las Estras per
 l'afar de la enquesta.
 § A Sargonae, vi. d', a reimer los gatges de la filha, B.
 Gauter.
 § A. G. Vauri, xviii. s. per peish e'om trames al dea de
 215 Tors.

- § Al sirven del Seneschale que remas ab los cavals, XII. s.
 § An. W. La Rossa, III. s. c'òm lhi devia de velh per l'anada de Fransa.
- 220 § A la messio c'òm [fe]tz cant hom anet a Lodor per far la paga de Croisha, v. s.
 § A. G. de Cas[...] sac, III. s. per sos gatges c'òm avia pres a Croisha.
 § A. P. Rotlan [...] III. s. c'òm lhi devia de velh per l'anada de Fransa.
- 225 § A Coli, XVIII. s. per levar la iga.
 § A. t. home que aportava los gatges, VIII. d'.
 § A dos homes que aportero los gatges per la vila, XII. d'.
 § A Na Gausberga Emengart, VIII. d'. de pa que mengero aquelh que feiro la iga.
- 230 § A dos homes que aportavo gatges, XVII. d'.
 § A. t. autre home que aportavo gatges, VIII. d'.
 § Una bestia que menet. G. Bous a la Landesca, VI. d'.
 § Al conhat. J. Boier, II. s. de pichers en c'òm trames prezens al dea.
- 235 § An. R. Dardena, XVIII. s. de pa e de vi c'òm trames al dea de Tors e an Esteve Laporta.
 § A. W. Lalonga, VI. d'. c'òm lhi devia de vi que begro lhi sirven.
- 240 § An. R. Las Estras, XX.V. s. per messio can vene per la paga da Croisha.
 § Us messatges da Croisha, III. d'.
 § A la molher Baudel, II. s. de sonta.
 § An Esteve Carter, III. s. per emenda de pels que perdet sos filhs pel fach de Croisha.
- 245 § A Coli, III. s. d'otra vetz per levar la iga.
 § A dos homes d'otra vetz que aportavo los gatges, VIII. d'.
 § A Vaquer c'òm trames al arcipreveire a Sarlat, XVIII. d'.
 § An. Ai. Porquer, XIII. s. c'òm lhi devia de velh.
 § An. G. Manha, XI. s. per l'escrive de la leva.
- 250 § A. G^m. de Borreza, III. d'. a reimer sos gatges c'òm lh'avia enpenhatz¹.

¹ On a effacé la mention suivante :

§ An. P. del. Soler, XVI. s. *quelh paguet Robertz d'Uzerca per messios qu'En. G. Bous avia fachas per la vila.*

- § An Hugo de Solhac, iii. s. e. viii. d'. per la messio que feiro aquell que feiro la iga.
- 255 § A Menoïre, vi. d'. que tramezem an. R. Las Éstras.
 § A Coli d'auotra part, xii. d'.
 § An. W. e. an. G^m Carter, xii. s. per emenda de la maïo c'om lor ars.
 § An. G^m Carter, xv. s. de vi que begro aquell que feiro la iga.
- 260 § An. W. Carter, xii. d'. a reïmer sos gatges c'om lh'avïa enpenhatz.
 § A. P. del Peïret, v. s. car trobem escrich el paper c'om los redes a tot home que agues fach so mur.
 § An. G. Obrer, iii. s. per aco meïsh.
- 265 § A Gimel, xiiii. s. e. viii. d'. c'om lhi devia de velh.
 § Arcambal. Ponto, xv. s. qu'om lhi devia, per la bestia.
 § A. P. Jolia, xii. d'. c'om lhi devia du fromatge que menger[o] aquel que feiro la iga.
 § An. S. Bertran, iii. lh. per loguer de la maïo.
- 270 § An Hugo del Forn, viii. s. a reïmer sas bestias c'om lh[i p]res a Croïsha.
 § A. W. Menoïre, v. s. per l'ajornamen del abat d'Oba[zi]na a Caortz.
 § An. Ai. Escuder, x. d'. en sesca.
- 275 § E. ii. deners en techa a escrire e en una candela.
 § A Sargonac, xii. d'. a las trompas adobar.
 § A San Lhaube, iii. s. c'om lhi devia.
 § An Helias de Boïshet, xl. iii. s. pels draps dels sirvens
 § A maestre. P. Napros, c. s.
- 280 § A Johan de Camboliva, viii. s. per messio c'om fetz a la iga far.
 § A maestre. R. Las. Éstras, xl. s. d'auotra vetz que lh'en paguet. B. Boïers.
 § An. B. Bou, viii. s. per sa bestia.
- 285 § A lor de Croïsha paguem en la primeïra paga, xx. viii. lh. a Lodor.
 § E. xx. lh. c'om ne paguet per lor an. G^m Sagresta, poi d'auotra part.
 § E. ela maïo .B. dal Bou commandem ne l.vii. lh.
- 290 d'auotra part a pagar lor de Croïsha.

§ An. G. Cassafort avem sout. XLV. s. que devia de sa iga per las anadas e pel servizi que a fach a la vila el nostre cossolat.

295 § E an. R. de Cironha solsem ne d'ishamen. xxv. s. per aeo meish.

§ [L]'escrivas del Seneschale maestre. W. ae ne. xvii. lh. e meja per escrire la enquesta.

§ Maestre. R. Las Estras. L. s. per so que nos valgues ab lo Seneschale e'om lhi promes a Castelnou.

300 e poi d'otra part el e N' Hugo lo Meire. xxx. s. pel respèch que nos feiro de la paga da Croisha.

§ Aima[rs] de Surias. xv. s. per escrire e per parjami e'om n'ac.

§ G. Salamos. vii. s. per escrire e per parjami.

305 § An Hugo lo Meire. c. s. per messios que demandava cant aportet las letras del Seneschale del jutjamen da Croisha. e d'autras fautas (?) que demandava.

§ Lhi sirven que an levada la iga agro ne. x. lh.

§ Nos autre cossol avem ne agudas. x. lh.

310 § E la menhs valensa dels deners de tota la iga costa. L. s.

TERMES DU PATOIS DE JOXS (ISÈRE) ¹

RECUEILLIS PAR A. FERRAND

Le lit.

lo, on liet, — le, un lit.
lo boès de liet, le bois de lit.
la paillachiéri, la paillasse.
la ballufiéri, la balloufière.
lo lingul, le linceul, les draps.
la cruverta, la couverte.
lo chavet, le chevet.
la tėti dou liet le tétier, la tête du lit.
lo pi dou liet, le pied du lit.
on chiel de lièt, un ciel de lit.
lo ridïau, les rideaus.
la cortina, la courtine.
la ruella dou lièt, la ruelle du lit.
la lieta, le tiroir de la table, de la garde-robe.

La maison.

la, una mainzon, — la, une maison.
la logi, le logis.
la cabana, la cabane, la cambuza, la cambuse.
la cahuta, la cahute.
una boëtta, une boîte.
la carcina, cassine, maison mal tenue. Petite maison où
l'on est trop chauffé, fumé.
la chambra, la chambre.
una piéci, une pièce d'appartement.
lo cambion, le chambron.

1. Voy. *Recue de philologie française*, IV, 250.

lo degre ou loz escali, les degrés de l'escalier.
 lo grani, le grenier.
 lo galeta, le galetas.
 lo cruvert, le couvert ou toit; lez etiole, les tuiles; la thuella,
 le thuella, à Écluse.
 la liquerna, lo zu de bou, la lucarne.
 lo golet, la goleta, le trou sous le toit ou au mur.
 la pourta, la porte.
 la fenétra, la fenêtre.
 lo volet, l'auvent, — le volet.
 la serrali, la serrure.
 lo ferroul, le verrou.
 lo liquet, le loquet.
 una tacola, une tacle (cheville).
 on cardenas, un cadenas.

Les meubles.

una, la trabla, — une, la table; le trable, les tables.
 la lieta, le tiroir de la table.
 la sella, la chaise; lo fauteu, le fauteuil.
 le selle, les chaises.
 la mée, la pétrière; lo râclia-mée, le râcle-pétrin.
 un' archi, un coffre.
 on buffet, un buffet.
 lo relojo, l'horloge, la elia dou relojo.
 un' armoïnro, une armoire.
 on gabelon, on cabelon, un tabouret, banc très bas, l'an-
 cien banc des églises, des chapelles.
 una gardarôba, une garde-robe.
 lo paraplu, lo paraplévi, le parapluie.
 lo redressoè, lo rodressu, le redresseur, étagère à rayons
 où l'on tient la vaisselle (assiettes) droite.
 lo mirá, lo mirã, le miroir.
 lo ban, le banc.
 lo poalo, le poêle.
 lo cornet, le tuyau.
 lo bernar, le pique-feu.
 lo fregon, le fourgon ou pique-feu.
 lo cocu, l'horloge sans caisse, un coupeau.

La cheminée.

- lo chumina, la chamineya, la cheminée.
 lo foyet, le foyer, l'âtre.
 attiji le foa, attuzye lo fua, attiser le feu.
 l'âti, fer cylindrique creus pour souffler la braise.
 la bretani, la bretagni, la bretagne, plaque de fonte droite.
 lo cumaelio, la crémaillère, lo comathio à Éclouse.
 figura de cumaelio, laide figure.
 la serventa, la servante pour tenir la poêle.
 lo treyipi, le trépied.
 lo landi, le landier, le chenet.
 la foreheta, la fourchette.
 la paleta, la pelle, la pelle de la cheminée.
 on muret, un placard de chaque côté de la cheminée.
 lo canon de fusi, l'hâti, l'âti : le canon de fusil pour souffler le feu afin de l'activer. Quelquefois c'est la fourchette, qu'on voit creuse, qui sert à cet effet.
 lo tupin de foa, le pot qu'on met près du feu.
 lo tupin à una manetta, le pot à une anse.
 lo tupin à duë manette, le pot à deux anses.
 l'ullon, l'ollon, le pot qu'on met près du feu de la cheminée.
 l'ulla, la marmite.
 la cassi à fricachi, la poêle à frire, à longue quene.
 la cassi à rizollar le châtagne, la poêle à rissoler les châtaignes.
 on grafi, un gaufrier.
 figura de grafi, figure de gaufrier, homme grêlé, marqué par la petite vérole.

Ustensiles divers.

- lo seyl, sâ, le seau.
 la cappa, le seau en fer-blanc.
 la manetta dou seyl, l'anse du seau.
 lo bassin, le bassin pour prendre l'eau.
 la seli à duë manette, benot en bois, à deux anses.
 la benna, la benne.
 lo benot, le benot.

- una gamella, une gamelle.
 lo bagnon, la fromagère.
 una faissella, une faisselle, moule à fromages.
 un' assiéta, une assiette.
 un' ecouella, une écuelle; l'ecouella a z'oreilles, à coua :
 l'écuelle à oreilles, à queue.
 lo pla, le plat; lo pla à coua, lo long, lo rion : le plat à
 queue, le plat long, le plat rond.
 on cuttio, un couteau.
 la forcheta, la fourchette.
 una cùliéri, une cuiller.
 lo pochi, la poche en bois, en fer battu, la grande cuiller.
 l'ecando, le crochet à peser.
 lo coivo, le balai.
 lo coivo dou suël en biessi, le balai de l'aire en bouleau.
 la coiveta en canella. la balayette en arondo phragmite
 dite cannelle.
 lo covet, de covet : le balai, le chardon onoporde, appelé
 aussi glorieuse, à cause de son port majestueux. On en fait
 des balais.
 la rápa, la râpe.
 la casserola, la casserole, petite casse, petite poêle. A Saint-
 Didier, près la Tour-du-Pin, la cassolla.
 lo gobelet, le gobelet en fer battu.
 la chopina ou folliéta, la chopine ou feuillette contenant
 1/2 litre.
 lo patara, le pot plein à ras le bord.
 la botteli, la bouteille.
 lo vaïro, le verre.
 la caraffa, la carafe.
 la cumouri, l'écumoire.
 la passourì, la passoire.
 lez ouille, lez uille, les aiguilles; l'ullion, l'aiguillon.
 l'epinli, l'épingle.
 on gnaro, un comaisseur, un homme qui trouve à redire
 sur le travail, sur les fautes.

Instruments.

lo goy, lo guï, lo goïn, la goya : la serpe.

la goyeta, la serpette.

la piarda, la pioche.

l'achon, la hache.

la massi, la masse.

lo coïn, le coïn.

una bassa, une bêche.

lo bissolet, la houe à deus dents.

la taravella, la tarière.

lo govi, covi, copi : la tarière demi-cylindrique. On dit à Écluse in abro gova, pour un arbre creus. Ce mot doit se rattacher à caver = creuser.

lo martiau, le marteau.

lo martel à Écluse.

ioz enchaplots, les marteaus à battre la faus.

enchaplar, frapper la faus avec les enchaplots.

lo covi, le coyer, étui à meule.

la trin, le trident, lo treyen à Écluse.

la paela, la pelle.

la dallie, la faus.

lo dallion, la faus plus petite.

la forechi, la feurechi, la fourche.

l'echiella, l'échelle.

lo traquinet, le tarare.

lo volant, la faucili, la volanda, faucilles.

la seyta, la scie à Écluse; seytar, scier; — ici chaitta, chaittar.

Les joncs.

lo jon, le jonc; de jon, des joncs.

la marolla, jonc mâle; la massette, roseau de la passion. Le jonc femelle est employé par les tonneliers.

lo jon per le vigne, le jonc commun pour lier les vignes.

lo jon rojo, le jonc vert noirâtre, rougeâtre après la gelée, jonc des étangs, des cours d'eau.

lo roseau carriau, carex dont les enfants font des sifflets (avec les feuilles). Les feuilles larges et coupantes des deux côtés rappèlent la forme d'une épée (le carreau).

lo cuttiò, iris des marais.

la lèchi, le carex leiche.

le lichièrre, les prés marécageus où poussent abondamment des lèches.

le bauche, les blaches, employées par les chaisiers pour empailler les chaises.

la canella, le roseau des marais, étangs, bords des cours d'eau, l'arondo phragmite.

de canelle, des cannelles. On en coupe l'extrémité pour en faire des balayettes, espèces de plumeaus.

le niòle, le nivoale, le nivole, les brouillards.

niollu, qui craint le brouillard, mal vêtu.

nivolù, nublo, nivolassu, temps nébuleus, couvert de brouillards.

Les poissons du Rhône.

lo pàsson dou Rhône, lo paysson à Écluse.

la carpa, la carpe.

lo barbau, le barbeau.

lo gojon, le goujon.

la tinchi, la tanche.

la brama, la brème.

la bordella, la petite brème ou bordellière.

la perechi, la perche.

l'âpron, l'âpron.

l'ableta, l'ablette.

lo vairon, le véron.

lo gardon, le gardon.

la leuci, le leusse.

la rossa, le rouget.

la drumili, dormille ou loche.

lo broche, le brochet.

la truita, la truite.

l'ombro, l'ombre.

lo chifro, l'esturgeon, ainsi nommé chiffre (zéro) parce qu'il a des trous ronds de chaque côté de la tête.

l'anguila, l'anguille.

lo chavasson, la chevanne.

la soifi, la suif.

la lôta, la lotte.

Animaus divers.

la renali, la grenouille.

on renali, un homme qui aime à boire abondamment.

lo crapot, le crapaud, lo crapot buffe = souffle fort.

lo luézar, le lézard.

la lézar, le lézard; la larmusa = lézard gris.

On dit à Écluse :

Luézar, bataillar,

Si te me mor.

Di dirai u cura.

« Lézard batailleur. si tu me mords, je le dirai au curé. »

Neserait-ce pas une réminiscence de la conjuration du moyen âge pratiquée par les curés?

una sarpént, un serpent.

una vipéri, une vipère.

dez ecrevicho, des écrevisses (ce crustacé écrit avec ses pattes).

lo chambro, à Écluse l'écrevisse; de chambro, des écrevisses.

lo râchio, la reinette, grenouille verte des arbres. Lorsqu'il crie, il annonce la pluie, dit-on, à Jons et ailleurs. Lo râchio thiére la plévi, la grenouille verte appelle la pluie.

Le pivert est oiseau de pluie ou de variation de température.

Quand lo piocha bêle, lo tan va changi: quand le pivert crie, le temps va changer. A Jons, on observe beaucoup le chant du coq après le coucher des poules, après soleil couché; on dit que c'est un signe de changement de température: vent, pluie.

lo reuâr, le renard.

Engins de pêche.

- la lini, la ligne.
 la trubla, la trouble.
 lo vorvu, le verveux.
 la gojonéri, la goujonnière (en osier).
 lo tramalia ou fila, le tramail ou filet.
 lo carra, le carré (pêche à l'acuta, à l'écoute).
 lo fi, la chaîne à hameçons.
 lo boeliar, l'hameçon.
 lo lacet, le lacet.
 la poche, le sac ou panier pour mettre le poisson.
 l'amorta pêche, ce qui tient l'hameçon à la ligne.
 lo plom, le plomb.
 lo bouchon, le bouchon.
 la perchi, la perche formant la ligne.
 la tréna, la traîne.
 lo bâchu, le réservoir à poisson dans un bateau.

Paniers.

ou panû, un panier; lo long, lo rion, l'ovalo, les paniers longs (rectangulaires ou carrés), les paniers ronds, les paniers ovales.

la manetta, l'anse.

le manette, duë mauette, les anses, deus anses.

lo fond, le fond.

le clozin, l'osier passé entre les montants.

una cavani, panier, plutôt corbeille ovale profonde.

una gavagnî, à Écluse, pour transporter des pommes de terre, des betteraves. On les fait à Écluse avec de la clématite et des montants de châtaignier.

la beurrichi, la bourriche, panier de forme ovale à une seule ouverture au milieu. C'est un panier à noisettes, à noix, dans nos campagnes.

lo caban, lo caba, le cabas fait avec des tresses de paille.

ou cruverelio, lo cruvet, les couvercles du panier. Lo cruvisset, à Écluse.

On emploie l'osier, la clématite, les côtes (bois refendu) du noisetier pour confectionner les paniers. Le bois jeune du châtaignier sert pour faire les montants, les cercles ou ovales, les arcs, les arçons.

L'emballage.

Lo vani de l'uzina de Saint-Fons à Jon : Le vannier qui travaille pour les verreries, les fabriques de produits chimiques de Saint-Fons. A Jons plusieurs familles confectionnent des corbeilles en osier brut, appelées balles, pour Saint-Fons et Lyon.

una bonbone, une bonbonne.

la balla, la balle.

la balla per lo masson, la malle pour le maçon.

una erubili, une corbeille; de erubile, des corbeilles.

lo panî per lo boïon, le panier pour le veau, pour le sevrer.

lo panî à vache, à chivo, panier pour mettre au museau des vaches, des chevaux, afin qu'ils ne mangent pas lorsqu'ils travaillent près d'un fourrage vert.

la boëda, la cage à poussins appelée aussi erénelle.

Loz' oïl dou vani, les outils du vannier.

la goya, la serpette.

un sicateu, un séateur.

una batta per cabaehi lo clozin, une batte pour unir le closin.

una brocheta, un poinçon.

un pelucoïr, un épilucoïr.

un cerclio, un cercle.

una courda, une corde.

una mesura, un mètre.

Le vannier est assis sur un plafond, c'est-à-dire un plancher, lorsqu'il travaille.

Attelage de vaches, bœufs.

lo jou, zou, le joug.

la juëlia : la joucle, lanière de cuir.

la murili, la murille, coussinet sur le front de la bête de trait.

lo collar, le collier.

apleïer, apleye, atteler.

depleye, dételer.

abeeye, atteler, à Écluse. Debecye, dételer.

la, una tetiéri, joug pour un bœuf, une vache tirant seule.
virigoli, aller en tournant à droite, à gauche.

joni, jonye, jogne : mettre les bœufs, les vaches sous le joug pour les lier.

La banne.

la bana, la corne de la vache, du bœuf
ebanar, écorner, se dit lorsque la corne se décoiffe près de la tête.

La vachi se t'ebana, s'est écornée : la vatzi sè t'esbanada (Cantal).

Cette corne ou trompe servait à publier les bans au village; on annonçait les publications à son de trompe ou banne. De ban on a fait banne.

La lessive.

la bouya, la buya : la buée, la lessive.

una gierla, une gerle ou euvier.

lo peyr, le chaudron; on peyrol, chaudronnier. Peyrollerie.
Pérollier, Pérollerie, noms de rues.

una peyreta, un petit chaudron. Le chaudron en cuivre rouge n'est plus d'usage.

l'ulla, la marmite.

una chaudiéri, une chaudière.

on jitou, vase emmanché pour mettre le lessif (lo lissu, lèssu) sur le euvier ou dans la chaudière.

trémpar lo linjo, tremper le linge.

assogye, ensogye à Écluse, essanger le linge.

la sella de bouya, la chaise, trépied, pour tenir le euvier.

on battillon, le battillon pour le linge. Les vieilles ménagères n'aiment pas le battillon. On ne se sert pas du battillon à Écluse.

Vêtements d'homme.

lo chapiau, le chapeau. Lo chapel, à Écluse.

la casqueta, la casquette.

lo bonnet, le bonnet.

lo bonnet que bande, l'ancien bonnet de laine qui se tenait droit sur la tête.

la chumizi, la chemise. La chamizi, à Écluse.

una cullota, une culotte; de culotte, des culottes.

lo gilet, le gilet.

la vesta, la veste.

lo paleta, le paletot.

la blauda, la blouse; le blaud, les blouses.

on sola, un soulier; de sola, des souliers.

una galoehi, une galoche.

una chausseta, una chusseta: une chaussette.

on bas, un bas; de bas, des bas.

la face, la poche; la saca, à Écluse.

lo mochu de face, le mouchoir de poche.

l'hirandeliéri, l'arandeliéri: la poche de dessous de la veste, du gilet. Elle ressemble au nid d'hirondelles appliqué contre un mur, une planche ou une poutre.

la crevata, la cravata: la cravate.

Vêtements de femme.

on bonnet, un bonnet.

lo chapiau, lo chapel, le chapeau; la capeta, la trena, la tressé du chapeau; la capella, le chapeau en paille haut.

la coiffi, la coiffe.

la caleta, la calette, coiffe montée en dentelles.

una collereta, une collerette.

la chumizi, la chemise.

la brassiéri, la brassière ou taille.

lo cotillon, la jupe.

la robba, la robe.

lo devanti, le devantier, le tablier.

lo bas, les bas. Lo sola, les souliers.

la camisola, la camisole.

on corset, un corset.

loz affutiau de le joune. Les affutiaus des jeunes.

les nippes, les hardes des vieilles.

lo mochu de cambrezina. Le mouchoir en cambrésine.
 lo mochu de eo en thibe. Le mouchoir de cou en thibet.
 lo bas blu en teila bluva, les bas bleus en toile bleue.

Le chanvre.

lo chenevo, le chanvre.
 lo manou à Jons, lo maton à Écluse: le petit paquet du contenu des deus mains.
 la boëissi, boissi, la botte de trois à quatre manous.
 bloyer : tiller, teiller le chanvre.
 una daita, une doigtée de filasse. On dit deïer à Jons pour montrer du doigt : Ou m'a deïa, il m'a montré du doigt.
 una glia, elia, plusieurs doigtées nouées ; una trena, tresse.
 rubattar, passer le chanvre sous la pierre du pressoir.
 pinar, peigner la filasse.
 una colleni, une quenouille 1^{re} qualité.
 la ritta, la rite, la 2^e filasse peignée.
 l'etoppa, dez' étoupe, l'étope, des étoupes.
 lo tor, le tour.
 la bobili, la bobine.
 le devuidou, le dévidoir.
 l'echaviau, l'écheveau.
 lo chandillon, la chenevotte, la petite chandelle.
 neijir, blanchir le chanvre dans l'eau, le faire rouir.
 chenaviéri, lieu semé de chanvre.

Dérivés : Canevas, Chenevaz, Chénevier, Chenavas, Chenavassier, Chenavier.

On dit improprement le mâle pour la plante qui porte la graine et la femelle pour la plante mâle.

Être marié en mode de chanvre. Se dit lorsque la femme vaut mieux que l'homme, en acceptant le sens erroné du genre.

On dit dans quelques localités lo chambro, le chambre, pour chanvre.

La Chandeleur.

la Chandeluza, la Chandeleur,

Les anciens observaient beaucoup la température de ce jour.

Dieton : Si le soleil lève beau et qu'il se tienne beau sans nuage, sans être obscurci de la journée, c'est signe de beau temps, d'un printemps précoce.

Si le soleil paraît le matin, se cache sous les nuages et fait seulement quelques apparitions, l'ours sort de sa tanière, fait deux ou trois sauts et rentre pour ne plus sortir pendant quarante jours. C'est signe de la prolongation de l'hiver rigoureux.

Chandeleur, chandelier,

Claire journée,

Encore un hiver vous aurez.

En 1890, le soleil a paru toute la journée, beau temps assez doux.

A la Chandeluza, les jours croissent du repas d'une épouse (2 heures).

Le métier du canut.

lo meti, le métier.

lo canut, le canut.

lo quatre montan, les quatre montants.

lez estase, les estases (poteau qui unit les montants, placé au-dessus d'eus).

lo pontan, les ponteus au-dessus des montants qui les fixent au plancher.

lo meti à taco, le métier à cheville, l'ancien.

lo meti à regulaten, le métier à régulateur.

on roulau de piéci, le rouleau pour la pièce.

on roulau de poil, un rouleau pour le poil.

lo roulau à boëtta, le rouleau à boîte.

lo rostin, la lisière.

lo pourta rostin, le porte-rostin.

lo remise, les rémisses.

lo lisseron, le lissoir.

lo pino, le peigne.

lo battan, le battant.
 le marche, les marches.
 lez estrevière, les étrivières.
 lo carrate, les carrattes.
 lo rabat, le rabat.
 la elia de derri, la clef de derrière.
 la elia de devan, la clef de devant.
 la elia quetin le marche, la clef qui tient les marches.
 lo rabō, le rabot.
 lo panère, la basane pour essuyer.
 la braisseta, la brosse.
 lo bâton de poil, le bâton pour le poil.
 la contra vergi, la contreverge: le verge, les verges.
 lo tampià, le tampier qui tient la largeur de la pièce.
 lo compasteur, le compasteur.
 la navette qui contient la canette, les pointizailles, lo lio
 (la caneta), les annelets (loz agnolet).
 la caissi, la caisse.
 lo mètre, le mètre.
 lo roët, le rouet.
 lo dobroï, le doubloir.
 la pancana, lo roquet, le roquet ou bobine.
 lo caistin, la petite caisse.
 lo savoyar; le sac plein de ferraille qui pent.
 lo valet, le valet.

Il y a une chanson qui emploie tous ces termes. Le mot canut est un terme d'injure. Les cultivateurs à bout de jurons contre les bêtes de trait leur disent : S. grand canut; b. de canut. On dit plus honorablement : veloutier, tisseur; c'est ainsi que s'expriment les ouvriers en soie.

la canusari, le tissage de la soie.

Au tarif, canut! monte la colère du tisseur.

Le canut est pimpant quand le travail abonde; mais gare le chômage! Vivant au jour le jour, un chômage un peu long amène la gêne et la noire misère. On peut dire que l'expérience les a rendus plus prévoyants, partant plus économes, prenant le chemin de la caisse d'épargne dans la prospérité.

Canut et laboureur sont dans un antagonisme moins tranché qu'autrefois, cependant il persiste.

Le charron

la chareta, la charrette.

lo tombariau, le tombereau. Lo tombarel, à Éclose.

la charui, la charrue.

lo roulau, le rouleau.

charrette : lo brancar, le brancard ; lo tor avoè le mule, le tour et les mules ; la ridella, le ridelle ; lez echielete, échelottes ; l'étaneillon, la mécanique ; le ruë, les roues, la ruéri, l'ornière ; l'eyssi, l'essieu ; le tavelle, les billes ; le courde, les cordes ; lo rateli, le ratelier ; le chambrière, lo chambillon.

charrue : la perchi, perche, flèche ; le courne, les cornes ; la lamou, la lame de fer ; l'ouli, l'uli, le régulateur ; lo suë, le soc ; lo cutro, le coutre avec son coin ; l'oreli, le versoïr ; lo chavètre, le chevètre ; le plaque de la lamou, lo cadeli, la roue d'avant : cadelle, roue pleine ou poulie ; la terdella, anneau pour accrocher le doublier ; lo chario, le chariot ou avant-train.

lo mouyou, le moyeu.

l'herpi, la herse ; herpeyer, herser.

On a des rouleaus en pierre, à Jons, pour battre le blé et de plus petits pour écraser les mottes du sol qui est argileus-marneus. Quelques-uns sont composés de deus cylindres en pierre.

ou berau, un tombereau à bras.

una bereta, une brouette. Una barueta, à Éclose.

L'église.

l'egliaizi, l'église.

la chieri à pregi, la chaire à prêcher ; pregi, prêcher ; lo pregu, le prêcheur.

lo ban dou cura, le banc du curé.

lo ban dou chantre, le banc des chantres.

allumar lo ciro, allumer les cierges ; lo ciro, le cierge en cire.

lo chandeli, le chandelier.

l'amorton de ciro, l'éteignoir.

la velyuza, la veilleuse.
 lo chandeli de l'autel, les chandeliers de l'autel.
 la crui, la crois.
 l'ostensoi, l'ostensoir.
 lo calice, le calice.
 la paleta, la patène.
 la chazubla, la chasuble.
 la eliocheta, la clochette.
 la eliochi, la cloche.
 lo benaïti, le bénitier.
 la bâniéri, la bannière.
 baly l'aspèrchon, donner l'aspersion.
 baly la benedicchon, donner la bénédiction.
 la messa, la messe.
 lo vèpre, les vèpres; bon vèpre, bonsoir.
 sunâr à grand braudo, sonner à grand branle.
 sunâr lo tacassin, sonner le tocsin.
 sunâr lo glas, sonner le glas.
 sunâr la remembranchi, sonner la remembrance, c'est-à-
 dire le souvenir, se dit mieus à Jons que sonner le glas.
 una statue, in' estatue, une statue.
 lo cura, le curé. Lo vikéro, le vicaire.
 lo sumitiéro, le cimetiére.
 la fossa, la fosse.
 la biéri, la bière. Lo chancel, à Écluse.
 lo mortuéro, le drap mortuaire.

Les vents.

la serina, la matinée.
 la matiniéri, le vent d'est.
 lo matinotz, les gens qui habitent ou qui viennent du côté
 du matin.
 lo cuchant, le couchant.
 la traversa, le vent d'ouest.
 lo vèn, le vent du midi.
 lo mièjo, le midi.
 la bizi, le vent du nord.
 la vèprena, le soir.

la laya, le sentier, la laye,
 on violej, un petit chemin.
 la chevela, sevela, la laye en Bresse.

L'écurie.

l'éc^uri, l'éc^urie.
 la creipi, la crèche.
 lo râteli, le râtelier.
 lo bachiel, le bassin ou auge.
 la bächolla, la petite auge pour l'avoine,
 cheval: la teta dou chuvo, la tête; lo nâ, le nez; le narille,
 les naseaus; le machoère, les mâchoires; lez oreille, les
 oreilles; lo co, le cou; la crenyéri, la crinière; lo paitra, le
 poitrail; lo garrò, le garrot; le coûte, les côtes; la corpa, la
 croupe; la coëssi, la cuisse; lo vèntre, le ventre; la chamba,
 le chambe: la, les jambes; lo jaret, le jaret; lo sabò, le sabot;
 la coua, la queue.

loz arnais, les harnais; lo collâr, le collier; la seleta, la
 selle; la valloyri, reculement, valloire; la douchiéri, la
 dossière; la vèntriéri, la ventrière; lo brîdaï, la bride; le lico,
 le licol ou licou.

on foët, on fuët: un fouet.

Domestiques.

1^{er} lo charreti, le charretier.
 2^e lo charreton, le charreton qui laboure.
 3^e lo cara, celui qui touche, qui pique.
 lo bovi, le bouvier qui laboure avec les bœufs et sème.
 lo cara de bou, le touchon, celui qui garde aussi les vaches
 dans les champs.
 lo vachi à la ferma, le vacher à la ferme, chargé de la
 nourriture des vaches, de la litière et du fumier, de traire.
 la servénta, la servante de la ferme qui aide aus travaux
 du ménage, de la laiterie.

Le maréchal.

- loz outi dou marischo. les outils du maréchal.
 la forgi. la forge.
 lo sofflet, le soufflet.
 la branloire.
 la toviéri. la tuyère, qui entre dans le foyer; tovi. brûler.
 chauffer.
 lo bachiel, le bassin, auge.
 la mollieta. l'étoffe mouillée.
 lo martiau, les marteaux.
 la traversa, marteau à frapper devant, avec la panne et la
 bouche aus deus extrémités.
 la chachi, la chasse plat en dessous.
 lo ferrati, le ferratier, marteau à forger le fer à cheval.
 lo degoujoir, marteau à faire des gorges.
 l'encluma, l'enclume.
 lo billo, le billon.
 la bigourna, la bigorne.
 cijo à enclume, le ciseau à enclume.
 le tinaille, les tenailles.
 la lopiniéri, la lopinière, tenaille qui tient le lopin de fer
 à forger.
 le triquoise, les turcoises, tenailles qui coupent.
 la maillochi, la mailloche.
 lo brochoir, le brochoir.
 lo ronî-pî, le rogne-pied.
 lo boutoir, le boutoir.
 la râpa, la râpe.
 l'estau, l'étau.
 chapotar, frapper avec le marteau.
 la moula, la meule.
 emmollar, passer un outil tranchant sur la meule pour
 l'aiguiser, l'affiler.
 la manivella, la manivelle.
 la sacochi à outi, la sacoche qui renferme les outils.
 lo mucheïou, l'émouchoir.
 la caboehi, le clou à grosse tête, caboche.

le moraille, lo tor-nâ, instruments pour mettre au nez du cheval lorsqu'on le ferre

lo moro, mouro : nez.

on chièt, le tamis, le sas.

l'appa, la happe.

lo tarau, le taraud.

la bascula à pereï lo fer avoè se mèche, la bascule à percer le fer avec ses mèches.

lo cijiau, les ciseaux (on eizel, à Écluse).

la cliâ, la clef.

la filièri avoè son cüssinet, la lilière avec son coussinet.

lo tourna-gauchi, le tourne à gauche.

la vissi, la vis.

lo valet, le valet.

lo bane, le banc.

la paela, le tizoïn ou fregon : la pelle, le fourgon.

tovi, chauffer à blanc, calciner.

la tova, le tuf. Le Touvet, chef-lieu de canton, arrondissement de Grenoble.

tuvar, à Jons, mettre de l'eau chaude dans un tonneau pour l'étuver, le combuger.

le Seytave, les Seytives, nom d'un grand pré, à Jons, où l'eau s'imbibe. Il y existe à quelques mètres un plafond d'eau comme un lac. Quelques-uns appellent ce pré le pré des serves, lo pra de le serve.

NOTES SUR LE PATOIS DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

Par BRUYÈRE

(Cf. *Revue de philol. franc.*, III, 128.)

Des noms.

Les noms masculins ont une terminaison quelconque, et ils la conservent dans tous les cas. Le pluriel ne la modifie pas comme il le fait pour les substantifs féminins. Ces derniers ont trois finales pour le singulier. La plus commune est en *a*; puis viennent celles en *i* et en *o*. Les deux premières deviennent *es* au pluriel et l'autre *és*.

Exemple : la palla, les palles; la bouitchi, les bouitches; la jorno, les jornés; na chamino, de chamisés.

Il est à remarquer que les noms féminins en *o* expriment généralement une idée de quantité, de contenance : *palla*, *pallo*, pelle, pellée; *assita*, *assito*, assiette, assiettée.

Les mots français introduits depuis peu dans le pays conservent la même terminaison pour les deux nombres : la charru, les charrus.

Au pluriel les noms doivent prendre *s*. La preuve, c'est qu'on fait toujours la liaison lorsque deux mots se suivent si le premier est un pluriel et si l'autre commence par une voyelle. Ainsi l'on dit : l'homo, lous homos (lou-z-homos); l'abro, lous abros (lou-z-abros).

Article.

L'article a une forme spéciale pour le masculin et le féminin, soit au singulier, soit au pluriel :

Masculin	∕ lo	pour le singulier.
	∕ lous	pour le pluriel.
Féminin	∕ la	pour le singulier.
	∕ les	pour le pluriel.

Adjectifs démonstratifs.

Çu, cetu, eel,	ce, cet.
Cela	cette.
Celous	ces, masculin.
Celes	ces, féminin.

Adjectifs possessifs.

Mou	mon; ma	ma;	môs	mes.
Tou	ton ta	ta	tos	tes
Sou	son sa	sa	sos	ses
Noutron	notre noutra	nôtre	nos	nos
Voutron	votre voutra	voître	vos	vos
Lhou	leur lhou	leur	lhous	leurs

Adjectifs indéfinis.

Parmi les adjectifs indéfinis, ceux qui sont d'un usage assez fréquent sont : mémo, to, quòque, telo, çartin, nulo, aatquion et anquin' devant une voyelle.

Pronoms personnels.

Les pronoms personnels sont :

Pour la 1^{re} personne : je, me = je, me, moi, nous.

Pour la 2^e — te, vos = tu, te, toi, vous.

Pour la 3^e — a, al', i, il, le, les, lhela, lheles, lhi, lhelos, se, en, thi, lhou, lo, la, lous, les = il, ils, etc.

Remarques. — *Il* au singulier se traduit par *a* devant une consonne et *al'* devant une voyelle; au pluriel, par *i* devant une consonne et par *il'* devant une voyelle.

Elle, elles ont quatre formes. On emploie *le, les* comme sujets : le chante, les chantent; elle chante, elles chantent. Mais lorsque ces pronoms sont compléments indirects d'un verbe ou semblent être compléments du verbe être, ou encore

font partie d'une phrase redondante, ils deviennent *lhela*, *lheles* : o vé à lhela, c'est à elle; lhela, le dè modo, elle, elle doit partir; vé vé lheles, va chez elles.

Le a aussi plusieurs formes; tantôt on le traduit par *lo*: vé lo demando, va le demander; tantôt par *ou* : j'ou eraillo, je le crois; je-z-ou sons, nous le sommes. On le voit, *le* ayant le sens de cela est remplacé par *ou* que l'on fait très souvent précéder d'un *z*.

Nous sujet n'a pas de correspondant en patois; on le remplace par *je*.

Pronoms démonstratifs.

Ces pronoms sont :

Celi, celithi, cela, celèthi, thinthi, celous, celous-ithi, celes, celes-ithi. Ci et là sont traduits par le même mot : thi.

Pronoms possessifs.

Pour ces pronoms on dit :

Sing. masc.	Sing. fém.	Plur. masc.	Fém. plur.
Lo mino	la mina	lous minos	les mines
Lo tehino	la tehina	lous tehinos	les tehines
Lo sino	la sina	lous sinos	les sines
Lo noutro	la noutra	lous noutros	les noutres
Lo voutro	la voutra	lous voutros	les voutres
Lo lhou	la lhou	lous lhous	les lhous

Pronoms relatifs.

On dit au :

Sing. masc.	Sing. fém.	Plur. masc.	Fém. plur.
Loquino	laquina	lousquinos	lesquines
Duquion, duquino	de laquina	dousquinos	de lesquines
Auquion, ouquino	a laquina	a lousquinos	a lequines

Ceux qui servent pour les deux genres et qu'on emploie fréquemment sont qui, que et dont.

Pronoms indéfinis.

Parmi les pronoms indéfinis, les plus employés sont : o, ou on, chocun, autro, parsonna, quothon, lhon et l'autro, ren ou rien.

On dit préférablement rien lorsque ce mot est placé à la fin d'une proposition, d'une phrase. La même remarque peut se faire pour bien, qui se prononce aussi *ben*, suivant le cas.

On se traduit par *o* et par *on*, mais *o* a très souvent aussi le sens de *c'* dans *c'est* : o vé me que m'en charjo, c'est moi qui m'en charge.

Des verbes.

Dans la première conjugaison, la terminaison *er* de l'infinitif français est remplacée par *o* : omo, aimer; duro, durer; visito, visiter; chamino, cheminer.

Mais les verbes qui, dans cette conjugaison, se terminent par *iller*, *sser*, *cer*, *ger*, *yer*, remplacent *er* par *i* : batailli, batailler; léssi, laisser; commenci, commencer; migi, manger; payi, payer; insayi, essayer.

Ceux de la deuxième conjugaison se terminent en *i* et non en *ir* : figni, finir; pagni, punir; chusi, choisir; ugni, unir.

Quant aux verbes des deux autres conjugaisons, on peut les confondre en une seule dont la terminaison est en *re* : rendre, rendre; reçure, recevoir; conçure, concevoir; codre, courir; tódre, tordre.

Il est à remarquer que la terminaison *evoir* est représentée par *ure* : apercevoir, aparceure; et que celle en *re* reste la même.

Les verbes se terminent donc à l'infinitif de trois manières : en *o*, en *i* et en *re*.

A la suite du travail qui vient d'être fait, il me semble qu'il convient de placer quelques modèles de conjugaison; c'est pourquoi je me permets de conjuguer quelques verbes, mais seulement aux temps simples, puisque avec eux on a les temps composés.

Verbe avoir.

Ind. prés.	Imparfait.	P. défini.	Futur.	Cond. prés.
J'ai	j'ayin	j'ïou	j'arai	j'arin
To	t'ayo	t'u	t'aré	t'ario
Al'ou l'a	al'ou l'aye	al'ou l'u	al'ou l'ara	al'ou l'are
J'ons	j'ayons	j'uyons	j'arons	j'arions
Vos ayi	vos ayo	vos ûtes	vos ari	vos ario
Il' ou l'ant	il' ou l'ayant	il' ou l'uyont	il' ou l'arant	il' ou l'ariant.

Subj. présent et imp. Infinitif prés.

Que j'ayessin	ayi et avè
Que t'ayessio	
Qu'al'ou que l'avesse	Part. prés.
Que j'ayessions	ayant
Que vos ayessio	Part. passé.
Qu'ilou que l'ayessiant	ayi.

L'impératif n'est pas usité.

Verbe être.

Ind. prés.	Imp.	P. défini.	Futur.	Cond. prés.
Je su	j'étehin	je fiou	je serai	je serin
T'esse	t'éteho	te fus	te seré	te serio
Al'ou l'é	al'ou l'éte	a ou le fut	a ou le sera	a ou le sere
Je sons	j'étehons	je fuyons	je serons	je serions
Vos éte	vos éteho	vos fûtes	vos seri	vos serio
I ou les sont	il' ou l'échant	i ou les fuyont	i ou les serant	i ou les seriant

Subj. prés. et imp. Infinitif.

Que je sessin	être, être
Que te sessio	Part. prés.
Qu'a ou le sesse	étant
Que je sessions	Part. passé.
Que vos sessios	éto, ayant été. L'impératif n'est pas usité.
Qu'i ou les sessiant	

Verbe chanter.

Ind. prés.	Imp.	Passé défini.	Futur simp.
Je chanto	je chantovin	je chantehou	je chantarai
Te chante	te chantovio	te chantehis	te chantaré
A ou le chante	a ou le chantove	a ou le chantehi	a ou le chantara
Je chantons	je chantovions	je chantehillons	je chantarons
Vos chanto	vos chantovio	vos chantehites	vos chantari
I ou les chantout	i ou le chantoviant	i ou le chantehillont	i ou les chantarant

Cond. prés.	Subj. prés. et imp.	Impératif.	Infinitif.
Je chantarin	que je chantessin	chanta	chanto
Te chantario	que te chantessio	chantons	Part. prés.
A ou le chantare	qua ou le chantesse	chanto	chantant
Je chantarions	que je chantessions		Part. passé.
Vos chantario	que vos chantessio		ayi chanto,
I ou les chantariant	qu'i chantessiant		chanto

Verbe guérir.

Ind. prés.	Imp.	Passé déf.	Futur.
Je garesso	je garessin	je garèssion	je garirai
Te garè	te garèssio	te garèssi	te gariré
A ou le garè	a, le garèsse	a, le garèssi	a, le garira
Je garèssons	je garèssions	je garèssillons	je garirons
Vos garèssi	vos garèssio	vos garèssites	vos gariré
I. les garessent	i, les garèssiant	i, les garessillont	i, les garirant

Cond. prés.	Imp.	Subj. prés. et imp.	Infinitif prés.
Je garirin	gari	que je garèssessin	gari
Te garirio	garèssons	que je garèssessio	Part. prés.
A. le garire	garèssi	qu'a, le garèssesse	garissant
Je garirions		que je garesseussions	Part. passé.
Vos garirio		que vos garèssessio	gari, ayant gari
I, les gaririant		qu'i, les garèssessiant	

Verbe concevoir.

Ind. prés.	Imp.	Passé défini.	Futur.
Je coneevo	je concevin	je conceviou	je concevrai
Te coneevè	te concevio	te concevi	te concevé
A, le coneevè	a, le coneeve	a, le concevi	a, le concevra
Je coneevons	je coneevions	je coneevillons	je coneevrons
Vos coneevi	vos coneevio	vos coneevites	vos concevri
I, les coneevont	i, les coneeviant	i, les coneevillont	i, les concevrant

Cond. prés.	Imp.	Subj. prés. et imp.	Inf. prés.
Je coneevrin	coneevè	que je coneevessin	conçure
Te coneevio	coneevons	que te coneevessio	Part. prés.
A, le coneevre	coneevi	qu'a, le coneevesse	concevant
Je coneevrions		que je coneevessions	Part. passé
Vos coneevio		que vos coneevessio	conçu,
I, les coneevriant		qu'i les coneevessiant	avant conçu

Verbe rendre.

Ind. prés.	Imp.	Passé déf.	Futur.
Je rendo	je rendjin	je rendjou	je rendrai
Te ren	te rendjo	te rendji	te rendré
A, le ren	a, le rende	a, le rendji	a, le rendra
Je rendons	je rendjons	je rendjillons	je rendrons
Vos rendji	vos rendjo	vos rendjites	vos rendri
i, les rendont	I, les rendjant	i, les rendjillont	I, les rendront

Cond. prés.	Imp.	Subj. prés. et imp.	Inf. prés.
Je rendrin	ren	que je rendessin	rendre
Te rendrio	rendons	que te rendessio	P. prés.
A, le rendre	rendji	qu'a, le rendesse	rendant
Je rendrions		que je rendessions	P. passé.
Vos rendrio		que vos rendessio	rendu
I, les rendriant		qu'i, les rendessiant	ayant rendu

Remarques. — Quoique en patois il n'y ait que trois terminaisons pour les verbes à l'infinitif, il y a réellement cependant quatre conjugaisons.

Les verbes terminés en *i* en patois et en *er* en français se conjuguent comme chanter; les autres, comme guérir.

Les verbes n'ont que deux temps usités pour le subjonctif, le présent et le passé. Les règles de l'emploi des temps du subjonctif se trouvent ainsi bien simplifiées.

Les verbes irréguliers en français le sont aussi en patois.

L'infinitif et le participe passé se ressemblent toujours.

Le participe passé varie au féminin lorsqu'il est terminé au masculin par une consonne sifflante ou dentale : *prés*, *près*a, pris, prise.

PHONÉTIQUE RAISONNÉE DU FRANÇAIS MODERNE

(Suite)

Par L. CLÉDAT

TRÉMAS

Le tréma s'emploie lorsque deux voyelles consécutives doivent se prononcer isolément : *ïambe, naïf, Moïse, Noël*. Mais il n'est vraiment utile que lorsque les deux voyelles réunies peuvent avoir une autre valeur, comme dans *naïf* et *Moïse*. On l'a supprimé avec toute raison dans *ïode, poëme, poëte*, aujourd'hui écrits *iode, poème, poète*.

Il faudrait supprimer le tréma partout où il n'est pas indispensable, comme dans *Noel, iambe, iambique, etc.*

ACCENTS

Le véritable rôle des accents est d'indiquer les différentes valeurs phonétiques d'une même lettre comme dans *haché, achète, fête*.

Malheureusement on s'en sert aussi pour distinguer un mot d'un autre, identique de forme, *ou* et *où*, *la* et *là*, *a* et *à*, comme si le contexte ne suffisait pas à indiquer la signification du mot. M. Gréard fait remarquer que toute notation a été supprimée en latin dans *eum* qui est à la fois conjonction et préposition : « les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas. »

A tout le moins devrait-on supprimer l'accent dans *câ, decâ, delà, déjà*.

L'accent circonflexe peut encore correspondre à une ancienne lettre, supprimée dans la prononciation : *sûr*, anciennement *seür*, *tête*, anciennement *teste*, etc. Quand la voyelle sur laquelle est placé l'accent a pris un son très ouvert, l'accent se justifie par cela seul. Ailleurs il est inutile, fâcheux même, et, dans beaucoup de mots, il n'a pas été maintenu : on écrit *hardiment* (anciennement *hardiement*, *hardîment*), *poliment* (anciennement *poliement*, *polîment*), *absolument* (anciennement *absolucement*, *absolûment*), *plu* (anciennement *pleü*, *plû*), *chute* (anciennement *cheüte*, *chûté*), *joute* (anciennement *jouste*, *jouîte*), *il se tait* (anciennement *taïst*), etc. Il serait logique d'écrire aussi sans accent *dévouement*, *aboiment*, *gaiment* (comme *vraiment*), *assidument*, *il plait*, etc.

Il n'y a aucune raison notamment de maintenir l'accent dans les formes du prétérit, telles que *nous chantâmes*, *vous chantâtes*, *nous primes*, *nous roulâmes*, et à l'imparfait du subjonctif, *qu'il chantât*.

Pour maintenir l'accent dans les formes *qu'il voulût*, *qu'il prît*, *qu'il fût*, on a pu alléguer une confusion possible avec les prétérits de l'indicatif *il voulut*, *il prit*, *il fût* ; mais cette confusion ne se produit pas dans la prononciation, où il n'y a aucune distinction entre les deux temps. D'autre part, si l'on tient à l'accent de *qu'il fût* à cause de l'ancienne forme *qu'il fûist*, il faudrait écrire de même l'indicatif présent (dans tous les verbes inchoatifs), qui se terminait également en *ist* : *il fûist*, et aussi le prétérit de *preuivre*, *dire*, *mettre*, etc. : *il prît*, *il dît*, *il mit*, etc., jadis « il prist, il mist, il dist ».

C'est pour éviter une confusion invraisemblable avec l'article *du* qu'on écrit *dû* le participe passé masculin singulier du verbe *dévoir*, à côté du féminin *due*, sans accent, du pluriel *dus*, *dues* et de *indu*, *indue*.

Je crois, je crus, il crût, du verbe *croître*, n'ont perdu aucune lettre ; l'accent a été ajouté pour différencier sans nécessité ces diverses formes des personnes correspondantes du verbe *croire*. Le participe passé des deux verbes *croître* et *croire* était jadis identiquement *creü*, puis *cru* : celui de *croire* aurait le même droit à l'accent que celui de *croître*.

Dans les verbes qui ont un *é* très ouvert au singulier de l'indicatif présent, cet *é* devient *é* fermé devant certaines voyelles toniques de la terminaison : ainsi on prononce *rêver* (anciennement *rescer*, comme *épée*, anciennement *espée*), mais on écrit *rêver* comme dans « il rêve ». De même, on écrit *têtu* à cause de *tête*, bien qu'on prononce *têtu*.

Il serait tout aussi naturel d'écrire *têtu* malgré *tête*, que d'écrire *mêlangé* malgré *il mêle*, *conique* malgré *cône*, *coteau* malgré *côte*, *extrémité* malgré *extrême*, *gracieus* malgré *grâce*, *polaire* malgré *pôle*, etc.

Il serait urgent de compléter la réforme que l'Académie a commencée lorsqu'elle a substitué l'accent grave à l'accent aigu, conformément à la prononciation, dans les mots *siège*, *collège*, etc. Il faudrait écrire *èrè-nement* avec un accent grave sur le second *e* comme dans *avènement*, *règlementer* comme *règlement*, *dessèchement*, comme l'adverbe *sèchement*, etc. On devrait écrire aussi *papèterie*.

Pour la même raison on écrirait par *è* avec accent grave, au futur et au conditionnel, les verbes qui ont déjà cet *è* au singulier de l'indicatif présent : *céder* par *è* fermé, mais *cèderai* comme *je cède* par *è* ouvert.

APOSTROPHE

L'apostrophe remplace certaines voyelles élidées à la fin des mots. C'est un *i* dans *s'il*, un *a* dans *l'épée* : mais en général la voyelle remplacée par l'apostrophe est un

e, parce que les autres s'élident dans un très petit nombre de mots. L'usage n'est pas d'ailleurs de supprimer ainsi tous les *e* élidés. Cette suppression est limitée à l'article et au pronom *le*, au pronom démonstratif *ce*, aux pronoms personnels *je*, *me*, *te*, *se*, au pronom relatif et à la conjonction *que*, à la préposition *de*, à l'adverbe *ne*.

Par une bizarrerie qu'il faudrait faire disparaître, l'*e* de *quoique*, *puisque*, *lorsque* (bien que ces mots se terminent par la conjonction *que*) ne s'élide dans l'écriture que devant certains mots (il, elle, on, un).

Pour les mots dans lesquels on admet l'apostrophe, il faudrait autoriser ce signe dans la graphie toutes les fois qu'il y a élision dans la prononciation.

La préposition *d'* est unie sans apostrophe aux mots qu'elle précède dans *dorénavant*, mais non dans *d'ores et déjà*, dans *d'avantage*, mais non dans *d'avance*.

Il serait logique d'écrire en un seul mot *davance*, *dabord*, *dores (et déjà)*, etc.

L'*e* élidé de *presque*, *quelque*, *entre* n'est remplacé par une apostrophe que dans les mots composés : *presqu'île*, *quelqu'un*, *entr'acte*, *s'entraider*, etc. Il serait bien plus simple d'écrire en un seul mot : *presquîle*, *quelcun* (comme *chacun* au lieu de *chaqu'un*), *entracte*, *s'entraider* (comme *s'entrecoir*).

On a évidemment maintenu *quelqu'un* à cause du pluriel *quelques-uns*. Mais la raison n'est pas suffisante pour justifier une différence de graphie entre des mots aussi proches parents que *aucun (aliquemunum)*, *chacun*, *quelqu'un*.

L'apostrophe est censée remplacer non un *e* élidé, mais un *e* syncopé, dans *grand'mère*, à *grand-peine*, etc. Mais cette orthographe repose sur une erreur : car on n'a jamais dit *grande mère*, à *grande peine*, etc. Il n'y a donc pas eu d'*e* supprimé qu'il faille

remplacer par une apostrophe¹. On *continue* à dire *grand mère*, à *grand peine*, comme du temps où l'adjectif « grand » ne prenait pas d'*e* au féminin (*grand* était à la fois masculin et féminin, comme *grandis* en latin, et nous avons toute une catégorie d'adjectifs qui suivaient cette règle).

Il faudrait écrire « grand mère, grand route, grand peur, pas grand chose, etc. », en faisant remarquer que l'adjectif *grand* a conservé son ancienne forme de féminin (sans *e* muet) dans ces locutions très employées.

TRAITS D'UNION

Mots commençant par un préfixe : « contre-coup, sous-louer, etc. »

Le trait d'union n'est bien souvent qu'un trait de *désunion*.

Il est naturel que l'écriture unisse étroitement le préfixe au reste du mot. On écrit *surprendre* et non pas *sur-prendre*, *soucoupe* et non *sous-coupe*, *entrevoir* et non *entre-voir*, *contrefaçon* et non *contre-façon*. Pourquoi dès lors couper en deux par un trait les mots tels que : *entre-deux* (comparez *entremets*), *contre-coup* (comparez *contrefaçon*), *contre-balancer* (comparez *contremander*, etc. ?

On devrait écrire en un seul mot *soulouer* (comme *soutenir*), *soupiéd* (comme *soucoupe*), *sousentendre*, *sousordre*, *arrièreban*, *quasidélit*, *nonsens* (comme *contresens*), *malappris* (comme *maladroit*), *bienaimé* (comme *bienheureux*), *sangène*, *pluvalue* (sans *s* comme dans *plutôt*) et en général tous les mots commençant par un préfixe (préposition ou

1. Il n'y a pas non plus de lettre tombée dans *prud'homme*, qui devrait s'écrire *prudhomme*.

adverbe¹⁾, particulièrement lorsque d'autres mots commençant par le même préfixe s'écrivent sans trait d'union. Voyez page 295 pour les mots de ce genre qu'on écrit avec une apostrophe.

Mots commençant par un verbe sous la forme de l'indicatif présent : « porte-monnaie, boute-en-train, etc. »

Un grand nombre de noms français sont composés d'un verbe sous la forme de l'indicatif présent, suivi d'un régime direct : *portefaire, portefeuille, tourneris, passeport*. Mais beaucoup de ces mots sont séparés arbitrairement en deux par un trait. Il n'y a pourtant aucune raison de ne pas écrire *portemonnaie, gardemanger, tirebouchon* comme *portemanteau, tournebroche*, etc.

Tous les mots ainsi formés devraient s'écrire sans trait : *gagnepain, couvrechef, coupegorge, abajour* (en supprimant le *t* comme dans *raurien* pour *caut rien* et *fainéant*), *appui-main* et *essuimain* (en supprimant l'*e* comme déjà dans *appui-main*² et dans *licou* = *lie-cou*). Comme le fait remarquer M. Gréard, la conséquence de cette réforme serait de laisser tomber l's du pluriel dans les mots tels que *couvre-pieds, gobe-mouches, porte-cigares*, etc., qui s'écriraient au singulier *coucrepied, portecigare, gobemouche*, comme on écrit

1. Il n'est pas difficile de distinguer les prépositions ou adverbes *séparables* des simples préfixes. *Très* est un adverbe ordinaire devant les adjectifs et les autres adverbes, parce qu'il peut se placer devant l'un quelconque de ces mots; il est préfixe dans *trépasser, tressaillir* parce qu'il ne peut pas se préposer ainsi à tous les verbes. *Bien*, employé avec la pleine valeur de ses diverses significations est adverbe dans *bien beau, bien construit*, etc.; avec sa valeur affaiblie il est préfixe dans *bienheureux, bienaimé*. La distinction entre un *bienheureux* et il est *bien heureux* est tout à fait justifiée.

2. On interprète à tort *appui-main* par « *appui* pour la main ». Le mot signifie proprement : « ce sur quoi on *appuie* la main. »

déjà *portefeuille* quoiqu'il y ait plus d'une feuille dans un portefeuille. C'est d'ailleurs la tendance de l'Académie, même avec les mots réunis par le trait; elle écrit un *tire-botte*, un *cure-dent*.

Le mot peut être composé d'un verbe (sous la forme de l'indicatif présent) suivi d'un complément indirect, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale : *boute-en-train*, *meurt-de-faim*, *va-nu-pied*, *gagne-petit*¹. Mais dans *vaurien* qui offre un cas tout semblable les deux mots (*vautrien*) sont soudés.

Ici encore il faudrait toujours sonder les différentes parties du mot. *Boutentrain* ne serait pas plus extraordinaire que *justaucorps* et *trottemenu*, *meurdefaim*, *ranupied*, *gagne-petit*, seraient d'accord avec *vaurien*.

Mots composés d'un nom et d'un adjectif : « eau-forte, nu-tête, etc.

Lorsqu'un mot composé est formé d'un nom et d'un adjectif, tantôt on soude les deux mots composants, tantôt on les unit par un trait, tantôt on les juxtapose simplement : *plafond* (=plat fond), *bouhomme*, *gentilhomme* — *grand-père*, *grand livre*, *beau-fils*, *demi-heure*, *nu-tête*, *eau-forte* — *libre penseur*, *grand homme*, *bon vivant*, *beau parleur*, *eau blanche*. Le Dictionnaire de l'Académie a *libre échange* et *libre-échange*, *blanc seing* et *blanc-seing*.

Si l'on écrit *grand-père* avec un trait d'union, c'est pour distinguer extérieurement cette locution du substantif *père* précédé de l'adjectif *grand* dans son sens ordinaire. Mais, en réalité, « grand » joint à *père* ou à *oncle*, et précédant le substantif, a toujours la même valeur. Ce n'est que par plaisanterie qu'on peut appeler *grand père* un père de haute taille. La confusion

1. *Petit* est ici l'adjectif employé adverbialement, comme dans l'ancienne langue, avec le sens de *peu*.

n'est donc pas possible, pas plus que pour *petit fils*, *beau fils* et autres semblables : elle serait plus facile avec « *grand livre* », mais le contexte éclaire le sens. Quant à *demi-heure*, *nu-tête* et autres composés de *demi* ou de *nu*, le trait d'union dans ces mots est la conséquence d'une règle de grammaire fort contestable d'après laquelle *demi* et *nu* doivent rester invariables lorsqu'ils précèdent le nom.

Les locutions composées d'un nom et d'un adjectif et où l'adjectif prend une valeur spéciale, sont en nombre considérable dans la langue française et ce serait une grande complication que d'introduire dans toutes le trait d'union ¹. Il vaudrait mieux décider qu'on ne mettra jamais le trait entre l'adjectif et le substantif auquel il se rapporte, en supprimant les quelques exceptions ci-dessus indiquées. On maintiendrait naturellement ceux qui sont déjà soudés : *sauegarde* devrait même entraîner *soufconduit*.

Il faudrait logiquement étendre cette réforme aux pronoms suivis d'un adjectif : *lui même*, *eux mêmes*, etc., et non *lui-même*.

Deux mots réunis par une préposition : « *eau-de-vie*, *belle-de-nuit*, etc. »

Un mot composé peut être constitué par un substantif et un adjectif dont le sens est modifié ou précisé par un complément. Les différentes parties en sont tantôt soudées (*justaucorps*, *piédestal*), tantôt reliées par des traits, tantôt simplement juxtaposées : *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*, *belle-de-nuit*, *char-à-buvas*, *gris-de-fer*, *eau-de-vie* ; — *salle à manger*, *arc de triomphe*.

1. On n'en met pas dans les locutions verbales telles que : *prendre pied*, *tirer parti*, etc., où le verbe reçoit aussi une valeur toute spéciale.

*pomme de terre, sergent de ville, chemin de fer, bleu de ciel, eau de rose*¹, *fil à plomb*, etc., etc.

Le plus grand nombre des locutions de ce genre n'a pas de traits d'union. Il faudrait uniformiser en les supprimant partout. Voyez toutefois page 303.

Mots composés de deux substantifs ou de deux adjectifs sans préposition ni conjonction intermédiaires : « timbre-poste, sourd-muet, etc. »

Un mot composé peut être constitué par deux substantifs sans préposition intermédiaire. Dans *Hôtel-Dieu*, *Fête-Dieu*, on dit communément que le trait correspond à l'ellipse de la préposition. *Dieu* était ici une sorte de génitif de l'ancienne langue, et on ne voit pas pourquoi nous n'écririons pas, comme nos ancêtres, sans trait d'union, l'*Hôtel Dieu*, la *Fête Dieu*. Dans *timbre-poste*, *mandat-poste*, le mot *poste* fait l'office d'un véritable adjectif, comme le mot *perle* dans « gris perle ».

Lorsque les deux noms qui forment le mot composé sont en apposition, on met généralement le trait d'union : *cunapé-lit*, *wagon-salon*, *poëlier-fumiste*, etc.

On pourrait, à la rigueur, maintenir le trait d'union dans ces mots, en formulant la règle : « Lorsqu'un mot composé est constitué par deux substantifs sans préposition intermédiaire, on les réunit par un trait. » Mais il y aurait encore des doutes possibles : dans « maître tailleur », « enfant modèle » et telle autre expression analogue, faudrait-il voir un mot composé ou une locution formée de deux mots distincts ? Le plus sage est encore ici de supprimer le trait. Il n'y a vraiment aucun inconvénient à écrire : « un mandat poste, un wagon lit, etc. », comme déjà *Pierre ponce*.

1. Assurément, la préposition *de* n'a pas la même valeur dans *eau de vie* et dans *eau de rose*, mais ce n'est pas le trait d'union qui peut marquer cette différence. Pourquoi ne pas écrire aussi *cent-de-mort* pour établir une distinction avec *cent d'automne* ?

Lorsque deux adjectifs sont unis sans préposition intermédiaire, deux hypothèses se présentent : tantôt les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom et pourraient être séparés par la conjonction *et* ; tantôt l'un des adjectifs modifie l'autre. Ainsi un enfant *sourd-muet* est sourd et muet, il n'est pas sourdement muet. Un dictionnaire *français-latin* est à la fois français et latin. Tandis qu'un manteau *gris-bleu* n'est pas gris et bleu : il est d'un gris de teinte bleue ; un homme *ivre-mort* n'est pas ivre et mort, mais ivre au point d'être comme mort : « un enfant *nouveau-né* » ne signifie pas un enfant nouveau et né, mais un enfant nouvellement né. Il y a donc une différence essentielle de formation entre *nouveau-né* et *mort-né* : ce dernier ne signifie pas « mortement né », mais en même temps *né* et *mort*.

a) Dans le premier cas, lorsque les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom (exprimé ou sous-entendu), on met presque toujours le trait d'union : dictionnaire *français-grec*, *aveugle-né*, *mort-né*, *aigre-doux*, *douce-amère*¹. Il y a d'ailleurs peu de locutions de ce genre.

b) Dans le second cas, lorsque l'un des adjectifs modifie l'autre, l'Académie hésite. Elle ne met pas de trait dans *ivre mort* ; elle écrit *nouveau-né*, mais *nouveau venu*, *nouveau marié*. Cette dernière différence s'appuie sur une raison spécieuse : on dit « nouvelle mariée », tandis qu'on ne dit pas « nouvelle née ». On en conclut que *nouveau* est plus intimement lié à *né* qu'à *marié*. Mais la vérité, c'est qu'on a l'habitude de n'employer *nouveau né* qu'au masculin : on ne dit pas « une nouvelle née », mais on ne dit pas davantage

1. A plus forte raison, lorsque le premier adjectif reçoit une forme spéciale et savante : *anglo-normand*, *franco-russe*.

« une nouveau née »¹. L'adjectif *nouveau* a exactement la même valeur adverbiale dans *nouveau-né* que dans *nouveau marié*, et *nouveau né* (= nouvellement né) est exactement formé comme *frais éclos* (= fraîchement éclos).

Quand, dans ces locutions, l'un des mots est un participe près duquel l'autre joue le rôle d'adverbe, l'adjectif-adverbe s'accorde en général aussi bien que le participe : des fleurs *fraîches* écloses, des portes *grandes* ouvertes. Toutefois, on dit « une femme *court* vêtue ». Dans ce cas et dans les cas semblables, l'adjectif-adverbe est un véritable préfixe et il serait naturel d'écrire en un seul mot : *courtvêtu*, *clairsemé*.

On écrit *vert-pomme*, *rouge-cerise* avec traits d'union sans doute parce que *pomme* et *cerise* sont des substantifs devant lesquels il y a ellipse de la préposition *de*. Mais, en réalité, ces substantifs jouent ici le rôle d'adjectifs, et d'ailleurs l'un d'eux, *cerise*, est devenu tout à fait, en dehors même de la locution *rouge-cerise*, un adjectif de couleur². Il n'y a donc pas lieu de traiter *rouge-cerise*, *vert-pomme*, autrement que *rouge brun* et autres locutions semblables.

Il semble naturel, au premier abord, de supprimer le trait d'union entre deux adjectifs ou mots assimilés, toutes les fois que l'un des adjectifs modifie le sens de l'autre, et de maintenir le trait lorsque les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom. Mais cette distinction n'est pas toujours aussi simple qu'elle paraît. Nous faisons remarquer la différence de formation entre *mort-né* et *nouveau-né*, d'après laquelle *mort-né* rentrerait dans la seconde catégorie d'adjectifs composés (*mort* et *né* à la fois) ; mais on pourrait interpréter la locution autrement et considérer que le second adjectif, sinon

1. De même *premier né* ne s'emploie pas au féminin, car on ne dit ni *première-née*, ni une *premier-née*.

2. C'est ainsi que le substantif *rose* est en même temps adjectif.

le premier, équivaut à une locution adverbiale : *mort-né* = *mort de naissance* (de même *aveugle-né*, *président-né*).

Inversement *ivre-mort* pourrait être interprété comme « à la fois ivre et mort », ce dernier adjectif employé par exagération. On peut hésiter, pour l'interprétation de *aigre-doux* entre « aigrement doux » et « aigre et doux ». La règle indiquée ci-dessus ne serait donc pas suffisamment claire, et mieux vaut encore supprimer partout le trait d'union entre deux adjectifs comme entre deux substantifs. Un simple trait est un signe tout à fait insuffisant pour marquer de pareilles nuances. On n'essaye pas de différencier par la graphie les diverses acceptions d'un même mot ; il est tout aussi vain de chercher à noter la double ou triple valeur de la juxtaposition de deux adjectifs. Concluons qu'il faudrait écrire sans trait aussi bien « un vent aigre doux, un sourd muet, un enfant mort né », que « un manteau gris bleu, un homme ivre mort, etc. »

Il en est tout autrement lorsque le premier adjectif n'existe pas en dehors du mot composé, ou y prend une terminaison spéciale : *Gallo-Romains*, *Franco-Russe*, *Anglo-Normand*, *Austro-Hongrois*, etc.

Noms composés avec ellipse de l'idée substantive : « un tête-à-tête, un bas bleu, etc. »

Un nom composé peut commencer par un impératif ou par un substantif ou un adjectif n'exprimant pas l'idée principale : un *laissez-passer*, un *rendez-vous*, un *pot au feu* (ce n'est pas le pot, mais une espèce déterminée d'aliment qu'on y fait cuire), un *tête-à-tête*, un *bas-bleu*, un *pied-à-terre*, un *coq-à-l'âne*, un *terre-plein*, une *reine-claude*, un *haut-le-corps*, un *cheval-léger*, etc. Ces locutions, fortement elliptiques, s'écrivent toujours avec des traits d'union entre les mots composants. Elles sont destinées à se souder complètement plus tard.

Il n'y a pas de confusion possible entre ces locutions et celles dont nous avons parlé page 299. Un *chef-d'œuvre* est un *chef* au sens ancien du mot, un *ave-*

en-ciel est un *arc* ; mais un *coq-à-l'âne* n'est pas un *coq*, un *tête-à-tête* n'est pas une tête.

Trait d'union avec ci et là. On met le trait d'union devant *ci* et *là* dans les démonstratifs *celui-ci*, *celle-là*, *cet homme-ci*, etc., mais non dans *ceci*, *cela* (= *ce-ci*, *ce-là*).

On écrit *par-ci*, *par-là*, mais *deçà*, *delà*.

Ci, lorsqu'il précède un autre mot, en est aussi séparé par un trait : *ci-après*, *ci-contre*, *ci-gît*.

La différence entre *ceci* et *celui-ci* s'explique par les variations de forme du pronom *celui* (*celui*, *celle*, *ceus*). Il ne serait pourtant pas plus extraordinaire d'écrire *celuici*, *celleci*, en faisant varier la partie variable du mot, que d'écrire *gentilhomme* et *gentilshommes*.

Le trait d'union pourrait du moins être supprimé sans inconvénient. On écrirait *celui ci*, *cet homme ci*, etc. Lorsque *ci* précède un autre mot, c'est un véritable préfixe.

Trait d'union devant les pronoms personnels. — On met le trait d'union devant les pronoms personnels, devant les adverbes ou pronoms *en* et *y* et devant les pronoms *ce* et *on*, quand, au lieu de précéder le verbe, ils le suivent immédiatement, ou n'en sont séparés que par le *t* dit euphonique : *Donne-moi*. — *Cherche-le*. — *Voulez-vous?* — *Vient-il?* — *Arrive-t-il?* — *Qui était-ce?* — *Venez-y*. — *Parlez-en*.

Ici encore, il n'y aurait aucun inconvénient à supprimer le trait d'union, au moins quand il n'y a pas de *t* euphonique.

Trait d'union dans les locutions prépositives ou adverbiales. — On écrit en un seul mot *auprès* (= *au-près*), *autour*, *alentour*, *deçà*, *delà* (*par*) : avec trait d'union : *au-dessus*, *au-dessous*, *par-dessous*, *par-là*, *par-ci*, *ici-bas*, *là-haut*, *jusque-là*, *c'est-à-dire*, *vis-à-vis* ; et sans trait : *au dedans*, *par devant*, *au dehors*, *de çà*, *de là*, *c'est à savoir*, *face à face*, *tout à coup*, *tout à fait*.

Il est évident que la suppression du trait d'union s'impose dans ces locutions. Mais on devrait écrire *vis-à-vis* en un seul mot, *visavis*, parce que le substantif composant (*cis* = *visage*) n'existe plus isolément. D'ailleurs, plusieurs autres locutions devraient être soudées, car *par* est un véritable préfixe dans *par-dessous*, *par-devant*, etc., et *au-dessus* serait aussi naturel qu'*auprès*.

Trait d'union dans les noms de nombre. La conjonction *et* entre deux noms de nombre s'est maintenue jusqu'à quatre-vingts devant la voyelle initiale de *un* et de *onze*: *trente et un*, *vingt et un*, *soissante et onze*, etc., qu'on écrit sans trait d'union.

Le trait d'union est sans doute destiné à remplacer la conjonction dans *trente-deux*, *quarante-quatre*, etc. On met aussi un trait d'union après *quatre-vingt* dans *quatre-vingt-un*, etc. Cependant on n'en met pas dans *cent un*, *cent deux*, etc., qui sont bien aussi pour *cent et un*, *cent et deux*.

Quand le premier nombre multiplie le second, on met un trait d'union dans *quatre-vingts* et on n'en met pas dans *quatre cents*.

Toutes ces contradictions devraient disparaître par la suppression générale du trait d'union dans les noms de nombre.

En résumé nous considérons que le trait d'union, d'invention relativement récente, est une complication d'écriture qui offre, dans le plus grand nombre des cas, plus d'inconvénients que d'avantages.

On a présenté la réunion des mots composants par un trait comme un état intermédiaire entre la juxtaposition simple et la soudure. Mais cette transition n'est pas utile: nos ancêtres n'en ont pas eu besoin pour passer de *plat fond* à *plafond*.

COMPTE RENDU

E. LINTILHAC. *Précis historique et critique de la littérature française, depuis les origines jusqu'à nos jours.* Tome II. — André, 1894¹.

La publication du second volume du précis de M. Lintilhac, — qui embrasse les trois derniers siècles de notre histoire littéraire, — sera bien accueillie de tous les étudiants en littérature française, auxquels ce livre est destiné. Le livre de M. L. ne vise pas à être autre chose qu'un précis ou même qu'un « livre de référence ». Mais tous les travailleurs savent à quel point nous manquons. — sur les périodes les plus « connues » de notre histoire littéraire, — de pareils livres. Nous n'avons même pas, pour la partie moderne de cette histoire, de bibliographie générale et sommaire, comparable à celle de M. G. Monod pour l'histoire de France. Les seules tentatives de ce genre ont été faites en Allemagne, notamment par G. Körting, dans son *Encyclopédie des langues romanes*, et elles sont notoirement insuffisantes. Nous ne possédons aucun dictionnaire historique un peu documenté pour la même période. Nulle étude spéciale et critique des sources n'a encore été entreprise : ni La Croix du Maine, ni du Verdier, ni Goujet ou Nicéron, ni tant d'autres, n'ont donné lieu à des travaux spéciaux, — qui seraient cependant de première nécessité. En un mot, nous ne possédons pas de répertoire de nos instruments de travail, ni d'inventaire de la qualité de ces instruments. De là, parmi tant d'études consacrées à la littérature française moderne, tant de tentatives avortées, tant de travaux incomplets et mal informés, tant de recommencements surtout et tant de lacunes. De là aussi la difficulté de rédiger un précis sérieux de cette histoire, — faute de quelques livres indispensables.

Il faut savoir un gré tout particulier à M. L. d'avoir tenté l'entreprise. A vrai dire, des deux ouvrages qui nous

¹ Il vient de paraître aussi une deuxième édition, revue, du tome I.

manquent principalement, — une histoire générale et philosophique de notre littérature, — un recueil de textes et d'informations, à la façon de Tenffel. — M. L. ne nous a donné ni l'un ni l'autre. Esclave d'un programme, — et quel programme ! celui de la classe de rhétorique, — M. L. s'est vu contraint d'adopter des divisions, dont le moindre défaut est assurément d'être surannées : c'est ainsi que Saint-Simon, qui, comme on sait, commença de rédiger ses Mémoires vers 1740, figure, de par le programme, au XVII^e siècle, alors que Regnard, qui mourut en 1709, figure, cent pages plus loin, au chapitre des auteurs comiques du XVIII^e. C'est sans doute à la même cause qu'il faut attribuer certains manques choquants de proportion : la même place accordée à Gilbert (p. 285) et à André Chénier (p. 287), et un plus grand nombre de pages ou de lignes, à l'abbé de Saint-Pierre (pp. 292-294) qu'à Bayle (291-292). Nous en accusons moins M. L. que la nécessité où il s'est mis de suivre des jalons plantés pour des écoliers, non pour des « étudiants en littérature¹ ».

Cette réserve faite sur le plan, l'ouvrage renferme, dans presque tous les chapitres, nombre de renseignements et de faits, dont on ne peut dire qu'ils soient nouveaux, mais qui du moins ne figuraient pas dans les précédents ouvrages du même genre. Certains chapitres ont été complètement renouvelés (cf. les *Mémorialistes* du XVII^e siècle, Rousseau, Buffon, la période révolutionnaire, etc). D'autres, — plus rares, — sont l'exposé des idées personnelles à l'auteur (cf. p. 110 sqq., sur le pari de Pascal ; — p. 236 sqq., sur l'enchaînement des idées de Rousseau). C'est là, comme il

1. M. L. me permettra-t-il quelques chicanes sur de certaines formules qui manquent de simplicité, et, par suite, de justesse ? Je n'aime ni Camus, évêque de Bellay, « le Lucien de l'épiscopat » (p. 139), — d'autant que c'est travestir l'honnête et consciencieux Camus ; ni Rousseau, « le Descartes de la sensibilité » (p. 251) ; ni Lamennais, « le romantique de la soutane » (p. 367) ; ni les « idées forcées » des philosophes du XVIII^e siècle (p. 303) ; ni l'*Encyclopédie* ouvrant la voie à la théorie de « l'évolution des genres » (p. 306), — car c'est ici une contre-vérité : M. Roefort lui-même n'a pas dégagé le « romantisme des encyclopédistes ». — L'avouerai-je ? Je n'aime pas non plus « l'éloquence poignante et documentaire » de Musset (p. 364).

convient dans un précis, l'exception. Généralement, M. L. se fait l'écho, très informé et exact, des derniers travaux publiés et des derniers jugements prononcés ; même il recueille avec un soin pieux les opinions de la presse quotidienne. Par là, son livre est par excellence un livre d'étude, un répertoire soigneux et précis, qui rendra de grands services¹.

La partie la plus neuve du livre de M. L. est la bibliographie : on goûtera tout spécialement les conseils et directions pour documenter une question littéraire qui se trouvent à la fin du volume (p. 393 sqq.,) et on doit signaler aux curieux de l'histoire du théâtre les indications très précieuses qui leur sont spécialement destinées (p. 399-401). Qui donc nous donnera une bibliographie générale des questions de l'histoire du théâtre depuis la Renaissance ? L'esquisse de M. L. devrait bien tenter quelque érudit.

Oserai-je dire, cependant, qu'ici encore le précis de M. L. s'expose au double reproche d'être à la fois trop élémentaire et trop savant ? Un peu savante pour des écoliers, à qui elle offre des ouvrages étrangers en assez grand nombre, sans compter quelques articles de journaux inaccessibles pour eux (p. 383, 390, etc.) et une liste de critiques dramatiques vivants dont ils n'ont que faire (p. 433), la bibliographie de M. L. présente, pour les chercheurs, de graves lacunes : j'entens que des ouvrages de première importance, sur des sujets essentiels, sont omis. Comment admettre, sur l'histoire du roman en France, l'absence du livre capital de G. Körting (p. 401) ? Sur Diderot, celle des livres de Rosenkranz et de John Morley, les deux seules monographies sérieuses qui

1. Le livre de G. Körting, — cité page 396 — et trop peu connu en France, en dehors du monde des romanistes, est, sur bien des points (Herméneutique, Paléographie, Histoire de l'imprimerie, Art d'éditer un livre, etc. etc.), un guide utile de l'étudiant en littérature, qui, notamment dans nos Facultés, arrive si souvent à de pareilles études entièrement dépourvu d'une méthode. On peut citer aussi l'intéressant petit livre de M. H. Breitingen: *Studium und Unterricht des Französischen: ein encyclopädischer Leitaden*. Zürich, 1877. — Mais qui nous donnera l'équivalent de ce que Karl Elze a fait, en Allemagne, de façon si remarquable, pour la littérature anglaise, une introduction méthodique à l'histoire de notre littérature, une « philosophie » de nos études ?

existent? Sur Rousseau, celle des ouvrages de Brockerhoff ou de Morley? M. L. nous répondra qu'il a voulu seulement « amorcer » les recherches, et, de fait, nous ne serions pas en droit de lui reprocher ces omissions, si nous ne trouvions dans sa liste un certain nombre d'ouvrages sans valeur, comme le livre de P. Duprat sur *Les Encyclopédistes* (p. 425)? N'y avait-il pas intérêt du moins, pour les trop rares écrivains qui ont été l'objet d'un travail bibliographique spécial, à y renvoyer le lecteur? Je saurais gré à M. L. de citer, sur Diderot, l'essai d'une bibliographie de ses œuvres, paru en 1886, à Amsterdam (Dr Anton v. B. v. H., *Principaux Écrits relatifs à la personne et aux œuvres, au temps et à l'influence de Denis Diderot, ou Essai d'une bibliographie de Diderot*, Amsterdam, 1886), ou sur Mérimée, l'essai analogue de M. Tourneux (*Bibliographie de Mérimée*, Paris, 1876). Mais comment expliquer surtout l'omission de la récente bibliographie de Molière, par M. A. Desfeuilles (t. XI du *Molière des Grands Écrivains*), qui contient tant de vues neuves sur les éditions de notre grand comique, et tant de rectifications de détail au livre de P. Laeroix? Ce sont là, par excellence, des « livres amorcés ». J'en dirai autant, en fait d'ouvrages généraux, de la savante *Histoire de la littérature française au XVIII^e siècle*, de Lothoissen (livre dont nous n'avons pas l'équivalent en France); des études de Damiron sur le xviii^e siècle, si nourries; du livre vieilli, mais qui n'a pas été réécrit, de A. Michiels, sur l'*Histoire des idées littéraires en France*; de l'ouvrage considérable de Lady Blennerhasset sur *Madame de Staël et son temps*, etc., etc. Et encore une fois, nul ne songerait à reprocher ces lacunes à M. L., si l'on ne voyait figurer, en bonne posture, dans sa bibliographie, quelques ouvrages de moindre valeur qu'on ne dispensera de citer¹.

Malgré tout, les indications bibliographiques dont ce précis est plein feront sa fortune auprès des lecteurs à qui il est destiné.

Quant au fond, je ne vois pas de meilleur moyen de témoigner à M. L. l'estime que je fais de son travail que de lui

1. M. L. cite même certains livres inédits, mentionnés trop favorablement à titre de simple espérance.

soumettre quelques doutes qui me sont venus, à une première lecture.

P. 32. — Quoiqu'on soit « tenté » de chercher l'influence de Shakespeare dans le *Tyr et Sidon* de Schelandre, et quoique les dates autorisent à admettre une imitation (*Tyr et Sidon* est de 1608 ; *Roméo et Juliette*, joué en 1591, fut publié en 1597), la communauté de sources semble l'hypothèse la plus probable, la légende des amants de Vérone se retrouvant, comme on sait, dans la plupart des littératures européennes.

P. 57. — M. L. pense-t-il sérieusement que « le *Menteur*... a besoin d'être vu en scène pour être clair? » Je n'avais jamais cru la comédie de Corneille si obscure.

P. 85. — N'y aurait-il pas lieu de justifier l'expression au moins inattendue de « roman psychologique », appliquée à *Psyché*?

P. 59. — La comédie des « Académiciens », de Saint-Évremond, est sans doute pour la comédie des *Académistes*?

P. 131. — A ajouter aux livres cités en note, le récent ouvrage posthume de Mgr Freppel sur *Bossuet et l'éloquence religieuse au XVII^e siècle*, 1893, 2 vol. in-8°.

P. 147. — Où M. L. a-t-il vu que Ramsay fût le neveu de Fénelon? Je le croyais simplement son ami et l'un de ses « convertis » de prédilection.

P. 160 sqq. — N'est-ce pas un procédé un peu trop sommaire, à propos des épistolographes du xvii^e siècle, que de procéder simplement par renvois au recueil de M. Lanson? Tout ce chapitre a un aspect de nomenclature stérile.

P. 169. — Il faudrait peut-être, en parlant des *Mémoires de Mme de Caylus*, faire du moins quelques réserves sur leur authenticité. [Voir une étude importante de M. Alfred Richard, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, oct. 1893. M. R. possède le manuscrit original.]

P. 209. — A propos du séjour de Voltaire en Angleterre, la date de son départ, que M. L. fixe à mars 1729, n'est rien moins que certaine. La date probable, et seulement probable, est février. [Cf. le récent livre de M. A. Ballantyne : *Voltaire in England*, 1893.]

P. 234. — Quelle nécessité de distinguer quatre périodes dans la vie de J. J. Rousseau : la première que M. L. appelle

la période « d'incubation » (1732-1741, paraît bien n'en faire qu'une avec la seconde (1741-1749), qui est celle des tâtonnements antérieurs aux débuts littéraires.

P. 243. — Il y aurait fort à dire sur le « prodigiens mérite » qu'a eu Rousseau de s'affranchir dans la seconde partie de sa vie, « des instincts vicieux et des mauvais exemples » de la première, et « de s'élever, jusqu'à l'honnêteté et à la dignité constantes (?) ». J'ai grand peur, que M. L. ne pèche ici par excès d'indulgence pour son auteur. Voir la récente biographie de M. Beaudouin, qui, au surplus, n'est pas, comme il est dit par erreur, p. 419, de 1871, mais de 1891.

P. 334. — Parmi les écrivains qui ont agi sur les origines du romantisme français et que M. L. dit « plus pronés que lus », on voit figurer, au hasard de la citation, « Shakespeare, Ossian, Walter Scott, Wordsworth et les *Lakistes*: Goethe, Lessing, Schiller et Burger: Dante, Lope de Vega, Calderon et les *picaresques* espagnols. » « Au fond, est-il dit ensuite, l'admiration de ces maîtres exotiques était chez les novateurs une machine de guerre, leurs noms des coardes, leur imitation un placage. » Que de distinctions à établir ici! Que tous ces « maîtres » aient été « pronés », cela est de toute évidence; mais M. L. nous accordera que plusieurs aussi ont été « lus », et de très près, par les romantiques: ainsi Shakespeare, ou Schiller, ou Byron, qu'on s'étonne de voir omis dans cette liste. Que devient, dès lors, le « placage »? Mais la preuve voudrait un volume. Qu'il nous suffise de protester contre cette manière, un peu expéditive, de se débarrasser d'un gros problème. J'aimerais mieux, en l'absence d'informations précises, un point d'interrogation. Et, puisque ce volume s'adresse aux « étudiants en lettres », faudrait-il craindre de leur signaler les points douteux et obscurs de notre histoire littéraire? N'est-ce pas, au contraire, plus « moral », si je puis dire, et d'un meilleur exemple?

Mais sans doute, M. L. connaît aussi bien que personne l'inévitable reproche auquel s'expose l'auteur d'un précis de ce genre. Condamné à ne pas motiver ses opinions et à ne pas étayer ses jugements, faute de temps et de place, il reste à la merci de tous ceux, et ils sont nécessairement nombreux dans les études de littérature moderne, qui sont, ou se croient

plus exactement informés sur un point donné. Il faut rendre à M. L. cette justice qu'il a essayé (mérite rare chez les auteurs de manuels), de se faire le fidèle interprète, l'écho sincère des travaux les plus récents, et qu'il y a réussi généralement. C'est ce qui fait la valeur originale de son livre, qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les amis de notre histoire littéraire¹.

Joseph TEXTE.

1. Signalons quelques additions à l'*errata* : p. 112. note : Il en méconnaît ; p. 194 : Chastelux, p. Chastellux ; p. 342. n. : *Alfred de Vigny, poète [et] philosophe* (de même p. 430) ; p. 418, Mohrenholtz p. Mahrenholtz ; p. 420. l. 4, 1872. p. 1892 ; p. 429. l. 1, Jean Morel. p. Jean Thorel.

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE
(Octobre-Décembre 1893)

Changement d'adresse : M. Bozo (Noël) Depoli, employé supérieur de la poste et du télégraphe à Fiume (Hongrie).

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER

En janvier 1893, la Société avait en caisse..... 61 fr. 80

RECETTES DE 1893

Cotisations de MM. Bozo Depoli, Clédat, Firmery, Gache.....	20	»
Cotisation de M. Pomroy.....	2	»
— de M. Durand, École réelle de Kief..	5	60
— de M. Bastin (cotisation de 1894)....	5	»
— Carlos Qabeson, de Valparaiso (Chili) Qasilla 128.....	5	»
Cotisation de M. Q. Newman, de Valparaiso (Chili), Qasilla 619.....	20	»
	119	10

Nous remercions particulièrement M. Newman de sa généreuse offre.

DÉPENSES

Frais d'impression du Bulletin.....	39 fr.	»
Enveloppes, timbres et expédition du Bulletin.....	18	75
	57	75
Total.....	57	75
Reste en caisse.....	61	65

M. Paul Passy a reçu, de son côté, 59 fr. (voy. *Bulletin* d'avril 1893, et ajoutez : la cotisation (2 fr.) de M. Bénéard, instituteur à Nogent-le-Bernard, celle de M. Rambeau (1201, Bolton street, Baltimore) pour 1893, et celles de MM. Rambeau, Ballu, Bénéard et Balassa (főreáliskolai tanár. Debreczen. Hongrie) pour 1894, plus 10 fr. pour collections vendues). Nous devons toujours 152 fr. à M. Lievens.

LA RÉFORME A L'ACADÉMIE

On a annoncé que l'Académie avait adopté la plupart des réformes proposées par M. Gréard. Mais, après avoir pris tout d'abord la résolution de faire connaître dès maintenant ses décisions, elle paraît malheureusement y avoir renoncé. Nous devons donc attendre la prochaine édition du Dictionnaire pour être officiellement éclairés sur l'étendue exacte des modifications consenties.

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA DISTRIBUTION DES PRIS DU LYCÉE DE LYON
LE 29 JUILLET 1893.

Mes chers Amis,

... La plupart de ceux qui ont eu avant moi l'honneur de présider cette fête de famille universitaire ont pris dans leurs études favorites le sujet de leur allocution. Je ne saurais mieux faire que de me conformer à cette sorte de tradition. et, puisque j'enseigne à la Faculté l'histoire de la langue et de l'orthographe françaises, je voudrais vous parler très brièvement de l'orthographe.

Tant que durent vos études, l'orthographe est pour vous une loi, et vous n'ignorez pas qu'un bon élève, comme un bon citoyen, doit respecter la loi, c'est-à-dire ne pas l'en-

freindre, même si elle est mauvaise, — ce qui est le cas. Vous voyez que je suis très loin de vous encourager à négliger vos exercices grammaticaux. C'est même avec une estime toute particulière que je remettrai tout à l'heure à ceus qui les ont gagnés, les pris de langue française qui sont, sous un autre nom, ce qu'on appelait de mon temps des pris d'orthographe. Ce changement de titre est déjà un progrès appréciable.

Vous êtes assez jeunes pour voir introduire dans les études, avant que vous ayez quitté le lycée, et peut-être à bref délai, une loi orthographique nouvelle, à la fois plus rationnelle et plus simple. Ce sera un grand bienfait pour vos successeurs. Mais il ne faudra pas trop regretter le temps que vous aurez consacré vous-mêmes à apprendre des règles qui seront alors devenues caduques. Car, plus heureux que ceus qui vous ont précédés, vous pouvez au moins, grâce aux découvertes de la philologie française, vous rendre compte de la valeur exacte de ces règles, tandis que nous étions réduits à les pratiquer sans les comprendre. L'orthographe actuelle, même dans ses parties les plus défectueuses, peut être, par les explications qu'elle provoque, une source de bons enseignements. C'est ce que je voudrais vous montrer par quelques exemples.

Quoi de plus instructif que l'*h* par laquelle commence le mot *huile*? On vous a appris que l'*h* muette du français correspond à une *h* du latin; mais l'explication ne vaut rien ici, puisque « *huile* » vient d'*olea*, qui n'a pas d'*h*. Si vous êtes observateurs, vous aurez remarqué que la même particularité se produit pour les mots *huit* (latin *octo* sans *h*), *huis* (ostium) et son dérivé *huissier*, *huitre* (ostrea). Tous ces mots commençant, dans la prononciation, par la voyelle *u*, il est vraisemblable *a priori* que la véritable raison de la présence de l'*h* doit se rattacher à cette voyelle. Or, on a dû vous dire que le grand Corneille avait introduit ou contribué à introduire dans l'écriture française la distinction si utile de l'*u* et du *v*. Auparavant, nous possédions bien ces deux caractères, issus tous les deux d'un seul signe du latin, mais chacun d'eus pouvait représenter soit le son *u*, soit le son *v*, de telle sorte qu'il était impossible de savoir, autrement que

par le contexte, si un mot écrit *uile* ou *rile* était le substantif dérivé d'*olea* ou le féminin de l'adjectif *vil*. Pour établir une distinction, on a eu l'idée de placer une *h* devant *ui* toutes les fois que le mot commençait par le son *u* et non par le son *r*. Depuis la réforme de Corneille, l'*h* des mots *huile*, *huît*, *huis*, *huitre*, n'a plus aucune utilité, mais comme on ne se rendait pas compte de son origine, on l'a maintenue rigoureusement : c'est ainsi que, pendant des années, on vit une sentinelle monter la garde pour empêcher les gens de s'asseoir sur un banc jadis peint de frais.

Vous voyez que l'*h* défectueuse du mot *huile* peut vous aider à apprendre et à retenir une particularité curieuse de notre ancienne écriture. L'*x* du pluriel n'est pas moins intéressant. Et d'abord ce n'est pas un *x*. C'était à l'origine un signe abrégatif conventionnel, qui ressemblait à un *s*, et qui représentait la finale *us*, si fréquente en latin et en français. Notre écriture était ainsi remplie de signes abrégatifs qui permettaient, avant l'invention du papier et de l'imprimerie, d'économiser le parchemin et le temps des copistes. Plus tard, quand on put s'offrir le luxe d'écrire les mots en toutes lettres, l'habitude de mettre le signe *x* à la fin des mots en *us* fit que souvent on écrivit *ux* au lieu de *us*, par inadvertance : cette faute était si fréquente qu'elle finit par prévaloir sur la graphie correcte, et c'est ainsi que le signe *x*, confondu avec la lettre *s*, devint après *u* l'équivalent de l'*s*, à laquelle il se substitua bientôt complètement.

Mais je vous ai promis d'être court, et je veux tenir parole. Si notre orthographe est mauvaise, c'est qu'elle est en grande partie l'œuvre de savants qui savaient sans doute beaucoup de choses, mais auxquels il manquait la seule connaissance indispensable en la matière, celle de l'histoire de la langue. L'histoire de la langue française est une science toute récente, qui a fait, pendant les cinquante dernières années, des progrès considérables, et nous sommes aujourd'hui en état de corriger notre orthographe d'après des principes sûrs, conformément à l'esprit et aux plus saines traditions de notre langue. Je ne puis entrer dans le détail des tentatives de réforme qui se sont inspirées de ces principes : je ne veux vous citer qu'un nom, qui est l'honneur

de l'Université de France, celui de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

En saisissant l'Académie française de la question orthographique, M. Gréard a fait preuve d'un véritable courage civique; car il a bravé les sarcasmes, faciles à prévoir, du public futile et incompetent. Grâce à lui, la cause de la réforme est presque gagnée. Notre orthographe officielle deviendra bientôt plus correcte, plus scientifique et en même temps plus simple, et cette simplicité nous aidera puissamment à répandre notre langue à l'étranger, à lutter contre la langue anglaise qui est la rivale redoutable de la nôtre. Le français est plus long à apprendre que l'anglais; nous n'y pouvons rien, mais n'ajoutons pas, du moins, aux difficultés naturelles de la langue les difficultés factices et puériles de l'orthographe. Fort heureusement pour nous, de toutes les orthographe européennes, l'anglaise est la seule qui soit encore plus compliquée et plus étrange que la nôtre. C'est là un avantage que nous pouvons augmenter sensiblement par de sages réformes. Hâtons-nous d'en profiter. Nous ne devons négliger aucun moyen de faire bonne figure dans le monde, et d'y propager l'influence française, qui ne s'exercera jamais qu'au bénéfice de la civilisation et de la justice. . . .

LETTRE D'UN INSTITUTEUR

Diverses raisons nous ont empêché de publier plus tôt cette lettre, qui date de plusieurs années, mais qui n'a nullement rien perdu de son opportunité.

Je suis un partisan de la réformation de notre orthographe, un partisan honteux. Songez donc : je suis maître d'école, non pas à la façon de M. Petdeloup¹, mais bien tout ce qu'il y a de plus magister de village; or, pour un instituteur, médire de l'orthographe c'est jeter des pierres dans son propre jardin; vous m'excuserez donc de garder l'anonyme.

1. Pseudonyme d'un adversaire de la réforme, qui avait publié un article dans le *Lyon républicain*.

Après cette présentation incomplète, je viens au fait. M. le Ministre de l'Instruction publique parle de supprimer la dictée aux examens du certificat d'études primaires : l'épreuve dite de rédaction serait alors notée au point de vue de l'orthographe. Il a fait mettre cette question à l'ordre du jour de toutes les conférences pédagogiques de France, en invitant les instituteurs à proposer, en outre, toutes les mesures qui leur paraîtront propres à faire perdre à l'enseignement orthographique l'importance excessive qu'on lui a attribuée de tout temps à l'école primaire (Circulaire du 3 juin 1890, insérée au *Bulletin officiel* du Ministère).

D'après les horaires prescrits pour les écoles de la Loire, deux heures sur cinq et demie doivent être consacrées à l'étude du français ; on n'a pas fixé la proportion du temps à employer à l'étude de la langue elle-même ou à celle de sa graphie, mais je puis affirmer qu'ils sont peu, bien peu nombreux, les maîtres qui ne font pas la part du lion dans leur classe à la très insipide dictée. La faute en est surtout à ceux qui s'obstinent à maintenir la dictée comme épreuve éliminatoire dans tous les examens dont elle fait partie.

Cette tyrannie de l'orthographe, beaucoup d'entre nous la subissent avec impatience. Nous sommes, pour la plupart, tout prêts à aider de toutes nos forces quiconque essaiera de nous en délivrer. Nous savons trop que le jour où l'on aura déchinoisé notre langue, l'instruction du peuple fera un grand pas ; que de choses vraiment pratiques on pourrait enseigner avec le temps et les peines qui sont nécessaires pour habituer nos élèves aux incohérences de l'orthographe !

Il est certain que si on demandait l'avis des conférences cantonales ou bi-cantonales d'instituteurs sur l'opportunité de la réforme que vous demandez, l'immense majorité répondrait par un *oui* énergique. Les résultats d'un tel plébiscite parmi les maîtres d'alphabet ne nuiraient peut-être pas, devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, aux réclamations des linguistes les plus distingués de notre temps. Mais qui en prendra l'initiative ?...

J. B.,

Instituteur à M.-Loire.

ARTICLE DE M. MICHEL BRÉAL

SUR LA « NOTE » DE M. GRÉARD

Extraits

Commençons par les points où la simplification nous paraît possible. C'est en ce qui concerne certaines règles de la grammaire, règles extraordinaires, que tout le monde a apprises dans sa jeunesse sans parvenir à les comprendre. Pourquoi *une demi-heure* et *une heure et demie*? Pourquoi les règles de *nu-tête* et de *tête nue*? Ne peut-on orthographier *feu la reine* comme on fait pour *la fève reine*? Pourquoi les différentes règles de *tout*, de *quelque* et de *même*? Faut-il écrire *gelée de groseille* ou de *groseilles*? en ces questions, une large tolérance me paraît être la vraie solution...

On en doit dire autant pour d'autres changements. Qu'on écrive *des genoux* ou *des genous*, *je veux* ou *je veus*, *une dizaine* ou *une dizaine*, la chose n'importe guère... D'où vient que l'Académie, en sa dernière édition du Dictionnaire, nous a (je ne sais vraiment pourquoi) remplacé les *excédants* par des *excédents*?...

Depuis trois siècles notre langue n'a pas su se décider, pour les mots comme *il achète*, *il jette*, *il harcèle*, *il appelle*, entre le système des accents et celui des doubles lettres... Le mal étant fait, je proposerais le régime de l'option. Qu'il soit entendu qu'on pourra écrire *il appelle* ou *il appèle*...

Nota. — Il nous reste encore un certain nombre de *collections* incomplètes des journaux et bulletins publiés par la Société depuis 1887. Nous les tenons à la disposition de nos collègues (de ceux, bien entendu, qui sont en règle pour l'année courante), contre envoi de 1 fr. 50 en mandat ou timbres français. S'adresser à M. Paul Passy.

TABLE DU TOME VII

DE LA REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE

1893

	Pages
I. J. Firmery. — <i>Sur la versification de Marot</i>	1
II. C. Puichaud. — <i>Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais</i>	19, 101, 171
III. Le chanoine Hingre. — <i>Observations à propos des chuintantes du patois de Coligny</i>	54
IV. Note de M. Gréard.....	81
V. P. Regnaud. — <i>L'origine des Contes de fées</i>	161
VI. C. Puichaud. — <i>Dictionnaire du patois du Bas-Gâtinais (supplément)</i>	171
VII. H. Viez. — <i>Essai sur le patois d'Alençon</i>	191
VIII. L. Clédât. — <i>Le Compte municipal de Tournon, commentaire historique</i>	220
IX. H. Teulié. — <i>Mémorandum des Consuls de la ville de Martel</i>	253
X. A. Ferrand. — <i>Termes du patois de Jons (Isère)</i> ...	265
XI. Bruyère. — <i>Notes sur le patois de Grèzieu-le-Marché</i> .	284
XII. L. Clédât. — <i>Phonétique raisonnée du français moderne</i>	292
COMPTES RENDUS. — <i>Glossaire du pays bluisois</i> , par A. Thibault (A. Jeanroy).....	58
— <i>Modestes observations sur l'art de versifier</i> , par Clair Tisseur (J. Texte)....	138
— <i>Précis historique et critique de la littérature française</i> , par M. Lintilhac (J. Texte).....	306
LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS.....	64, 151
BULLETINS TRIMESTRIELS DE LA SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE.....	65, 153, 313

PC
2701
R5
t.7

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

